



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15357 – 7 F — DIMANCHE 12 – LUNDI 13 JUIN 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La Russie grande puissance

LA *Russie est une* grande puissance et entend être traitée comme telle. Moscou ne manque pas une occasion de rappeler aux Occidentaux cette réalité géopolitique et cette exigence. Quitte à ressusciter, si nécessaire, les vieilles méthodes de la négociation soviétique à l'honneur aux plus belles heures de la guerre froide.

*On vient d'en avoir une écla*tante illustration lors de la réunion à Istanbul du Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA), qui regroupe les pays membres de l'OTAN et ceux de l'ancien bloc communiste. Pendant cinq *heures d'un* débat houleux, les délégués russes ont multiplié les surenchères et les marchandages pour tenter d'imposer leur conception des rapports futurs entre Moscou et l'Alliance atlantique.

DANS l'immédiat, se pose une question-clé : quand – et surtout *comment* – la *Russie adhérera*t-elle au « partenariat pour la paix », ce programme d'association lancé en janvier par l'OTAN pour faire patienter les anciens pays communistes, en attendant leur entrée dans l'Alliance ? Pour l'Occident, Moscou doit signer le « partenariat » sans conditions, comme l'ont déjà fait vingt pays. La Russie ne *l'entend pas de cette oreille. Elle* exige un « traitement spécial » qui tienne compte de la taille de son armée (près de 2 millions d'hommes), et de son statut de puissance nucléaire.

Depuis des mois, Moscou *essaie donc, en vain, d'arracher* à l'OTAN un protocole additionnel au « partenariat » qui reconnaîtrait le « rôle spécial » de la *Russie* – en *particulier* dans son ancienne zone d'influence rebaptisée « proche étranger » – et signifierait à tous qu'elle est plus égale que les autres. Contrairement à ce que l'OTAN laisse entendre, il ne semble pas *que les Russes* aient, à Istanbul, renoncé à cette exigence. Et le jeu de Boris Eltsine continue, à cet égard, d'être fort trouble.

CAR tout en affirmant que son *pays adhèrerait au « partenariat »*, le président russe a fait semblant de croire vendredi 10 juin que l'OTAN accepterait – contre toute évidence – de signer, en échange, le fameux protocole. Pour Moscou, la *consécration, sous une forme ou une autre, de « relations spéciales »* entre l'OTAN et la Russie l'emporte *largement sur l'acceptation du « partenariat »*.

De toute *façon*, même si la Russie se résignait à signer *sans avoir obtenu son protocole, elle n'a pas renoncé pour autant* à pratiquer l'obstruction de l'intérieur. Son objectif majeur reste de *bloquer* la procédure d'adhésion à l'OTAN de certains pays d'Europe centrale. A Istanbul, les Russes ont marqué un point en obtenant que le communiqué final fasse totalement silence sur le principe de l'élar*gissement, pourtant très cher à* l'OTAN.

On comprend l'inquiétude des démocraties d'Europe centrale. Comme le soulignait le chef de la diplomatie polonaise, ce serait « un paradoxe de l'Histoire » si *les liens entre* l'OTAN et la Russie se *révélaient*, au bout du compte, plus forts que ceux unissant l'Occident et les autres pays d'*Europe libérés du com*munisme.

page 3

M 0146 - 0612 - 7,00 F

Le scrutin européen du 12 juin et ses conséquences

Les listes Villiers et Tapie ont perturbé les stratégies des candidats à l'Elysée

Les dernières déclarations de la campagne pour les élections européennes ont confirmé la compétition engagée, à droite, entre la liste de M. de Villiers, député (UDF) de Vendée, qui se réclame de la majorité, et celle de M. Baudis, maire (UDF) de Toulouse, qui représente « l'union » entre l'UDF et le RPR. Les partisans de M. Baudis ont mis en avant sa candidature à la présidence du nouveau Parlement européen afin de motiver les électeurs du centre et du centre droit. A gauche, M. Rocard est menacé par M. Chevènement et surtout par M. Tapie. La compétition engagée entre listes « officielles » et listes « dissidentes » a perturbé les stratégies des présidentiables des deux camps.

Les sondages évaluaient à 50 %, il y a une semaine, la proportion des Français, inscrits sur les listes électorales, qui se disposaient à aller voter dimanche 12 juin. Comme à chaque scrutin européen, les forces de gouvernement subissent ce désintérêt, en même temps que le contrecoup de l'absence d'objet de ces élections, qui laisse le champ libre à une sorte de foire à la brocante politique. On y va pour acheter, non pas ce dont on a besoin pour équiper son ménage, mais de quoi s'amuser, se distraire, passer ses nerfs, occuper son temps ou ses étagères.

Ne parlons pas de ceux qui utilisent les élections européennes comme un support publicitaire relativement bon marché : on *peut espérer* y acquérir une notoriété, de pacotille il est vrai, pour un prix très inférieur à celui du moindre spot de télévision. Ni des bricoleurs de la politique, qui se croient au concours Lépine. Ignorons, aussi, ceux qui ne cherchent à vendre ni eux-mêmes ni leurs idées, mais un produit incertain, mélange de rêverie politique et de charlatanerie pseudo-mystique.

A côté de ces personnages étranges, dont certains sont à la politique ce que la rocambolesque publication *Infos du monde* est à l'information, et outre les avocats d'une cause unique – la Bosnie, les identités régionales, l'outre-mer –, les panneaux électoraux proposent, cette année, un choix de candidats au pouvoir. Leur ambition n'est pas contestable – ce qui n'est pas toujours le cas des moyens qu'ils mettent à son service –, mais ils se signalent davantage par cette ambition même que par leurs accomplissements.

On connaissait déjà les écologistes, qui dilapident avec constance, en se la disputant, la super-cagnotte gagnée au loto des élections régionales, il y a deux ans. On connaissait, aussi, le Front national. Son étoile pâlit ; il subit l'usure du discours comme d'autres l'usure du pouvoir. *Surtout, il a déjà fait* ses preuves, par deux fois, dans ce type d'élections, et les chances qu'il pouvait avoir d'y progresser ont été rognées, pendant la campagne, par le nationalisme plus bourgeois de Philippe de Villiers, d'un côté, et par le talent de tribun de Bernard Tapie, de l'autre.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 8 et nos informations page 7

Pêcheurs de grand cru

A l'heure des tractations de Bruxelles, des artisans veulent prouver qu'on peut encore vivre de la mer

A BORD DU « LIBERTÉ » (au large de la pointe du Raz)

de notre envoyé spécial

Guillaume Normant avait tourné le regard vers le suroît et, voyant la pâleur gris-rose du petit matin s'élever sur la baie d'Audierne, avait lâché : *« On va être saucés aujourd'hui ! »* Ce n'était ni la tempête ni l'incroyable puissance de l'océan dans ces parages redoutables qu'il craignait, mais tout simplement la pluie, celle que portent avec eux les vents lourds qui soufflent du sud et qui donnent à la houle la brillance du plomb tranché. Et question saucée, ce jour-là, on aura été servis. Qu'*importe ! La pluie est pro*pice aux bonnes prises...

Sa journée de travail avait commencé comme à l'accoutumée, et il avait lancé vers 6 heures le moteur de son bateau en polyester de 8 mètres – le *Liberté*. Depuis la minuscule jetée de Bestrée encastrée derrière une barre déchiquetée de rochers qu'on ne peut atteindre que par un raidillon, il ne faut guère plus d'une heure de mer pour rejoindre les abords du phare de la Vieille, à l'aplomb de la pointe du Raz, la sévère balise noir et jaune de la Plate ou les hauts-fonds qui font lever les vagues devant la baie des Trépassés.

La trentaine, fils d'un pêcheur de Plogoff, père de deux fillettes aux joues roses comme des hortensias que lui a données sa jeune femme de l'île de Sein, Guillaume exerce, en artisan professionnel averti, de février à novembre, le métier de pêcheur de bar à la ligne. De la *chaussée de Sein comme de* l'îlot de Tévennec et de ces coins si dangereux que les initiés les appellent le « lit de fakir », il connaît tous les écueils par cœur. Mais le bar – poisson roi par excellence, surtout ceux de belle taille – a la fâcheuse habitude, notamment l'hiver ou lorsque la mer blanchit par force 5 ou 6, d'aller rôder là où les courants dépassent 8 nœuds, où les déferlantes déplacent des montagnes d'eau, où les rochers affleurent sans se montrer, bref là où il faut, parce que le pêcheur de bar est d'abord un artiste : faire passer la ligne tirée par le bateau au mètre près.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Lire la suite et nos informations page 14

Les Etats-Unis intensifient les pressions contre Haïti



Le président Bill Clinton a décrété, vendredi 10 juin, une nouvelle série de sanctions à l'encontre d'Haïti, qui s'ajoutent à l'embargo voté en mai par le Conseil de sécurité des Nations unies. Entre les Etats-Unis et Haïti, toute transaction financière *est suspendue, et le trafic aérien sera interdit à partir du* 25 juin.

Washington espère que ces mesures forceront les putschistes de Port-au-Prince à quitter le pouvoir et maintient ses menaces d'une intervention armée. Cette éventualité suscite les réticences des « pays amis » d'Haïti, dont la France.

page 5

La justice française entend faciliter l'extradition de militants de l'ETA

Le gouvernement espagnol a indiqué qu'il demandera prochainement l'extradition de plusieurs hauts responsables de l'organisation séparatiste basque ETA détenus en France, après *l'arrêt rendu, mercredi 8 juin, par la cour d'appel de Paris.* Celle-ci a refusé, en effet, de reconnaître le caractère politique du délit d'un militant de l'ETA et a approuvé son extradition vers l'Espagne. La coopération anti terroriste entre les deux pays devrait s'en trouver renforcée.

page 4

Les Musulmans de Bosnie ne s'inclinent pas

Déterminée à se battre, l'armée bosniaque est passée à l'offensive sur plusieurs fronts, tentant de desserrer l'étau serbe

TRAVNIK (Bosnie centrale)

de notre envoyé spécial

Au quartier général du 7e corps de l'armée bosniaque – essentiellement musulmane –, on ne s'étend pas sur les opérations de *« la guerre de libération »* annoncée à Sarajevo. Si le cessez-le-feu d'un mois conclu à Genève est respecté, dit-on simplement à Travnik, la lutte connaîtra une pause, le temps de constater, sauf revirement soudain dans les négociations politiques, l'incompatibilité des points de vue entre sécessionnistes serbes et unionistes bosniaques.

« Il n'y a pas de paix. La victoire est seulement une question de temps », écrit l'état-major du 7e corps dans un tract au peuple bosniaque. A Zenica, au quartier général du 3e corps bosniaque, un officier affirme, lui, sans détour : *« Les négociations politiques ne donneront rien. Les Serbes n'ont pas renoncé à leur projet de Grande Serbie. Il faut se battre, seulement se battre. »* Au commandant des « casques bleus » en Bosnie venu le sermonner et le prier de renoncer à ses projets, le chef du 7e corps, le général Alagic, a répondu qu'il ne combattait pas *« selon les règles de West Point »* (l'académie militaire américaine), mais qu'il réussirait *« en moins de quatre ans »*, avec une armée *« plus forte tous les jours »*, depuis la fin du blocus croate. Malgré le cessez-le-feu, chacun n'a, ici, qu'un mot à la bouche : la guerre. Sans vouloir être considéré comme responsable de la poursuite du conflit en refusant la trêve, le président bosniaque Alija Izetbegovic a insisté sur un cessez-le-feu limité. Quatre semaines de discussions suffisent, a-t-il estimé, *pour voir si les Serbes ont* changé d'avis, si une solution politique *« préservant l'intégrité du pays »* est possible. Pour le président bosniaque, l'arrêt des hostilités pendant quatre mois, comme le proposait l'ONU, aurait permis aux Serbes non pas de négocier, mais de consolider leurs conquêtes.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Lire la suite page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

DATES

Il y a cinquante ans

Le massacre d'Oradour-sur-Glane

par Jean-Marc Théolleyre

TOUT commença le 10 juin 1944 vers 14 heures. C'était un samedi. La matinée avait été animée. En ce temps-là, Oradour-sur-Glane, bourgade de la Haute-Vienne, à 22 kilomètres au nord-ouest de Limoges, comptait sa plus forte population. La guerre de 1939 puis l'exode de 1940 y avaient conduit un fort contingent de réfugiés, parmi lesquels une soixantaine d'Alsaciens et de Lorrains. C'était aussi le jour où l'on attribuait, à la mairie, les rations de tabac aux concessionnaires des villages voisins en vue des distributions de la deuxième décade de juin. Vers midi, la brume qui voilait le ciel se dissipa.



XAVIER LAMBOURS/METIS

Les ruines d'Oradour-sur-Glane sont aujourd'hui un lieu de recueillement et de pèlerinage.

Quand les Allemands arrivèrent, tout le monde était encore à table achevant de déjeuner. Ils vinrent par la route de Saint-Victurnien. Les premiers qui les aperçurent, ceux des fermes isolées près du pont sur la Glane, devaient être tous morts le soir. Seuls quelques survivants de la ville haute purent ensuite parler de ce petit convoi d'autochenilles blindées et de camions camouflés par des bâches jaunes et vertes comme l'étaient aussi les cent cinquante soldats qu'ils transportaient. Les véhicules s'arrêtèrent un moment dans le bas du village. Puis trois camions et deux chenillettes remontèrent la rue principale pour prendre position vers la sortie nord. De là, les deux chenillettes, faisant demi-tour, revinrent près de l'église. Alors les soldats descendirent. C'étaient des SS, plus précisément ceux de la 3e compagnie du 4e régiment blindé de la 2e division Das Reich.

A Oradour, bien sûr, on n'en savait rien. C'est à peine, si depuis le début de l'occupation, on avait vu des Allemands dans le bourg. Sans doute, on savait que, depuis quatre jours, le débarquement avait eu lieu en Normandie où la bataille faisait rage. Pour autant, on s'était bien gardé de pavoiser. La Résistance s'agitait fort, mais loin du village. C'est pourquoi l'arrivée de cette colonne allemande étonna. Les événements alors se précipitèrent : ordre fut donné, transmis par le tambour de ville, d'un rassemblement de toute la population sur le champ de foire, carte d'identité à la main. On s'exécuta, tandis que des soldats rabattaient vers la place tous ceux qu'ils rencontraient ou qu'ils surprenaient en tentative de fuite. D'autres pénétraient dans les maisons, forçaient les portes. A l'école, deux cents garçons et filles qui venaient de regagner leurs classes durent prendre aussi le chemin du champ de foire.

Tout de suite, chacun put mesurer le danger. Non seulement cette population se trouvait rassemblée mais, vers elle, avaient été mises en batterie des mitrailleuses avec servants et mitrailleurs. Le maire, M. Desourteaux, fut appelé. Il fut sommé de désigner trente otages. Il refusa, consentant seulement à se sacrifier lui-même et, au besoin, sa famille. Dès lors, tout est joué. Les SS ordonnent une séparation en deux groupes. D'un côté les hommes, de l'autre les femmes et les enfants qui sont emmenés vers l'église. Aux hommes restés sur le champ de foire, un interprète adressa un discours selon lequel il s'agissait de découvrir des armes cachées. Comme on lui répondait qu'il n'y avait rien, un ordre retentit. On sépara les hommes en quatre groupes. On les poussa dans les granges, les mitrailleuses braquées sur l'intérieur de ces bâtiments. Soudain une détonation se fit entendre. Comme s'ils obéissaient à ce signal, les SS mettaient toutes les mitrailleuses en action.

Les hommes entassés devant eux s'écroulèrent les uns sur les autres. Le plus grand nombre était seulement blessés. Alors les soldats, pistolet au poing, pénétrèrent dans les granges, montèrent sur les corps amoncelés, cherchant ceux qui bougeaient encore et tirant à bout touchant sur chaque tête qui semblait vivante. Quand ils pensèrent en avoir fini, ils se mirent en quête de fagots, de paille, de foin, d'échelles, de ridelles, de charrettes. Ils les entassèrent pêle-mêle sur les corps et les cadavres, y mirent le feu, fermèrent les portes et se retirèrent. De ces fournaises, cinq hommes pourtant parviendraient à s'échapper. Par eux on saura que les autres, atteints aux jambes, écrasés par les morts, gémissant ou criant, sont morts brûlés vifs, asphyxiés, étouffés, assommés par l'écroulement des poutres et des toitures embrasées.

Dernier acte : l'incendie général

C'est à peu près au même moment que commença à l'église le massacre des femmes et des enfants. Ils y avaient été enfermés vers 15 heures. Vers 16 heures, ils virent arriver dans la nef un groupe de soldats très jeunes. Ils déposèrent près du chœur une caisse d'où dépassaient des cordons assez longs. Ils allongèrent ces cordons sur le sol, y mirent le feu et se retirèrent. Les mèches commencèrent à se consumer. Quand l'incandescence atteignit la caisse, il y eut une énorme explosion suivie d'un dégagement de fumée noire, âcre, étouffante. Les séquestrés tentèrent d'enfoncer la porte de la sacristie. Dans les cris et les larmes, cette foule allait et refluait, se heurtant aux murs, essuyant le tir des SS qui, de l'extérieur, derrière les fenêtres, tenaient leurs victimes en joue. Finalement, comme ils l'avaient fait dans les granges après le mitraillage des hommes, ils apportèrent à l'église paille, fagots et jusqu'aux chaises du sanctuaire et y mirent le feu. L'incendie dévora la toiture, rongea les piliers, embrasa le clocher, fondit une cloche.

Durant ce temps, d'autres hommes de la 3e compagnie fusillaient encore dans les champs, dans les maisons. On retrouva des cadavres dans des puits. Enfin ce fut le dernier acte, l'incendie général. Dans la pleine clarté de cet après-midi finissante de juin et jusqu'à la nuit, on put voir se tordre au-dessus de la Glane des fumées lourdes et traversées de flammes.

Dans les semaines qui suivirent, le bilan fut dressé : six cent quarante-deux victimes dont deux cent sept enfants, deux cent quarante-cinq femmes, cent quatre-vingt-dix hommes. Bientôt tout le pays eut connaissance du massacre. Il fut décrit, conté de toutes les façons. Les rescapés parlaient. Assurément, tout se trouvait réuni pour que *« le nom d'Oradour-sur-Glane*, comme le dit encore aujourd'hui le Petit Robert, *demeure comme l'un des symboles de la barbarie nazie »*. Et, de fait, c'est bien ce que l'on pensait pouvoir dire officiellement. Car il y avait eu de la part de l'occupant d'autres massacres comparables. A Ascq, dans le Nord, un autre détachement SS avait fait des siennes le 1er avril 1944 : une centaine de fusillés. A Tulle, le 7 juin, quatre-vingt-dix-neuf hommes avaient été pendus aux balcons de la ville, aux arbres. On avait aussi massacré à Mouleydier, à Mussidan en Dordogne. Et encore, en juillet, à Dortan, dans l'Ain.

Certes, mais ces crimes de guerre avaient leur mobile : ici un sabotage entraînant un déraillement, là des attaques du maquis. L'horreur, si elle ne se justifiait pas, pouvait s'expliquer. A Oradour, rien. On avait cherché à savoir, pourtant. Les imaginations même s'en étaient mêlées. En vain avait-on interrogé. Certains pensaient qu'il avait pu y avoir erreur sur la bourgade. Ou encore que les Allemands, sérieusement contrariés en ces jours qui suivaient le débarquement par des harcèlements de la Résistance, cherchaient par la terreur à dissuader la population d'aider et d'assister les francs-tireurs. Il restait qu'un village qui avait tout pour attendrir sur son malheur en raison même de son innocence était en droit d'attendre la compassion sans réserve de la nation. Et, parce que son martyre se trouvait exemplaire, la décision fut prise de classer ce site, d'en sauvegarder les ruines, d'en faire un lieu de pèlerinage et de recueillement.

Tout ceci aurait pu aller de soi sans une réalité qu'il allait falloir découvrir et supporter : parmi ces soldats de la 3e compagnie du 4e régiment blindé de la 2e division SS Das Reich qui avaient immolé Oradour avec un tel entrain, il y avait des Français, pour être précis des Alsaciens tenus par les nazis pour des nationaux allemands et incorporés à ce titre dans les troupes du IIIe Reich.

Certes, il s'était agi d'incorporation forcée et de « malgré-nous », comme ils s'appelaient eux-mêmes. Il n'en restait pas moins que ces jeunes gens d'humble condition n'avaient pas été totalement inertes à Oradour. Aussi bien, lorsque, au terme d'une longue recherche et d'une information judiciaire minutieuse conduite au tribunal militaire de Bordeaux, on eut identifié soixante-cinq des participants au massacre, puis qu'on eut pu en appréhender un peu plus d'une vingtaine, il ne pouvait être question pour la justice de mettre d'elle-même hors de cause les Alsaciens impliqués dans l'affaire.

Alors vint le temps de la déchirure. Si les rescapés d'Oradour, et d'une façon plus générale le Limousin, entendaient que tous les participants en cause soient jugés, l'Alsace, elle, ne pouvait supporter l'idée qu'une douzaine de ses fils puissent être mis sur le même plan que des ressortissants allemands. Ce fut la raison d'une longue période de crise qui, au-delà même du prétoire de Bordeaux où le procès des accusés avait été ouvert le 12 janvier 1953, touchait les politiques, soudain mis à l'épreuve d'un risque de division nationale grave.

D'un côté, l'Alsace mobilisée déléguait, soit à Paris, soit à Bordeaux, ses parlementaires avocats pour arracher aux règles du droit commun ceux des siens tenus eux aussi pour victimes. De l'autre, Oradour et le Limousin réclamaient justice et n'entendaient pas que tel ou tel qui avait *« participé à Oradour »* puisse se trouver exonéré de toute responsabilité au seul motif d'un particularisme alsacien. La bataille procédurale fut longue et ardue.

Elle mettait en cause le principe de la culpabilité collective. Une loi du 15 septembre 1948 était en effet appliquée aux accusés selon laquelle, lorsqu'un crime est imputable à l'action collective d'une formation faisant partie d'une organisation déclarée criminelle par le tribunal de Nüremberg (en l'occurrence les Waffen SS), tous les individus appartenant à cette formation peuvent être considérés comme coauteurs du crime.

Des « malgré-nous » parmi les nazis

Finalement, le procès alla à son terme, mené fermement par le président Nussy-Saint-Saens, qui, un jour, devait dire haut et fort : *« Nous y voilà bien ! On vote des lois dans les Assemblées qui ensuite viennent nous proposer des échappatoires pour ne pas les appliquer. »* Car, si les Allemands et les Alsaciens furent bien condamnés, le 13 février 1953, quelques-uns à mort (1), la plupart à des peines de travaux forcés, les Alsaciens bénéficieront, dès le 20 février, d'une loi d'amnistie votée par 318 voix contre 211 et 83 abstensions. Ce fut aux gens d'Oradour, cette fois, de faire sonner le glas, de renvoyer croix de guerre et légion d'honneur. Pendant plus de vingt ans, les représentants de la France officielle, et plus encore les parlementaires qui avaient voté l'amnistie, furent interdits de séjour sur le site, où passent chaque année 300 000 visiteurs. A moins que l'on puisse dire pèlerins.

(1) Toutes les condamnations à mort furent commuées.

LIVRES POLITIQUES ANDRÉ LAURENS

LA TENTATION DE CHARLES DE GAULLE
de Pierre Lefranc.
Flammarion, 176 pages, 89 F.

DE GAULLE, RENCONTRE AVEC L'HISTOIRE
de Pierre Lefranc. Solar, album de 112 pages, 125 F.

DE GAULLE ET LES MÉDIAS
Fondation Charles de Gaulle.
Plon, 357 pages, 185 F.

Retours sur de Gaulle

LA commémoration du débarquement en Normandie a naturellement été l'occasion de célébrer l'entreprise historique conduite par les Alliés. Certes, la bataille de France fut aussi celle de la France, comme l'avait proclamé le général de Gaulle, mais c'est dans la clandestinité, d'abord, puis dans les combats pour la libération du territoire, que la participation française s'illustra le mieux. On en prendra la mesure en célébrant le cinquantième anniversaire du 8 mai 1945, date de la capitulation du IIIe Reich. La Résistance intérieure, la France libre, de Gaulle y seront à l'honneur.

L'épopée gaulliste a commencé véritablement dans la dissidence, à partir de l'appel du 18 juin 1940, et s'est poursuivie sur le terrain politique jusqu'en 1969, avec une *« traversée du désert »* d'une douzaine d'années entre 1946 et 1958. Pierre Lefranc, qui fut l'un des proches collaborateurs du général de Gaulle et qui reste le gardien de la mémoire du gaullisme, revient de deux manières sur cette phase de l'histoire de France.

Dans un premier ouvrage, il s'intéresse aux moments de cette aventure où le héros, incarnation d'une volonté irréductible, est tenté de s'en retirer. Il y en a eu plusieurs, car ce ne fut pas si facile d'inventer de Gaulle pendant la guerre, face à des gouvernants légitimes et des puissances établies ; pas facile non plus de faire accepter à la France libérée une conception de la République qui, depuis, s'est banalisée. Pierre Lefranc fait revivre ces épisodes où le général de Gaulle a douté, moins de lui-même et de la validité de sa cause que des moyens de la servir et de l'adhésion qu'il rencontrait. C'est la chronique des coups de lassitude et des coups de bluff, des interrogations sur le sens de l'action et des pressions ultimes pour la faire avancer. Un affrontement entre l'intransigeance et les concessions, observe Pierre Lefranc, sans exclure le souci tactique, voire le chantage. L'auteur raconte que le général de Gaulle pouvait brosser de la situation un tableau pessimiste à l'excès, comme s'il était en proie à une crise de dépression, alors qu'il se faisait délibérément l'avocat du diable pour impressionner ses interlocuteurs. Il n'en a pas moins prouvé qu'il pouvait aller jusqu'au bout de ses tentations de quitter l'arène politique chaque fois qu'il s'est personnellement engagé dans la dialectique du quitte ou double.

L'autre ouvrage de Pierre Lefranc est un album qui retrace la vie de Charles de Gaulle, sous le titre *Rencontre avec l'Histoire*. Le texte est illustré de cent cinquante-cinq photos qui renvoient le lecteur tantôt à des heures connues comme historiques, tantôt à la chronique d'une République proche. L'ensemble est présenté par l'éditeur comme une *« photobiographie »*.

Un troisième ouvrage rend compte d'un colloque organisé en 1992 par l'Institut Charles de Gaulle, sur le thème *De Gaulle et les médias*. A leur manière, ces travaux font revivre l'évolution des grands moyens d'information en France, qui ont connu, pendant cette période, deux mutations capitales : celle de la presse au sortir de l'Occupation et dans la foulée des réformes rêvées par la Résistance, qui n'ont pas toutes tenu la distance, et celle de l'explosion audiovisuelle.

Le général de Gaulle n'avait pas une grande estime pour les journaux et les journalistes. Pourtant, le théoricien militaire, propagandiste de ses idées, autant que le chef de guerre ou le leader politique, a eu besoin de se servir des uns et de convaincre les autres. Sans vraiment y réussir, car on ne saurait dire que le général de Gaulle a eu, de son vivant, une bonne presse, tant en France qu'à l'étranger. Ce fut, plutôt, une incompréhension réciproque, soit que les journaux ne partageaient pas ses doctrines politiques, ou étaient inspirés par d'autres, soit que lui-même n'acceptait pas la nécessaire fonction critique du journalisme à l'égard de tout pouvoir.

D'une manière générale, il préférait s'adresser directement à ses compatriotes. Ce fut d'abord par l'écrit, ensuite par la place donnée à la parole publique. Discours et conférences de presse, notamment. Son talent, dans ce domaine, s'est trouvé en phase avec le développement de la radio et de la télévision. On sentait bien l'écrivain classique dans la facture du discours, mais c'était l'orateur qui en imposait par l'art de dire et de jouer son texte, jusque dans les moindres mimiques, petites phrases ajustées et expressions gouailleuses. Il n'y avait pas de prompteur derrière le micro : le général de Gaulle apprenait par cœur ses allocutions, et une heure et demie de cet exercice public lui prenait des semaines de préparation dans l'intimité de son bureau.

RUSSIE

Moscou veut adhérer au « partenariat pour la paix » mais maintient ses exigences

Pour obtenir un communiqué commun à l'issue de la réunion du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (COCONA) dont fait partie la Russie, les membres de l'OTAN on renoncé, vendredi 10 juin, à toute réference directe à l'élargissement de l'Alliance. Ils n'auraient pas obtenu pour autant un accord définitif sur les termes de l'adhésion de Moscou au Partenariat pour la paix de l'OTAN.

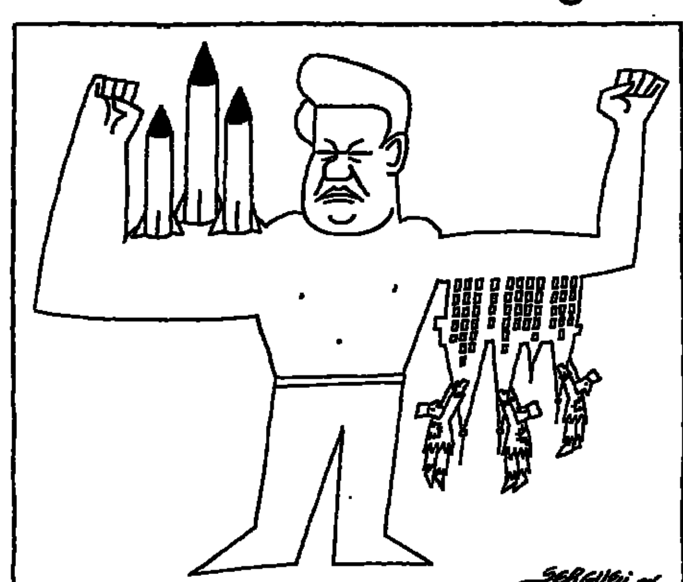
ISTANBUL

de notre corespondante

Des divergences cruciales sur la structure de défense européenne ont fait souffler ce que des diplomates occidentaux ont qualifié de «vent de guerre froide» sur les relations entre la Russie et l'OTAN. Au cours de la 7e réunion ministérielle du Conseil de coopération nord-atlantique, qui rassemblait à Istanbul les 16 pays membres de l'OTAN, élargie vendredi 10 juin aux pays de l'ancien bloc de l'Est membres du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (COCONA), les Russes ont démontré au cours d'une session intensive de marchandage qu'ils n'avaient pas oublié les méthodes d'obstruction de l'Union soviétique et qu'ils n'hésitaient pas à s'en servir pour obtenir des concessions de la part de l'Alliance atlantique.

La frustration était à son comble dans les rangs de l'OTAN après de longues heures de négociations sur quelques termes à adopter dans la déclaration commune. Le secrétaire général délégué de l'OTAN Sergio Balanzino, visiblement embarrassé, a admis que la Russie avait fait preuve de *«mauvaise humeur et de nervosité»* et que la réunion n'avait *«pas été un exercice facile»*. Dans les coulisses, certains ambassadeurs de l'OTAN utilisaient des termes moins diplomatiques pour décrire des discussions qui ressemblaient à *«une guerre de tranchées»*, *«un exercice purement soviétique»*.

L'opposition de la Russie a forcé les membres de l'Alliance et leurs nouveaux partenaires d'Europe de l'est a abandonner la référence à l'élargissement de l'OTAN, un principe auquel l'Alliance atlantique est pourtant très attachée, dans le texte du communiqué. La référence dans le communiqué final au statut d'association à l'UEO accordé à certains pays de l'Est, et qui fut critiqué par Moscou, a également été modifiée.



«La plus grande puissance en Europe»

«Je crois que l'atteinte d'un consensus sur le communiqué final était d'une importance cruciale,» a déclaré M. Balanzino, tentant d'évoquer une note positive malgré des doutes évidents. *«Les signaux auraient été beaucoup plus négatifs si nous n'étions pas arrivés à un accord.»* Mais le secrétaire général délégué a admit franchement qu'il ne savait pas ce quelles seraient à l'avenir les relations entre la Russie et l'Alliance atlantique.

L'OTAN, déterminée à refuser à Moscou tout droit de regard sur ses activités, avait jusqu'à présent insisté sur la nécessité d'obtenir l'adhésion de la Russie au Partenariat sans pré-conditions. Une fois le document-cadre signé, les modalités de coopération spécifiques à la Russie, tenant compte de son importance, devaient faire l'objet de négociations séparées, une procédure également appliquée aux autres pays partenaires. Sergio Balanzino a cependant expliqué que la Russie, même si elle n'attendait pas un document officiel, souhaitait obtenir, au moment même de la signature, *«un texte, un compte-rendu décrivant les relations entre l'OTAN et la Russie.»* Un tel document implique évidemment des négociations préalables, ce qui place d'emblée la Russie sur un plan privilégié par rapport aux 20 autres pays qui ont déjà joint le Partenariat pour la Paix.

Le président Eltsine, à Moscou, ainsi que le ministre des affaires étrangères Andrei Kozyrev à Istanbul, ont toes deux affirmé qu'à la suite de l'offre de coopération faite jeudi 8 juin par l'OTAN, la Russie avait l'intention de se joindre au Partenariat pour la Paix, mais ils n'ont précisé ni les conditions, ni la date de cette adhésion.

Lors d'une conférence de presse très laconique avec le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, Andreï Kozyrev a indiqué qu'il espérait effectuer une seule visite à Bruxelles, *«prochainement»*, pour *«lancer à la fois le Partenariat pour la Paix et les préparations sur le cadre de la coopération avec la Russie»*. M. Christopher s'est contenté de se réjouir de l'adhésion prochaine de la Russie au Partenariat.

Personne, au sein de l'Alliance, ne dispute le rôle crucial de la Russie pour la stabilité de l'Europe. *«La Russie doit être traitée pour ce qu'elle est, la plus grande puissance en Europe»*, a déclaré le secrétaire général délégué. *«Elle ne doit pas être isolée ou traitée come un pays hostile. Une Russie rassurée, décontractée est une meilleure voisine qu'une Russie nerveuse, mal à l'aise et soupçonneuse.»*

Cependant, l'étendue des divergences entre les vues de Moscou et celles de l'OTAN sur la défense européenne a semé la confusion parmi les membres de l'OTAN, causant des inquiétudes dans les pays voisins de la Russie. Moscou continue de pousser les pays occidentaux à accepter une revision de l'accord sur les Forces Conventionnelles en Europe (notamment pour renforcer sa présence militaire au Caucase) – ce que l'OTAN refuse – et voudrait modifier la structure de défense européenne, pour diminuer le rôle de l'OTAN au profit, par exemple, de la CSCE, qui fonctionne par consensus avec les membres de l'ex-bloc soviétique.

Les Russes finiront très probablement par adhérer au Partenariat pour la Paix, mais cette réunion difficile à Istanbul a forcé les pays de l'OTAN à reviser leur vision de la Russie. Le rapprochement avec Moscou était perçu comme nécessaire pour semer le «bon grain» d'une ligne réformiste, occidentale. Après cette conférence, les pays de l'Alliance se demandent si la coopération avec Moscou ne risque pas, au contraire, d'introduire l'ivraie au sein des institutions occidentales et d'en diluer le pouvoir.

NICOLE POPE

Boris Eltsine tel qu'en lui-même

Le président russe a annoncé, vendredi 10 juin, une nouvelle série de mesures pour «assainir» la situation économique et sociale du pays. Tout en tranchant au profit du maire de Moscou dans le conflit qui oppose ce dernier à l'un des derniers représentants au gouvernement de l'ancienne équipe libérale, celui en charge des privatisations.

MOSCOU

de notre correspondant

«J'ai signé aujourd'hui»... C'est une tradition, une routine, un rite. A chaque fois qu'il s'adresse à l'opinion, Boris Eltsine annonce une nouvelle rafale d'oukazes, distribue les réprimandes, tranche les conflits entre les hommes, et exalte son propre rôle. Le président qui *«à chaque instant du jour et de la nuit»* se sent *«responsable du sort de la Russie»*, a donc expliqué, vendredi 10 juin, comment il avait obtenu que soient élaborés *«en deux jours»* des textes qui auraient du être prêts depuis deux ans. C'est ainsi que va être lancé *«un programme de lutte contre la pauvreté sous le contrôle du président»* (certains se souviendront que cette intention a été régulièrement exprimée dans toutes ses interventions). D'autre part, ordre a été donné *«de nettoyer le pays de la boue criminelle»*, et que le ministère de l'intérieur et le chef du service de contre-espionnage (l'ex-KGB) seront tenus pour *«personnellement responsables»* des résultats. Est également annoncé un renforcement du contrôle des activités financières et de leur publicité, après une série d'énormes escroqueries qui ont spolié des milliers de petits épargnants : *«le business russe doit comprendre que le temps où l'on pouvait, s'en mettre plein les poches très rapidement est passé»*.

Victoire pour M. Loujkov

Dans la foulée, M. Eltsine a annoncé qu'il avait signé un décret élargissant l'activité des banques étrangères en Russie, qui *«mécontenrera les banquiers russes»*, mais introduirait une concurrence nécessaire. Il s'agit là d'un engagement déjà fort ancien, mais sur lequel le pouvoir était revenu à la veille des élections du 12 décembre dernier, pour satisfaire les banques russes largement sollicitées pour le financement de la campagne. L'affaire avait suscité un vif mécontement en Occident, où l'on attendait avec impatience ce nouveau revirement. Cependant, le texte du décret annoncé par le président n'a pas été publié, et des surprises sont donc encore possibles.

Pour les Russes, le décret le plus nouveau concerne le logement, et si, là aussi, le détails ne sont pas connus, le résumé qu'en a fait Boris Eltsine a de quoi faire rêver : *«chaque jeune qui entre dans la vie active recevra un crédit pour sa maison»*. Et la décision la plus spectaculaire est la manière dont le président a tranché, de sa propre autorité, le conflit ouvert qui opposait, à propos des privatisations, le vice-premier ministre en charge de cette vaste affaire Anatoli Tchoubais, au maire de Moscou Iouri Loujkov. Le jugement présidentiel est tombé : le maire a gagné, Moscou échappera à la loi commune, privatisera ce que la municipalité voudra et quand elle le voudra, et au prix fort. L'affaire est à vrai dire assez extraordinaire, car si le schéma imaginé par le maire est vraiment appliqué, la municipalité pourra contrôler de fait l'ensemble des activités économiques de l'énorme ville et monnayer très chèrement les autorisations de privatisation – ce qui risque d'augmenter encore une corruption déjà légendaire. D'autre part, la puissance, déjà considérable, de M. Loujkov, l'un des hommes «qui montent» le plus vite dans la Russie d'ajourd'hui, et trouve des relais, à travers une banque liée à la municipalité, dans une télévision «privée» et plusieurs journaux, devrait en être encore augmentée. Enfin, ce nouveau passe-droit illustre une nouvelle fois le caractère plutôt secondaire des «lois» en Russie. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que M. Loujkov réussit à faire obstruction à la règle générale : à l'automne dernier, il s'était opposé à l'application d'une loi «libérale», votée par l'ancien Soviet suprême, supprimant l'autorisation de résidence à Moscou.

M. Eltsine a été moins net dans le verdict qu'il a prononcé sur une autre querelle d'actualité, celle qui concerne le budget de la défense (*Le Monde* du 11 juin). En appelant les militaires à réduire de manière plus résolue les effectifs de l'armée (*«nous ne pouvons pas garder trois millions d'hommes»*) et aussi les dépenses d'armement, le président a paru approuver le budget relativement rigoureuxvoté par la Douma, au grand déplaisir du lobby militaro-industril et du Conseil de la Fédération. Mais il a immédiatement ajouté que *«les ressources nécessaires»* à la défense seraient trouvées par des *«moyens extra-budgétaires»*, – citant par exemple les récentes ventes de Mig 29 à la Malaisie. Une profonde ambigüité (l'ex-premier ministre Egor Gaidar avait même parlé de *«supercherie»*) subsiste donc sur ce sujet.

Le président russe a par ailleurs balayé les rumeurs concernant un éventuel remplacement de l'actuel premier ministre – *«je n'abandonnerai pas Tchernomyrdine»* – mais il a également expliqué qu'il était mécontent du travail du gouvernement et attiré l'attention du premier ministre sur la nécessité de *«faire cesser la corruption au niveau intermédiaire»* (de l'exécutif). M. Eltsine, qui célébrait par cette conférence de presse le troisième anniversaire de son élection à la présidence de la Russie, n'a donc *«pas changé»*, selon ses propres termes. Pas plus que son porte-parole, M. Kostikov, qui a ouvert la séance en souhaitant *«une bonne santé aux journalistes, parce que tout le monde sait que des journalistes en bonne santé sont plus objectifs»*.

JAN KRAUZE

Les Musulmans de Bosnie ne s'inclinent pas

Suite de la première page

Une trêve d'une telle durée se serait, en outre, terminée au début de l'hiver, ce qui aurait handicapé les forces musulmanes et aurait risqué, selon M. Izetbegovic, d'entraver *«l'éventuelle poursuite de notre lutte de libération»*.

Faute d'accord politique, l'offensive de l'armée bosniaque, chaque jour mieux entraînée, mieux équipée, risque de reprendre de plus belle, après une courte et fragile trêve, sans déploiement supplémentaire de l'ONU. A en croire un porte-parole du 7e corps, il s'agit en fait d'une *«contre-offensive contre l'agresseur»* – les forces sécessionnistes serbes appuyées sur la République de Serbie. *«Avant, ils* [les Bosniaques] *avaient peur de nous. Maintenant, ils semblent encouragés, à l'offensive»*, a récemment remarqué un officier des forces serbes bosniaques. Pour leur part, les Musulmans chassés de chez eux par la «purification ethnique» – on compte plus de six cent mille personnes déplacées en Bosnie centrale, dans les régions de Zenica et de Tuzla – n'ont qu'un rêve : se battre pour tenter de rentrer chez eux. Et ils se battent.

Quelle est la situation sur le front ? *«Bonne»*, répond seulement un officier musulman. Un soldat qui rentre de la première ligne confirme : *«Nous avons pris un village aux Serbes.»* L'étendue des derniers gains territoriaux des forces musulmanes reste une énigme. Comme la presse, les observateurs militaires de l'ONU sont interdits dans les zones de combat. Les obus serbes qui tombent régulièrement sur l'arrière attestent de la poussée bosniaque sur certains fronts. Car, pour calmer l'ardeur de la nombreuse infanterie musulmane, l'artillerie serbe, héritée de l'ex-armée yougoslave, bombarde les villes. *«C'est très efficace»*, juge un officier de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU).

Pour l'heure, chacun des deux camps mène une «guerre des routes», cherchant à conserver ou à conquérir des voies de communications essentielles dans ce pays montagneux. Pour les uns comme pour les autres, cette bataille est vitale. Aujourd'hui, les étroites pistes défoncées – poussiéreuses en été, enneigées ou boueuses en hiver –, tracées à travers les montagnes de Bosnie par l'ONU pour acheminer l'aide humanitaire ou par les belligérants pour assurer le ravitaillement de leurs forces en évitant les routes coupées par les combats, sont encombrées de camions. Les poids lourds s'y croisent difficilement, s'essoufflent dans les côtes, s'enlisent ou dérapent dans les mauvais virages. Mais, même difficilement, le trafic passe. Les territoires sous contrôle musulman, coupés du reste du monde par le conflit croato-musulman pendant près d'un an, ne sont plus asphyxiés depuis l'accord passé entre les deux communautés et portant création d'une fédération commune. La Bosnie centrale est à nouveau ravitaillée, les magasins sont pleins, l'essence coule à la pompe – à 5 francs le litre, alors qu'elle avait atteint près de 100 francs le litre au marché noir. Et les armes arrivent peu à peu.

Avec l'appui local des Croates

L'accord sur la fédération croato-musulmane a également permis aux forces musulmanes qui combattaient les forces croates bosniaques du HVO (Conseil de défense croate) de se redéployer sur les fronts serbes. En Bosnie centrale, certains points de contrôle autour de poches croates ont même disparu. Peu à peu, avec l'aide des «casques bleus» britanniques basés dans la région, les réseaux d'électricité, d'eau et de téléphone sont rétablis. Les civils peuvent circuler d'une zone à l'autre, moyennant quelques «formalités». De plus, les forces croates et musulmanes ont commencé, très localement, à coopérer contre l'ennemi commun serbe. Ainsi, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, comme en Herzégovine occidentale, une offensive musulmane en Bosnie centrale a-t-elle été appuyée par l'artillerie des Croates. Ceux-ci, mieux équipés, ont même prêté des chars aux Musulmans. Tout au bout du «doigt» de Maglaj, Usora se veut *«le symbole de la fédération»* croato-musulmane, dit Franjo Btratic, le maire de la localité, qui arbore un emblème original, mélange du damier croate rouge et blanc et des fleurs de lys bosniaques, parsemé de croissants musulmans. Ici, les Croates se sont toujours battus aux côtés des Musulmans, contre les Serbes. *«Car*, explique un habitant, *nous avons compris qu'ici, si nous nous battions entre nous, les Serbes prendraient nos terres et celles des Musulmans.»*

Ici, loin des échafaudages politiques et des charcutages territoriaux laborieusement tentés à Genève, on se penche, dans les états-majors – trêve ou non – sur chaque courbe de niveau, chaque ligne de front, chaque route; avec des intentions claires, mais dans la plus grande discrétion.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Trêve incertaine en Bosnie-Herzégovine

Peu après son entrée en vigueur, vendredi 10 juin à midi, le cessez-le-feu que Serbes, Croates et Musulmans se sont engagés à respecter pour un mois a connu des fortunes diverses. Ainsi la journée a-t-elle été marquée par une relative accalmie, bien que les «casques bleus» déployés en Bosnie-Herzégovine aient fait état de violations dans le centre et le nord de la République.

En dépit des tirs signalés, le commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Bosnie, le général Michael Rose, s'est montré optimiste, estimant que ce cessez-le-feu, convenu en début de semaine à Genève lors de négociations politiques, constituerait *«le début de la fin de la guerre»*. L'officier britannique a annoncé que des milliers de «casques bleus» normalement affectés à la protection des convois humanitaires seraient déployés pour surveiller la trêve. Pour sa part, le Comité international de la Croix-Rouge a invité les représentants des belligérants à se retrouver, samedi 11 juin, à l'aéroport de Sarajevo pour discuter de la libération rapide de tous les prisonniers de guerre prévue dans l'accord de cessez-le-feu. – *(AFP, Reuter.)*

LETTONIE

Nouveau vote d'une loi restrictive sur la citoyenneté

Les députés de Lettonie, seul Etat balte à n'avoir pas encore de loi sur la citoyenneté, ont approuvé, jeudi 9 juin, un projet de loi qui pourrait laisser apatrides près de 500 000 russophones (soit les deux tiers des «non-citoyens» actuels), sur 2,7 millions d'habitants. Le projet, qui sera soumis au vote une dernière fois le 22 juin, avait été adouci par la coalition au pouvoir à la demande de la CSCE, malgré l'opposition nationaliste qui dénonce aussi la signature en avril du traité russo-letton sur le retrait des troupes russes, mais pas des militaires retraités ou démobilisés. Ce traité *«ne devrait pas être remis en cause»* par le vote letton, mais la visite à Riga, pour le confirmer, du premier ministre russe sera encore *«repoussée»*, a indiqué vendredi le ministère russe des affaires étrangères. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

ESPAGNE

Le nouveau code pénal français va faciliter l'extradition des militants de l'ETA

Dans un arrêt rendu mercredi 8 juin, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a modifié la jurisprudence en refusant de reconnaître le caractère politique du délit d'un militant basque de l'ETA, Oroitz Salegui-Garcia, accusé par l'Espagne d'appartenir à une « bande armée ». Son extradition a été approuvée.

MADRID

de notre correspondant

Le gouvernement espagnol va très prochainement demander à Paris l'extradition de hauts responsables de l'organisation séparatiste basque ETA actuellement détenus en France. Juan Alberto Belloch, ministre de la justice et de l'intérieur, a indiqué que la décision de la cour d'appel de Paris favorable à la demande d'extradition d'Oroitz Salegui Garcia en raison de son appartenance au groupe terroriste ouvrait *« des possibilités techniques très étendues »* pour que soient acceptées les demandes formulées par les autorités de Madrid.

L'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel en date du 8 juin constitue en effet un revirement important de la jurisprudence en la matière : désormais les membres de l'organisation indépendantiste non convaincus de crimes ou de délits ne pourront plus se retrancher derrière le caractère politique de leur appartenance pour éviter d'être transférés dans leur pays d'origine. Jusqu'à présent, cette appartenance était effectivement considérée par les tribunaux français comme un *« délit politique »*. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal français le 1er mars, les magistrats de la cour d'appel ont admis qu'appartenir à un mouvement terroriste était en soi un motif suffisant pour permettre de donner une suite favorable à une demande d'extradition, puisque le nouveau code étend le concept de terrorisme non plus aux actions seulement mais aussi à l'appartenance, en application de la convention européenne anti-terroriste.

Pas d'automatisme

Les magistrats n'ont, en réalité, fait que suivre la nouvelle loi. Ce qui est néanmoins un changement d'attitude. Leur décision a donc été accueillie avec énormément de satisfaction à Madrid. *« On peut dire que désormais l'ETA est plus vulnérable »* a affirmé Clemente Auger, président de Cour de cassation. Les autorités espagnoles n'avaient jamais admis que les magistrats français puissent qualifier de *« politiques »* des responsables qui ordonnent des attentats meurtriers ou des exécutions de sang-froid. Juan Alberto Belloch a annoncé que les demandes d'extradition vont être formulées au regard de la décision des juges parisiens.

Cela ne signifie pas que celles-ci vont désormais être accordées automatiquement. Il y aura des difficultés techniques, notamment celle concernant la rétroactivité des nouveaux articles du code pénal. Et il n'est pas évident que les hauts responsables actuellement incarcérés en France puissent être remis à l'Espagne. Il n'empêche qu'un autre écueil de la collaboration anti-ETA entre les deux pays, déjà fructueuse dans le domaine policier, vient de tomber.

MICHEL BOLE-RICHARD

Code pénal et « bandes armées »

En Europe, les extraditions sont régies par deux conventions. Signée par la plupart des pays européens, la convention de 1957 précise que les extraditions doivent être refusées lorsque les faits évoqués par la demande sont de nature politique. Afin de lutter contre le terrorisme, une seconde convention signée en 1977 et ratifiée en 1986 par la France a cependant élargi les possibilités d'extradition en matière politique. Si des attentats ont été commis, si des assassinats ont eu lieu, si des extorsions de fonds ou des vols à main armée ont été réalisés, les demandes sont accordées. Lorsque l'Espagne reproche de tels faits à des membres de l'ETA, elle obtient donc sans difficulté leur extradition.

Il arrive cependant que le dossier d'accusation espagnol ne contienne aucun fait matériel précis. Dans ce cas, la demande transmise par Madrid se contente d'invoquer l'appartenance à une *« bande armée »*. Pour la France, toute la difficulté est alors de savoir si cette notion est une infraction politique. Si c'est le cas, la demande est refusée. Le travail d'interprétation revient aux magistrats de la chambre d'accusation : saisis par le ministère de la justice, ils sont chargés de rendre un avis qui, s'il est négatif, interdit au gouvernement de procéder à l'extradition.

La notion de « groupe de combat »

Sous l'empire de l'ancien code pénal, les magistrats de la chambre d'accusation considéraient que la notion de *« bande armée »* invoquée dans les demandes espagnoles correspondait logiquement, en droit français, à la notion de *« bande armée »* prévue par les articles 95 et 96 du code pénal (1). Cette infraction, qui faisait partie d'un chapitre consacré aux crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, était une infraction politique. L'extradition était donc refusée.

Dans le code pénal qui est entré en vigueur le 1er mars, la notion de *« bande armée »* telle qu'elle était définie dans l'ancien code a disparu. Appelé à statuer sur le cas d'Oroitz Salegui-Garcia, un Basque que l'Espagne accusait de faire partie d'une *« bande armée »*, les magistrats de la chambre d'accusation ont donc modifié la jurisprudence. Dans un arrêt rendu le 8 juin, ils ont estimé que l'équivalent français de la *« bande armée »* invoquée par l'Espagne était maintenant l'*« association de malfaiteurs »* (2). Cette infraction étant un délit de droit commun, l'extradition a cette fois reçu un avis positif.

L'avocat d'Oroitz Salegui-Garcia, Me Jean-Philippe Gonzalez, qui compte former un pourvoi en cassation, conteste cette interprétation. Selon lui, la *« bande armée »* invoquée dans la demande espagnole équivaut désormais, dans le nouveau code pénal français, à la notion de *« groupe de combat »* (3). Cette infraction qui figure dans le titre sur les atteintes à l'autorité de l'Etat étant politique, l'extradition aurait, à ses yeux, dû être refusée. *« Si la décision de la chambre d'accusation est confirmée, l'Espagne pourra désormais obtenir des extraditions sans invoquer le moindre fait matériel,* note-t-il. *Il lui suffira d'invoquer la notion très floue de « bande armée » pour obtenir un avis positif. »*

ANNE CHEMIN

(1) L'article 95 sanctionne *« quiconque, en vue de troubler l'Etat par l'un des crimes prévus aux articles 86 et 93 ou par l'envahissement, le pillage ou le partage des propriétés publiques ou privées ou encore en faisant attaque ou résistance envers la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes, se sera mis à la tête de bandes armées ou y aura exercé une fonction ou un commandement quelconque ».*

(2) L'article 450-1 précise : *« Constitue une association de malfaiteurs tout groupement formé ou entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou plusieurs crimes ou d'un ou plusieurs délits punis de dix ans d'emprisonnement. »*

(3) L'article 431-13 précise que le groupe de combat est un *« groupement de personnes détenant ou ayant accès à des armes, doté d'une organisation hiérarchisée et susceptible de troubler l'ordre public ».*

REPÈRES

IRLANDE DU NORD

Deux attentats font un mort et une dizaine de blessés

Une dizaine de civils et de militaires ont été blessés dans le sud de la province de l'Ulster, vendredi 10 juin, lors d'un attentat à l'obus de mortier à un point de contrôle des forces de sécurité dans la petite ville frontalière de Crossmaglen. L'attaque s'est produite à environ 1 kilomètre du centre-ville. Cet attentat n'a pas été revendiqué mais a eu lieu dans une région à forte majorité nationaliste et catholique où l'Armée républicaine irlandaise (IRA) commet régulièrement des attaques contre les nombreuses bases des forces de sécurité situées aux environs de Crossmaglen. Quelques heures auparavant, un ouvrier catholique d'un chantier naval de Belfast a été assassiné par la Force des volontaires de l'Ulster (UVF), une milice protestante illégale.

Par ailleurs, un tribunal de Dusseldorf (Allemagne) a acquitté faute de preuves, jeudi, trois Britanniques membres présumés de l'IRA, accusés d'avoir participé à un attentat contre une caserne britannique à Dortmund et du meurtre d'un soldat britannique dans cette ville en juin 1990. Le parquet avait requis des peines d'emprisonnement ferme allant de treize ans à la perpétuité. – *(AFP.)*

LIBAN

Une émission de télévision française censurée

La diffusion du « Cercle de minuit », une émission de France 2 consacrée au Liban, a été interrompue, jeudi 9 juin, à Beyrouth, par les autorités locales qui ont estimé qu'elle avait un *« contenu politique »*. Cette émission, à laquelle participaient des intellectuels et artistes libanais, fait partie d'une série de huit émissions sur le Liban réalisées par France 2, avec la participation de personnalités locales des arts et de la culture. Le ministre de l'information, Michel Samaha, a déclaré qu'il avait *« demandé personnellement »* l'interruption de cette émission diffusée en différé en raison *« d'extraits d'un film, où il est question de politique et de confessionnalisme »*. Michel Field, l'animateur de l'émission, a jugé *« intolérable »* cette censure et demandé une reprogrammation, en déclarant que s'il n'obtenait pas celle-ci *« il faudrait se rendre à l'évidence, que cette opération n'aura été qu'une opération de propagande du gouvernement libanais »*. – *(AFP.)*

EN BREF

HONGRIE : élection du nouveau chef du groupe parlementaire du Forum démocratique. – Le ministre des finances du gouvernement conservateur sortant, Ivan Szabo, a été élu, vendredi 10 juin, chef du groupe parlementaire du Forum démocratique (MDF), qui a essuyé une sévère défaite aux élections législatives de mai, remportées par les socialistes (ex-communistes réformateurs). M. Szabo, qui représente l'aile pragmatique du MDF, a été élu au deuxième tour en battant Mme Ibolya David, soutenue par le premier ministre. – *(AP.)*

MOLDAVIE : Reprise de la commémoration de la victoire sur les « fascistes ». – Le Parlement élu en février dernier a rétabli, vendredi 10 juin, la fête officielle commémorant la libération de Chisinau, par les troupes soviétiques, de *« l'occupation fasciste »* – celle des armées allemande et roumaine qui ont contrôlé le pays de 1940 à 1944. Cette fête avait été supprimée après la déclaration d'indépendance il y a trois ans pour dénoncer *« l'occupation soviétique »* du pays. – *(AFP.)*

PAYS-BAS : rectificatif. – L'article paru dans *le Monde* du 11 juin consacré aux élections européennes aux Pays-Bas a été malencontreusement signé Christian Chartier alors qu'il a été écrit par son successeur, notre nouveau correspondant à La Haye, Alain Franco.

POLOGNE : la Diète libéralise la loi anti-avortement. – La Diète (chambre basse) s'est prononcée, vendredi 10 juin, pour la libéralisation de la loi anti-avortement actuellement en vigueur, en légalisant l'IVG *« en cas de graves difficultés matérielles ou personnelles »* de la mère. Or, pour entrer en vigueur, cette loi doit être approuvée par le Sénat et signée par le président Lech Walesa, alors que ce dernier a déjà annoncé qu'il y opposerait son veto. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE

Pékin minimise l'importance de son nouvel essai nucléaire

PÉKIN

de notre correspondant

L'essai nucléaire auquel a procédé Pékin, vendredi 10 juin, sur son site de Lop Nor, dans l'ouest du pays, traduit, plus qu'un défi aux Etats-Unis, la volonté chinoise de mettre les bouchées doubles dans la poursuite d'un programme de dissuasion qui a trente ans cette année mais risque d'être figé, avant sa modernisation complète, par un éventuel traité d'interdiction des essais en 1996.

Ce 40e essai chinois, huit mois après le précédent, a porté sur un engin d'une puissance comprise entre 10 et 60 kilotonnes, selon les experts étrangers. Ces chiffres montrent que la Chine avance dans la miniaturisation des charges – un progrès qui accroît la distance de projection de sa puissance militaire par l'allègement des ogives et l'allongement des portées de missiles qui en découle.

L'explosion de vendredi fragilise le moratoire informel observé par les autres puissances nucléaires, auquel Pékin refuse de se joindre. Elle ajoute aussi aux appréhensions des pays de la région, qui redoutent l'émergence d'une puissance chinoise dominatrice. Aussi le ministère des affaires étrangères de Pékin a-t-il pris soin de préciser, aussitôt après l'annonce de cet essai, que la Chine entendait continuer à *« participer activement aux négociations en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires »* et souhaitait sa conclusion *« au plus tard en 1996 »*. Pékin a aussi eu une formule aimable pour les pays non nucléaires dont *« on respecte et comprend ici la désapprobation »*. Mais la Chine n'entend pas tenir compte de telles objections, car l'intensification de ses recherches nucléaires avant l'interdiction de tout essai constitue une nécessité impérative de sa stratégie. S'en priver équivaudrait pour elle à sacrifier 30 ans d'efforts qu'elle est le seul pays isssu du tiers-monde à avoir ouvertement accomplis, avec l'assentiment des grandes puissances, à la grande époque de la dissuasion nucléaire. Les experts estiment que, faute de modernisation intensive, l'arsenal chinois serait composé, d'ici dix ans, d'engins périmés.

Outre le Japon, qui s'est joint aux pays occidentaux pour exprimer – à l'exception de la France, plus prudente – une désapprobation de l'essai chinois, les pays les plus inquiets devant la stratégie de Pékin sont ceux d'Asie du Sud-Est, qui n'apprécient guère ses ambitions en mer de Chine méridionale, et aussi les Etats d'Asie centrale qui ont appartenu à l'URSS et détiennent encore une partie des arsenaux autrefois contrôlés par Moscou. La Chine, pour sa part, soutient, pour minimiser l'importance de son programme nucléaire, qu'elle n'a procédé qu'à un nombre réduit d'essais par rapport aux quelque 850 explosions américaines.

Cet argument est toutefois relativisé par les inquiétudes que suscite la mauvaise volonté chinoise dans la recherche d'une solution, fondée sur des sanctions, en vue d'interdire à son allié nord-coréen de se doter d'un arsenal nucléaire. Le chef en titre de l'Etat chinois, Jiang Zemin, théoriquement patron de l'armée, a réitéré, vendredi, devant les caméras d'une chaîne de télévision japonaise, la position de Pékin selon laquelle il convient face à Pyongyang de *« rester calme »* et de reconnaître *« impérativement que la porte des négociations n'est pas totalement fermée »*. Le chef de l'Etat n'a cependant pas fourni de suggestion concrète pour la poursuite d'une négociation authentique.

FRANCIS DERON

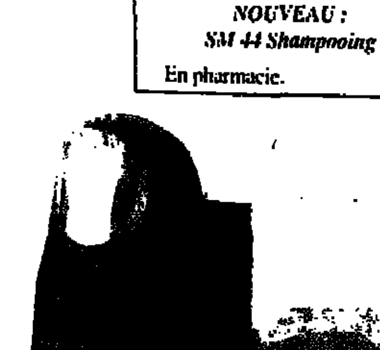
CORÉE DU NORD

Pyongyang demande le rappel des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Yun Ho-Jin, premier conseiller à l'ambassade de Corée du Nord à Vienne, a annoncé, vendredi 10 juin, que son pays a demandé le rappel immédiat des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui se trouvent encore dans le nord de la péninsule. Cette décision a répondu à celle, prise peu avant par le conseil des gouverneurs de l'Agence réuni dans la capitale autrichienne, d'une suspension de l'aide technique à Pyongyang de l'instance de l'ONU. *« Nous n'autoriserons plus aucune mission de vérification de nos installations »*, a dit M. Yun. Les deux inspecteurs rappelés étaient censés superviser le déchargement du cœur du réacteur de Yongbyon, qui est presque achevé. L'aide de l'AIEA à Pyongyang équivalait à 1,5 million de francs.

Cependant Washington et Moscou ont unifié leurs positions sur la crise coréenne. Les deux capitales sont d'accord pour proposer à l'ONU une résolution prévoyant des sanctions contre Pyongyang, mais aussi la tenue d'une conférence internationale sur le sujet, qui était vivement souhaitée par la Russie. L'annonce de ces décisions a été faite vendredi à Istanbul par le secrétaire d'État américain, M. Christopher, et son homologue russe, M. Kozyrev, lors d'une conférence de presse commune tenue en marge des réunions de l'OTAN et du Conseil de coopération de l'Atlantique nord. Le régime du maréchal Kim Il-sung a averti qu'il tiendrait des sanctions pour un acte de guerre et a menacé de se retirer du TNP (traité de non-prolifération nucléaire). La conférence devrait réunir, outre les Etats-Unis et la Russie, la Chine, le Japon, les deux Corées et l'ONU.

Le ministre des affaires étrangères japonais, M. Kakizawa, devait rencontrer dimanche 12 juin son homologue chinois, dans l'espoir, ténu, de le convaincre de se joindre aux quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité pour voter des sanctions contre Pyongyang. Vendredi, la Chine a nettement réaffirmé, par la voix de son président Jiang Zemin, son refus de sanctions. Le Japon, lui, se trouve inconfortablement coincé sur ce sujet entre la volonté de son allié américain et les réticences de la Chine, avec qui Tokyo ne veut pas se brouiller. Inquiet des répercussions sur la stabilité de la région d'un affrontement ouvert avec la Corée du Nord, le Japon a, depuis le début de la crise, prêché la modération. M. Kazikawa devait passer samedi par la Corée du Sud pour des discussions avec le président Kim Young-sam et avec son homologue Han Sung-joo, qui a lui-même essuyé un échec à Pékin jeudi. Séoul a, par ailleurs, annoncé vendredi la tenue de trois manœuvres militaires au mois d'août. – *(AFP.)*



AMÉRIQUES

HAÏTI

Washington adopte de nouvelles sanctions contre Port-au-Prince

Le président Bill Clinton a annoncé, vendredi 10 juin, que les Etats-Unis interdiront les vols commerciaux à destination et au départ d'Haïti *à partir du 25 juin*. Il a ajouté que les « transactions financières privées » avec Haïti seront également interdites tant que les militaires n'auront pas rendu le pouvoir au président en exil, Jean-Bertrand Aristide.

WASHINGTON et NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondants

Méthodiquement, l'administration Clinton applique une stratégie de pressions croissantes vis-à-vis d'Haïti, qui pourrait bien déboucher sur une intervention militaire avant la fin de l'été, si les putschistes de Port-au-Prince ne quittaient pas le pouvoir d'ici là. Le nouveau «tour de vis» est intervenu, vendredi, avec l'annonce d'une série de sanctions unilatérales américaines qui viennent s'ajouter à l'embargo décrété en mai par le Conseil de sécurité de l'ONU. A partir du 25 juin, tout trafic aérien entre les Etats-Unis et Haïti sera interdit; le Canada a pris la même mesure. Les ressortissants américains (environ 6 000) sont instamment priés de quitter l'île, à l'exception de ceux d'entre eux qui seraient employés à des tâches humanitaires. Dans le même temps, l'administration va rappeler plus de la moitié de son personnel diplomatique sur place. Enfin, les Etats-Unis suspendent toutes les transactions financières (transferts de fonds au dessus de 50 dollars, notamment) entre les deux pays, à l'exception de l'aide humanitaire.

«Le coup d'Etat ne peut plus se prolonger», a averti le président Bill Clinton. Il ne doit pas y avoir de répit pour le général Raoul Cédras, le chef de l'armée, le colonel Michel François, le patron de la police, et leurs complices des milieux d'affaires. Ils doivent céder le pouvoir et permettre le retour de l'homme qu'ils ont renversé en septembre 1991, le Père Jean-Bertrand Aristide, seul président démocratiquement élu de l'histoire du pays.

Accusation de trafic de drogue

L'administration américaine explique qu'elle n'exclut aucunement *«l'option militaire»* mais entend d'abord *«donner une chance»* aux sanctions. La nouvelle ligne défendue à Washington est que ces sanctions pourraient se révéler plus efficaces qu'on ne l'imagine pour acculer les militaires haïtiens au compromis. La région frontalière entre la République dominicaine et Haïti serait maintenant hermétique *«à 75 à 80 %»*, après les récentes mesures prises par les autorités de Saint-Domingue (*le Monde* du 8 juin).

Parallèlement, les responsables de l'administration s'appliquent à donner chaque jour un peu plus de crédibilité à l'éventualité d'une intervention militaire. Washington relève que les pays de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunis cette semaine au Brésil, n'ont pas catégoriquement rejeté cette option et que ceux du sous-groupe des Caraïbes sont même prêts à l'envisager. Enfin, M. Aristide, après avoir beaucoup dénoncé *«l'impérialisme américain»*, ne verrait, aujourd'hui, plus d'inconvénient à retourner au pouvoir dans le sillage des «marines».

Pour donner un peu plus de crédit encore à l'option militaire, certains officiels américains, rapporte le *New York Times*, confient volontiers à la presse que l'armée haïtienne est de plus en plus compromise dans le trafic de drogue. Son implication dans l'importation de cocaïne aux Etats-Unis avait été, il y a quelques semaines, une des raisons énoncées par le président Clinton pour justifier une éventuelle invasion de l'île. L'argument est avancé à l'intention du Congrès : peu enthousiaste à l'idée d'une opération militaire, il faudrait le convaincre que le recours à la force serait aussi nécessaire dans le cas de Haïti qu'il l'avait été en 1989 contre le Panama d'Antonio Noriega.

Si l'on se fie au pronostic d'un diplomate européen à Washington, les Etats-Unis n'attendront pas des mois avant de tirer des conclusions quant à l'efficacité des sanctions économiques. C'est plutôt une affaire de semaines, et l'on entrera dans une période «chaude» à la fin juillet si, d'ici là, les putschistes n'ont pas cédé le pouvoir. L'administration prépare déjà, ostensiblement, «l'après-Cédras» en s'efforçant de convaincre plusieurs pays du continent de former une force de maintien de la paix de quelque 3 000 hommes, qui sera déployée dès que les militaires haïtiens auront quitté le pouvoir, pacifiquement ou non. Cette force aura pour objet d'empêcher des règlements de comptes sanglants entre Haïtiens après le départ des putschistes, d'assurer l'installation d'une équipe civile, de protéger les ressortissants étrangers, de former une vraie police etc.

S'ils doivent intervenir militairement, les Etats-Unis ne veulent pas que ces missions-là reviennent à leurs troupes, qui devront, au contraire, quitter Port-au-Prince dès le renversement des putschistes accompli. La force de maintien de la paix pourrait, elle, être amenée à rester à Haïti jusqu'au début 1996, date qui marquera la fin du mandat de M. Aristide et l'organisation de nouvelles élections présidentielles.

C'est d'ailleurs là un sujet de polémique entre l'administration et Jean-Bertrand Aristide : ce dernier estimerait, lui, que le temps qu'il a passé en exil doit être décompté de son mandat (non renouvelable), lequel devrait donc être prolongé d'autant. Dans le groupe dit des «amis d'Haïti», les Etats-Unis sont, cependant, de plus en plus isolés : les quatre autres pays du groupe, la France, le Venezuela, l'Argentine et, dans une moindre mesure, le Canada, sont opposés à la fois au renforcement des sanctions et, plus encore, à une opération armée contre les putschistes. Le «groupe» juge que les sanctions, telles qu'elles sont aujourd'hui, vont porter leurs fruits. En revanche, l'arrêt du trafic aérien risque de mettre en péril la communauté étrangère installée à Haïti (diplomates et membres des nombreuses missions humanitaires). Enfin, une invasion risque d'aboutir à une situation «à la somalienne» : une fois les militaires américains partis, il reviendra à la «communauté internationale» l'impossible tâche de restaurer un semblant de démocratie dans un pays qui n'en a presque jamais connu...

Pour la France, la politique des sanctions doit être l'objet d'un «accompagnement» politique. Le retour à la démocratie ne se résume pas au retour de M. Aristide à Port-au-Prince. C'est aussi la tenue cet automne d'élections législatives libres à la date prévue. Farouchement opposée à une intervention armée, la France entend que la mission de l'ONU à Haïti soit renforcée et notamment chargée de la surveillance de ce scrutin.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

ÉTATS-UNIS

Le retour de Dan Quayle

WASHINGTON

de notre correspondante

«L'important, c'est de ne pas rater sa sortie – surtout si on compte revenir». Moins de deux ans après avoir accepté d'assez bonne grâce la cuisante défaite électorale de George Bush, Dan Quayle, son co-équipier et vice-président, est de retour. Avec un livre, «Standing firm» (Tenir bon), qu'il a entrepris de présenter personnellement dans trente-six villes américaines.

Objectif 1996? Probablement. Mais Dan Quayle, qui a appris la prudence, n'annonce pas encore la couleur: la bataille pour les primaires républicaines n'a pas officiellement commencé. Avant de décider s'il sera candidat à la présidence, dit-il, il veut d'abord sonder l'Amérique, la vraie, au cours de cette tournée. Le sénateur Bob Dole, chef de l'opposition républicaine au Sénat, est pour l'instant l'un des mieux placés, et parmi les noms qui circulent – le général Colin Powell, le chef d'état-major qui a gagné la guerre du Golfe, l'ancien secrétaire à la défense Dick Cheney, l'ex-ministre Jack Kemp, le gouverneur de Californie Pete Wilson – celui de Dan Quayle n'est pas forcément celui qui revient le plus souvent.

Mais il a pour lui l'expérience de la vice-présidence et de l'appareil du parti; présent dans toutes les émissions politiques ces temps-ci, Dan Quayle semble prendre date. Bill Safire, le redouté chroniqueur politique du *New York Times*, lui conseille de se contenter en 1996, de rassembler la droite chrétienne derrière un candidat républicain centriste et de passer son tour... Après tout, Dan Quayle, qui fut sénateur à 33 ans, n'a jamais que 47 ans. Le succès de son livre en librairie montre pourtant qu'il a toujours la faveur de la base conservatrice de son parti, à défaut d'avoir celle de la presse.

Parviendra-t-il jamais à redresser son image dans la presse? C'est, à la lecture de son livre (1), presqu'une obsession chez un homme qui apparaît terriblement meurtri par les humiliations que lui ont infligées les médias tout au long de sa vice-présidence, de 1988 à 1992, au point de le qualifier de *«chair à canon nationale»*. *«C'est un livre sur la manière dont j'ai été extraordinairement insulté, et sur la manière dont je suis revenu,* explique-t-il. *La foi et ma famille m'ont aidé à traverser cette épreuve»*. Maladroitement, il continue de revenir sur ses fameuses gaffes pour tenter de les justifier. Celui que le *Boston Globe* a décrit comme *«super-riche, super-bronzé et aussi intelligent que la plante verte de votre salon»* ne manque pas de relever que l'un des thèmes qui lui ont valu les attaques les plus féroces, celui des valeurs familiales, est aujourd'hui repris avec succès par le démocrate Bill Clinton.

Quelques «amis» républicains sont éreintés au passage: l'ex-secrétaire d'Etat Jim Baker, en particulier, dont la principale préoccupation était de savoir *«ce qui était bon pour Jim Baker»*, qui *«pensait qu'il fallait donner à Gorbatchev tout ce qu'il voulait»*, et à qui *«je devais rappeler quelquefois que moi aussi, je travaillais pour le président»*. Dan Quayle n'a en revanche que louanges pour Dick Cheney et surtout pour l'ex-président Bush que, regrette-t-il amèrement, son entourage a mené tout droit à la défaite en 1992, en lui organisant une campagne désastreuse, constamment sur la défensive. Aux funérailles de Richard Nixon, Dan Quayle, qui dit être en contact *«plusieurs fois par mois»* avec George Bush, lui a demandé s'il avait lu son livre, dont il venait de lui envoyer un exemplaire. *«Pas encore,* lui a répondu l'ex-président, *Barbara a fait main basse dessus»*. C'est Dan Quayle lui-même qui le raconte.

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Aux éditions Harper Collins

PROCHE-ORIENT

YÉMEN

Le vice-président dénonce l'« ingérence » de l'Arabie saoudite et des autres pays du Golfe

Abdel Aziz Abdel Ghani est convaincu que s'il n'y avait pas eu d'ingérence extérieure, la guerre n'aurait pas éclaté entre nordistes et sudistes qui auraient pu ainsi régler leurs différends par le dialogue. De passage à Paris, le vice-président yéménite – qui est un nordiste même s'il refuse ce qualificatif au nom de l'unité du pays – a été reçu, jeudi 8 juin, par Jean Vidal, conseiller diplomatique de M. Mitterrand. Il devait aussi rencontrer Denis Bauchard, directeur du département Afrique du Nord-Moyen-Orient au Quai d'Orsay.

Par *« ingérence extérieure »*, M. Abdel Ghani entend le soutien accordé aux dirigeants du Parti socialiste yéménite (PSY), qui gouverne à Aden, par les pays du Golfe et plus précisément par l'Arabie saoudite. A l'en croire, les monarchies pétrolières *« ne veulent pas voir émerger dans cette région un Etat fort, à forte densité démographique* (quelque 14 millions d'habitants), *qui recèle du pétrole et qui est de surcroît une république démocratique »*.

M. Abdel Ghani omet de dire que le conflit entre le PSY et le Congrès populaire général (CPG) du président (nordiste) Ali Abdallah Saleh, sur le partage du pouvoir et la conception de l'Etat, s'était envenimé depuis près d'un an et que des cadres et des biens du PSY avaient été la cible d'une série d'attentats sans que cela émeuve outre mesure le gouvernement central. Et s'il admet que quelque chose faisait problème, c'est pour préciser que M. Ali Salem El Bid, « numéro un » dans le Sud avant l'unité proclamée en 1990, n'avait jamais accepté de devenir le deuxième personnage de l'Etat unifié.

M. Abdel Ghani affirme qu'il se serait interdit de porter des accusations contre les monarchies pétrolières, n'étaient un certain nombre de faits : *« Des articles de la presse koweïtienne, affirmant que l'émirat verserait jusqu'au dernier millime pour obtenir la partition du Yémen, et une visite à Ryad en fanfare et avec tous les honneurs, de l'ex-vice-président El Bid en février dernier »*. N'étaient aussi, selon lui, une déclaration du chef de la diplomatie koweïtienne évoquant la possibilité d'agir pour la *« reconnaissance »* de la *« République démocratique du Yémen »* proclamée par Aden et sa *« récente reconnaissance implicite par les pays du Conseil de coopération du Golfe »*. Sans oublier que les armes *« ont continué d'arriver à Moukalla »*, dans le Sud, ces derniers mois. *« Qui donc finançait ces achats ? »*, demande M. Abdel Ghani.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement de Sanaa est persuadé que c'est à l'instigation des *« parties extérieures »* que les dirigeants du PSY ont ouvert les hostilités, dans le but de proclamer la sécession. Les sudistes, eux, imputent aux nordistes la responsabilité du déclenchement de la guerre, la sécession n'en étant que le résultat inéluctable.

« Affaiblir le pays »

M. Abdel Ghani est convaincu que l'Arabie saoudite et les autres monarchies pétrolières agissent *« non pas par amour des Yéménites du Sud ou de M. El Bid, mais pour affaiblir le pays »*. Admettant que Ryad finance aussi la puissante tribu des Hached, fidèle au gouvernement central, il estime que c'est aussi pour diviser les Yéménites et maintenir plusieurs fers au feu. *« Nos frères dans le Golfe veulent aussi nous sanctionner pour notre attitude »* de soutien à l'Irak pendant la guerre du Golfe. *« Envers et contre tout, nous voulons avoir avec eux de bonnes relations »*, dit-il.

Alors que les combats continuent malgré des cessez-le-feu successifs, M. Abdel Ghani réaffirme la détermination du gouvernement de Sanaa à *« sauvegarder l'unité »* par les moyens pacifiques mais aussi, s'il le faut, par la guerre. Quant à un éventuel dialogue avec les *« sécessionistes »*, il demeure tributaire, affirme-t-il, de la renonciation à la séparation et de la mise à l'écart de ceux qui l'ont proclamée, en particulier M. El Bid.

MOUNA NAÏM

SYRIE : accords de coopération militaire avec la Russie. – Lors d'une visite à Damas du chef d'état-major des armées russes, douze protocoles de coopération militaire ont été signés entre la Syrie et la Russie, a-t-on appris, vendredi 10 juin, de source russe. Ces documents *« ont été signés en application de l'accord général »* conclu en avril dernier, qui prévoyait la reprise par Moscou des ventes d'armes à Damas, interrompues depuis 1991. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Les mutineries se multiplient dans les prisons

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Un calme précaire était revenu, samedi 11 juin, dans les prisons sud-africaines où, depuis deux jours, plusieurs milliers de prisonniers mutinés demandaient à bénéficier de l'amnistie annoncée par Nelson Mandela.

Le mouvement a commencé jeudi, lorsque quelque 500 prisonniers de Modderbee, non loin de Johannesburg, ont pris le contrôle de leur établissement. Deux d'entre eux ont été tués lors de l'émeute, qui a fait plusieurs dizaines de blessés dont une bonne proportion de gardiens. Une trentaine de détenus ont profité des événements pour prendre la fuite.

Vendredi, après une réunion d'urgence avec le président Mandela et le vice-président Frederik De Klerk, le ministre des services pénitentiaires, Sipho Mzimela, a annoncé que tous les prisonniers du pays allaient immédiatement bénéficier d'une remise de peine de six mois. Cette déclaration – dans des conditions de précipitation qui témoignent de l'inquiétude des autorités – a ramené le calme à Modderbee, mais n'a pas été suffisante pour empêcher que l'agitation ne gagne d'autres établissements.

Six autres prisons étaient touchées vendredi par un mouvement qui a son origine dans les espoirs d'amnistie nourris par les quelque 115 000 prisonniers de droit commun, en majorité noirs, qui peuplent les prisons sud-africaines. En principe, cette amnistie ne devrait concerner que les crimes et délits politiques. Mais, selon une opinion largement répandue dans les établissements pénitentiaires, les infractions de droit commun commises sous l'apartheid étaient politiques, en ce qu'elles reflétaient la condition sociale particulière de leurs auteurs, dépourvus de tous droits.

Le 21 mars dernier, vingt et un détenus qui réclamaient le droit de vote avaient trouvé la mort dans l'incendie de leur cellule, à Queenstown, dans la province du Cap (*le Monde* du 23 mars). Dans les jours suivants, de semblables émeutes avaient frappé plusieurs autres établissements.

GEORGES MARION

Lourdes peines pour les auteurs du massacre de Boipatong

JOHANNESBURG

de notre correspondant

La cour suprême de Pretoria a condamné dix-sept membres du parti Inkatha à de lourdes peines de prison, jeudi 9 juin, pour leur participation au massacre de Boipatong en 1992. Les condamnés ont annoncé leur intention de demander le bénéfice de l'amnistie.

Le 17 juin 1992, dans la nuit, plusieurs dizaines d'hommes armés avaient pénétré dans le ghetto de Boipatong, non loin de Vereeniging, massacrant de façon indistincte hommes, femmes et enfants. La police devait dénombrer quarante-trois cadavres et relever quelque vingt blessés...

Deux ans après les faits, la justice a distribué à dix-sept «paumés», égarés dans une enceinte de justice, des peines de dix-huit, quinze et dix ans de prison. Le juge Smit a expliqué qu'il n'avait pas prononcé de condamnation à mort à cause du climat politique qui, à l'époque, régnait dans beaucoup de *townships* où s'affrontaient les militants de l'Inkatha et les milices d'autodéfense du Congrès national africain (ANC).

L'affaire de Boipatong avait suscité une profonde colère dans les rangs de l'ANC, poussant Nelson Mandela à quitter pour plusieurs mois la table des négociations constitutionnelles. Le futur président dénonçait alors l'intervention occulte d'une *«troisième force»* attachée à faire capoter les négociations en cours. Des massacres ultérieurs, et les enquêtes menées par la commission Goldstone, devaient montrer qu'au-delà du cas particulier de Boipatong ces accusations n'étaient pas dénuées de fondement. Plusieurs responsables de l'Inkatha, dont des parlementaires récemment élus, ont, depuis, été formellement mis en cause pour avoir organisé des escadrons de la mort ou des provocations qui ont débouché sur des affrontements sanglants.

G. M.

NIGÉRIA

Tension à la veille de l'anniversaire du scrutin annulé

A la veille du premier anniversaire de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, annulée par les militaires, la tension allait croissant, samedi 11 juin, au Nigeria, où Moshood Abiola, vainqueur présumé de ce scrutin, a annoncé qu'il serait, dimanche, le prochain président de la République fédérale.

Le gouvernement du général Sani Abacha a pour l'heure évité tout affrontement direct avec M. Abiola. Mais les forces de sécurité ont continué de traquer les dirigeants de l'opposition, rassemblés autour de la Coalition démocratique nationale (NADECO). Olusegun Osoba, ancien gouverneur civil de l'Etat d'Ogun, Dan Suleiman, général d'aviation en retraite, et Jonah Jang, ancien gouverneur militaire, ont été inculpés jeudi de *«complot en vue de trahison»*. Le chef de la police a déclaré vendredi que si M. Abiola annonce la formation d'un gouvernement parallèle, *«il sera arrêté et jugé car un tel acte relève de la trahison»*. – *(AFP.)*

Algérie : les charmes précaires de la province

Bejaïa paraît épargnée par la guérilla islamiste et la répression mais le danger est tout proche

BEJAÏA

de notre envoyée spéciale

Avec leurs yeux turquoise, leur grand sourire endimanché et leur fort accent moscovite, Boris et Irina auraient du mal, même en rusant, à se fondre dans l'anonymat. Y songent-ils seulement? Quelques jours à peine après l'embuscade qui a coûté la vie, le 18 mai dernier, à trois de leurs compatriotes sur la route côtière reliant Jijel à Bejaïa, Boris et Irina sont allés pique-niquer, comme à leur habitude, sur la plage voisine de Tichi.

Un luxe qu'aucun *gaouri* (étranger) de la capitale n'ose plus s'offrir depuis des lustres! Mais Bejaïa (ex-Bougie) n'est pas Alger. Et l'Algérie ne se résume pas aux seules régions chaudes de la Mitidja, du Constantinois ou de l'Oranie. Sorti de l'Atlas blidéen, prévaut un calme relatif. C'est vrai des vastes régions du Sud autant que de la Kabylie.

Des casemates en ciment

Et puis, pour les quelques milliers de coopérants étrangers restés en poste – Russes, Européens de l'Est ou Vietnamiens –, le lent naufrage de l'Algérie vaut provisoirement mieux que les tempêtes sanglantes ou la gangrène mafieuse qui menacent leurs propres pays. C'est du moins ce que beaucoup, disséminés dans les provinces algériennes, font mine de croire. En croisant les doigts.

Certains, comme les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, n'ont de toute façon guère le choix. Même pas celui de préférer «la valise» au «cercueil». Le massacre de douze techniciens croates, de confession chrétienne, égorgés le 14 décembre, sur le chantier de Tamezguida, à l'est d'Alger, a donné un écho sinistre aux horreurs du conflit bosniaque. Ici comme là-bas, la mort l'emporte. Ici comme là-bas, la «purification» ethnique ou religieuse fait office de drapeau.

Cibles médiatiques idéales, les étrangers n'ont sans doute pas fini de payer leur tribut aux pyromanes du brasier algérien. Les proies restent nombreuses – et les natifs de l'ex-URSS ou de ses anciens satellites ne sont pas les moins vulnérables. Ceux que plus personne, aujourd'hui, n'appelle les «pays frères» continuent vaille que vaille, contrairement à la France, d'apporter leur soutien à l'Algérie, avec leurs coopérants, spécialistes de haut niveau, techniciens ou professeurs.

Financièrement, ces derniers y gagnent-ils vraiment? *«En Algérie, même payés en dinars, les experts vietnamiens reçoivent, en un mois, l'équivalent d'un an de salaire chez eux»*, assure une universitaire. Pour le reste, chacun est bien forcé de s'en remettre au ciel. Le gouvernement russe a déjà réduit de moitié le nombre de ses ressortissants, qui sont aujourd'hui environ un millier dans le pays – dont quelque deux cents techniciens, employés à la centrale électrique de Jijel.

Les trois passagers russes tués le 18 mai en même temps qu'une partie de l'escorte militaire algérienne, censée protéger l'autobus qui les emmenait vers Alger, venaient précisément de là. Et l'endroit où les maquisards islamistes ont tendu l'embuscade ne se trouve qu'à trois quarts d'heure, en voiture, des faubourgs de Bejaïa. *«En réalité, il y a une sorte de frontière : à partir du carrefour de Souk-Et-Tnine, commence la zone chaude. Elle s'étend des montagnes de Ziama Mansouria jusqu'à celles qui surplombent El Aouana»*, précise un commerçant.

A l'en croire, les guérilleros islamistes seraient environ un millier, *«dont une centaine d'Afghans»* (1), que les patrouilles de choc de l'armée gouvernementale n'ont pas réussi, malgré de multiples incursions, à déloger. *«Du côté d'Erraguene, ils ont même construit des casemates, avec du ciment et des parpaings»*, souligne le commerçant.

«Vive MOB»

«Ce sont les «barbus» qui assurent l'approvisionnement des populations locales. Ils ont des semi-remorques et tout ce qu'il faut!», insiste-t-il. Si l'on s'en tient aux strictes informations publiées dans la presse algéroise, il semble, en tout cas, que le mois de ramadan a été particulièrement agité, puisque dix-sept camions et fourgonnettes ont été jetés à la mer, sur cette même route de Jijel, par des commandos islamistes.

Curieusement, ce violent voisinage ne semble pas troubler la quiétude de Bejaïa. La place du 1er-Novembre (ex-place Guégon), construite en terrasse au-dessus de la mer, offre la même fraîcheur ombreuse qu'autrefois, quand les colons français venaient s'y délasser, près du kiosque à musique. Le kiosque a disparu, mais restent les ficus, le café de l'Etoile et les vieux bancs en bois, où l'on papote, entre hommes, interminablement.

Même calme provincial, plus haut, dans les faubourgs, où le béton moderne a pris, sans trop de peine, le relais des médiocres immeubles dessinés par Fernand Pouillon. Les femmes et les filles, peu nombreuses dans les rues, ont l'insigne avantage, coutume kabyle oblige, de pouvoir sortir tête nue. Ici, tout le monde se connaît. Les «barbus» – *«il y en a quelques-uns, forcément»*, admet-on à regret – se font le plus discrets possible. Et tandis qu'à Alger, le sigle de l'ex-Front islamique du salut (FIS) fleurit sur tous les murs, à Bejaïa, les graffitis les plus en vogue sont ceux qui chantent la gloire du football local, les *«Vive MOB!»* (Mouloudia olympique berbère) alternant avec les *«Vive JSMB!»* (Jeunesse sportive musulmane de Bejaïa).

Islamistes parfois, mais Kabyles avant tout, les Bougiotes ont très majoritairement voté, lors des élections de 1991, pour le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed. L'université – qui abrite un département de berbère – reste, quant à elle, l'un des fiefs du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi. Au-delà de ces préférences partisanes, Bejaïa, comme du reste l'ensemble de la Kabylie, n'a jamais été massivement séduite par les sirènes du FIS, soupçonné, non sans raison, de vouloir sacrifier le patrimoine berbère sur l'autel de l'arabité.

Est-ce cet inexpugnable sentiment communautaire qui explique la sérénité dont on fait montre, ici, malgré la proximité des maquis de la corniche jijélienne? Apparemment, le risque de contagion ne paraît effrayer personne. *«Bejaïa et Jijel, c'est le jour et la nuit!»*, s'exclame un des animateurs de l'Association culturelle de la Soummam. *«Les deux villes se sont toujours tourné le dos : Jijel regarde vers Constantine, Bejaïa vers Alger»*, ajoute-t-il, avec une belle assurance.

Miraculeusement préservée de la terreur islamiste et des brutalités militaires, la ville n'accueille plus, pourtant, qu'une poignée de coopérants des ex-«pays frères» – quelques natifs d'Europe de l'Est et une quinzaine de Vietnamiens. Les autres sont partis. *«Moi, je n'ai rien changé, je vis comme d'habitude*, proclame une retraitée d'origine française. *Je fais mon marché comme avant, et quand je ne suis pas d'accord avec quelqu'un, je gueule et je râle comme je l'ai toujours fait!»*

Les Français, pieds-noirs ou binationaux, seraient encore une centaine à Béjaïa et environ sept cents dans la *wilaya* (région). Tous n'affichent pas une telle témérité. *«Je ne m'aventure plus jamais en dehors de mon quartier. Ici, je suis tranquille : je connais tout le monde et tout le monde me connaît»*, explique cette élégante quinquagénaire, qui vit, entourée de ses chats, dans la jolie villa 1900 héritée de ses parents.

Quand elle rentre un peu tard, le soir, après une partie de belote, les gosses du voisinage, assis dans l'ombre, la saluent d'un amical *«Bonsoir, madame!»*, et cette haie sonore la protège, dit-elle, jusqu'à la porte de sa maison. *«On sait bien qu'il y a des gens du FIS, dans la ville. Et qu'il faut faire très attention*, lâche une jeune femme, bougiote d'adoption. *Ceux qui disent qu'ils n'ont pas peur, ils mentent. On fait comme si, c'est tout. Et on attend...»*

CATHERINE SIMON

(1) Surnom donné aux islamistes algériens qui ont combattu en Afghanistan.

LESOTHO : envoi d'une force africaine. – Les pays de la Ligne de front vont envoyer une force spéciale au Lesotho pour faire *«entendre raison»* aux soldats et policiers qui ont mené des mouvements de grève dans ce pays, a indiqué, jeudi 9 juin, le président zimbabwéen Robert Mugabe. Lors d'une conférence de presse au Cap, à la veille de l'ouverture d'un sommet consacré aux perspectives de développement économique de l'Afrique australe, M. Mugabe a indiqué que les sept pays de la Ligne de front avaient décidé l'envoi de cette nouvelle force en raison de *«la détérioration de la situation»* au Lesotho. – *(AFP.)*

MALI : neuf personnes tuées par des «bandits armés». – Les autorités ont annoncé, vendredi 10 juin, que neuf personnes, dont trois militaires, ont été tuées mercredi et jeudi, lors de trois attaques distinctes, dans la région de Tombouctou, par une cinquantaine de *«bandits armés»*. L'expression désigne d'anciens rebelles touaregs hostiles au Pacte de paix signé en avril 1992. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES



Les fantômes de Diego-Suarez

DIEGO-SUAREZ

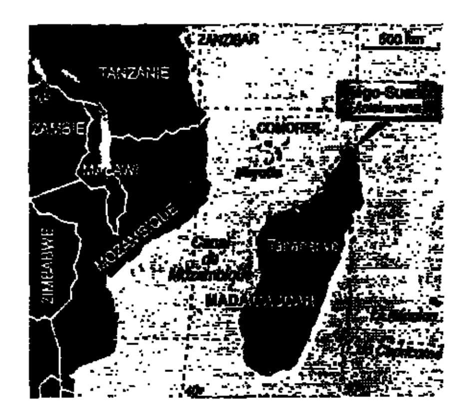
de notre envoyé spécial

Il faut attendre que le soleil se noie dans la baie de Diego-Suarez (rebaptisé Antsiranana) pour prêter attention à ce genre d'histoire. Au crépuscule, devant un pastis sans eau, près du comptoir en palissandre de l'Hôtel de la Poste. Ambiance de ventilateurs, peaux de crocodile et de tortue desséchées à même le mur, fond sonore de «Questions pour un champion» sur un téléviseur qui floconne, aveux de vieux Français exilés qui se sentent ici chez eux : *«Tana, on y va le moins possible. Mais à Diego, on nous aime bien.»*

La preuve? Quand la Légion étrangère et la Marine ont quitté la rade en 1972, les prostituées de la ville sont descendues dans la rue, maquillage et *Marseillaise* aux lèvres, drapeau tricolore en main. Et si la *Jeanne-d'Arc* (sur laquelle vogua l'ancien président Ratsiraka) vient mouiller au port, vous verrez les dockers malgaches, parole, se mettre au garde-à-vous pendant le lever des couleurs.

Des bateaux, on n'en voit plus guère à Diego. Les militaires partis, reste un théâtre d'ombres. L'épave d'un torpilleur anglais coulé pendant la seconde guerre mondiale au temps où Madagascar, comme la plupart des colonies françaises, s'activait pour Vichy. Le IIIe Reich n'eut-il pas le projet, finalement avorté, d'exiler tous les juifs d'Europe sur la grande île? Fantôme aquatique, la silhouette déchiquetée d'un sous-marin de poche japonais sert de promontoire coupant aux enfants nageurs. Chaque année une délégation nippone dépose sur la mer une couronne de fleurs. D'autres tombes, terrestres celles-là, reçoivent les prières et les bouquets des autochtones au cimetière du Commonwealth où se côtoient Zoulous et Zambiens britanniques et Tanzaniens morts pour la liberté.

Un mot qui démange à Diego-Suarez. La ville se rêve en île indépendante loin de Tananarive, dont elle sent la haute domination. Lors des troubles de 1990-1991, les



rues se sont emplies d'un même cri : *«Les Français reviennent!»*, véritable fantasme, poussée de fièvre paradoxale où la référence aux Blancs devait se comprendre comme un accès... d'indépendance. *«Diego et toute sa province*, avoue un Indo-Pakistanais, *on aurait voulu être une sorte de Mayotte.»* Et de rappeler qu'ici, il y a bien longtemps, des aventuriers fondèrent Libertalia, la première République de pirates.

Echapper aux «gens de Tana»

Sous la moustache impassible du maréchal Joffre – sa statue n'a jamais été profanée –, la rade est bien calme. Diego vit au rythme lent des thoniers qui rouillent leur coque dans les courants de l'océan et viennent vider leur cale. On attend, d'un jour à l'autre, le renforcement de la flotte, la mise en service de deux nouveaux bâtiments pour accroître les captures.

Le thon à peine débarqué finit dans les entrepôts de Pêche et Froid, une firme boulonnaise qui emploie près d'un millier de Malgaches. A côté, les cales sèches de la SECREN (Société d'études, de construction et de réparation navale), l'un des plus beaux chantiers de la zone. Deux cents mètres de radoub en pleine déconfiture. La main-d'œuvre est là, pas le matériel de réparation. Aux commandants d'amener leur baguette de soudure, leur bobine de métal.

A la nuit tombée, on sursaute au raclement des caisses à roulettes sur le bitume. Un thonier décharge. Les gamins reçoivent le «faux poisson», les thons blessés ou trop petits, les daurades, pièces riches en protéines mais si salées qu'elles font tomber les dents, ajourent les sourires. Inquiétude de l'équipage malgache qui repartira demain : y a-t-il un cercueil à bord? Pas question de s'embarquer sans cette précaution que l'on discute avant la paie, avant toute chose. Si la mer prend la vie, le corps doit revenir à terre, sur la terre des ancêtres. L'âme, sinon, sera errante à jamais.

Vague à l'âme des habitants de Diego malgré ce merveilleux pain de sucre, une île flottante posée entre le canal de Mozambique, l'océan Indien et la mer d'émeraude au pied de la montagne d'ambre. Pendant que les enfants détalent avec leur part de pêche, les vieilles rancœurs resurgissent. L'agriculture n'a pas été soutenue. Les tomates et aussi les œufs viennent par avion de Tananarive. On accuse la capitale de refuser aux élèves de Diego l'accès aux bonnes écoles, aux universités. *«Nous n'avons pas de boursiers*, s'insurge ce commerçant. *On veut nous condamner au métier de docker.»*

Tana, toujours Tana, dont la ville est coupée six mois de l'année pendant la saison des pluies faute de route praticable. Un héritage de la IIe République qui tenait à distance les provinces maritimes, bien que Didier Ratsiraka fut lui-même un «côtier». Ces dernières années, le pape Jean-Paul II est venu à Diego, et aussi le président Zafy. La population attend autre chose. Une autonomie, «pour échapper aux gens de Tana». La résurgence de ce mythe du cargo qui amène le salut par la mer.

ÉRIC FOTTORINO

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les électeurs français, et ceux de l'Union européenne *inscrits sur* les listes électorales, c'est-à-dire 47 508 personnes sur plus d'un million de ressortissants, devaient désigner, dimanche 12 juin, les quatre-vingt-sept députés qui seront envoyés par la France au Parlement européen. Le choix devait se faire entre vingt listes parmi lesquelles plus de la moitié, selon les derniers sondages dont la publication était autorisée, une semaine avant le scrutin, ne semblaient pas avoir de chance de franchir la barre de 5 % des suffrages exprimés, qui permet d'obtenir des élus.

■ MODE DE SCRUTIN. L'élection se déroule au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Ouverts à 8 heures, les bureaux de vote seront fermés à 22 heures.

■ TROUBLE ET ESPOIR. Alors que la liste de Philippe de Villiers menace celle de Dominique Baudis, la liste de Bernard Tapie sème le trouble parmi les partisans de Michel Rocard qui fondent, cependant, des espoirs sur la « Nouvelle Alliance » à gauche proposée par le premier secrétaire du PS.

Le mode de scrutin

Les parlementaires européens sont élus au suffrage universel direct. En France, cette élection a lieu à la représentation proportionnelle, à un tour, à la plus forte moyenne; le panachage et le vote préférentiel sont interdits, c'est-à-dire que les électeurs ne peuvent modifier ni la composition ni l'ordre de la liste pour laquelle ils votent.

L'ensemble des suffrages sont globalisés au niveau national. Ne peuvent participer à la répartition des quatre-vingt-sept sièges accordés à la France que les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés. Le total du nombre de voix que seules celles-ci ont obtenues est divisé par le nombre de sièges à pourvoir pour déterminer le « quotient électoral ». Ensuite, le nombre de voix recueillies par chaque liste est divisé par ce quotient, pour calculer le nombre de sièges qui leur est attribué.

Les sièges qui n'ont pas été distribués selon ce calcul le sont par la règle de la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège en plus de ceux qui lui ont déjà été accordés; puis on divise le nombre de voix de chacune d'elles par ce nombre de sièges fictifs; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le siège en jeu. L'opération est renouvelée jusqu'à ce que tous les sièges soient attribués.

La fin de la campagne

Les militants socialistes entre trouble et espoir

Ils sont les obscurs, les sans-grade. Ceux qui distribuent les tracts sur les marchés et applaudissent leurs chefs dans les réunion, publiques. Ceux qui collent les affiches et tiennent les bureaux de vote. Ils sont des socialistes de base. Leur permanence du XIIIe arrondissement de Paris est un rez-de-chaussée sans grâce où s'empile le matériel de campagne. Où s'enchevêtrent rêves et déceptions, où se déchirent les familles et se rabibochent les copains. Les heures de gloire et les moments de cafard, c'est là qu'ils les partagent, les commentent, les dissèquent. C'est là, autour d'une table, qu'une dizaine d'entre eux livrent leurs doutes, leur désarroi et leurs espoirs.

Jean-Louis rigole. *« Que vingt listes ! Je ne sais vraiment pas pour qui je vais voter ! »* Membre du parti depuis plus de vingt ans, permanent syndical aux PTT, il joue les désenchantés ironiques. Il n'avait dit *« oui »* à Maastricht qu'avec *« beaucoup d'effort »*, et cette campagne européenne a du mal à le captiver. Il n'aime pas cette *« Europe libérale »* qui se danse entre Strasbourg et Bruxelles. *« Voter pour l'Europe, pour moi, c'est comme être de droite. »* Et franchement, même en regardant bien, il ne voit pas de liste qui défende vraiment ce qu'il pense, même celle de son parti, pour laquelle il votera pourtant. Par discipline, par habitude.

Marie-Catherine, aux yeux verts, secrétaire de rédaction, trouve que l'on a bien du mal à trouver des militants pour tenir, dimanche, les bureaux de vote. Des 3 500 militants socialistes parisiens revendiqués, 1 500 ont quitté le navire après la défaite de mars 1993, mais 600 ou 700 *« nouveaux »* sont arrivés. C'est Paris, une population mouvante, qui milite peu et déménage beaucoup. Ici, dans le XIIIe-Est, 250 noms sont inscrits sur les fichiers, 150 sont à jour de leurs cotisations et 50 militent vraiment.

Quand Thierry, étudiant et surveillant de demi-pension, arpente les cités de son arrondissement, il parle de Bernard Tapie avec les jeunes. *« Ils comprennent ses contradictions, mais ils l'aiment bien. Pour nous, c'est frustrant. » « Tapie parle comme eux, c'est normal. As-tu déjà entendu quelqu'un chez nous, à part Edith Cresson qui n'ait pas un langage hermétique ? »*, s'interroge Anne, cadre dans les assurances. Chacun, ici, a un ami socialisant qui s'apprête à voter pour le député des Bouches-du-Rhône. *« Mais qui a fabriqué Tapie, sinon nous-mêmes ? »*, regrette Rémi, chercheur au CNRS et spécialiste de la Chine ancienne. *« Il y avait du cynisme dans l'utilisation que François Mitterrand a faite de lui. Et puis la créature nous a échappé. »*

Une envie de retrouver le dialogue

Divisés sur l'attitude de Michel Rocard à l'égard de la liste L'Europe commence à Sarajevo, ils avaient, eux, déjà, *« la Bosnie au cœur »*. Jean, écrivain et traducteur, spécialiste de l'Afrique du Sud, a été choqué par la présence du premier secrétaire de son parti à la Mutualité. *« Rocard a cru qu'il fallait prendre ce train qui partait. Mais ce n'était qu'un triporteur. Rocard a voulu faire un coup avec la Bosnie. Mais c'est un mauvais coup. »* Jean, il est vrai, est fabiusien. *« Ce comportement sur la Bosnie*, ajoute-t-il, logiquement, *m'amène à m'interroger sur la capacité de Rocard à être un homme d'Etat. Mitterrand, lui, en 68, n'est pas allé à Charléty. »*

La « gueule de bois » de l'après-mars 1993 est passée. Autour d'eux, ces socialistes voient désormais plus d'indifférence que d'hostilité. On ne leur renvoie plus les « affaires » à la figure. C'est sur eux-mêmes, et sur leur destin collectif, que, désormais, ils se concentrent. *« Si ce parti crève*, dit Anne, *c'est parce que certains veulent vivre en secte. »* Les divisions *« détestables »*, les « courants » que Michel Rocard préfère appeler des « familles » (*« Familles, je vous hais »*, dit Rémi), ils en ont tous assez. Ils ont été écœurés par la constitution de la liste des candidats aux européennes, et par les mauvaises manières faites aux sortants. *« Ils ont fait une liste composée d'*apparatchiks *qu'il fallait recaser »*, affirme Anne.

Pourtant, ces militants avaient mis une bonne bouffée d'espoir dans les Etats généraux organisés par le parti après la défaite de mars. On avait pu s'y défouler, débattre, se retrouver. Les élections européennes les ont renvoyés à de tristes réalités. *« Aux Etats généraux, il n'y avait rien à gagner, donc rien à perdre. »* Rémi a eu l'impression que cette flamme était morte *« dès que sont revenus les enjeux de pouvoir »*. Ils ont envie de retrouver le dialogue, l'union, dont ils sentent les frémissements dans leurs entreprises, leurs universités.



Tout faire pour que la droite ne gagne pas la présidentielle : c'est l'obsession de Laurent, un étudiant en lettres de dix-neuf ans, qui se fait (*« à l'envers »*, dit-il) le fantasme de Michel Poniatowski qui, en 1981, guettait l'arrivée des chars de l'Armée rouge sur la place de la Concorde. Un homme de droite à l'Elysée, il n'arrive même pas à l'imaginer. Alors, dit Anne, *« ou on s'ouvre, ou on crève »*. Mais ils ne veulent pas de ces ouvertures vers le centre à la mode rocardienne, *« avec Soisson, Rausch ou Durafour »*. Ils veulent retrouver la gauche *« pur sucre »*, la fraternité des luttes et jeter des ponts vers d'autres – qui parfois leur ressemblent comme des frères – militants associatifs, syndicalistes.

« Quand j'ai appris que Michel Rocard prenait l'initiative de la Nouvelle Alliance, je me suis dit qu'il avait dû nous entendre », dit Anne. *« Ça vient bien un peu comme un cheveu sur la soupe, à quelques jours du vote européen*, s'étonne Laurent, *mais si la gauche est un tant soit peu responsable, il y a 100 % de chances pour que ça marche. C'est obligé. »* La condition, estiment-ils, est que cette alliance déborde les appareils, soit autre chose qu'un possible accord électoral de pure stratégie. Anne ne croit pas *« au coup de baguette magique. On ne pourra faire l'économie du temps »*. Mais le temps file vite, vers 1995.

AGATHE LOGEART

REPÈRES

L'AUTRE EUROPE

M. de Villiers présente sa liste comme la « chance de survie de la majorité »

Philippe de Villiers a affirmé, vendredi 10 juin, à Marseille, que la liste L'autre Europe, qu'il conduit aux élections européennes, était *« là pour sauver, renforcer, élargir la majorité »*.

S'interrogeant sur ce que *« serait la majorité avec 27 % des voix »*, il a ajouté que le score de L'autre Europe serait *« la surprise, dimanche soir »*. *« Il faut sauver la majorité et nous sommes sa chance de survie »*, a-t-il déclaré, en ajoutant que la *« force intérieure »* de sa liste était que l'on ne la *« tenait pas par les affaires »*. Il a, d'autre part, *« rendu hommage »* au ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, qui *« a eu raison de donner à tous les électeurs un permis de voter »*.

FRONT NATIONAL

M. Le Pen affirme que « l'écœurement va balayer les corrompus », « comme en Italie »

S'exprimant par téléphone depuis Paris, au cours d'une manifestation organisée par la fédération des Bouches-du-Rhône du Front national, dont le siège a été la cible d'un attentat dans la nuit du 5 au 6 juin, Jean-Marie Le Pen a affirmé, vendredi 10 juin, que, *« comme en Italie, le temps va venir où la vague d'écœurement va balayer les corrompus et leurs complices »*. *« Les voleurs et les escrocs qui occupent trop de postes publics commencent à perdre la tête »*, a ajouté le président du Front national. Auparavant, le délégué général, Bruno Mégret, s'était *« beaucoup inquiété »* de la *« montée de la violence, de la corruption »*, en particulier *« dans notre région où les assassinats politiques précèdent les suicides politiques qui précèdent les attentats politiques »*.

LUTTE OUVRIÈRE

Mme Laguiller dénonce « l'Europe des Baudis et Rocard » et celle des « démagogues nationalistes »

Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière (extrême gauche trotskiste), a conclu, vendredi 10 juin, à Paris, sa campagne européenne en renvoyant dos à dos *« l'Europe des Balladur, Baudis, Rocard, Chirac, Giscard »* et *de protectionnisme »* des *« démagogues nationalistes, qui s'expriment à droite et à l'extrême droite »* comme *« à gauche et jusqu'au Parti communiste »*. Elle a défendu le projet d'une *« Europe totalement unifiée, sans frontières »*, contre *« l'Europe conflictuelle où les bourgeoisies impérialistes française, allemande et anglaise sont en rivalité pour l'hégémonie »*. *« Les travailleurs n'ont pas à choisir entre un capitalisme un peu plus européen ou un peu plus national »*, a lancé Mme Laguiller.

MAJORITÉ

M. Baudis ne souhaite pas encore parler du futur président du Parlement européen

Bien que *« très sensible »* à l'attention de Gérard Longuet, qui avait estimé qu'il était *« la seule tête de liste à pouvoir briguer la présidence du Parlement européen »*, Dominique Baudis, chef de file de liste UDF-RPR, a déclaré, vendredi 10 juin, au « Forum RMC-l'Express », qu'« il était un peu tôt pour imaginer qui pourrait être président du Parlement européen ». *« On ne sait pas quelle sera la majorité dans ce Parlement, je crains que ce ne soit une majorité socialiste »*, a-t-il ajouté. En tant que président du CDS, Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, s'est pour sa part *« réjoui »* de la proposition de M. Longuet et il en a profité pour rappeler que l'UDF et le RPR ont décidé de siéger ensemble au groupe du PPE (Parti populaire européen) du Parlement de Strasbourg.

PARTI SOCIALISTE

M. Delors critique le déroulement de la campagne européenne

Invité, vendredi 10 juin à Paris, du club rocardien Initiatives, présidé par Jean-Paul Huchon, Jacques Delors a renouvelé ses critiques sur le déroulement de la campagne pour les élections européennes. *« Nous sommes en plein trouble*, a déclaré le président de la Commission européenne. *En France, on a l'air de faire un deuxième référendum. »* M. Delors a considéré qu'il fallait revenir aux principes fondateurs de la construction européenne, *« la paix, la compréhension mutuelle entre les peuples »*, au moment où se développe *« le populisme »*. *« Allons-nous mettre au musée les pères du traité de Rome, avec Jacques Delors comme gardien de musée ? »*, a-t-il ironisé. M. Delors préconise un changement du mode de scrutin pour réduire l'émiettement provoqué par le système proportionnel et suggère que les députés soient les élus de circonscriptions.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les stratégies présidentielles



Suite de la première page

MM. de Villiers et Tapie ont peu de traits communs. Ils se ressemblent pourtant, non pas comme tous les hommes politiques finissent par se ressembler plus ou moins, à force de parler des mêmes choses avec les mêmes mots, mais par leur anticonformisme. L'un, ironique, l'autre, gouailleur, ils donnent en permanence l'impression de jouer un bon tour aux gens installés, sérieux et responsables, qui lassent.

Un hobereau vendéen et un fils d'employés

Beau parleur ou hâbleur, c'est tout un, si différent que soit un hobereau vendéen d'un fils d'employés de la banlieue parisienne. L'un à droite, tourné vers la vieille France, l'autre à gauche, supporteur inconditionnel de l'avenir, font commerce de courants d'air pour s'imposer là où ils n'ont pas su mériter leur place.

Car la faillite les guette l'un et l'autre. Faillite intellectuelle pour le député de Vendée, tour à tour léotardien, barriste et anti-européen, jadis libéral, aujourd'hui protectionniste; faillite financière pour le député des Bouches-du-Rhône, dont le banquier n'honore plus la signature. Anciens ministres tous les deux, n'ayant laissé de leurs fonctions aucun souvenir, ils espèrent leur salut des électeurs. Peu importe ce qu'ils défendent; on ne parlera, lundi, que de leur score. M. de Villiers pourrait reprendre à son compte la formule de M. Tapie, qui pense, s'il atteint 8 %, *«être à la table»* de l'élection présidentielle.

Rien n'est moins sûr. Les élections européennes et régionales, au scrutin proportionnel, ont montré qu'on peut obtenir des sièges dans ces assemblées sans acquérir pour autant la capacité d'influer sur les compétitions décisives. Le Front national, si ses idées se sont diffusées dans la société, n'a pas progressé d'un pouce vers le pouvoir depuis dix ans. Les écologistes ne s'en sont approchés, en 1992, que pour s'y dérober et disparaître, ou à peu près, de l'horizon. Le référendum sur le traité de Maastricht a montré, aussi, que provoquer un vote est une chose, susciter l'adhésion à un projet en est une autre. Philippe Séguin le sait bien, qui, à la différence de M. de Villiers, n'est pas simplement à l'affût d'une conjonction favorable des astres électoraux.

Le chef de file de L'autre Europe et celui d'Energie radicale semblent vouloir négocier leurs voix du 12 juin contre un ministère, pour le premier, contre l'appui des socialistes à Marseille, pour le second. Ces offres, somme toute raisonnables, pourraient trouver preneur, mais il est probable qu'elles cachent d'autres attentes : celle d'un rôle de premier plan dans la majorité chez M. de Villiers, celle de l'impunité financière chez M. Tapie. Or ces espérances se heurtent aux réalités. Les rapports de forces, à droite, ne situent pas le député de Vendée parmi les «présidentiables» de ce camp, et ce ne sont pas les électeurs de M. Tapie qui feront ses échéances.

Les aléas de l'union

L'enjeu présidentiel n'est pas présent seulement de façon marginale dans le scrutin de dimanche. Il a déterminé la formation d'une liste unique de l'UDF et du RPR, conforme aux intérêts des candidats de la droite à l'Elysée. Tout ce qui va dans le sens de l'union est utile à Edouard Balladur, dont l'impératif est d'établir la liberté de circulation aux frontières des formations politiques de la majorité. Le premier ministre, membre du RPR mais candidat favori de l'UDF, est par nécessité un ardent partisan du fédéralisme majoritaire. On aurait pu attendre de Jacques Chirac qu'il préserve, à l'inverse, la souveraineté nationale du RPR, mais le maire de Paris a mesuré, comme Valéry Giscard d'Estaing, l'inconvénient qu'il y aurait à faire réapparaître, pour des élections qui n'en valent pas la peine, le spectre de la division.

Outre qu'elle neutralise le scrutin à droite, la liste unique démontre aux électeurs effrayés, précisément, par le spectre de la division, que M. Balladur n'a pas le monopole de l'union. On pourra proposer une politique différente de celle du gouvernement, comme M. Giscard d'Estaing a promis de le faire après le 12 juin, sans qu'on vous accuse d'être un diviseur. Quand M. Chirac se lancera, lui aussi, dans le débat présidentiel – avec un statut différent de celui du président de l'UDF, puisque la candidature du président du RPR est un fait acquis –, il pourra se prévaloir de son comportement unitaire, y compris sur le sujet de discorde le plus constant entre les deux formations : l'Europe. La liste unique permet donc de ne pas se faire de mal et elle peut même faire du bien.

Autant s'épargner les demi-mesures et accepter le choix d'une tête de liste, Dominique Baudis, réputée pour son enthousiasme européen. Cette décision a eu pour conséquence cependant de réveiller l'hostilité envers l'UDF dans les rangs du RPR. Le réflexe qui avait mobilisé les militants chiraquiens contre le traité de Maastricht s'est reproduit, de façon plus limitée et plus souterraine, contre M. Baudis et au profit de M. de Villiers. S'y est ajouté le fait que le maire de Toulouse est l'un des dirigeants du CDS, formation présentée par un autre de ses dirigeants, naguère, comme la *«garde rapprochée»* de M. Balladur.

Anticipant sur la confrontation à venir, une partie du RPR est portée à bouder la liste de M. Baudis, voire à exprimer ses sentiments en lui préférant, là encore, celle de M. de Villiers. Le premier ministre n'a pas condamné l'entreprise du député de Vendée, n'ayant aucune raison d'entrer dans un jeu que les dirigeants du RPR, eux, ont favorisé : Charles Pasqua et Bernard Pons ont expliqué que voter pour L'autre Europe est une option regrettable, certes, mais possible pour les électeurs de la majorité; M. Chirac a seulement invité ces derniers à se montrer *«raisonnables»*.

La gageure de M. Rocard

L'enjeu présidentiel, enfin, a déterminé Michel Rocard, dès l'automne dernier, à prendre la tête de la liste socialiste. Le premier secrétaire du PS a jugé qu'il ne pouvait se dispenser de cette épreuve électorale, après sa défaite aux législatives de mars 1993, afin d'établir sa stature de rassembleur des socialistes et de tourner définitivement la page des longues luttes internes qu'il avait menées au sein du PS. C'était compter sans les prévenances dont François Mitterrand et ceux qui se réclament de lui ont entouré M. Tapie, avant que le président de la République ne démente toute implication dans la constitution de la liste Energie radicale elle-même.

Le chef de l'Etat n'en a pas moins réaffirmé sa sympathie pour le *«dynamisme certain»* du député des Bouches-du-Rhône, et quelques-uns de ses proches citent volontiers le nombre de leurs amis socialistes qui se préparent à voter pour la liste radicale de gauche. Voter Tapie est devenu ainsi, à gauche, l'attitude symétrique de celle qui, à droite, consiste à voter Villiers, mais M. Rocard est plus menacé que M. Balladur. La concurrence de Jean-Pierre Chevènement s'ajoute à celle de M. Tapie pour abaisser le niveau que le premier secrétaire du PS peut espérer atteindre.

Affronter le défi du rassemblement dans un scrutin qui laisse indifférents la moitié des électeurs et qui incite bon nombre des autres à se disperser était une gageure, mais le combat que M. Rocard a mené pour donner un sens à sa campagne et mobiliser les socialistes autour de lui n'est rien à côté de celui qui l'attend dans les semaines qui suivront le 12 juin.

PATRICK JARREAU

POLITIQUE

Les travaux du Parlement

Députés et sénateurs parviennent à un accord sur la bioéthique

Le débat sur les projets de loi relatifs à la bioéthique a franchi une nouvelle – et avant-dernière – étape du long travail législatif engagé depuis novembre 1992. Au terme des deux lectures effectuées par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat, plusieurs points faisaient encore l'objet d'analyses divergentes (*le Monde* du 20 mai). Jeudi 9 juin, la commission mixte paritaire (CMP), chargée de rapprocher les points de vue, est parvenue à un accord global. Cette ultime mouture doit être soumise à chacune des deux assemblées, pour une dernière lecture, avant la fin de cette session.

Le premier point d'accord obtenu sur le projet de loi relatif à la bioéthique, jeudi 9 juin, au sein de la commission mixte paritaire (CMP) du Parlement, concerne les conditions dans lesquelles des prélèvements d'organes pourront être effectués sur des personnes décédées. Pour favoriser les dons d'organes et conforter le principe du «consentement présumé», les députés avaient retenu l'idée de créer un registre national permettant à chacun de faire connaître, de son vivant, son refus de subir un prélèvement d'organe, en cas de décès. Les sénateurs avaient rejeté cette disposition. La CMP a rétabli ce «registre des refus», tout en précisant que le médecin devra, s'il n'a pas connaissance de la volonté du défunt, s'efforcer de recueillir le témoignage de sa famille. La création de ce registre relèvera d'un décret en Conseil d'Etat et, par conséquent, de l'initiative gouvernementale.

En second lieu, la CMP a rétabli deux régimes juridiques distincts pour les autopsies : les prélèvements à des fins scientifiques ne pourront être effectués sans le consentement exprès du défunt ou de sa famille; en revanche, les prélèvements destinés à rechercher les causes du décès – les autopsies médicales – ne nécessiteront pas de consentement exprès, mais la famille du défunt devra être informée.

Le sort des embryons «surnuméraires»

Autre point d'achoppement : les conditions d'accès à la procréation médicale assistée. Le Sénat avait souhaité encadrer strictement le recours à ces techniques, en précisant que les couples bénéficiaires devraient être *«en âge de procréer»* et *«mariés depuis deux ans ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'une même durée»*. La CMP a maintenu l'essentiel de ces dispositions; toutefois, son texte ne fait plus mention d'une durée minimum de vie commune pour les couples mariés.

Quant au diagnostic pré-implantatoire (DPI) sur les embryons conçus *in vitro*, les positions des deux assemblées s'étaient rapprochées au fil des lectures. Surmontant sa crainte que cette technique ne conduise à des dérives eugéniques, le Sénat avait finalement, à l'instar de l'Assemblée, autorisé ces DPI *«à titre exceptionnel»*. Mais il avait fixé des conditions très rigoureuses d'utilisation que la CMP a, pour l'essentiel, maintenues.

Enfin, et c'était l'un des points les plus controversés, la CMP est parvenue à un accord sur le sort des embryons «surnuméraires», c'est-à-dire les embryons conçus *in vitro* et conservés avant une éventuelle implantation. Le Sénat tenait à supprimer toute disposition pouvant autoriser leur destruction. La CMP est arrivée à une formule médiane, au terme de laquelle *«les embryons existants à la date de la priomulgation de la loi ne faisant plus l'objet d'une demande parentale et ne pouvant être accueillis par un couple stérile, pourront voir leur conservation suspendue»*, selon l'explication apportée par Elisabeth Hubert et Jean-François Mattéi, rapporteurs de ces textes à l'Assemblée nationale. Dernier point : le sort du Comité consultatif national d'éthique. Conformément au souhait des députés, l'existence et la mission de ce comité sont inscrites dans la loi. Mais, à la satisfaction des sénateurs, la composition du comité sera renvoyée à un décret.

GÉRARD COURTOIS

La défense du droit de la minorité

Le Conseil constitutionnel censure partiellement une réforme du règlement du Sénat

Mécontente des opérations d'obstruction conduites par la gauche, la majorité sénatoriale a voulu réduire les temps de parole autorisés pendant les débats (*le Monde* du 14 mai). La modification du règlement du Sénat, qui avait alors été votée, a été soumise, comme le prévoit la Constitution, au Conseil constitutionnel. Dans sa décision rendue le 31 mai, celui-ci n'a rien trouvé à dire à la diminution du temps de parole pour présenter un amendement (passage de dix minutes à cinq minutes) ce qui, pourtant, avait rempli de fureur les socialistes et les communistes.

Mais la droite avait voulu, aussi, restreindre les possibilités de «rappel au règlement», ces prises de paroles qui ne peuvent être refusées et qui permettent, officiellement, à un parlementaire de se plaindre des conditions dans lesquelles se déroulent, selon lui, le débat. Il est vrai que, bien souvent, ces «rappels» sont un prétexte pour intervenir sur des thèmes n'ayant rien à voir avec le sujet en discussion. La majorité avait donc prévu qu'ils ne seraient pas autorisés lors des *«débats comportant une limitation du nombre des orateurs admis à s'exprimer»*.

Refus d'une restriction

Le Conseil constitutionnel n'a pas admis une telle restriction. Il a considéré que si *«cette procédure* [du rappel au règlement] *peut faire l'objet d'aménagements (...), les sénateurs ne peuvent être privés de toutes possibilités d'invoquer les dispositions du règlement, afin de demander l'application de dispositions constitutionnelles»*. Il cite, en exemple, la nécessité de pouvoir demander le respect de l'article 40 de la Constitution interdisant les amendements qui auraient pour conséquence, soit d'augmenter les dépenses de l'Etat, soit de diminuer ses recettes. Aussi, le Conseil a décidé qu'une *«disposition qui prive les sénateurs du droit de demander l'application de dispositions constitutionnelles est contraire à la Constitution»*.

Th. B.

LOIRE-ATLANTIQUE : confirmation de l'élection d'un député RPR. – Le Conseil constitutionnel a confirmé, mardi 7 juin, l'élection d'Etienne Garnier (RPR) à l'Assemblée nationale, le 19 septembre 1993, dans la huitième circonscription de Loire-Atlantique. Il a estimé que l'adversaire socialiste de M. Garnier, Claude Evin, avait eu le temps de répondre aux accusations mettant en cause sa probité. Il a aussi décidé que, contrairement à diverses remarques d'électeurs, M. Garnier n'avait pas dépassé le plafond des dépenses électorales autorisées.

Jean-Loup Metton (UDF-PR) a été élu maire de Montrouge

Jean-Loup Metton (UDF-PR) a été élu, vendredi 10 juin, maire de Montrouge (Hauts-de-Seine), en remplacement d'Henri Ginoux (CNI), décédé le 27 mai 1994 (*le Monde* du 31 mai), qui avait administré la ville depuis 1958.

Lors d'une réunion des trente et un élus de la majorité (UDF, RPR, non-inscrits), le 2 juin, destinée à présenter un candidat unique au poste de maire, vingt et un élus avaient choisi M. Metton, cinq, le premier adjoint d'Henri Ginoux, Georges Dalex, et cinq autres avaient voté blanc. Malgré les engagements pris ce soir-là, M. Dalex s'est tout de même maintenu face à M. Metton lors de la séance du conseil municipal de vendredi, la gauche présentant, pour sa part, Philippe Bassinet, ancien député socialiste de la circonscription.

Au premier tour de scrutin, M. Metton a été élu par vingt-sept voix, contre huit à M. Bassinet et trois à M. Dalex, ce dernier perdant, par la suite, son poste d'adjoint. Le conseil municipal de Montrouge est composé de 13 UDF, 12 non-inscrits, 6 RPR, 6 PS et 2 PC.

J. C. P.

[Né le 18 août 1949 à Chazay-d'Azergues (Rhône), Jean-Loup Metton est titulaire d'une maîtrise de droit privé et diplômé de l'Institut d'études politiques. Il est directeur de société. Adhérent du Parti républicain depuis le 11 mai 1981, il a été secrétaire fédéral du PR des Hauts-de-Seine de 1991 à 1993, conseiller national du PR et conseiller départemental de l'UDF. Il est conseiller municipal de Montrouge depuis 1983. Lors des élections législatives de 1993, il était le suppléant d'Alain Robert (RPR), qui avait été battu dans la onzième circonscription des Hauts-de-Seine et qui est conseiller technique au cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.]

Les élections municipales de 1995

Pierre Mauroy déclare que Martine Aubry est «bienvenue» dans le Nord

Commentant des rumeurs selon lesquelles Martine Aubry pourrait être candidate sur sa liste aux élections municipales, Pierre Mauroy a déclaré, vendredi 10 juin, qu'elle serait *«bienvenue»*. L'ancien premier ministre a fait savoir : *«La venue de Mme Aubry dans le Nord, qui fait l'objet de discussions, si elle se concrétise, serait une excellente chose pour les socialistes du Nord.»* La candidature de Mme Aubry avait été évoquée dans plusieurs villes, notamment à Roubaix (Nord), après la démission du sénateur André Diligent (CDS), qui a cédé son poste de maire à son premier adjoint, René Vandierendonck, à la fin du mois de mai. Le 7 juin, M. Mauroy avait déclaré que si Mme Aubry *«décidait de venir dans le Nord, ce serait un plus pour notre fédération»*. Il avait estimé que l'ancien ministre *«fait un parcours solitaire avec une autorité remarquée»*.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Vial

A la suite de la publication d'un article évoquant sa nomination au bureau politique du Front national et qui faisait référence à l'intérêt qu'il porte aux affirmations des «historiens révisionnistes», qui nient le génocide des Juifs et des tsiganes par le régime hitlérien (le Monde *du 8 février*), *Pierre Vial, conseiller régional de Rhône-Alpes, nous a adressé la mise au point suivante :*

Dans *le Monde* du 8 février 1994, M. Biffaud m'attribue un *«intérêt»* pour le révisionnisme. C'est là une regrettable erreur, fruit sans doute d'un manque d'information. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire mes écrits.

En effet, si, historien médiéviste, je me suis intéressé en outre à l'histoire de la seconde guerre mondiale, c'est pour célébrer la mémoire des combattants de la Résistance, en publiant deux livres (*la Bataille du Vercors* et *le Sang des Glières*), dont le titre et le contenu – si l'on veut bien s'y reporter – indiquent clairement quelles sont mes analyses sur cette tragique période de notre histoire. En se reportant aux sources – c'est l'impératif méthodologique et déontologique de l'historien –, on pourra donc constater qu'il est impossible de mettre quelque étiquette partisane que ce soit sur ma démarche d'historien, libre de tout préjugé et de tout dogmatisme, uniquement soucieux d'une approche honnête des réalités basées sur les documents. Le débat historique est une chose. Les interprétations fantasmatiques, quelle que soit leur origine, en sont une autre. Je me refuse au mélange des genres.

[M. Vial limite sérieusement, ici, l'intérêt qu'il porte à la seconde guerre mondiale. Pilier du GRECE (Groupement de recherche et d'étude pour la civilisation européenne) dès sa fondation dans les années 70, il est un admirateur de Marc Augier, dit Saint-Loup, collaborateur des nazis qui s'engagea dans la LVF, puis dans la division Charlemagne, celle des SS français. Dans un hommage publié, en 1991, après la mort de cet écrivain, M. Vial écrivait : «Marc Augier a découvert cette grande santé qui a pour nom paganisme. On comprend quelle cohérence a marqué sa trajectoire, des Auberges de jeunesse à l'armée européenne, levée, au nom de Sparte, contre les apôtres du cosmopolitisme.» Cette profession de «foi païenne» ne nécessite pas d'explication de texte. – O.B.]

ENVIRONNEMENT

Deux ans après le sommet de Rio

Le développement durable reste en pointillé

La deuxième conférence nationale de l'environnement se réunit à la maison de l'UNESCO, lundi 13 juin à Paris, pour faire le bilan du sommet de Rio deux ans après. La conférence sera ouverte par le président de la République, François Mitterrand, et close par le premier ministre, Edouard Balladur.

A défaut d'avoir révolutionné la planète, le sommet de Rio n'en finit pas de tarauder les consciences. Plus aucun gouvernement du monde, aujourd'hui, ne peut échapper à ce lancinant rappel : qu'as-tu fait pour protéger l'environnement ? Qu'as-tu fait en faveur du développement durable ? Sans s'en rendre compte sur le moment, dans l'euphorie des festivités brésiliennes, les 178 Etats représentés à Rio se sont fait piéger. Les riches, parce qu'ils ont promis d'aider et doivent aujourd'hui rendre des comptes. Les pauvres, parce qu'ils ne peuvent plus rien entreprendre sans se justifier, sans faire la preuve qu'ils sont «écologiquement corrects». Etonnant choc en retour d'une conférence dont chacun répétait à l'envi qu'il ne s'agissait que d'une grand-messe décorative.

L'esprit de Rio a donc soufflé et continue d'occuper l'arrière-plan de la scène mondiale... l'arrière-plan seulement. *«Nous nous sommes réunis dans la semi-clandestinité»*, avoue Jean Ripert, négociateur français à la Commission des Nations unies pour le développement durable, réunie à New-York du 17 au 27 mai. Au grand désappointement de l'ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, il n'y eut *«pas dix lignes dans le* New York Times*»* au lendemain de cette réunion de quarante-trois ministres de l'environnement, présidée par le très actif ministre allemand, Klaus Töpfer.

Pourtant, les pays représentés ont eu à cœur de produire leurs plans nationaux de développement durable, y compris la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, naturellement peu enclins à ce genre d'exercice. L'Indonésie et la Malaisie, souvent critiquées pour leur exploitation sans frein des matières premières, à commencer par les bois tropicaux, ont aussi manifesté leur bonne volonté écologique, tout en soulignant la nécessité d'un développement autonome, sans ingérence des *«intégristes verts»*. Le Pakistan a quant à lui suscité l'admiration pour un plan très élaboré de conservation des sols. Même la Chine, comme pour compenser ses entorses à la démocratie et au gel des essais nucléaires, a présenté 550 projets dans le cadre du fameux «Agenda 21», qui établit la liste des actions prioritaires à entreprendre pour sauver la planète.

Contre la désertification

Les conventions sur le changement climatique et la diversité biologique ont déjà été souscrites par cent soixante gouvernements. Elles n'attendent plus que la ratification des Parlements. Les parties contractantes de la convention climatique se réuniront au début de l'an prochain à Berlin. Le processus est donc bien enclenché pour tâcher d'harmoniser la lutte contre les gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. La convention sur la diversité biologique, qui a alarmé l'industrie chimique et pharmaceutique des pays développés, a eu plus de mal à faire son chemin. Les Etats-Unis, qui avaient refusé de signer à Rio du temps de l'administration Bush, ont finalement souscrit après l'arrivée de Clinton à la Maison Blanche. *«Le tandem Gore-Clinton a profondément changé le climat»*, reconnaît Roland Nungesser, qui s'est rendu à New-York et à Washington au nom de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. On s'attend donc que le Congrès américain ratifie la convention après l'examen d'une «déclaration interprétative» suscitée par l'industrie pharmaceutique.

De son côté, la France n'a toujours pas ratifié la convention «biodiversité», au grand étonnement de Ségolène Royal, qui l'avait signée les yeux fermés à Rio malgré les résistances du Quai d'Orsay. L'ancien ministre de l'environnement, qui a corédigé le rapport parlementaire présenté à la commission des affaires étrangères, dénonce *«cette déplorable inertie diplomatique et environnementale»* et s'en prend au *«lobbies pharmaceutiques»* qui, selon elle, ont suscité dans trois pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne et France) une déclaration interprétative au nom de la sauvegarde de la propriété intellectuelle. Ainsi, *«la France se trouve reléguée parmi les plus mauvais élèves de la classe*, dit-elle. *Même la Mongolie l'a ratifiée avant nous !»*.

La France, en revanche, est en pointe dans le programme de lutte contre la désertification, chapitre de l'Agenda 21 dont les négociations ont été lancées en mai 1993. Le gouvernement français a vu dans ce programme un moyen de rassembler les Etats de sa mouvance africaine, aussi Paris est-il devenu la capitale de cette négociation. La commission «désertification» est d'ailleurs actuellement réunie à Paris, sous la présidence d'un vétéran suédois de la diplomatie internationale, Bo Kjellen. Ce dernier a réussi à élargir le cercle des pays intéressés bien au-delà de l'Afrique sahélienne, comme l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Espagne et le Kazakhstan. *«Je souhaite un plan d'urgence pour l'Afrique*, dit-il, *car on ne peut pas attendre la signature de la convention, dans deux ou trois ans.»*

Ces conventions, toutefois, ne pourront commencer à produire leurs effets que si les pays riches mettent la main à la poche. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui avait été créé à l'initiative de la France et de l'Allemagne en 1990, a seulement été *«réapprovisionné»* en mars dernier à hauteur de 2 milliards de dollars (11 milliards de francs). *«Les engagements financiers ne sont pas tenus*, observe Mme Royal. *La contribution de la France, qu'on avait promis de doubler à Rio, est passée de 300 à... 311 millions de francs»*. M. Nungesser, pour sa part, observe qu'avec une contribution pour l'aide au développement qui frôle 0,7 % du PNB, *«la France fait mieux que tous ses voisins européens»*. Si les ressources du FEM ont été plafonnées à 2 milliards de dollars, c'est selon lui à la demande expresse des Etats-Unis. *«Nous aurions été disposés à faire plus si les autres Etats nous avaient suivis»*, affirme-t-il.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont ni 2, ni même 20 milliards de dollars qui peuvent sauvegarder l'environnement de la planète. Quand on sait que le seul programme français d'assainissement des eaux usées va coûter 50 milliards de francs d'ici à l'an 2000, on mesure combien la solidarité internationale en la matière reste chiche...

«Rio a été utile, très utile même, pour la sensibilisation des Etats», remarque Roland Nungesser, impressionné par la prise de conscience environnementale manifestée dans les instances internationales. De son côté, Jean Ripert, tout en déplorant le tassement de l'aide au développement, constate un phénomène nouveau : *«Plus personne, même parmi les pays occidentaux, ne ricane lorsqu'on parle de changement du style de vie ou de consommation respectueuse de l'environnement.»* Quant aux pays en développement, ils raisonnent aujourd'hui ainsi : *«Puisque les pays riches semblent tenir à cette affaire d'environnement, mieux vaut en être.»* Ils préparent donc de beaux plans de développement durable, dans l'espoir que de généreux donateurs céderont à leur devoir d'ingérence écologique.

ROGER CANS

NUCLÉAIRE : le collectif contre l'usine Melox est débouté par le Conseil d'Etat. – Par arrêt rendu le 3 juin, le Conseil d'Etat a rejeté la requête du Collectif national d'information et d'opposition à l'usine Melox – un établissement de la COGEMA qui doit fabriquer le combustible Mox destiné à certaines centrales nucléaires. Le collectif avait déposé en 1990 un recours contre le décret autorisant la construction de l'usine à Chusclan, près de Marcoule (Gard). Le Conseil d'Etat a condamné l'association à verser à la COGEMA un somme de 10 000 francs au titre des frais engagés pour sa défense.

JUSTICE

L'affaire Maillard et Duclos

Antoine de Galembert confirme ses relations avec François de Grossouvre

Le juge d'instruction Philippe Assonion, chargé de l'affaire Maillard et Duclos, a procédé, vendredi 10 juin, à Bourg-en-Bresse (Ain) à la confrontation d'Antoine de Galembert, ancien président de la Compagnie fermière de Vichy (Allier) et de quatre de ses anciens collaborateurs susceptibles d'avoir bénéficié de primes et gratifications prélevées sur des sommes détournées par le biais d'une surfacturation de chantier (1). A l'issue de l'audience, M. de Galembert a confirmé ses relations d'affaires, selon lui *«parfaitement claires»*, avec François de Grossouvre, l'ancien conseiller du président de la République qui s'est donné la mort le 7 avril (*le Monde* du 9 juin).

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

Amnésie volontaire ou trous de mémoire ? La confrontation entre Antoine de Galembert et ses anciens collaborateurs n'a pas permis d'établir des positions concordantes. Revenant sur certaines déclarations faites aux enquêteurs, les cadres vichyssois, dont deux (Michel Coulet, ancien directeur de projet, et Jean Salmon, directeur administratif et financier) ont été mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, n'ont apparemment pas reconnu avoir perçu les sommes (environ 1 million de francs au total) que leur PDG affirmait leur avoir versées pour leur travail.

Arguant de son estime pour ses collaborateurs et de son refus de s'engager dans *«des discussions sordides»*, Antoine de Galembert aurait alors modifié sa version des faits, déclarant *«solennellement au juge qu'il était l'unique destinataire de l'argent»* (1,7 million) remis en liquide par Robert Bourachot, ancien président de Maillard et Duclos dont l'entreprise (filiale de la Lyonnaise des eaux-Dumez) avait été attributaire pour 243 millions de francs du chantier de rénovation des installations de la station thermale de Vichy. M. de Galembert a confirmé, par ailleurs, que le solde de l'argent avait été remis à François de Grossouvre, à titre de conseil de la Compagnie fermière.

Un contrat légal

Désireux de récupérer une partie de la clientèle haut de gamme pour donner du lustre à une affaire dans laquelle il avait beaucoup investi (plus de 500 millions de francs), Antoine de Galembert aurait souhaité profiter des relations de M. de Grossouvre, notamment au Proche-Orient. Il l'aurait également sollicité pour trouver des partenaires susceptibles d'acquérir 49 % du capital de Centre Célestins, une filiale de la Compagnie fermière.

L'ancien PDG a précisé qu'il avait eu recours aux services de M. de Grossouvre, *«à un moment où celui-ci n'était plus conseiller à l'Elysée»*, sur la base d'un *«contrat légal en bonne et due forme»*. Selon lui, les versements en liquide représentaient environ 50 % des honoraires dus par la Compagnie fermière à François de Grossouvre, le solde devant être remis si la prise de participation dans la société Centre Célestins avait abouti. Ce qui n'a pas été le cas.

«Sur le fond, je n'ai rien à me reprocher», a déclaré M. de Galembert au juge. Il a cependant admis que *«la forme, elle, est particulièrement critiquable»*. *«J'ai commis une seule erreur dans ma vie, je le regrette et je l'assume»*, a-t-il poursuivi en faisant allusion à la surfacturation du chantier.

L'insistance avec laquelle l'ancien PDG, qui a toujours nié avoir effectué des versements politiques, a voulu prendre l'ensemble des responsabilités à son compte, ne manquera pas d'étonner. Il est également curieux que la Lyonnaise des eaux ne se soit toujours pas portée partie civile alors que le montant net des pertes de Maillard et Duclos a atteint 209 millions de francs.

LAURENT GUIGON

(1) Le montant total de la surfacturation pour des travaux jamais exécutés atteint 5,4 millions de francs. 1,8 million a été viré à la Private Bank de Zurich ; 1,7 million a été remis en liquide ; le solde a servi à rémunérer le réseau de sociétés-taxis.

ACCIDENT : le chauffeur du «camion fou» de Saint-Etienne a été écroué. – Serge Guilloud, le chauffeur de camion qui avait provoqué la mort de deux personnes et fait six blessés, dont trois graves, mardi 7 juin à Saint-Etienne, a été mis en examen, vendredi 10 juin, pour homicides involontaires avec circonstances aggravantes. Il a été écroué. Le camionneur avait perdu le contrôle de son semi-remorque à l'entrée de Saint-Etienne, au bas de la descente du col de la République. L'enquête a établi qu'il avait emprunté, avec un camion de 44 tonnes, un itinéraire interdit aux véhicules de plus de 11 tonnes.

AFFAIRE YANN PIAT : Epifanio Pericolo mis en examen pour avoir perturbé une réunion électorale du député du Var. – Déjà écroué pour l'assassinat du député du Var Yann Piat, Epifanio Pericolo a été mis en examen, vendredi 10 juin, pour *«complicité de voie de fait avec armes et préméditation»* par le juge toulonnais Franck Landou. Il faisait partie d'une équipe de «gros bras» qui avaient violemment perturbé une réunion électorale de Yann Piat. Cette mise en examen intervient dans le cours d'une information judiciaire ouverte en octobre 1993, sur plainte de Yann Piat, qui a été réactivée après l'assassinat du député.

AFFAIRE SAINCENÉ : les deux frères avaient opéré des virements bancaires au profit de leurs proches avant leur mort. – Les frères Saincené, dont les corps ont été retrouvés le 12 mai à Tourtour (Var), avaient opéré des mouvements bancaires en faveur de leurs proches dans les semaines précédant leur mort. Leurs parents et compagnes ont été entendus sur ces faits, jeudi 9 juin, par le juge d'instruction chargé du dossier à Draguignan, Philippe Guemas. Ancien vacataire au conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Fernand Saincené avait annoncé des révélations sur le financement des partis politiques, avant de trouver la mort dans des circonstances controversées.

PHOCÉA : mise en examen de deux anciens dirigeants d'Alain Colas Tahiti. – Elie Fellous et Fabien Domergue, deux anciens présidents de la société Alain Colas Tahiti (ACT) chargée de la gestion du *Phocéa*, le yacht de Bernard Tapie, ont été mis en examen, vendredi 10 juin, par Eva Joly, juge d'instruction à Paris, pour «abus de biens sociaux et présentation de bilan inexact». Ils ont été laissés en liberté. Le *Phocéa* serait le seul actif de l'ACT, qui appartient elle-même à la FIBT (Financière Immobilière Bernard Tapie), dont les actionnaires sont le député et son épouse.

ÉDUCATION

Selon le président de l'université Lyon-III

Bernard Notin a été muté au Maroc à la demande de l'université d'Oujda

LYON

de notre bureau régional

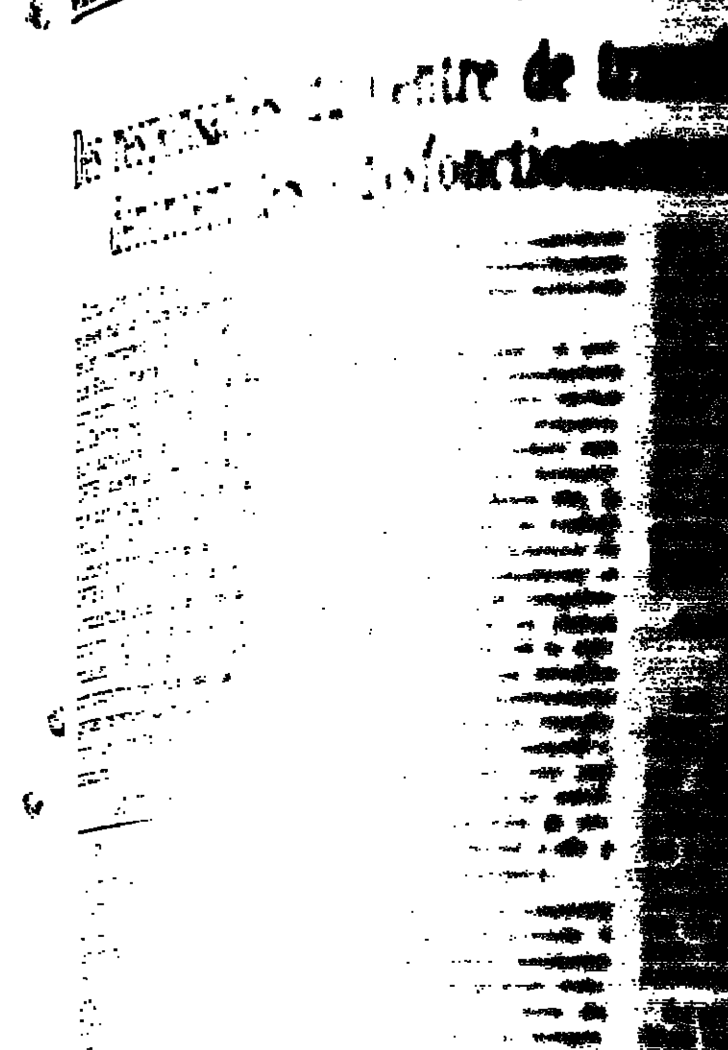
La diffusion, jeudi 9 juin, d'un communiqué de l'agence marocaine MAP indiquant que l'université Mohamed-Ier d'Oudja démentait avoir accepté la mutation de Bernard Notin, maître de conférences à Lyon-III, sanctionné en 1990 pour ses écrits négationnistes (*le Monde* du 11 juin), a provoqué une mise au point d'Henri Roland, président de Lyon-III. *«Ce communiqué est inacceptable et truffé d'inexactitudes»*, a affirmé M. Roland, preuves écrites à l'appui, lors d'une conférence de presse, vendredi 10 juin.

Le président de Lyon-III a montré une lettre du doyen de la faculté marocaine, datée du 20 juillet 1993, dans laquelle ce dernier assurait que *«Bernard Notin serait le bienvenu»* dans son établissement. Dans un autre courrier, daté du 16 mars 1993, il écrivait : *«J'ai le plaisir de vous annnoncer l'accord définitif de notre ministère à propos du détachement de Bernard Notin.»*

Pour fournir un cadre juridique à cette mutation, une convention de coopération entre les deux universités avait été signée par la présidence de Lyon-III et le recteur Hassan Mekouar le 12 novembre 1993. Tout semblait donc organisé pour que le maître de conférences enseigne les sciences juridiques à Oujda à partir de la rentrée prochaine. *«L'université d'Oujda se rétracte. Il peut y avoir des raisons supérieures que j'ignore»*, a expliqué Henri Roland, élu président de l'université Jean-Moulin en avril et qui a pris l'affaire en route. C'est son prédécesseur, Pierre Vialle, qui avait eu en charge le dossier.

Interrogé au lendemain de l'annonce de la mutation de Bernard Notin au Maroc, le secrétaire général de la faculté d'Oujda avait déclaré tout ignorer de ses idées et de ses écrits. Cette «ignorance» semble être, aujourd'hui, le prétexte de la rupture. Henri Roland, pour sa part, estime douteux que l'université marocaine ait pu ignorer les remous provoqués par la parution, début 1990, dans la revue *Economies et sociétés*, de l'article de Bernard Notin niant l'existence des chambres à gaz.

SANDRINE BLANCHARD



ÉDUCATION

307 lauréats sur 13 267 candidats

Le palmarès du concours général

Parmi les 13 267 candidats présentés cette année, 307 élèves de première et de terminale ont été récompensés par un prix, un accessit ou une mention régionale. Une fois encore, c'est l'académie de Paris qui se distingue avec 59 citations, dont 15 pour le lycée Louis-le-Grand et 13 pour le Lycée Henri-IV. Le Lycée international de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et le Lycée Georges-de-la-Tour, à Metz, sont cités huit fois.

Classe de première

COMPOSITION FRANÇAISE

1er prix : Frédéric Sarter (de Pange, Sarreguemines) ; *3e prix :* Marc Labussière (Fauriel, Saint-Etienne), *3e prix :* Mayi Labarde (Barthou, Pau).

GÉOGRAPHIE

1er prix : Julien Tiphine (Louis-le-Grand, Paris), *2e prix :* Gabrielle Carrier (Lavoisier, Le Creusot).

HISTOIRE

2e prix : Sébastien Fray (Pascal, Clermont-Ferrand), *3e prix :* Cédric Giraud (Descartes, Antony), *3e prix :* Bérénice Vila (Lycée international, Lyon).

THÈME LATIN

1er prix : Maud Larzillière (Louis-le-Grand, Paris), *2e prix :* Olivier Schmitt (Fabert, Metz), *3e prix :* Aurélien Daubaire (Louis-le-Grand, Paris).

VERSION GRECQUE

1e prix : Antoine Le Blanc (Louis-le-Grand, Paris), *2e prix :* Hélène Lévy-Bruhl (Louis-le-Grand, Paris), *3e prix :* Claire Pré-Aymard (Bertrand-de-Born, Périgneux).

VERSION LATINE

1er prix : Sandra Rozensztajn (Berlioz, Vincennes), *2e prix :* Stéphane Itic, (Louis-le-Grand, Paris), *3e prix :* Jean-Marc Pétillon, (Henri IV, Paris).

Classes de première et de terminale

ÉDUCATION MUSICALE

1er prix : Grégoire Tosser (Amiral Ronarc'h, Brest), *2e prix :* Mathieu Champs (Bellevue, Le Mans) ; *2e prix :* Mathieu Schneider (Lycée international, Strasbourg) ;

ARTS PLASTIQUES

1er prix : Jean-Baptiste Laheyne (Montaigne, Bordeaux) ; *2e prix :* Lisa Hermanowicz (Ampère, Lyon) ; *3e prix :* Virginie Ounnas-Leroy (Pothier, Orléans).

Classe de terminale

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE (série A)

1er prix : Foglia Aurélie (Henri-IV, Paris) ; *2e prix :* Grandjean Antoine (Condorcet, Paris) ; *3e prix :* Oukaci Karim (Montalembert, Courbevoie)

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE (série B, C, D, E)

2e prix ex aequo : Béatrice Joyeux (Henri-IV, Paris), Eléonore Bayen (Henri-IV, Paris).

ALLEMAND

1er prix : Sébastian Veg (Ecole alsacienne), Paris) ; *2e prix :* Renaud Plathey (Condorcet, Paris) ; *3e prix :* Stéphan Hottner (Lycée international, St-Germain-en-Laye).

ANGLAIS

1er prix : Françoise Belot (Centre international, Valbonne) ; *2e prix :* Leticia Embrechts (Notre-Dame-de-Sion, Paris) ; *3e prix ex aequo :* Radha Nair (Ecole active bilingue, Paris), Isabelle Tarenot (Lycée français de Bonn).

ARABE

1er prix : Emma Haoula (Mendès-France, Tunis) ; *2e prix :* Soumaya Mestiri (Lycée français de La Marsa, La Marsa) ; *3e prix :* Hind Lwahhabi (Descartes, Rabat).

ESPAGNOL

1er prix : Eléna Cosano (lycée français de Madrid, Madrid) ; *2e prix :* Rafael Nunez-Lagos (Lycée français de Madrid, Madrid).

HÉBREU

2e prix : Hélène Weintraub (Louis-le-Grand, Paris).

ITALIEN

1er prix : Alessandro Giacone (Henri-IV, Paris) ; *2e prix :* Thierry Tomasi (Lycée international, St-Germain-en-Laye).

PORTUGAIS

1er prix : Joana Neves (Lepierre, Lisbonne) ; 2e prix : Philippe Barroso (Pasteur, Strasbourg) ; *3e prix ;* Raquel Resende (Lepierre, Lisbonne).

RUSSE

1er prix : Anjelika Astvatsatouriants (Le Parc, Lyon) ; *2e prix :* Ekaterina Smelianskia (Lycée international, St-Germain-en-Laye) ; *3e prix :* Eléna Sidiakina (St-Michel de Picpus, Paris).

BIOLOGIE-GÉOLOGIE

(série D)

1er prix ex aequo : Sophie Chantalat (Monot, Clamart), Adélaide Ducoin (De-Coubertin, Calais) ; *3e prix :* Aurore Castanet (St-Michel-de-Picpus, Paris).

MATHÉMATIQUES

1e prix : Laurent Berger (Ecole européenne, Luxembourg) ; *2e prix :* Daniel Goujot (Mariette, Boulogne-sur-Mer) ; *3e prix ex aequo :* David Madore (Pascal, Orsay), Thierry Lucas (De-la-Tour, Metz).

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1er prix : Cédric Tardy (St-Louis-de-Gonzague, Paris) ; *2e prix :* Sarah Herivault (De-Vinci, Amboise) ; *3e prix :* Xavier Huchet (La Perverie, Nantes).

SCIENCES PHYSIQUES

1er prix : David Madore (Pascal, Orsay) ; *2e prix :* Jean Baptiste Avrillier (Louis-le-Grand, Paris).

ÉCONOMIE ET DROIT

(série G)

1er prix : Sezer Ucar (Les Glières, Annemasse), *2e prix :* Olivier Bruere (Ste-Marie, Aix-en-Provence).

TECHNOLOGIE

Construction

1er prix : Erik Huneker (Mendès-France, Epinal) ; *2e prix :* Damien Escot (Branly, Lyon) ; *3e prix :* Damien Athurion (Lachenal, Argonay-Pringy).

Chimie

1er prix : Arnaud Grosjean (Varoqueux, Toblaine), *2e prix :* Véronique Allais (St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Nantes)

Construction mécanique

1er prix : Sylvain Muller (Jules Haag, Besançon) ; *2e prix :* Sébastien Curvat (Carriat, Bourg-en-Bresse), *3e prix :* Guillaume Brétagnol (Eiffel, Cachan)

Electronique

1er prix : Fabrice Fonteneau (St-Gabriel, St-Laurent-sur-Sèvre) *2e prix :* Stéphane Frequelin (Les Lombards, Troyes), *3e prix :* Olivier Le-Men (St-Cricq, Pau).

Electrotechnique

1er prix : Stéphane Teulier (St-Joseph, Rodez) ; *2e prix :* Ludovic Boudier (Ste-Croix-Ste-Euverte, Orléans) ; *3e prix :* Laurent Vialard (Bourdelle, Montauban).

Bâtiment

1er prix : Mikael Ferré (Vicat, Souillac) ; *2e prix :* Antony Fromond (Fontaine, Dijon)

Génie civil

1er prix : Xavier Juigné (Diderot, Marseille) ; *2e prix :* Pierre Plaze (Lachenal, Argonay-Pringy),

Microtechnique

1er prix : Jérôme Blanc, (Poncet, Cluses) ; *2e prix :* Stéphane Bouvet (Poncet, Cluses) ; *3e prix :* Jauffray Deltheil (Diderot, Paris),

Physique et électricité

1er prix : Olivier Thomann (Vincent, Metz) ; *2e prix :* Julien Grosclaudes (Vincent, Metz),

Sciences biologiques, option biochimie

1er prix : Nordine Moussaoui (De-la-Tour, Metz) ; *2e prix :* Jérôme Burckel (De-la-Tour, Metz) ; *3e prix :* Karim Si Tayeb (De-la-Tour, Metz).

Sciences médico-sociales

1er prix : Christelle Gonçalvès (le Castel, Dijon) ; *2e prix :* Célia Jacob (le Castel, Dijon) ; *3e prix :* Magali Eisenbeis (De-la-Tour, Metz).

Les épreuves de philosophie du baccalauréat technologique

Après ceux des séries d'enseignement général (*le Monde* du 11 juin), 188 430 candidats au baccalauréat technologique ont passé, vendredi 10 juin après-midi, l'épreuve écrite de philosophie. Nous publions ci-dessous les sujets donnés dans les différentes académies pour les séries F, G et H. Pour la série F 12 (arts appliqués), les sujets sont nationaux

– ***Amiens, Créteil, Lille, Paris, Rouen, Versailles :***

1) Les guerres sont-elles un effet de la nature des hommes ?
2) Une œuvre d'art est-elle utile ?
3) Commentaire d'un texte de Spinoza sur la loi.

– ***Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Orléans, Poitiers, Rennes, Nantes :***

1) Ce qui crève les yeux est-il toujours vrai ?

2) Peut-on faire la guerre au nom des droits de l'homme.

3) Commentaire d'un texte de Freud sur la civilisation.

– ***Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy, Reims, Strasbourg :***

1) Est-il juste d'affirmer que l'activité technique dévalorise l'homme ?

2) Le droit est-il l'œuvre de la raison ?

3) Commentaire d'un texte de Jean-Jacques Rousseau sur la nature humaine.

– ***Série F 12 (arts appliqués) :***

1) Que nous apprend l'histoire ?

2) L'art est-il évasion hors du monde ?

3) Commentaire d'un texte d'Epicure sur la nourriture.

RELIGIONS

En contradiction avec les prises de position récentes du Vatican

L'Académie pontificale des sciences se prononce pour un contrôle des naissances

Dans un rapport révélé vendredi 10 juin à Rome lors de l'assemblée plénière de la conférence épiscopale italienne, une commission d'experts démographes de l'Académie pontificale des sciences vient de conclure à la nécessité d'un *« contrôle global des naissances »*. Il s'agit d'éviter, écrit ce document, *« des problèmes qui pourront devenir insolubles »*. Et il cite : *« la croissance des centres urbains du tiers-monde et les conséquences écologiques d'une explosition démographique. »*

L'Académie pontificale ajoute que *« les hommes d'aujourd'hui ne peuvent pas renoncer à leurs responsabilités à l'égard des générations futures »*. Sans se prononcer sur les moyens de ce contrôle des naissances, elle estime toutefois *« indispensable de continuer à encourager une natalité dépassant deux enfants par couple, seuil nécessaire pour un renouvellement des générations »*.

Certes, l'Académie pontificale des sciences n'a, dans l'Eglise, qu'un rôle consultatif mais sa prise de position semble contredire l'action engagée par le pape depuis plusieurs semaines contre le document préparatoire, jugé anti-nataliste et malthusien, de la conférence de l'ONU sur la population qui doit se réunir en septembre prochain au Caire pour définir des moyens de maîtriser la croissance démographique mondiale (*le Monde* du 11 juin).

H. T.

FISC : l'Eglise de scientologie mise en redressement judiciaire. – L'Eglise de scientologie a été mise en redressement judiciaire, jeudi 9 juin, par le tribunal de commerce de Paris à la demande du fisc. La décision des juges consulaires est très inhabituelle, sa compétence se limitant en principe aux entreprises. On précise toutefois que le tribunal a tenu compte de l'activité commerciale de la secte pour prendre sa décision.

L'Académie pontificale des sciences se prononce pour un contrôle des naissances

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Alors qu'un plan de restructuration est en cours

Des responsables du Centre de transfusion sanguine de Montpellier dénoncent des « dysfonctionnements » et des « négligences »

Dans une lettre du 26 avril, révélée par *la Gazette de Montpellier*, vendredi 10 juin, Véronique Bouix, médecin de la division activités transfusionnelles du Centre régional de transfusion sanguine de Montpellier (CRTS), alerte la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) sur les « actuels dysfonctionnements du CRTS », et l'informe de son « inquiétude quant à leur répercussion sur la sécurité des malades ». Par ailleurs, un rapport anonyme dénonce des négligences récentes dans la production de certains produits sanguins.

MONTPELLIER

de notre correspondant

La restructuration du CRTS de Montpellier, engagée pour faire face au déficit qui a grevé ces derniers mois le budget du centre, s'est déjà traduite par le départ de l'ancien directeur, Daniel Richard, par la suppression de plusieurs laboratoires, le reclassement d'une soixantaine de salariés et une redistribution des tâches au sein des activités transfusionnelles.

Mme Bouix estime que *« le personnel redéployé n'est absolument pas formé aux nouvelles tâches qu'il aura à effectuer : préparation, distribution des produits sanguins, examens immuno-hématologiques d'urgence »*. Selon elle, la mise en place du plan se traduit par *« un sentiment d'injustice de la part des salariés compétents et efficaces, qui se sentent complètement démotivés »*. Elle en déduit que *« dans un contexte où la mission de service public au bénéfice des malades est complètement perdue de vue, la sécurité transfusionnelle ne pourra être assurée »*, et demande à *« ne pas voir* [sa] *responsabilité de directeur médical engagée dans un plan de restructuration »* pour lequel *« elle a toujours émis des réserves »*.

La révélation de ce courrier intervient alors que circule à Montpellier un rapport anonyme faisant état de négligences commises récemment au sein du CRTS : le texte précise notamment que, le 14 avril, à la suite d'une panne de carter, des techniciens ont utilisé un carter non stérile pour filtrer du facteur VIII (un produit pour hémophiles), malgré les risques de contamination. Le même document rapporte que le sang d'une donneuse à risque a été prélevé, puis transfusé à deux malades. Ces négligences, qui n'ont, semble-t-il, pas eu de conséquences graves, ont été confirmées par un médecin administrateur du CRTS.

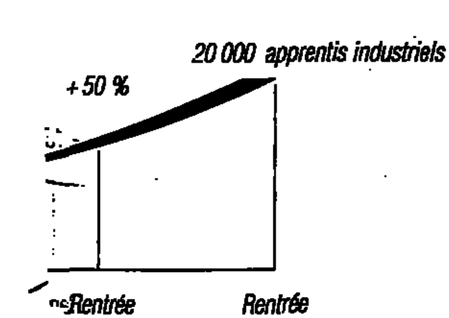
Activité de fractionnement interrompue

Les syndicats de l'établissement dénoncent le climat de règlement de comptes entretenu par des partisans de l'ancienne direction. Ils voient dans la publication de ces informations un *« coup monté »* qui risque de mettre en péril le CRTS, au moment même, disent-ils, où il est en passe d'être sauvé par la mise en place du plan de restructuration.

Le préfet de l'Hérault, Charles-Noël Hardy, a cependant admis que la mission de contrôle assurée par l'Agence française du sang, effectuée en avril, avait révélé une situation anormale. Il explique qu'il y a effectivement eu des problèmes de procédure et de collecte en début d'année, que *« le médecin responsable devait être sanctionné »*, et qu'*« il appartient au président du CRTS d'assumer ses responsabilités à ce sujet »*.

La production du centre de fractionnement est actuellement interrompue, afin de ne prendre aucun risque, en attendant les résultats de nouvelles analyses. Et deux nouveaux responsables ont été nommés pour reprendre ce secteur en main, l'approvisionnement en produits sanguins étant provisoirement assuré par le Laboratoire français, qui dispose de l'ensemble des produits sanguins de l'Hexagone. Quant au problème de formation du personnel du CRTS évoqué par Mme Bouix, le préfet reconnaît sa réalité, mais assure qu'*« il fera l'objet d'une prise en charge interne à l'établissement »*.

JACQUES MONIN



SPORTS

FOOTBALL : la remontée de Bastia en première division

Furiani, stade d'exceptions

Après l'accession du club corse en première division du championnat de France de football, les dirigeants du SC Bastia ont demandé une nouvelle dérogation afin de pouvoir jouer, dès le début de la saison, le 29 juillet, dans leur stade de Furiani, alors que les travaux d'agrandissement et de mise en conformité, prévus en deux tranches à la suite d'une première dérogation, ne seront pas encore achevés. Le 5 mai 1992, une tribune provisoire, installée à titre dérogatoire pour accroître la capacité du stade, s'était effondrée avant le match OM-Bastia, causant la mort de quinze spectateurs et blessant plus de deux mille autres.

BASTIA

de notre correspondant

« Il faudra bien que la Ligue accorde une dérogation... » Le Sporting club de Bastia (SCB) semble coutumier du fait. Il adapte ses structures techniques et financières au coup par coup, en fonction des exigences consécutives aux succès sportifs de son équipe. Cette « tradition » existe depuis les temps du « chaudron » de Furiani de 1978, quand Bastia disputait la finale de la Coupe de l'UEFA.

A l'époque, les contraintes réglementaires étaient moins précises. Tout comme étaient autres les nécessités de la demi-finale de la Coupe de France du 5 mai 1992 contre l'OM. Cette rencontre avait provoqué la transformation de la capacité d'accueil du stade, passant en huit jours de 7 500 à 18 000 places, y compris les 10 000 de la tribune funeste qui avait provoqué par son effondrement la mort de quinze spectateurs et blessé plus de 2 000 autres.

Aujourd'hui, l'accession du SCB en première division, après huit ans de « purgatoire » en D 2, impose d'autres spéculations aux dirigeants du club. Le stade dispose actuellement de 3 500 places (dont 1 200 assises). Le règlement national impose aux clubs de première division une capacité d'accueil de 15 000 personnes. Pour le début du championnat, le 29 juillet, les installations doivent être conformes aux prescriptions réglementaires. A Bastia, rien n'est fait.

Mais pour répondre par anticipation à cette obligation, le district urbain de Bastia, propriétaire du stade Armand-Cesari de Furiani où évolue le SCB, avait lancé en 1993 un concours d'architecture en vue de construire un stade conforme aux règlements. Seul détail omis : l'examen d'un plan de financement du projet évalué à environ 100 millions de francs. Résultat, le projet est dans les cartons.

Plus pragmatique, le nouveau président du SCB, François Nicolaï, prônait, dès le début de l'année, et obtenait de la *Ligue nationale* de football (LNF), l'accord d'une dérogation portant sur le découpage du projet en deux tranches de travaux. La première tranche vise une capacité de 8 700 places, homologuable à la mi-septembre. Le coût de cette phase est évalué à 32 millions de francs. La différence de coût s'explique par le fait que seuls les équipements les moins lourds seront aménagés. Ce sera le cas des tribunes ne nécessitant pas de places assises. Les autres installations sportives (vestiaires et bureaux) seront provisoirement implantées dans des unités préfabriquées. Ce choix a été entériné, le 19 avril, par Michèle Alliot-Marie, qui a même annoncé une participation financière de l'Etat de 35 % du montant des travaux, soit un peu plus de 11 millions de francs.

Cette annonce ne fait pas totalement l'affaire des trois collectivités locales chargées de cofinancer le reste. En effet, la collectivité territoriale de Corse, le conseil général de Haute-Corse et le district de Bastia supputaient une participation de l'Etat à hauteur de 40 %. Aujourd'hui, il manque 3 millions de francs, mais certains élus pensent déjà que Charles Pasqua – dont on dit qu'il garde un œil attentif et bienveillant à l'évolution du dossier du SCB – pourrait favoriser une nouvelle dérogation permettant l'augmentation de la dotation de l'Etat sur l'enveloppe de la Coupe du monde de 1998, dont Bastia n'est pas censé recevoir de rencontre !

Diminution de la capacité d'accueil

Cela dit, le délai nécessaire à la construction de la première tranche du stade aurait dû obliger, pendant un mois et demi, le club à disputer à l'extérieur les matches prévus à domicile, et provoquer des pertes de recettes incompatibles avec le plan prévisionnel d'exploitation du SCB dont l'équilibre précaire a été approuvé par la Direction nationale de contrôle et de gestion de la Ligue.

François Nicolaï a mis, il y a quelques jours, sa démission en jeu pour obtenir une modification de l'échelonnement de la mise en œuvre du projet. Une solution a été trouvée et le stade sera disponible dès le début du championnat, mais au prix d'une diminution temporaire de la capacité d'accueil à 5 900 places pendant la première partie de la saison.

La Ligue nationale acceptera-t-elle d'accorder une nouvelle dérogation au SCB ? Récemment son président, Noël Le Graët, indiquait : *« Il faudrait que Bastia n'ait plus besoin d'avoir recours à de nouvelles dérogations. »* Le président du SCB rappelle que Noël Le Graët vient de décerner au club la médaille de la Ligue nationale : *« Cette décoration récompense notre travail en profondeur pour doter le club d'infrastructures sportives, mais aussi pour la qualité de notre gestion puisque nous présentons un budget 1993-1994 excédentaire, en ayant acquitté toutes les charges sociales et fiscales. »*

A Bastia, le recours à la dérogation semble devenir la réponse systématique aux contraintes réglementaires du droit commun. Comme si les leçons de la catastrophe du 5 mai 1992 – dont le procès est prévu au tribunal correctionnel de Bastia au mois d'octobre – n'avaient pas été tirées.

MICHEL CODACCIONI

ATHLÉTISME : Retour gagnant pour Marie-José Pérec. – Marie-José Pérec, championne olympique du 400 mètres, a marqué, vendredi 10 juin, son retour en France en remportant le 200 mètres de la réunion d'athlétisme de Saint-Denis. Exilée en Californie depuis le mois d'avril, la Française, a battu la championne olympique américaine de la spécialité Gwen Torrence, en 22 s 61/100.

HANDBALL : la France termine sixième du championnat d'Europe. – L'équipe de France de handball a finalement terminé sixième du championnat d'Europe de handball qui se dispute au Portugal. Elle a été battue, vendredi 10 juin, par l'Espagne (28-25), en match de classement. – *(AFP.)*

TENNIS : Jennifer Capriati a quitté le centre de désintoxication. – La joueuse de tennis américaine Jennifer Capriati a quitté, vendredi 10 juin, le centre de désintoxication du Mount Sinai Medical Center, près de Miami (Floride), après y avoir passé trois semaines. Elle avait été arrêtée le 16 mai, en possession de marijuana (*le Monde* du 24 mai). – *(AFP.)*

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ANNÉES D'ENFANCE. Film français de Roberto Faenza, v.o. : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

IN CUSTODY. Film indien d'Ismail Merchant, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

L'IRRÉSOLU. Film français de Jean-Pierre Ronssin : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE JOUEUR DE VIOLON. Film belgo-franco-allemand de Charlie Van Damme : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES LEÇONS DE LA VIE. Film britannique de Mike Figgis, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

PARANO. Film français de Yann Piquer, Alain Robak, Manuel Flèche, Anita Assal, John Hudson : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

TOUR D'ÉCROU. Film franco-britannique de Rusty Lemorande, v.o. : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

La Marseillaise (1938), de Jean Renoir, 21 h 15.

LUNDI

Avant-première : les Tueurs de la lune de miel (1970, v.o.), de Leonard Kastle, 20 h 30.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : les amants en fuite : Bertha Boxcar (1973, v.o. sous réserve), de Martin Scorsese, 17 h ; Larry le dingue, Marie la garce (1974, v.o. s.t.f.), de John Hough, 19 h 30 ; Nous sommes tous des voleurs (1973, v.o. sous réserve), de Robert Altman, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Naples et le cinéma : Mariage à l'italienne (1964, v.o. s.t.f.), Vittorio De Sica, 14 h 30 ; Macaroni (1985, v.o. s.t.f.), d'Ettore Scola, 17 h 30 ; Main basse sur la ville (1963, v.o. s.t.f.), de Francesco Rosi, 20 h 30.

LUNDI

Naples et le cinéma : Vito e gli altri (1991, v.o. s.t.f.), d'Antonio Capuano, 14 h 30 ; la Tavola dei poveri (1932, v.o. s.t.f.), d'Alessandro Blasetti, 17 h 30 ; Lucia et les Gouapes (1973, v.o. s.t.f.), de Pasquale Squitieri, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

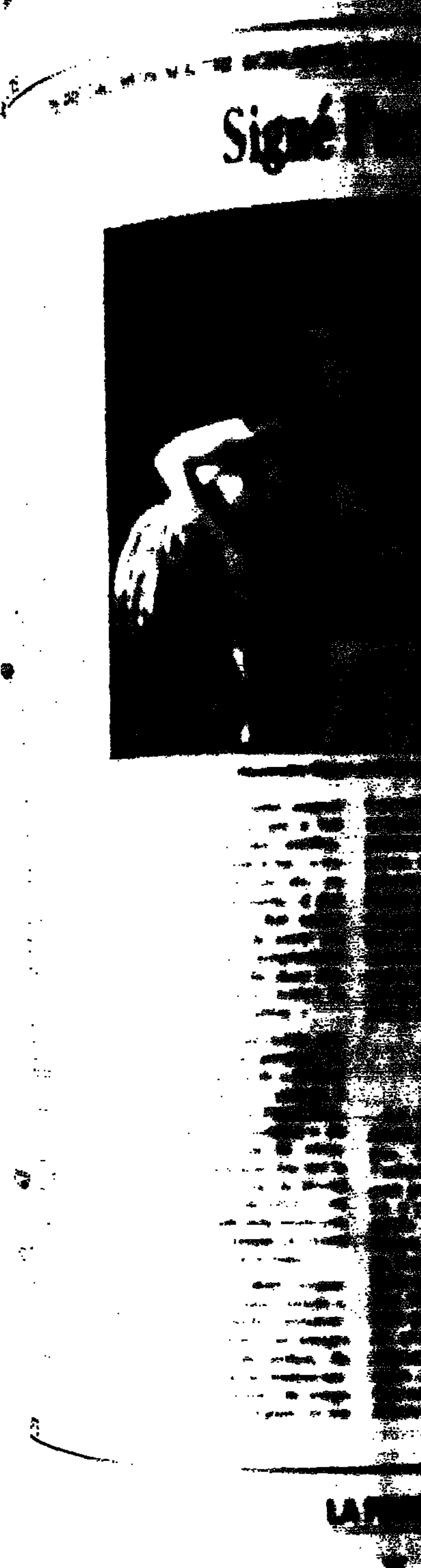
Paris est un roman : Je ne me souviens pas (1990), de Romain Goupil ; le Trompe-l'œil (1982), de Catherine Binet ; En remontant la rue Vilin (1992), de Robert Bober, 14 h 30 ; Bande annonce : le Bal du comte d'Orgel (1970), de Marc Allégret, 16 h 30 ; Celeste (1981), de Percy Adlon, 18 h 30 ; Henry & June (1990), de Philip Kaufman, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-65-70-74).
ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00).
LES AMOUREUX (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BOSNA! (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
CHASSÉ-CROISÉ (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).
LE CLUB DE LA CHANCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
DIEU, QUE LES FEMMES SONT AMOUREUSES (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ETAT SECOND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
EXTRÊME LIMITE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE GRAND SAUT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23).
L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
INTERSECTION (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74).
J'AI PAS SOMMEIL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
LE JOURNAL (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
KIKA (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
M. BUTTERFLY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.f.) : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LE MAITRE D'ESCRIME (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
MALICE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MONTAND (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
NEUF MOIS (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).
NORMAN MCLAREN, JEUX D'IMAGES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES OMBRES DU CŒUR (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-98 ; 36-65-71-44).
PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).
PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
RASTA ROCKETT (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES ROMANTIQUES (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).
SALADES RUSSES (Fr., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA SCORTA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
SERIAL MOTHER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
SEUL, AVEC CLAUDE (Can.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).
SHORT CUTS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
UNE PURE FORMALITÉ (Fr.-It.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).
LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
VIVRE (Chin., v.o.) : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER HOLLYWOOD ? (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31) 19 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.
BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.
CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h 30.
LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h 10.
CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) .
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.
LE FESTIN NU (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.
LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.
L'IMPÉRATRICE ROUGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) 16 h, 18 h.
JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) 17 h 15, 20 h 30.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h 30.
PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.
QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10 ; Utopia, 5e (43-26-84-65) 22 h 10.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.
SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) 18 h 45.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.
THE TEMPEST (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 18 h.
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
LA VIE SELON AGFA (Isr., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h 30.
ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 30.



THÉÂTRE

PIERRE DAC MON MAÎTRE SOIXANTE-TROIS au Théâtre national de Chaillot

Signé Furax

« Contre tout ce qui est pour, et pour tout ce qui est contre », telle est la devise de l'hebdomadaire *l'Os à moelle* que Pierre Dac crée le 13 mai 1938, et auquel il met fin en juin 1940, pour aller rejoindre de Gaulle à Londres (le vrai nom de Pierre Dac est André Isaac, il va être l'un des grands de la France libre, l'une des voix de l'émission « les Français parlent aux Français »).

Il serait devenu un grand musicien (violoniste) si une blessure de guerre (la guerre de 14-18) ne lui avait démoli, à vingt ans, le bras gauche. Il devint l'une des figures majeures de l'humour noir, du non-sens. Son hebdomadaire et ses émissions de radio, comme « Signé Furax », eurent une très grande audience. Il est mort en 1975 ; auparavant, il avait bien essayé de « gagner des mondes meilleurs », il s'était raté, peut-être parce que l'une de ses plaisanteries drôles-pas-drôles, typique de lui, disait : *« La perte d'un objet bon marché est préférable à celle d'un être cher. »* Quand il n'a plus été là, quand personne ne pouvait plus l'entendre de vive voix, il échappa un peu, beaucoup, au jugement d'autrui, à l'inconscient collectif. Parce que les poètes du non-sens sont en équilibre instable. Leurs bêtises, leurs jeux de mots, sont ceux d'un fildefériste qui se tient droit sur l'abîme, qui peut sombrer dans la mélasse, ou dans le noir. Pierre Dac n'était qu'un « humoriste », *« profession*, disait-il, *que je continue d'exercer du mieux que je peux et du peu que je mieux »*. Mais ces deux dernières années, 1993 et 1994, les « inventions » de Pierre Dac ont été éditées, et il est apparu que lorsqu'il écrit des idioties comme *« tous les virus ne sont pas des sexes masculins d'origine soviétique »*, il n'est pas moins fort qu'un écrivain aussi estimé que Marcel Duchamp qui écrit : *« Mettez la moelle de l'épée dans le poil de l'aimée. »*

Et la stature comparable de Pierre Dac et de « grands esprits » est plus évidente encore lorsqu'il écrit des choses-après tout « presque pas drôles du tout », mais simplement « absentes », ou « vides », comme lorsque Georg Christoph Lichtenberg propose son *« couteau sans lame auquel manque le manche »*, qui a fait tant couler l'encre des intellos. Pierre Dac dira, quant à lui : *« Ce n'est pas parce qu'on dit, en hiver : « Fermez la porte, il fait froid dehors », qu'il fait moins froid dehors quand la porte est fermée »*, ou, plus simplement encore : *« Une aiguille dans une botte de foin ? Facile, brûlez la botte, l'aiguille apparaîtra. »*



MARC ENGUERRAND

Alexandra Kazan et Michel Berto.

Il était presque inévitable que Jérôme Savary, bon premier, se lance dans l'aventure de *« donner forme et mouvement »*, comme il dit, aux inventions de Pierre Dac. Parce que le « for intérieur » de Pierre Dac, sa raison de vivre, c'était un pari vraiment fou sur la liberté entière d'action, la liberté entière de réagir et de créer, avec tous les risques que cela implique, par exemple le risque d'erreur d'optique, d'erreur d'écoute.

Dac et Savary : deux risque-tout. Leur « loufoque-corrida », *Pierre Dac mon maître soixante-trois*, est formidable. Les images du commissariat de police, du bloc opératoire, de la station-service, du zinc à ballons de rouge vous sautent à la figure (c'est Savary qui toujours télécommande les poignes des peintres). Les fanfares des noubas-javas de Pierre Arnaud vous grisent. Théâtre-scenic-railway, théâtre en flèche et en piqué : comme si Pierre Dac (bon pied bon œil) et Savary avaient pris les commandes d'un jet-théâtre, en vrais pilotes d'essais, et nous autres, les voyageurs, c'est les trente-six chandelles.

Un fantôme, un esprit

Le miracle, c'est qu'on ne meurt pas de rire. On rit, on ne rit pas, on rit. Plein soleil, c'est l'orage qui gronde. Les acteurs y sont pour beaucoup. Six acteurs, on n'y comprend rien, on dirait qu'ils sont soixante. Alexandra Kazan, la super-star de la météo de Canal Plus, traverse le ciel du théâtre comme la fiancée de Tarzan. Michel Berto, un géant moins haut que deux pommes, *« fume de la glace séchée pendant les vagues de grosses chaleurs »*, sous un pseudonyme un peu Grosse Bertha : *Van den Paraboum* (mais l'Allemagne est moins proche que lorsque Pierre Dac écrivait, dans *l'Os à moelle*, fin septembre 1939 : *« Recherchons, mort ou vif, le dénommé Adolf, cheveux bruns, signe particulier : tend toujours la main comme pour voir s'il pleut. »* Eric Laugérias, *« accusé de l'attaque du pédalo postal »*, un phénomène de sur-présence, feu follet, diable à quatre, le « meneur de la revue », si l'on veut. Et Michel Vigier, champion de culturisme, les yeux plus glacés que ses biscottos, et Daniel Laloux, gâte-sauce du buffet de la gare d'Autrelieu, spécialiste du *« sandwich au pain »*, mais, les jours de pluie, on remplace la tranche de pain par une tranche de *« gabardine »*.

Reste que la folie, la chaleur, la gaieté, le bonheur de rire, de cette soirée, et le déchaînement du jeu, reposent entièrement sur un mystère d'une délicatesse extrême, sur un mirage immatériel, sur quelque chose de secret et de très beau : la présence dans cet ouragan de Jean-François Balmer, qui joue, qui exprime, qui nous donne à toucher, sans presque rien faire mais c'est poignant, la *conscience* elle-même de Pierre Dac. Il est là. Il est très sobre. Il accomplit à corps perdu, aussi rapide et fou que les autres, toutes les danses, toutes les cabrioles, toutes les vocalises, toutes les énormités qu'a écrites Pierre Dac. Mais en même temps, on ne sait comment, il est seul. Il est un fantôme, un « esprit ». Il est « innocent ». Il ne joue pas comme un acteur, mais comme un enfant au comble du bonheur, qui ne croit même pas à sa joie, tant elle est forte. Mais Pierre Dac le douloureux, le rêveur d'absolu, Dac le suicidaire, c'est lui, Balmer. C'est lui à des regards plus clairs, à des sourires plus brefs. A une petite touche d'infini. C'est le pauvre sous l'escalier, qui déchire le blanc du ciel. Le paradoxe du grand acteur, que Jérôme Savary, ici, a mis dans la balance avec un art superbe : *« Du mieux que je peux, et du peux que je mieux. »*

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre national de Chaillot, salle Gémier, 1, place du Trocadéro, Paris (16e). Tél. : 47-27-81-15. Métro : Trocadéro. Du mardi au samedi à 20 h 30. Le dimanche à 15 heures. Relâche le 21 juin. De 110 F à 150 F.

DANSE

GARTH FAGAN DANCE à l'American Center

Sensualité d'une ville malade

Les griots ont traversé l'Atlantique. Ils vivent à New-York. Garth Fagan, Afro-Américain élevé à la Jamaïque, reprend à son compte la tradition africaine du conteur, celui qui perpétue l'histoire de son peuple, de sa tribu, qui raconte le passé, inventant aussi, au jour le jour, l'épopée des faits et des gestes quotidiens. Dans *Griot New-York*, avec une qualité de danse qu'on a perdue de vue ces dernières années, avec quinze remarquables interprètes, le chorégraphe trace un poème urbain où se croisent les vicissitudes de la grande ville, la maladie, les sans-abri, les mœurs amoureuses, les rêves, la vie dans les bayous, l'Afrique lointaine.

Remarquable aussi ce choix de la culture afro-américaine pour ouvrir la programmation du spectacle vivant à l'American Center. La Garth Fagan Dance, installée à Rochester, dans l'Etat de New-York, depuis vingt et un an, célébrée dans le monde entier, est quasiment inconnue en France où, à notre connaissance, elle ne s'est produite que deux fois : à Saint-Louis (Haut-Rhin) et au Festival de Châteauvallon. Garth Fagan est ce qu'on appelle une forte personnalité. Cinquante-deux ans, crinière grisonnante et longue sous la casquette, influence de patriarche. On sent que rien n'a été facile pour lui.

A la fois l'Afrique, et New-York

La force de *Griot New-York* réside dans l'alliance, pour une fois parfaitement réussie, de trois approches artistiques, non pas convergentes, mais en complète résonance : d'un côté, le trompettiste Wynton Marsalis mêle à la danse une musique ultrasensible, affinée et remaniée aux vues de certaines répétitions qui l'ont visiblement ému (partition livrée malheureusement sous forme de bande enregistrée) ; de l'autre, le sculpteur Martin Puryear provoque avec quelques éléments puissamment évocateurs.

Ainsi cette énorme forme rouge carmin suspendue aux cintres, à la fois cœur de la mégapole et amphore renversée, à la fois l'Afrique et New-York. Ainsi cette sculpture qui tient autant du tuyau de masque à gaz qu'à une racine qui émergerait de l'eau des bayous, comme un boyau, une matière organique. Des formes molles s'alignent au fond de la scène : corps, viscères... Il y a aussi un escalier qui ne monte nulle part, terminé par des marches de poupées. Les tons de gris et les couleurs chair dominent.

La chorégraphie réhabilite à jamais la danse jazz, si méconnue en France. Corps *jazzy*, électrifiés par des figures qui appartiennent aux danses afro-américaines, comme le lindyhop, le jitterburg, par des petites valses, des gigues enjouées, des voltes tourbillonnantes. Les danseurs entrent, sortent. Les unissons répondent aux duos éblouissants menés par Norwood Pennewell et Natalie Rogers. Corps à la renverse, corps perdus dans la ville. Femme en deuil de la Louisiane, cérémonies secrètes, formes d'araignées, de la catégorie des veuves noires. Ambiance vaudou. Mais toujours priorité à la danse, au plaisir du mouvement porté à son point d'incandescence, avec des clins d'œil à Broadway, au *chorus line*, aux costumes éclatants.

Garth Fagan est le seul à savoir à ce point équilibrer érotisme et sensualité avec romantisme. Telle cette séquence, nommée *Spring Yaounde*, où s'entrelacent, à demi-nus, Norwood Pennewell et Valentina Alexander. Bien sûr, la musique vivante de Marsalis nous manque cruellement, d'autant que la salle sonne merveilleusement. On imagine sans peine comment, lors de la création, à la Brooklyn Academy of Music, à New-York, le musicien sur scène devait galvaniser les danseurs. Il n'est sans doute pas facile d'ouvrir un lieu où les Parisiens n'ont pas encore pris l'habitude de se rendre : la Garth Fagan Dance mérite une salle comble.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Le 11 à 20 h 30, et le 12, à 16 heures, American Center, 51, rue de Bercy, 75012 Paris. Tél. : 44-73-77-00.

ARTS

LA PEINTURE A NAPLES AU XVIIe SIÈCLE à Bordeaux

La fièvre dans le sang

Le Caravage fit deux séjours à Naples. A l'automne 1606, il s'y réfugia, forcé de quitter Rome pour un meurtre qu'il avait eu la légèreté d'y commettre, et y peignit *les Sept Œuvres de miséricorde*, tableau décisif dans l'histoire de la peinture en son siècle. En octobre 1609, il y était à nouveau, de retour de Malte et de Sicile. Il y attendait que son meurtre lui fût pardonné pour rentrer à Rome et exécuta durant l'hiver quelques commandes, juste avant de mourir d'une fièvre à Porto-Ercole.

Ces deux séjours ensemble font à peine une année – mais les effets de cette année ont duré plus d'un demi-siècle à Naples, jusqu'à ce que le caravagisme s'estompe, que la mode favorise une manière plus claire, des compositions plus ornées et théâtrales, jusqu'à ce qu'elle glisse au baroque enrubanné et mâtiné de réminiscences vénitiennes et rubéniennes.

Une exposition, bien faite, claire, composée pour l'essentiel de prêts venus de Capodimonte, le principal musée de Naples, raconte l'épisode. Elle a été montrée à Strasbourg au printemps. Elle l'est pour l'été à Bordeaux, enrichie de quelques tableaux, à commencer par l'un des plus puissants Caravage, *Salomé recevant la tête de saint Jean-Baptiste*, l'une de ses œuvres ultimes. Le bourreau, renfrogné, pose sur un plat la tête tranchée qu'il tient par les cheveux. Salomé détourne la vue, mais ni ses yeux ni ses lèvres ne trahissent d'horreur. Une vieille femme regarde, affligée, les mains jointes, le trophée funèbre. Derrière eux, la nuit tend un drap noir. La lumière d'un flambeau tombe sur le bras de l'assassin, la tempe du martyr, le front et les joues gonflées de Salomé. Les mouvements sont retenus, autant que les expressions ; nul ne gesticule, nul ne se renverse en arrière d'effroi ou de plaisir. Rien n'indique que la scène serait antique. On la croirait plutôt contemporaine, exécution capitale dans un cachot obscur.

Ainsi en est-il de la plupart des tableaux de ceux – Battistello, Ribera, Preti, Maître de l'annonce aux bergers – qui ont entendu et compris les leçons du Caravage. Il leur a appris à pousser à son paroxysme le clair-obscur, à jeter des rayons de lumière dans la nuit, à dessiner simplement. Il leur a appris, principe plus considérable que ces questions de style, que la peinture se fait au présent, qu'il ne sert à rien de la charger de références anciennes et qu'elle est d'autant plus religieuse, d'autant plus sacrée, qu'elle prend ses figures et ses instruments dans le temps de son exécution.

En 1610, un enseignement si tranché n'était guère aisé à appliquer. La gloire des maîtres de la Renaissance, les artifices séduisants des maniéristes, l'amour des mythologies à clés et des fables hermétiques, les exemples antiques que l'on ne cessait de déterrer en Campanie et dans le Latium, tout cela devait contraindre un peintre à ses débuts de se soumettre aux règles de l'historique et du pompeux. Le Caravage a cassé cela, il a renversé les idoles. Saint Mathieu est devenu un usurier des quartiers pauvres, saint Pierre un lâche reniant sa foi avec des poses d'honnête homme offusqué, les anges ont tourné aux *ragazzi* voyous. Révolution.

Les derniers suiveurs

Les Napolitains, qu'ils le fussent d'origine ou d'importation, italiens ou espagnols, l'ont comprise lentement. Ils ont d'abord voulu ménager les apparences, conserver aux anges leurs bonnes manières et à sainte Cécile un regard extatique. Ces compromis n'ont guère été heureux. Mieux vaut Vitale, dont *l'Ange gardien* a des ailes de pigeon et dont le diable, de dépit, se mord le poing. Mieux vaut le *Triomphe de David* de Vaccaro, où David promène la tête coupée de Goliath au bout de son épée comme une hure de sanglier. Autour de lui, ses belles amies lui promettent de tendres récompenses. De Vaccaro encore, *la Mort de saint Joseph* ne manque ni de simplicité roide ni de puissance dramatique. Le cadavre du saint annonce, étrangement, les cadavres pour leçon d'anatomie de Rembrandt, ce caravagesque nordique.

Deux peintres dominent cependant. L'Espagnol Ribera, qui n'est représenté que par trois toiles, a pris, dans le caravagisme, le parti de l'outrance, du mélodrame, du roman noir. Saint Jérôme prend un peu la pose, drapé de rouge, assis entre un crâne – formidable morceau de peinture, il est vrai – et des livres. Apollon, l'air parfaitement vicieux, met la main entière dans l'incision sanglante qu'il a ouverte dans la jambe du satire Marsyas. Il va l'écorcher, il triomphe, il jubile. Marsyas hurle de douleur, couché sur le dos, les mains liées. Dans le ciel, des nuages peau de pêche s'effilochent élégamment. Le contraste de l'épouvante et de la grâce est à son paroxysme.

L'autre grand homme n'a pas – pas encore en tout cas – de nom. On le désigne comme le Maître de l'annonce aux bergers, et sa toile majeure, cette *Annonce* venue de Capodimonte, est là, au centre d'un mur. Qu'en dire qui ne soit en dessous de ce que l'œil perçoit ? Qu'elle est au centre d'un triangle dont les sommets sont Caravage, Zurbaran et Goya. Peu importe la chronologie en la circonstance : tant de puissance, tant de vérité n'ont que faire des influences et des dates. Les visages effarent par leur rusticité. L'ange, au-dessus d'eux, nage à plat dans les ténèbres. A droite un cheval harassé et deux moutons occupent le premier plan, d'un blanc sale sur fond de nuit. Il faut rester longtemps devant ce chef-d'œuvre pour se pénétrer de tout ce qu'il contient, piété populaire, vision naïve, peinture admirable des corps, des vêtements et des pelages, sentiment de la misère et de la stupeur.

Après lui, après tant de tableaux rigoureux et splendidement nocturnes, le caravagisme affaibli des derniers suiveurs ne soutient pas l'épreuve. Guarino ? Un faiseur sans profondeur. Spinelli ? Un malin qui se réfugie dans l'extravagance. Cavallino a plus d'ampleur et le sens de la couleur bizarre, mais aucun naturel, aucune force de sentiment. Recco réussit mieux ses natures mortes. Il met autant d'œufs blancs, de couteaux, de brioches écornées et de petits oiseaux morts qu'il faut pour obtenir une vanité et excelle dans le trompe-l'œil, mais seulement dans le trompe-l'œil.

Comme il convient, l'exposition finit sur ceux qui ont dilapidé ce qui restait du Caravage plus de cinquante ans après sa mort, avec, au premier rang, le virtuose Luca Giordano. Il suffit de comparer son *Apollon et Marsyas* à celui de Ribera pour savoir ce que le mot décadence veut dire.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie des Beaux-Arts, place du Colonel-Raynal, 33000 Bordeaux ; tél. : 56-10-16-93. Jusqu'au 21 août.

RECTIFICATIF : le budget de l'American Center. – Le budget de l'American Center à Paris tel qu'il a été donné dans *le Monde* du 8 juin figurait en dollars alors qu'il s'agissait de francs (22 millions de francs par an et non 22 millions de dollars). Par ailleurs, Henry Pillsbury, directeur exécutif de l'American Center depuis dix-sept ans, entend préciser que son prochain départ ne *« fait pas suite à une longue série de départs »*, mais à un plan de réorganisation de la direction qu'il a lui-même conçu en plein accord avec le conseil d'administration de l'établissement.



Réunis vendredi 10 juin à Luxembourg, les Douze se sont entendus pour créer un « permis de pêche » qui s'ajoutera aux licences (fiches d'identification des bateaux) dont l'instauration avait été décidée en décembre 1993. Il s'agit de mieux gérer les ressources en poisson qui sont globalement en diminution dans les eaux communautaires, voire d'interdire la fréquentation de certaines zones à certains moments. Le ministre français, Jean Puech, a exprimé son inquiétude estimant que *« le nouveau règlement risquait de donner lieu à une dérive bureaucratique et technocratique pour la délivrance de ces permis »*.

■ FRAGILITÉ. Les ministres ont constaté que la situation du marché du poisson en Europe restait fragile et le niveau des prix très bas. Paris réclame une révision des fondements de l'Organisation commune de marché (OCM) qui n'ont fait l'objet, depuis leur adoption au début des années 70, d'aucune adaptation. Jean Puech s'est aussi opposé à ses collègues sur la question des filets maillants estimant qu'*« une interdiction totale de cette technique de pêche* (utilisée pour la capture des thons) *était inconcevable »*. Des mesures financières ont été prises, en outre, pour favoriser les productions de la Guyane, des Açores, de Madère et des Canaries.

■ HAUT DE GAMME. Même si certains pêcheurs, en se spécialisant sur des créneaux haut de gamme parviennent à valoriser leur production, les flottilles françaises souffrent à la fois d'une concurrence exacerbée, des dévaluations de certaines monnaies européennes, de comptes d'exploitation en déséquilibre et de charges trop lourdes, comme le confirment les analyses du directeur général du Crédit maritime.

Pour les responsables du Crédit maritime

La politique « pendulaire » de la Commission européenne désoriente les pêcheurs français

Dans la crise de la pêche qui a secoué le littoral cet hiver, on a beaucoup entendu les organisations professionnelles, les leaders des comités de survie, le gouvernement, les fonctionnaires de Bruxelles. Les banquiers, en revanche, qui suivent pourtant de l'intérieur les difficultés quotidiennes de gestion des flottilles, tant artisanales qu'industrielles, sont restés étonnamment silencieux. Directeur général de la Société centrale de crédit maritime mutuel (il existe en métropole et outre-mer douze caisses régionales fortement décentralisées), Daniel Dreumont explique la gravité de la crise par *« une superposition de facteurs »*. *« La consommation de poisson s'est déplacée vers des produits moins chers, poulet ou porc ; la flottille s'est développée rapidement dans les années précédant la crise, au moment où les conditions d'exploitation des navires commençaient à devenir, précisément, plus difficiles ; enfin, les circuits de commercialisation ont été bouleversés par la mondialisation des marchés tandis que la formation des prix s'établit désormais de moins en moins dans les criées mais dans des gros centres d'arbitrage comme Rungis ou Boulogne. »*

Les dévaluation des monnaies de pays maritimes (Espagne ou Grande-Bretagne) ont « tiré » les prix vers le bas, dès l'hiver 1993, et les mesures d'alors, *« bien qu'exceptionnelles, ont été longues à mettre en œuvre. D'où la nouvelle révolte de février dernier. »* Même si, fin mai 1994, la situation semble en voie de stabilisation, grâce à l'effet des mesures gouvernementales *« plus conséquentes cette fois »*, et même si les salaires et la part revenant à l'armement sont *« en légère augmentation, il faut rester circonspect car l'amélioration des résultats, cette année, ne provient pas d'un redressement des prix mais de l'abaissement des charges, qu'il faut impérativement poursuivre si l'on veut remettre les exploitations au-dessus de la ligne de flottaison et conforter les performances financières des armateurs »*.

Daniel Dreumont avance une suggestion originale. Les armateurs acquittent en effet de lourdes taxes dans les ports de débarquement et les criées. Des investissements importants, *« parfois surdimensionnés, voire inutiles »* ont été faits et les chambres de commerce gestionnaires perçoivent ces taxes pour rembourser sur dix ou quinze ans leurs emprunts, alors que les infrastructures sont opérationnelles de trente à cinquante ans : *« Ne pourrait-on étaler ces remboursements, ce qui allègerait d'autant et utilement les comptes d'exploitation des navires ? »*

Prix de vente déconnectés

Il importe aussi de faire porter l'effort sur *« les produits »*. Or le mécanisme des enchères débouche sur des prix de vente déconnectés des coûts de production, donc aléatoires : *« Voilà la difficulté majeure de ce métier aux résultats imprévisibles, en cas de tempête monétaire par exemple. Il est donc impératif de renforcer les organisations de producteurs, s'engager dans une gestion prévisionnelle des captures avant le débarquement au port et renforcer les moyens du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés (FIOM) qui a été démuni pendant la crise et n'a pu jouer son rôle. »*

En période de crise aiguë, beaucoup ont tendance à charger la Commission de tous les maux. *« C'est vrai,* répond Daniel Dreumont, *qu'elle est vécue comme une organisation lointaine, technocratique et contraignante. On lui attribue aussi des méfaits qui sont parfois le résultat de l'absence de décisions du conseil des ministres. Pendant longtemps, elle a beaucoup trop focalisé son attention sur la surcapacité des flottilles : non sans contradictions puisque, d'un côté, elle prônait la réduction du nombre de bateaux tout en encourageant, de l'autre, les investissements, donnant son aval à des subventions pouvant aller jusqu'à 60 % ! Maintenant, elle inverse complètement sa doctrine au point que le simple renouvellement de la flotte risque de ne plus être assuré convenablement. Cette attitude « pendulaire » désoriente les producteurs. »*

Autre reproche, au chapitre de la commercialisation : un choix clair entre producteurs et transformateurs fait défaut : *« La France et l'Espagne sont davantage producteurs que l'Allemagne, qui a sacrifié sa flottille au profit des industries de transformation. Les producteurs ont l'impression d'être progressivement sacrifiés : abandon de la préférence communautaire, absence de surveillance aux frontières et de contrôles sanitaires. »*

Des quotas inadaptés

Quant à la réglementation européenne sur les espèces saisonnières (anchois, thon), *« nos pêcheurs jugent que la Commission agit de manière irrationnelle et fixe des quotas inadaptés et nuisibles à nos intérêts alors que ces espèces ne sont pas menacées »*. Mais ce qui irrite le plus les professionnels et Daniel Dreumont, c'est *« de voir un marché ouvert, sans règle monétaire commune, compromettant beaucoup de productions nationales, dont la pêche, lorsque les partenaires dévaluent leurs monnaies. Dans un tel cas,* conclut-il, *les pêcheurs apprécieraient que la Commission, tenant compte des insuffisances de la politique monétaire européenne, en assume les conséquences financières. »*

F. Gr.

Succédant à Francis Lorentz

Jean-Paul Bailly a été nommé PDG de la RATP

Jean-Paul Bailly, directeur général adjoint chargé de l'exploitation à la RATP, va succéder à Francis Lorentz à la tête de la Régie. M. Bailly, nommé administrateur de l'entreprise par décret paru au *Journal officiel* du samedi 11 juin, devrait être désigné à sa présidence lors d'un conseil d'administration, lundi 13, avant d'être nommé en conseil des ministres, mercredi 15 juin.

L'homme du consensus

Pour la première fois dans l'histoire de la RATP, un homme du sérail accède aux plus hautes fonctions. Jean-Paul Bailly, quarante-sept ans, après avoir gravi tous les échelons de l'entreprise, en devient le PDG. Candidat du ministre des transports, Bernard Bosson, il a également bénéficié du soutien de Christian Blanc, président d'Air France et ancien PDG de la RATP.

Les deux hommes avaient travaillé en « symbiose » au sein de la Régie, M. Bailly étant le maître d'œuvre au niveau social de la décentralisation de l'entreprise. Lâché par le gouvernement sur un projet de service minimum, M. Blanc, démissionnaire, avait souhaité en décembre 1992 voir son directeur général adjoint lui succéder. Le gouvernement de Pierre Bérégovoy en avait décidé autrement. Francis Lorentz, « débarqué de Bull » six mois auparavant, avait obtenu le poste. Au bout d'un an à peine, les relations entre le PDG de la RATP et son directeur général adjoint ont commencé à se dégrader alors que M. Bosson ne cachait plus ses réticences vis-à-vis de M. Lorentz. L'ancien état-major de Christian Blanc craignait, à tort ou à raison, que sa réforme de la décentralisation ne marque le pas.

Polytechnicien et diplômé du Massachusetts Institute of Technology (Etats-Unis), M. Bailly a fait toute sa carrière à la Régie, dont il a exploré plusieurs facettes. Arrivé dans l'entreprise en 1970, il exerce des actions de formation à la direction du réseau ferré, puis de planification, avant de partir à Mexico pendant quatre ans comme directeur de la coopération technique française de la SOFRETU, la filiale ingénierie de la RATP. De 1983 à 1989, il occupe différentes fonctions de direction touchant aux principaux aspects de la Régie : RER, métro, maintenance, personnel... Il a notamment contribué à harmoniser l'évolution de carrière des différents métiers de la RATP et à favoriser la mobilité au sein de l'entreprise.

En 1990, il est nommé directeur général adjoint. Ses collaborateurs le définissent comme un homme de consensus, ce qui est un atout dans une entreprise comme la RATP. Il a l'avantage de bien connaître les dossiers. On lui attribue *« un sens politique certain »*, ce qui devrait l'aider dans ses relations avec les multiples interlocuteurs de la Régie que sont la région, la Ville de Paris et les départements de la petite couronne. Homme d'équipe, il ne devrait pas avoir trop de mal à s'imposer à la direction générale, dont il est issu. Il risque toutefois d'avoir les défauts de ses qualités, remarque un observateur, en étant *« trop consensuel »*. Il lui faudra trouver le juste milieu entre l'autorité et la concertation dans une entreprise socialement à hauts risques.

MARTINE LARONCHE

Pour assurer la production d'un véhicule utilitaire

Renault propose de reprendre l'usine Chausson de Gennevilliers

Renault a transmis au tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) une proposition permettant d'*« utiliser durablement les capacités de l'usine de Gennevilliers »* de Chausson, filiale commune de l'entreprise nationalisée et du groupe PSA, actuellement en dépôt de bilan et employant au total 2 500 salariés. Transmise à l'administrateur judiciaire et rendue publique vendredi 10 juin, cette proposition est la conséquence de la prochaine fabrication d'un nouveau véhicule utilitaire. Renault, qui avait envisagé une collaboration avec Daf, en faillite depuis, a finalement décidé de réaliser seul ce projet.

La reprise éventuelle de l'usine de Gennevilliers (qui compte un millier de salariés), dont la forme juridique devra être appréciée par le tribunal de commerce, *« ne préjuge pas d'une solution industrielle concernant l'usine de Creil* [l'autre usine de Chausson] *»* ni *« d'une solution aux problèmes financiers de Chausson, qui ont conduit au dépôt de bilan »*, précise Renault. La procédure en comblement de passif engagée à l'égard des deux actionnaires reste en cours. Peugeot, qui a retiré la quasi-totalité de ses productions confiées à Chausson, refuse jusqu'à présent de combler la moitié de ce passif, qui s'élève au total à 800 millions de francs.

Considérant que *« l'Etat est l'actionnaire principal de Renault »*, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, avait estimé en décembre que l'ex-Régie devait *« préparer des plans de prolongation d'activité »* de Chausson. Pour sa part, Renault estime ne pas avoir les moyens d'assurer seul la reconversion de l'usine de Creil, dont Peugeot se désintéresse.

Grand cru de l'océan

Suite de la première page

Guillaume a stoppé son canot à quelques milles de la pointe de Castelmeur, car sur l'écran du sondeur, juste au-dessus de la ligne rouge qui marque la profondeur et les aspérités du relief sous-marin, il a repéré une constellation de points bleus. L'appareil détecte nettement les concentrations de poissons par 25 à 30 mètres, et Guillaume sait que ce sont des bars. Première technique de pêche : le leurre à la dandinette. Il s'agit de laisser couler jusqu'au fond une ligne terminée par une lourde cuiller brillante équipée d'un trident qu'on remonte par petites secousses et qu'on laisse refiler vers le bas. Tout l'art est dans le mouvement du poignet...

Mais la densité de poissons semble à cet endroit si massive au moment du flux que Guillaume préférera vite changer de technique et utiliser la longue ligne traînante. Pour qu'elle plonge correctement et à cause du courant particulièrement violent à mi-marée, il a accroché un poids de 4 kilos derrière lequel frétillent sur 50 mètres une quinzaine de petits poissons artificiels jaunes, noirs, nacrés, vermillon.

La ligne est raide et pesante, coupante même sur les doigts gourds que la pluie incessante a blanchis. Mais, l'œil fixé sur le sondeur, Guillaume impose au fil un mouvement de bas en haut, tout en veillant, si elle croche au fond, à faire d'urgence la manœuvre adéquate pour la dégager. Une main novice ne sentirait évidemment pas les touches au bout du nylon, mais pour lui pas de doute : *« Il doit y en avoir deux gros et peut-être un petit. »*

Pour « virer » (c'est-à-dire relever) la ligne, le *Liberté* est équipé d'une roue automatique fixée à l'arrière qui épargne un moment les biceps du pêcheur. Deux gros bars de plus de 3 kilos chacun, gris argentés, émergent, la gueule grande ouverte, qu'il balancera d'un geste ample et sûr sur le pont de son bateau, et un « petit ». Mais la ficelle coupée à la mesure exacte que Guillaume va chercher dans son cockpit fera foi : le poisson dépasse légèrement les 37 centimètres réglementaires. Sinon il l'aurait rejeté, encore tout vigoureux, à la mer.

Au lieu-dit « le trou du printemps » , le patron du *Liberté* pêchera selon une autre méthode, au lançon vivant. Le résultat sera superbe, surtout au moment de la renverse du courant. C'est à ce moment que les bars (qu'en Méditerranée on appelle loups) sont les plus voraces...

15 h 30... Si l'on ne veut pas laisser passer l'heure de la criée de Poulgoazec, il faut sans tarder faire route vers Bestrée. A vue de nez, les trois caisses représentent 40 bons kilos de poissons, sans compter la morue et le lieu jaune qui s'étaient mêlés aux compagnies de bars et que Guillaume gardera pour la « godaille » (la part personnelle) familiale.

Voilà les « individus » couchés dans les caisses : gros, moyens-gros, petits-moyens. Guillaume sort son agrafeuse et les étiquettes orange, signe distinctif de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne qui certifie que les poissons, dont certains bougent encore, ont été capturés à la ligne le jour même et qu'ils sont d'une fraîcheur incomparable.

Appellations contrôlées

Marquage, différence, identification, qualité du produit sauvage qui n'a rien à voir avec un poisson d'aquaculture ou avec les espèces pêchées en vrac et par tonnes entières au chalut... Voilà ce que veulent promouvoir les responsables de l'association, dont Guillaume Normant est précisément le président. Elle compte déjà 150 adhérents, tous petits pêcheurs professionnels et individuels, répartis sur le littoral armoricain, depuis l'île de Bréhat jusqu'au Croisic. But de l'opération : proposer aux consommateurs un produit de haute qualité, en quantité limitéemais à des prix rémunérateurs. Bref, appliquer à certains poissons les règles et les méthodes de protection des appellations contrôlées des vins ou des fromages.

Michel Lanneret, directeur du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés (FIOM), s'est déclaré prêt à financer 50 % des frais de procédure. Jusqu'à maintenant, les mareyeurs d'Audierne jouent le jeu. Ce soir-là, juste avant que la criée n'abaisse ses rideaux de fer, Guillaume a négocié ses bars « moyens » à 90 francs le kilo et les gros à 110 francs... La journée n'avait pas été vaine.

Guillaume Normant ne roule pourtant pas sur l'or car les cours ne sont pas toujours au zénith et, parfois, la rage de l'océan le cloue à la maison. Mais il administre tous les jours la preuve que dans le monde complexe et différencié de la pêche, certains – par intelligence et amour du métier – peuvent encore relever les défis et vivre de la mer.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Premier résultat de la négociation entre partenaires sociaux

Accord sur la gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle

Dans le lent marathon des négociations sur la formation professionnelle, les partenaires sociaux ont franchi une étape, vendredi 10 juin. A l'exception de la CGT, ils se sont mis d'accord sur un compromis qui assure une forme de paritarisme pour la gestion des fonds de la formation dans les nouveaux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ceux-ci sont appelés à remplacer les organismes mutualisateurs, dont le fonctionnement était contesté, notamment par le rapport parlementaire de M. Goasguen.

Alors que la précédente rencontre s'était soldée par un échec sur ce sujet, le CNPF a proposé que, *« pour tout ou partie de leur mise en œuvre »*, les politiques de formation soient du ressort d'*« une ou plusieurs personnes morales relevant des organisations professionnelles »*. Les organisations syndicales, qui souhaitaient un paritarisme intégral, ont exprimé leur *« satisfaction »*, comme FO, ou considéré, comme la CFDT, qu'il s'agissait d'*« un nouveau pas »*. Mais elles estiment également que les avancées restent modestes, la CFTC soulignant *« l'extrême frilosité patronale »*, et la CFE-CGC faisant remarquer que le paritarisme est *« confirmé par ce texte partout où il existe déjà »*.

Pour permettre l'application de la loi quinquennale, le chemin à parcourir reste encore long. Les partenaires sociaux doivent se retrouver le 24 juin et ont prévu de conclure pour la mi-juillet. S'ils ne parvenaient pas à un accord sur la formation des jeunes, Michel Giraud, ministre du travail, a promis qu'il prendrait des dispositions dans le cadre du projet de loi qu'il présentera à la session d'automne.

ÉCONOMIE

Après les explications de Didier Pineau-Valencienne

Les minoritaires belges estiment que le PDG de Schneider doit assumer la totalité de ses responsabilités

L'argumentaire de défense développé par Didier Pineau-Valencienne dans nos colonnes (*le Monde* du 11 juin) laisse sceptiques les actionnaires minoritaires de deux sous-holdings belges de Schneider, Cofibel et Cofimines, à l'origine des plaintes contre le PDG de Schneider. Interrogé sur TF 1 vendredi 10 juin au soir, M. Pineau-Valencienne a confirmé son intention de demander à un cabinet d'audit international, *« sans lien avec le groupe »*, une expertise sur toutes les opérations litigieuses et les flux financiers impliquant les deux filiales belges. Les conclusions de cet audit seront rendues publiques, a-t-il annoncé.

BRUXELLES

de notre corespondant

Quand la détention de Didier Pineau-Valencienne se prolongeait, une certaine gêne était perceptible chez les actionnaires minoritaires de Cofibel et Cofimines, les filiales belges de Schneider. Ces actionnaires se trouvaient en quelque sorte dépassés par leur succès. Généralement, ces minoritaires ne sont pas de tout petits porteurs. Il y a parmi eux de petits chefs d'entreprise ou des habitués des spéculations en Bourse, ni candides ni désintéressés financièrement. Plusieurs nous ont dit avoir de la *« considération professionnelle pour M. Pineau-Valencienne »* et n'avoir pas songé à le faire mettre en prison quand ils ont engagé des plaintes relatives à des OPA à leurs yeux entachées d'irrégularités. Aujourd'hui, l'affaire prend un tour moins spectaculaire sur le plan humain. Et la contre-offensive médiatique du patron de Schneider fait de nouveau réagir certains protagonistes qui s'étaient manifestés au début du contentieux.

Commentant les déclarations de M. Pineau-Valencienne parues dans le *Monde*, vendredi 10 juin, un des « intervenants » se dit frappé par le fait que le patron français ne nie pas avoir été informé dès 1981 de l'existence de sociétés off-shore. *« Qu'a fait le groupe de ces sociétés off-shore pendant tout ce temps ?* demande notre interlocuteur. *A qui les a-t-il revendues et pourquoi seulement au début de 1994 ? Si les revenus de ces sociétés off-shore sont remontés jusqu'à Cofibel-Cofimines, pourquoi n'était-ce pas apparent dans les comptes ? »* Certains propos de M. Pineau-Valencienne sont interprétés ici comme *« une façon trop facile de faire porter le chapeau à Jean Verdoot. »* A Cofimines-Cofibel, Jean Verdoot était ce qu'on appelle en Belgique un « administrateur délégué », c'est-à-dire un responsable disposant d'une certaine délégation de pouvoir pour la gestion quotidienne de l'entreprise mais dans un cadre législatif bien défini.

« Il est supposé tout savoir »

On touche là à ce qui est sans doute le fondement de l'argumentation du juge d'instruction Jean-Claude Van Espen contre M. Pineau-Valencienne. La loi belge sur les sociétés précise que la répartition des tâches entre les administrateurs n'est pas opposable aux tiers, même si elle est publiée. Elle stipule que les membres du conseil d'administration sont *« solidairement responsables »*. Elle ajoute que, quand des infractions ont été commises, les administrateurs ne peuvent en être déchargés que s'ils les ont *« dénoncées à l'assemblée générale la plus prochaine après qu'ils en auront eu connaissance »*. Autrement dit, au regard de la loi belge, après avoir découvert l'existence de participations suspectes dans la nébuleuse Empain, ou des agissements illégaux de la part de Jean Verdoot, Schneider aurait dû rendre la chose publique quelles qu'en soient les conséquences. Pourquoi M. Pineau-Valencienne est-il particulièrement visé par la justice, alors que d'autres administrateurs, y compris belges, mériteraient le même traitement si l'on adopte ce raisonnement ? « *Parce que*, nous dit-on, *étant le président de son groupe, il est supposé tout savoir de son empire et mesurer les conséquences globales d'une situation illégale dans telle ou telle filiale. »*

Quoi qu'il en soit, après un long silence, un grand patron belge, Etienne Davignon, président de la Société générale de Belgique, a confié au quotidien *la Libre Belgique* son *« énorme malaise »* devant la longue détention préventive de son homologue français : *« On ne peut détenir quelqu'un que s'il est une menace pour l'ordre public, s'il est capable d'entraver le cours de la justice ou de s'échapper. Je ne vois pas M. Pineau-Valencienne sortir avec une mitraillette et descendre le juge Van Espen [...]. Un autre élément de mon malaise, c'est que c'est assez populaire de prendre des gros poissons [...]. Pendant longtemps, on pouvait imaginer que les droits des minoritaires n'étaient pas suffisamment couverts. Aujourd'hui, il ne faudrait pas que le droit du majoritaire, c'est-à-dire de celui qui assume le risque, soit à ce point entravé qu'il n'ait pas l'esprit d'entreprise nécessaire. »*

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Pour 12,4 milliards de francs

Suez cède la compagnie d'assurances Victoire au britannique Commercial Union

C'est fait ! Le groupe Suez a rendu public l'engagement d'une *« négociation exclusive »* avec la compagnie d'assurances britannique Commercial Union (*le Monde* du 11 juin), à qui il va céder sa filiale Victoire pour la somme de 12,4 milliards de francs, la cession pouvant devenir effective fin septembre. La transaction se traduira par une moins-value légèrement inférieure à 1 milliard de francs, le résultat exceptionnel de Suez pour 1994 restant positif, compte tenu des plus-values en cours de réalisation. Commercial Union va acquérir l'ensemble des activités de Victoire, en assurance-vie et en assurance-dommages, avec leurs réseaux de distribution et leurs ressources humaines, Suez conservant les activités de réassurance (dont aucun acquéreur ne voulait et qui seraient cédées ultérieurement), la filiale canadienne Boreal et les participations de Victoire dans certaines filiales ISM (immobilier), la Hénin-Vie notamment.

Par ailleurs, Suez tient à garder des liens avec l'Association française d'épargne et de retraite (AFER créée et dirigée avec un grand succès par Gérard Athias), gérant dorénavant la moitié du futur chiffre d'affaires en assurance-vie engendré par l'AFER, soit environ 6 milliards de francs pour 1994, qui s'ajouteront aux 4 milliards de francs de la Hénin-Vie.

Pour financer en partie cette acquisition, Commercial Union lèvera à la Bourse de Londres 500 millions de livres sterling (4,3 milliards de francs). A cette occasion, Suez apportera 70 millions de livres et prendra 2 % du capital, a déclaré John Carter directeur général de la compagnie britannique. La Société générale portera quant à elle sa participation de 3 % à 6 % en apportant 120 millions de livres.

Grâce à cette acquisition, le chiffre d'affaires de Commercial Union augmentera de 50 %, avec les 15,6 milliards de francs en assurance-vie (dont 10,6 milliards pour l'AFER) et les 7,7 milliards de francs des deux filiales de Victoire, qui représentent, respectivement, 5 % et 3 % du marché français en 1993. Le groupe britannique, avec sa filiale parisienne, l'Epargne de France (2,5 milliards de francs en vie) et plus de 400 millions de francs en dommages va s'inscrire au septième rang européen.

« Un grand soulagement »

Pour le groupe Suez, cette cession est *« un grand soulagement »*, a déclaré son président, Gérard Worms. En lui rendant une trésorerie d'une dizaine de milliards de francs, douze avec la Société générale de Belgique, elle va lui permettre de poursuivre son recentrage, commencé depuis trois ans et demi, vers la banque et les investissements dans l'industrie et les services financiers. La filiale Indosuez a besoin de fonds propres pour se développer en Chine ; d'autre part, Suez a des ambitions en crédit à la consommation (SOFINCO) et en assurance-vie (épargne financière), tout en accroissant ses intérêts dans la Lyonnaise des eaux et, peut-être, l'hôtellerie (Accor). *« Il est impossible de tout faire, la banque, l'assurance et l'industrie, il fallait donc choisir »*, a précisé M. Worms, pour qui la vente de Victoire à Commercial Union, seul en lice après le retrait de l'italien Generali, est *« l'un des meilleurs choix »*, bien que les 15 milliards de francs demandés n'aient pu être obtenus, en raison de la crise de l'assurance en France. Sur le plan pratique, Suez était conseillé par la Banque Indosuez, Commercial Union par Morgan Stanley, la Société générale organisant le montage des financements bancaires et appuyant Commercial Union.

FRANÇOIS RENARD

EN BREF

BAISSE DES CHARGES : le CNPF est prié de réfléchir à des contreparties. – François Périgot, président du CNPF, a indiqué vendredi 10 juin que le gouvernement avait demandé à l'organisation patronale de réfléchir aux contreparties que les entreprises pourraient proposer si une nouvelle baisse des charges sociales intervenait. Aucun délai n'a été fixé, *« mais il faudra que les choses aillent le plus vite possible »*, a déclaré M. Périgot à l'AFP, rappelant qu'il était opposé à toute promesse de création directe ou automatique d'emplois liée à un allégement du coût de la main-d'œuvre, ainsi que cela avait été envisagé il y a quelques mois.

HÔTELS MÉRIDIEN : des syndicats projettent une grève illimitée. – Les syndicats CFDT, FO et CGT du groupe hôtelier Méridien, filiale d'Air France, ont décidé de *« déclencher une grève illimitée dès que la vente des hôtels sera annoncée »*, déclare un communiqué commun publié vendredi 10 juin. Les trois organisations ont demandé aux têtes de listes aux élections européennes *« l'arrêt de la vente des hôtels Méridien »* (les deux candidats en lice sont Accor et Forte). Elles ont également dénoncé *« l'absence totale de garanties sur les acquis sociaux et sur le maintien de l'emploi »* des *« 18 000 salariés du groupe »*.

COMMUNICATION

Le rapport de force au sein du holding Audiofina

Le Groupe Bruxelles Lambert et Havas se partagent à nouveau le contrôle de la CLT

Le Groupe Bruxelles Lambert (GBL) et Havas ont annoncé, jeudi 9 juin, la création d'un nouveau holding, baptisé Newco, destiné à assurer leur contrôle sur Audiofina, société mère de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). GBL et sa filiale Electrafina détiendront 60 % des titres de Newco et Havas 40 %. Les actionnaires minoritaires seront invités ensuite à « remonter » dans Audiofina.

Les grandes manœuvres autour du capital de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT, qui contrôle notamment RTL) sont entrées dans une phase active. Jeudi 9 juin, le conseil d'administration de Havas a approuvé le principe d'un pacte d'actionnaires entre Bruxelles Lambert (GBL), contrôlé par le financier Albert Frère, et Havas. Les deux groupes vont unir jusqu'en 2010 leurs intérêts dans une nouvelle « société de tête », baptisée provisoirement Newco. GBL et sa filiale Electrafina auront 60 % de Newco et Havas 40 %. Newco contrôlera le holding Audiofina, société mère de la CLT. GBL et Havas proposeront ensuite aux actionnaires minoritaires (Paribas, UAP, fonds d'investissement Audiolux et Bertelsmann) de faire « remonter » dans Audiofina les actions qu'ils détiennent directement ou indirectement dans la CLT.

Tournant historique

Ce schéma réalisé, Audiofina contrôlerait alors 100 % de la CLT, Havas et GBL ayant la majorité absolue *via* Newco, que présidera Pierre Dauzier, président de Havas. Au sein de Newco, qui contrôle Audiofina, Havas acquiert, avec 40 %, une minorité de blocage qu'il n'avait pas. Le groupe débourse pour cela une soulte de 765 millions de francs et détient indirectement 20,4 % de la CLT contre 16 % auparavant. Havas et le Groupe Bruxelles Lambert ont également conclu un accord de préemption réciproque sur les titres du holding Newco ainsi qu'un droit de suite. En clair, si l'un veut vendre, l'autre sera placé en tête de liste prioritaire des acheteurs, et si GBL-Electrafina vend à un tiers, ce dernier devra proposer aussi de racheter les actions Havas.

Pour la CLT, dont la concession arrive à échéance au Luxembourg en décembre, cet accord entre Albert Frère et Pierre Dauzier constitue un tournant historique. Certes, Albert Frère clarifie son contrôle sur la CLT, mais Havas consolide également ses liens avec elle. Les actionnaires minoritaires, notamment Paribas et l'UAP, devraient apporter leurs titres à Audiofina à moins qu'ils ne souhaitent se dégager moyennant une confortable plus-value. Quant à la Générale des eaux, qui a fait de l'audiovisuel un axe de développement prioritaire, elle suit attentivement les choses. Présente dans Havas et dans Audiofina à travers sa participation dans Electrafina (20 %), la compagnie de Guy Dejouany a les moyens financiers de ne pas se laisser totalement marginaliser...

Y. M.

Mise en place d'un groupe de réflexion gouvernemental sur l'avenir de l'écrit

Le chiffre d'affaires de la presse a diminué en 1993

Alain Carignon, ministre de la communication, a annoncé jeudi 9 juin, devant les éditeurs de la presse hebdomadaire régionale (PHR), réunis en congrès à Fontainebleau (Seine-et-Marne), la prochaine mise en place d'un groupe de réflexion sur les conditions de modernisation de la presse écrite. « Cette réflexion, a précisé M. Carignon, sera conduite par quatre personnalités qualifiées, autour de trois thèmes fondamentaux pour l'avenir des entreprises de presse : l'environnement financier et fiscal, les conditions d'exploitation des entreprises (et notamment la structure de leurs charges et de leurs recettes) et la place de l'écrit dans une société transformée par l'avènement du multimédia et des nouvelles technologies de l'information. »

L'année 1993 a ressemblé aux années 1992 et 1991 : la presse en France ne se porte pas mieux avec le temps. Stable en 1992 (+ 0,2 %), légèrement déclinant en 1991 (– 0,6 %), le chiffre d'affaires total a baissé de nouveau de 1,5 %, selon l'enquête du Service juridique et technique de l'information (SJTI), *les Chiffres clés de la presse* (1). La tendance au ralentissement de l'activité s'est donc confirmée.

Chute des revenus publicitaires

Pour la troisième année consécutive, les recettes publicitaires ont diminué de 8,1 % en 1993 (4,7 % en 1992 et 7,5 % en 1991). Cette chute – qui s'est surtout traduite dans le secteur des petites annonces – a beaucoup affecté les magazines d'information qui voient leurs revenus publicitaires diminuer de 22,7 % contre 13,9 % pour la presse quotidienne nationale. Leur chiffre d'affaires est en recul de 9,8 % contre 4,5 % pour les quotidiens parisiens. Dans le même temps, les recettes de ventes n'ont progressé que de 1,2 %, grâce aux abonnements.

La presse généraliste est la plus touchée par la récession, mais un déclin de la presse régionale apparaît avec une baisse de 1,6 % du chiffre d'affaires en 1993.

La presse spécialisée grand public tire mieux son épingle du jeu. Si ses revenus publicitaires reculent de 7,2 %, – alors qu'ils avaient progressé de 0,9 % en 1992 –, le chiffre d'affaires a augmenté de 1 %. C'est le seul secteur qui affiche un solde positif cette année. C'est aussi celui qui dépend le moins de la publicité. En 1991, celle-ci représentait 29 % de ses revenus contre 46 % pour la presse d'information politique et générale.

La diffusion semble plutôt stable cette année, mais est en régression de 2,8 % depuis 1982. Les recettes des ventes ont augmenté de 3,4 % en 1993. Leur progression a été régulière depuis 1982, mais s'explique surtout par l'augmentation des prix des journaux. Elle ne soutient la comparaison ni avec la hausse spectaculaire des recettes publicitaires jusqu'en 1990 ni avec la baisse vertigineuse de celles-ci depuis.

A. S.

(1) Cette enquête a été réalisée au premier trimestre auprès d'un échantillon de mille titres.

MICROSOFT : le leader mondial du logiciel condamné pour contrefaçon aux Etats-Unis. – Microsoft, le leader mondial du logiciel, a été condamné à payer 120 millions de dollars d'amende pour avoir piraté des brevets appartenant à une microsociété informatique américaine, Stac Electronics. Le juge fédéral qui a prononcé cette condamnation a également ordonné à Microsoft de rappeler tous les logiciels d'exploitation MS-DOS (un logiciel qui équipe tous les micro-ordinateurs sauf ceux d'Apple) qui utilisent les brevets déposés par Stac Electronics. Les versions 6 0 et 6 2 de MS-DOS équipées d'un procédé de compression numérique appelé « Double Space » sont également interdites de fabrication et de vente. La compression numérique permet de doubler la capacité de stockage des disques durs.

ZIFF COMMUNICATIONS : le géant américain de la presse informatique est à vendre. – Ziff Communications, le plus grand groupe de presse spécialisé dans l'informatique (6 milliards de francs de chiffre d'affaires environ), est à vendre. La banque d'affaires Lazard Frères a été chargée de trouver un acheteur pour cet ensemble de titres et de services multimédias qui emploie près de 4 300 personnes. Selon des analystes financiers, le groupe aurait une valeur située entre 2 et 3 milliards de dollars (12 à 18 milliards de francs).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 6 JUIN AU 10 JUIN 1994

PARIS

Eaux troubles

INDICE CAC 40

- 1,02 %

« Nous nageons dans des eaux troubles », constatait un gestionnaire en fin de semaine à la suite des multiples rumeurs de corruption qui ont touché de plein fouet les compagnies de services comme la Générale des eaux, la Lyonnaise et leurs filiales. Il n'en a pas fallu davantage à un marché désorienté pour perdre pied et connaître une nouvelle période d'agitation. Le recul est certes modéré (– 1,02 %), mais depuis le début du terme boursier la chute atteint les 5,28 %. La dégradation s'est donc accélérée puisque l'indice CAC 40, qui s'est déprécié de 10,9 % depuis le début de l'année, a enregistré la moitié de ses pertes durant les trois dernières semaines.

Si rien ne prédisposait à un arrêt de la baisse, en raison des tensions sur les taux d'intérêt à long terme, personne en revanche n'avait prévu que la Bourse serait brutalement *« plombée par les affaires »*. En effet, après deux séances de baisse (– 0,22 % lundi 6 juin, et – 0,66 % mardi 7), le marché se reprenait à espérer mercredi 8, suite aux propos du président de la Bundesbank estimant que la récession dans son pays était terminée et que l'inflation devrait baisser. L'indice CAC 40 gagnait jusqu'à 1,7 % avant de perdre une partie de ses gains et de terminer sur une progression de 1,14 %. L'avance s'est ainsi subitement trouvée freinée par des rumeurs alarmistes. *« Deux dirigeants de la Générale des eaux ont été arrêtés »*, entendait-on dans les salles de marchés, où un lien était immédiatement fait avec les révélations du juge Thierry Jean-Pierre dans son *Livre noir de la corruption*. Selon le juge, candidat aux élections européennes, *« 80 % de la corruption politique est organisée par deux grands groupes composés de plusieurs centaines de sociétés chacun »*. Le bruit de ces arrestations se répandait d'autant mieux que, depuis l'incarcération puis la libération de Didier Pineau-Valencienne, le président de Schneider, tout était plausible.

Des mesures en faveur de l'actionnariat individuel

Instantanément, les valeurs de la Générale des Eaux et de sa filiale SGE étaient attaquées et les ventes se multipliaient. Malgré un démenti formel de la société, le recul de ses titres ne pouvait être endigué. Pis, le mouvement se propageait à sa concurrente, la Lyonnaise des eaux et à sa filiale Degrémont. Les deux jours suivants, le doute persistait dans les esprits, provoquant des retraits de la part d'investisseurs étrangers, notamment américains. La suspicion touchait alors les valeurs de sociétés travaillant avec les collectivités locales, comme par exemple Bouygues. L'indice CAC 40 perdait 0,90 % jeudi 9 juin et 0,38 % vendredi 10.

L'émoi suscité par ces propos ne s'est pas limité à la Bourse puisqu'il a atteint les actionnaires. Pour preuve, jeudi, au cours de son assemblée générale annuelle, Jérôme Monod, président de la Lyonnaise, a dû affronter les questions sévères de la salle et répondre longuement aux accusations. *« Y a-t-il oui ou non de l'argent versé par la Lyonnaise pour décrocher des contrats ? »* demandait un petit porteur sous les applaudissements de la salle tandis qu'un autre suggérait d'interdire aux filiales du groupe de financer les campagnes électorales.

Autre événement marquant, la présentation par Euro Disney de son plan de restructuration financière à ses actionnaires, mercredi. Il prévoit une augmentation de capital de 6 milliards de francs et l'arrivée du prince saoudien Al Waleed. Le capital fera l'objet d'un coup d'accordéon, la valeur de l'action passant de 10 à 5 francs, puis remontant à 10 francs lors de l'augmentation de capital. *« La société Euro Disney (...) estime qu'il n'est pas réaliste d'espérer que le groupe (...) dégage des bénéfices avant l'exercice 1996 »*, a tenu à prévenir la COB dans son prospectus.

Parallèlement, les introductions sur le second marché se sont poursuivies avec succès. Mercredi, la cotation des actions de la société GPS, Grandoptical Photoservice, a dû être repoussée en raison d'une demande trop importante. Un cours indicatif de 241,50 francs était inscrit pour une offre de 230 francs. Cinq millions de titres ont été demandés pour une offre de 180 000 titres. Le dépouillement des actions Norbert Dentressangle, société de transporteur européen sur les liaisons transmanches, a permis de coter un cours de 293 francs.

Enfin, soucieuse de maintenir un actionnariat individuel important en lui facilitant l'accès au marché, la Société des Bourses françaises (SBF) a décidé qu'à partir du 24 juin, premier jour de cotation de la liquidation de juillet, quinze valeurs du règlement mensuel verront leur quotité fixée à un titre. Il s'agit de : Bongrain, de Dietrich, Zodiac, Sagem, Gaz et Eaux, Europe 1, Sommer-Allibert, Fromageries Bel, Bail Investissement, Galeries Lafayette, Damart, SAT, Rue Impériale, Berger et SFIM. *« Cette mesure constitue une expérience menée dans la ligne des conclusions de la commission de l'actionnariat individuel, visant à évaluer ce que pourrait signifier la suppression des quotités sur les valeurs du marché à règlement mensuel, ses conséquences pour la cotation et ses avantages effectifs pour les actionnaires »*, indiquait vendredi la SBF. Un bilan de cette expérience sera dressé au bout de trois mois.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	10-6-94	Diff.
Bongrain	3 040	+ 40
BSN	829	inchangé
Eridania Béghin	907	+ 14
Fromageries Bel	4 795	+ 26
LVMH	873	– 3
Pernod-Ricard	378	– 1
Remy-Cointreau	225	+ 10,5
Saint-Louis	1 638	+ 10

Assurances

	10-6-94	Diff.
AGF	484,5	+ 1,5
AXA	1 356	+ 65
GAN	432,3	+ 2,3
Groupe Victoire	1 481	+ 7
SCOR SA	129	– 2,9
UAP	152,8	+ 3,6

Bâtiment et matériaux

	10-6-94	Diff.
Bouygues	636	– 6
Ciments français	317	– 0,8
Colas	980	– 3,4
Eurotunnel	30,45	– 1,3
Eiffage	1 275	+ 10
GTM Entrepose	440	+ 15
Imétal	559	+ 5
Immob. Phénix	84,3	+ 10,3
Jean Lefebvre	1 120	+ 40
Lafarge-Coppée	415,3	+ 10,4
Poliet	411,1	+ 31,1
Saint-Gobain	659	+ 15
SGE	223	– 9
Spie-Batignolles	355	– 4

Chimie

	10-6-94	Diff.
Air liquide (L')	789	– 8
Gascogne	535	+ 35
Michelin	233,1	– 8,10
Plastic Omnium	685	+ 5
Rhône-Poulenc A	134,6	– 1,4
Rhône-Poulenc CI	168	– 1,2
Roussel-Uclaf	598	– 16
Sanofi cp 24 F	857	+ 14
Synthélabo	201	+ 5,2

Consommation non alimentaire

	10-6-94	Diff.
BIC	1 265	+ 13
Chargeurs	1 415	+ 35
Christian Dior	438,7	– 1,3
Clarins	518	– 5
DMC	417	– 3
EBF CP 15 F	855	+ 30
Essilor Int.	720	+ 24
Gr. André CP 8,50	640	+ 19
L'Oréal	1 125	– 4
Moulinex	142,5	– 2,6
Salomon	2 135	+ 65
SEB	524	– 6
Skis Rossignol	1 860	– 10
Sommer-Allibert	1 980	– 40
Zodiac	2 234	– 16

Crédit et banques

	10-6-94	Diff.
Comp. bancaire	545	inch.
BNP C'	248,2	– 1,8
Cetelem	1 194	+ 28
CPR	392	+ 7
CDE	219	inch.
CCF	230,3	+ 2,5
CFF	1025	– 21
CLF	409,6	– 3,4
Créd. lyon. CI	579	– 13
Crédit national	515	– 8
Société générale	605	+ 9
SOVAC	508	– 28
UFB Locabail	443	– 2
UIC	411	+ 7
Via Banque	408	+ 8,5

Distribution

	10-6-94	Diff.
Alsacienne Sup.	N.C.	–
Bon Marché	773	+ -18
Carrefour	1 839	– 76
Casino	150	+ 1,5
Castorama Dubois	757	– 2
Compt. Modernes	1 469	– 31
Damart	5 610	– 190
Docks de France	694	inchangé
Gal. Lafayette	2 309	– 50
Guilbert SA	540	inchangé
Guyenne Gasc.	1 498	+ 29
Pinault Pr.	917	– 31
Primagaz	920	– 6
Promodès	913	+ 10
Rexel (ex-CDME)	844	+ 2
SCOA	2,69	–

Electricité et électronique

	10-6-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	641	+ 17
Alcatel-Câble	597	– 12
CSEE	609	+ 10
Intertechnique	650	+ 5
Labinal	730	– 5
Legrand	6 200	+ 70
Matra Hachette	114,9	+ 5,4
Radiotechnique	490	+ 19
Sagem	2 745	– 85
Schneider	357,5	– 12,5
Thomson CSF	165,8	– 0,5

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	2 379 730	1 489 368
Eaux (Cie génér. des)	593 813	1 388 846
Elf Aquitaine	2 462 240	1 002 919
Air Liquide	516 140	961 077
L'Oréal	812 670	939 974
Paribas	1 995 565	781 431
BSN	866 330	726 189
Société générale	1 172 510	719 876
Lyon. Eaux Dumez	1 301 290	716 659
LVMH	783 110	691 205
Total	2 134 264	681 657
Eurotunnel	18 575 340	594 951
Peugeot	658 915	542 727
Suez	1 731 376	536 498

Immobilier et foncier

	10-6-94	Diff.
GFC	470,5	+ 0,5
Lucia	N.C.	–
Olipar	22	inch.
Rue Impériale	4 020	+ 19
Sefimeg	462	+ 3,7
Silic	798	– 12
Simco	499	– 21
Sogeparc	810	– 12
UIF	555	– 10

Investissement et portefeuille

	10-6-94	Diff.
Arnault et Assoc.	NC	–
Bolloré	358	+ 15,4
Cerus	111,2	+ 3,7
CGIP	1 185	+ 33
Eurafrance	1 953	+ 3
Gaz et Eaux	1 997	+ 22
Lagardère MMB	128	+ 5,6
Marine-Wendel	385	– 5
Navigation mixte	1 048	+ 18
Nord-Est	145	– 1
Origny-Desvroise	1 170	+ 33
Parfinance	204,7	– 5,3
Paribas	395	+ 10,5
Suez	302,8	– 3,1
Worms	291	+ 7,9

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel	+ 8,7	Finextel	– 10,2
Cap Gemini Sog.	+ 7,5	Sodero	– 9,7
Legris Indust.	+ 6,8	Sophia	– 5,6
Worms	+ 6,8	Alspi	– 5,4
Rochette	+ 6,7	Lyon. Eaux Dumez	– 4,3
Euro Disney	+ 6,5	Berger	– 4
Axa	+ 6,4	Gle Entreprises.	– 3,8
Valeo	+ 6,1	Centrest	– 3,7
Sidel	+ 6	Vallourec	– 3,6
Gascogne	+ 5,8	Dassault Elect.	– 3,4
Matra Hachette	+ 5,6	UFB Locabail	– 3,3
Lagardère Groupe	+ 5,2	De Dietrich	– 3,2
Imm. Phenix	+ 5,1	Colas	– 3,1
Cetelem	+ 5,1	Sova	– 3,1

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-6-94	6-6-94	7-6-94	8-6-94	9-6-94
RM	4 092 733	3 568 543	4 303 507	3 657 086	5 160 419
Comptant R. et obl.	25 664 340	19 890 114	28 644 933	25 484 242	23 705 848
Actions	195 521	865 040	310 237	380 830	414 708
Total	29 952 594	24 323 697	33 258 677	29 522 158	29 280 975

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	6-6-94	7-6-94	8-6-94	9-6-94	10-6-94
Ind. SBF 120	1 409,84	1 402,86	1 415,39	1 404,12	1 399,46
Ind. SBF 250	1 367,23	1 360,66	1 372,03	1 361,98	1 358,21
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 037,15	2 023,74	2 046,81	2 028,39	2 020,72

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 juin 1994

Nombre de contrats : 312 930 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	JUIN 1994	SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995
Premier	117,92	116,96	116,08	115,18
+ Haut	118,48	117,52	116,32	115,18
+ Bas	117,90	116,90	116,08	115,18
Dernier	118,16	117,18	116,32	115,18
Compensation	118,16	117,16	116,26	115,44

Métallurgie, mécanique

	10-6-94	Diff.
Carnaud Metalbox	173	– 8,4
Dassault Aviation	488	– 12
De Dietrich	2 847	– 38
Fives-Lille	608	+ 28
Legris Industrie	269,5	+ 10
Métaleurop	83,35	+ 0,75
Pechiney CI	407	+ 17
Pechiney Int.	168,7	+ 3,7
Peugeot SA	840	+ 23
Strafor, Facom	856	+ 16
Valeo	254,5	– 0,5
Vallourec	280	– 11,9

Mines d'or, diamant

	10-6-94	Diff.
Anglo-American	280,30	+ 11,40
Buffelsfontein	56,30	+ 0,50
De Beers	134,30	+ 7,40
Driefontein	71,05	+ 3,75
Gencor	13,85	+ 1,40
Harmony	29,10	– 0,20
Randfontein	49,10	+ 0,40
Sainte-Helena	52,50	– 0,30
Western Deep	200,50	+ 2,50

Pétrole

	10-6-94	Diff.
BP-France	126,6	–
Elf-Aquitaine	406,5	– 0,8
Erap-Elf	359,8	+ 10,8
Esso	1 000	+ 43
Géophysique	590	– 3
Total	330,4	+ 11,1

Sicomi ou ex-Sicomi

	10-6-94	Diff.
Bail Investiss.	913	+ 11
Genefim	338	– 2
Immobail BTP	439,5	+ 1,5
Interbail	502	+ 2
Klepierre	822	+ 6
Locindus	965	+ 15
Selectibanque	178	+ 2,8
Unibail	435	– 7,5

Transports, loisirs, services

	10-6-94	Diff.
Accor	674	+ 12
BIS	339	+ 4
Canal Plus	917	+ 34
Cap Gemini	178	+ 10
CEP Comm.	517	– 2
Club Méditerranée	425	+ 13
Dauphin Ota	319	– 1
eaux (gle des)	2 268	– 137
Ecco	775	– 5
Euro Disney	34,2	+ 0,6
Filipacchi Médias	900	+ 10
Havas	431,5	– 17,3
Lyonnaise-Dumez	531	– 26
OGF	755	– 70
Publicis	511	+ 18
Delmas Vieljeux	530	+ 10
SITA	719	– 16
Sligos	550	+ 2
Sodexho	952	– 25
TF1	488,8	+ 29,9

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	10-6-94	Diff.
6 % 93-97	98,73	+ 0,38
10,80 % 1979	101	+ 0,7
EDF-GDF 3 %	6 050	– 70
CNB 5 000 F	100,25	+ 0,25
CNB Par. 5 000 F	100	–
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	100,25	+ 0,15

NEW-YORK

Terne

INDICE DOW JONES

+ 0,03 %

La semaine a été terne à Wall Street, les investisseurs ayant attendu la publication vendredi de l'indice des prix de gros américains pour mai pour ajuster leur stratégie. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé la semaine à 3 773,45 points, en hausse de 1,23 point (0,03 %) sur la semaine. L'activité a été limitée.

Les opérateurs intervenant à Wall Street et sur le marché obligataire ont eu une réaction positive, mais passagère, aux commentaires favorables sur l'inflation faits par trois gouverneurs de la Réserve fédérale (Fed) et par Alan Greenspan, son président. Ce dernier a notamment estimé que les pressions inflationnistes étaient bien maîtrisées aux Etats-Unis.

Ce sentiment semble avoir été confirmé vendredi par la publication d'une baisse surprise de l'indice des prix de gros le mois dernier. Mais la progression plus forte que prévu de cet indice hors secteurs volatils (alimentation et énergie) a inquiété les opérateurs sur le marché obligataire.

Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence du marché obligataire, a fini vendredi à 7,31 % contre 7,26 % en fin de semaine dernière.

Indice Dow Jones du 10 juin : 3 773,45 (c. 3 772,22).

	Cours 3 juin	Cours 10 juin
Alcoa	70 518	73
Allied Signal Inc.	35 3/8	35 1/4
American Express	27 5/8	28 7/8
ATT	55 7/8	55 3/8
Bethlehem Steel	19 1/4	21 1/8
Boeing	48 1/4	48 1/4
Caterpillar Inc.	107 1/2	105 1/8
Chevron	88 7/8	90 7/8
Coca-Cola	42	40 1/4
Dysney Corp.	44 5/8	44 1/8
Du Pont de Nemours	62	60 5/8
Eastman Kodak	46 3/4	46 1/4
Exxon	61 3/8	62 1/4
General Electric	49 3/8	47 3/4
General Motors	52	51 3/8
Goodyear Tyre	37 5/8	37 7/8
IBM	60 7/8	62 5/8
International Paper	70 1/2	70 1/8
Morgan (J.P.)	66 1/4	65 1/4
McDonnell Douglas	122 1/8	122 1/8
Merck and Co	31	31 1/4
Minnesota Mining	51 3/4	51 7/8
Philip Morris	49 1/2	50 1/4
Procter Gamble	57	56 3/8
Sears Roeb. and Co	51	50 1/8
Texaco	63 1/2	64 3/4
Union Carbide	26 3/4	27 1/4
United Tech.	65 5/8	66 3/8
Westinghouse	12 7/8	12 3/4
Woolworth	15 1/2	15 5/8

TOKYO

Reprise

INDICE NIKKEI

+ 2,10 %

La Bourse de Tokyo a atteint son plus haut niveau depuis vingt-sept mois grâce au mouvement de reprise provoqué par des investisseurs institutionnels et des particuliers japonais auxquels se sont joints des investisseurs étrangers, stimulés par la perspective d'un redémarrage économique. L'indice Nikkei a terminé la semaine à 21 395,18 points, en hausse de 2,1 % sur la semaine. L'indice a même culminé à 21 402,78 points en fin de séance jeudi, son plus haut niveau depuis le 2 mars 1992 où il avait atteint les 21 487,82 points.

Le volume quotidien des échanges a porté, en moyenne, sur 617,3 millions de titres, en hausse sensible sur la semaine précédente (570,8 millions de titres). La valeur moyenne des transactions est passée de 542,9 milliards de yens à 598,3 milliards de yens (32 milliards de francs).

De nombreux investisseurs institutionnels japonais et des sociétés d'investissements ont continué à vendre mais ont eu tendance vendredi à tirer profit de *« l'énergie grandissante du marché »* en prenant des bénéfices, selon l'expression des courtiers. Ce jour-là, les transactions ont porté sur 1,1 milliard de titres, le plus gros volume de transactions en un an et deux mois.

Indice du 10 juin : 21 395,18 (c. 20 954,19) ; Topix 1 700,80 (c. 1 679,62).

	Cours 3 juin	Cours 10 juin
Bridgestone	1 620	1 690
Canon	1 780	1 790
Fuji Bank	2 330	2 330
Honda Motors	1 900	1 920
Matsushita Electric	1 850	1 890
Mitsubishi Heavy	785	820
Sony Corp.	6 270	6 370
Toyota Motors	2 130	2 120

LONDRES

Poursuite de la hausse

+ 1,90 %

Après un début d'année très morose, la Bourse de Londres a visiblement repris un peu de moral depuis le début du mois de juin. L'indice Footsie a progressé de 1,9 % au cours de cette semaine, pour terminer à 3 055,9 points, repassant ainsi au-dessus du seuil des 3 000 points.

Le marché a été encouragé par l'annonce de la progression inattendue de 1,1 % de la production manufacturière britannique en avril, démontrant la solidité de la reprise économique. Un nouveau coup de fouet a été donné vendredi par la baisse de 0,1 % des prix de gros aux Etats-Unis en mai, un chiffre qui semble limiter les pressions inflationnistes.

Du côté des valeurs, Commercial Union a progressé, porté par des rumeurs évoquant un rachat de l'assureur Victoire, qui se sont confirmées vendredi. Euro Disney s'est déprécié malgré l'approbation de sa restructuration financière par ses actionnaires.

Indices du 10 juin : 100 valeurs 3 055,9 (c. 2 997,8) ; 30 valeurs 2 419,1 (c. 2 379,7) ; fonds d'Etat 92,92 (c. 92,92) ; mines d'or 218,5 (c. 217,9).

	Cours 3 juin	Cours 10 juin
Allied Lyons	5,87	5,68
BP	3,84	3,90
BTR	3,78	3,75
Cadbury	4,57	4,53
Glaxo	5,45	5,61
GUS	5,88	5,95
ICI	8,16	8,12
Reuters	4,86	4,81
RTZ	8,15	8,64
Shell	7,06	7,16
Unilever	10	10,02

FRANCFORT

Sans direction

– 0,70 %

Une fois encore, la Bourse de Francfort a évolué sans direction ferme, mais la semaine a été marquée par un nouveau scandale dans le milieu des affaires allemand. L'indice DAX a terminé vendredi à 2 133,08 points, enregistrant une baisse hebdomadaire de 0,70 %.

Les titres financiers ont nettement reculé lors des premières séances de la semaine, suite à l'annonce de l'arrestation pour escroquerie des dirigeants de la société allemande Balsam AG (revêtements pour salles de sport), à laquelle les banques avaient prêté de l'argent. Cette affaire fait suite à la faillite de l'entrepreneur immobilier Jürgen Schneider en avril et à la débâcle du groupe Metallgesellschaft fin 1993. Les titres bancaires ont toutefois regagné vendredi le terrain perdu. Parmi les autres valeurs en vedette figurait Daimler-Benz. Le titre a été affecté par l'annonce de l'action en justice du constructeur aéronautique américain Boeing contre l'européen Airbus. Daimler-Benz est l'un des quatre partenaires d'Airbus, par le biais de sa filiale DASA.

Indices du 10 juin : DAX 2 133,08 (c. 2 148,39).

	Cours 3 juin	Cours 10 juin
AEG	188	179,50
BASF	313,90	315
Bayer	317,50	365,70
Commerzbank	337,5	331
Deutsche Bank	743,90	746
Hoechst	343	348,20
Karstadt	619	621
Mannesman	438,50	446
Siemens	700	697
Volkswagen	489	485,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les affaires reprennent

Les affaires reprennent. Le marché est à nouveau achalandé et plusieurs des nombreux emprunts qui viennent de voir le jour sont de vraies réussites. Il s'agit pour l'essentiel de titres offerts en souscription publique à des épargnants ou des rentiers. Les investisseurs professionnels, encore très réservés, concentrent leurs achats dans les compartiments du yen et des dollars américain et canadien.

Parmi les devises européennes, la grande vedette est le franc luxembourgeois. Cette devise a servi à libeller quatorze nouveaux emprunts internationaux la semaine passée. Au total, leur montant s'élève à 10,5 milliards de francs du grand-duché. C'est un record. Maintenant que les coupons d'intérêt dépassent 7 %, les souscripteurs affluent. Ils ont d'ailleurs un choix très étendu. Les débiteurs sont des entreprises et des banques de grand renom qui proviennent des pays du Benelux, de France ou d'Allemagne et les durées des obligations qui sont proposées s'étagent entre un et dix ans.

Dans le compartiment du deutschemark, les intermédiaires financiers s'emploient également à attirer la clientèle des particuliers sans toutefois que leurs efforts soient couronnés de succès. Le marché allemand est certes au moins aussi prometteur que celui du Luxembourg et les rendements sont alléchants. Mais comme sa dimension est incomparablement plus importante et qu'il a été très atteint par la crise de ces derniers mois, il mettra du temps à se remettre.

Pour l'heure, le marché allemand accueille surtout des emprunts de débiteurs dont le crédit est discuté et qui doivent offrir des rendements conséquents. La Chine, par l'intermédiaire d'un de ses établissements publics, cherche présentement à lever 300 millions de deutschemarks pour une durée de cinq ans. Les conditions de son opération ont été arrêtées de façon à rapporter 6,78 % l'an, alors que les bons du Trésor allemand procurent quelque 6,15 %.

Argument fiscal

Comme si la différence ne suffisait pas, les banquiers qui s'occupent de cette transaction font valoir un argument d'ordre fiscal qui permettra de l'augmenter. Les souscripteurs domiciliés en Allemagne pourront bénéficier d'un revenu supplémentaire. Une convention de double imposition conclue entre la Chine et la République fédérale leur permettra d'obtenir en plus 15 % du coupon nominal, qui est de 7,125 %. Ce supplément correspond à un précompte fictif qu'on suppose avoir été prélevé à la source par les autorités chinoises.

Le même argument va être utilisé cette semaine lorsqu'il s'agira de placer un emprunt de 500 millions de marks que l'Argentine va émettre à Francfort. On supposera, dans ce cas, que le fisc argentin aura prélevé un impôt anticipé de 15 % sur le coupon et donc que les investisseurs allemands seront en droit de réclamer le remboursement de ce précompte. Ceux qui souscriront au prochain emprunt brésilien, dont le débiteur sera le Bamerindus, pourront faire valoir une retenue à la source de 20 % qui, en effet, n'aura jamais été prélevée par le fisc brésilien.

Le marché des titres internationaux en francs français ne connaît pas de telles fictions et, comme de toute façon il ne s'adresse qu'à des investisseurs professionnels qui, en général, sont très conservateurs, il n'accueille pas pour l'instant ce genre de transactions. On peut le regretter car ces émissions ont, à l'évidence, un caractère politique très marqué qui permet souvent de resserrer les liens entre deux pays.

Quoi qu'il en soit, le marché français s'apprête à recevoir un des meilleurs débiteurs du monde qui se fait très rare. La Communauté européenne du charbon et de l'acier, après avoir un moment songé à solliciter le compartiment de la livre sterling, a finalement porté son choix sur le franc. Il lui faut s'acquitter de sa part au coût de construction du tunnel sous la Manche, qui est plus élevé que prévu. La CECA songe à emprunter 500 millions de francs pour une durée de vingt-cinq ans.

Sur un autre plan, les spécialistes accordent une grande attention à la décision prise par une des principales institutions financières françaises de confier à une banque française – et non pas étrangère – le soin d'établir une documentation du type de celle des programmes de *medium termnote* que connaît l'euromarché et qui servira au lancement de différents emprunts. Les débiteurs sont de plus en plus nombreux à recourir à des solutions de ce genre parce qu'elles leur permettent de saisir immédiatement toutes les occasions d'emprunt qui se présentent. Ce segment du marché est dominé par une poignée de banques américaines et quelques banques suisses et il est visiblement très difficile pour un nouveau venu de s'introduire dans ce club très fermé. Le choix de l'emprunteur français devrait être rendu public sous peu et son annonce est attendue avec une certaine impatience.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Dollar résistant et franc ferme

Après sa reprise de la semaine dernière, qui avait éveillé l'intérêt des opérateurs, le dollar a campé sur ses positions, se montrant résistant, sauf vis-à-vis du yen. En Europe, le fait saillant a été la poursuite du raffermissement du franc français vis-à-vis d'un mark revenu au voisinage de 3,40 F. La devise américaine, donc, a consolidé ses gains récents, après avoir poussé une pointe à 1,6740 DM sur deux rumeurs démenties par la suite : la première était que le département d'Etat aurait demandé à tous les Américains de quitter la Corée du Sud en raison de la tension en Corée du Nord, et la seconde qu'un officiel de la Maison Blanche aurait évalué la « plage » d'évolution du dollar entre 105 et 115 yens.

Mais auparavant d'autres déclarations officielles étaient venues troubler le jeu en faisant monter le yen. Mardi, Mickey Kantor, délégué américain au commerce, après des propos rassurants du genre : *« On ne peut rejeter un accord commercial avec le Japon »*, durcissait le ton, tandis que le secrétaire au commerce, Ron Brown, laissait entendre qu'*« il y avait de graves problèmes avec le Japon »* et, que si les Etats Unis n'avaient pas, dans l'immédiat, l'intention de prendre des mesures contre l'empire du Soleil-Levant ils n'excluaient pas une telle éventualité. Du coup, le dollar à Tokyo a dégringolé de 105,50 yens à 103,50 yens.

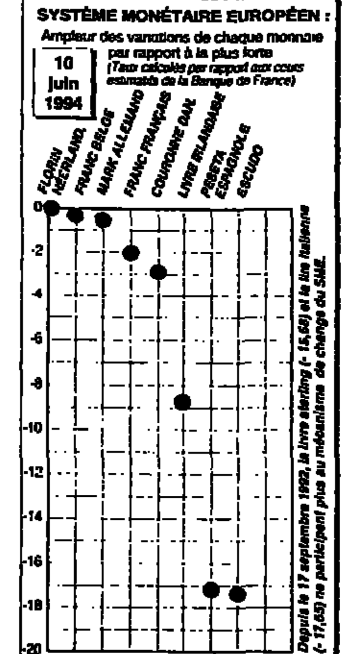
Le franc français a accentué son redressement vis-à-vis du mark, dont le cours, de 3,4175 F la semaine dernière, a glissé en dessous de 3,41 F pour toucher 3,40 F et finir à 3,4025 F environ, avec la possibilité de « casser » les 3,40 F la semaine prochaine.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 6 AU 10 JUIN
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5065	-	17,6351	71,0227	60,0132	2,9155	53,5475	0,00621
	1,5085	-	17,9099	70,8968	60,2156	2,9223	53,7201	0,00619
Paris	8,5539	5,6760	-	402,7344	340,3049	16,5321	303,6412	3,5220
	8,5607	5,6700	-	402,3396	341,7234	16,5839	304,5617	3,5074
Zurich	2,1240	1,4010	24,8303	-	84,4956	4,1050	75,3949	0,8745
	2,1277	1,4115	24,8546	-	84,9341	4,1219	75,7722	0,8718
Francfort	2,5136	1,6680	29,3854	118,3452	-	4,8580	89,2262	1,0350
	2,5052	1,6680	29,5334	117,7384	-	4,8530	89,2130	1,0264
Bruxelles	51,7416	34,10	6,0488	24,3608	20,5845	-	18,3665	2,1303
	51,6309	34,22	6,0947	24,2609	20,6058	-	18,3830	2,1150
Amsterdam	2,8171	1,8633	329,33603	1,32635	112,07656	5,44461	-	1,159937
	2,8081	1,8615	332,40798	1,31974	112,091257	5,43950	-	1,150494
Milan	2428,69	1610	283,9256	1143,4659	966,2126	46,93878	862,1151	-
	2440,75	1618	275,9918	1147,1110	974,2880	47,28229	869,1915	-
Tokyo	156,76	103,20	18,33643	73,80682	62,36572	3,02974	55,64659	0,064547
	158,54	105,10	21,57249	74,51258	63,25657	3,07130	56,45984	0,064957

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 10 juin 5,4566 F contre 5,3996 F le vendredi 3 juin 1994.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Au purgatoire

Après la descente aux enfers de la semaine dernière, les marchés sont passés au purgatoire, leur état devenant précaire en Europe, tandis qu'aux Etats-Unis ces marchés, un peu calmés, restent toutefois hypersensibilisés aux craintes d'inflation.

Commençons par l'Europe, qui développe maintenant sa crise autonome, la paranoïa ayant franchi l'Atlantique pour s'installer de ce côté-ci de l'eau. Cela va un peu mieux, le cours de l'échéance juin sur le MATIF qui, la semaine dernière, avait chuté un moment à 115,58, se retrouvant un peu au-dessus de 118, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans (OAT) revenant de 7,30 % à 7,21 %, avec un écart de 38 centimes avec celui des Bunds allemands de même durée (6,83 %). Le pessimisme est devenu moins aigu, avec des ventes qui se tarissent, des rachats de vendeurs à découvert et quelques achats de résidents en spéculation, mais pratiquement pas d'étrangers. Parmi les acheteurs, on a relevé les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), dont un opérateur disait, assez drôlement, qu'il *« était politique, pour eux, de se montrer haussiers »*.

Sur le court terme, en revanche, les choses vont nettement mieux. La Banque fédérale d'Allemagne a abaissé à nouveau son taux de pensions (REPO) le ramenant de 5,15 % à 5,10 %, ce qui a abaissé à 5 % le loyer de l'argent au jour le jour à Francfort, et à 5 3/8 % ce même loyer à Paris. La Banque de France a laissé inchangé, à 5,30 %, le taux de ses appels d'offres, ce qui a soulevé les critiques de certains, selon lesquels la fermeté du franc aurait permis de réduire à 10 centimes l'écart avec la Bundesbank, contre 20 centimes actuellement.

A Francfort, Ottmar Issing, la « tête pensante » de la banque centrale, puisqu'il dirige les études, a versé du baume sur les plaies des marchés, en déclarant que la baisse des taux directeurs allemands en mai (0,50 % sur l'escompte) devrait déboucher sur un ralentissement de la croissance de la masse monétaire M3 en juin, n'excluant pas que ce ralentissement puisse se faire sentir dès le mois de mai. Les analystes de la Société générale confirment, plutôt : l'analyse « elliottiste » (les valeurs d'Elliott) laisse toujours la place à un mouvement de baisse supplémentaire, surtout si le cours de 118,50 sur le MATIF n'est pas « cassé » à la hausse, l'objectif restant toujours 114,50-114,74. Brrr ! Lundi, un autre directeur de la Buba, M. Hiss, avait réaffirmé que les taux directeurs pourraient encore baisser si les indicateurs le permettaient.

Aux Etats-Unis, la paranoïa qui a fait flamber les taux à long terme depuis février paraît s'être un peu calmée, mais les marchés demeurent fragiles et attentifs à toute déclaration inquiétante. Ainsi, mercredi, entendaient-ils avec inquiétude l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale, M. Hoenig (Kansas), déclarer que l'économie américaine approchait du plein emploi avec un taux de chômage de 6 % et que, pour la banque centrale, la situation de l'emploi était *« un indicateur d'inflation »*. Un autre gouverneur, Lawrence Lindsay, jugeait probable un rythme supérieur à 3 % pour la croissance au deuxième trimestre (d'autres avancent 4 % à 4,5 %).

Rebond des sicav de trésorerie

Vendredi, l'annonce des chiffres concernant l'évolution des prix de gros en mai jetait un froid. Si ces prix ont diminué de 0,1 %, comme en avril, ils ont augmenté de 0,4 % hors alimentation et énergie, contre 0,2 % prévus. Cette augmentation sur le « noyau dur » des prix de gros préoccupe les opérateurs, déjà rendus soucieux par une nouvelle progression de l'indice des matières premières. Du coup, le rendement des emprunts d'Etat à dix ans et trente ans, qui de 6,99 % et 7,27 % étaient revenus à 6,88 % et 7,19 %, se sont retrouvés à 7,02 % et 7,31 % en fin de semaine.

Sur le marché obligataire, bien malade en ce moment du fait de la crise des taux, un « oiseau rare » est réapparu cette semaine : une émission à taux variable. On sait que, depuis deux ans, du fait de la baisse continue des taux à long terme, les investisseurs recherchaient et demandaient des émissions à taux fixe, dont les cours se valorisaient en fonction de la diminution des rendements, pour les emprunts déjà émis, s'entend. Aujourd'hui, compte tenu de ce qui se passe sur les marchés, l'idée de taux variable refait son chemin. C'est le Crédit foncier de France qui rouvre le feu, en levant 2 milliards de francs à huit ans, à 90 centimes au-dessous du TME (taux moyen des emprunts d'Etat), sous la houlette de la Caisse des dépôts. Au départ, l'accueil a été plutôt froid, mais il s'est réchauffé par la suite, sur une demande des gérants de portefeuilles qui se méfient de l'avenir et prennent leurs sûretés. Rappelons-le, les taux variables sont une denrée rare aujourd'hui.

Sur le front des sicav, Europerformance signale qu'en mai, la reprise de la collecte sur les sicav de trésorerie s'est confirmée, avec 16,5 milliards de francs, après 7,9 milliards de francs en avril. Les capitaux proviennent, pour l'essentiel, de la clientèle professionnelle, trésoriers d'entreprise, investisseurs institutionnels, etc., les particuliers continuant d'effectuer des retraits. En fait de retraits, ceux affectant les sicav obligataires se poursuivent et même s'accélèrent, avec 6,9 milliards de francs en mai après 3,8 milliards de francs en avril. Il faut y voir la conséquence de la baisse des cours des obligations depuis le début de février, provoquée par la remontée des rendements, plus de 1,5 %, soit un recul de 5 % à 7 % sur les cours en question.

Dans les réseaux des banques, il est dur d'expliquer aux clients que les placements en obligations, réputés « de père de famille », sont devenus spéculatifs. Tout allait très bien lorsque les cours montaient : l'an dernier, les gains moyens sur les obligations dépassaient 10 %, coupon non compris, et tout le monde devenait riche. Aujourd'hui, on déchante. Et dire que les guichetiers des banques conseillaient à leurs clients de vendre les sicav de trésorerie (les fameux monétaires) dont les rendements diminuaient (ce qui est toujours vrai) pour acheter des obligations, au rendement plus élevé ! En revanche, les sicav actions et diversifiées enregistrent, pour le huitième mois consécutif, davantage de souscriptions que de retraits, le solde net s'établissant à 0,6 milliard de francs en mai, et à 25 milliards de francs depuis le début de l'année, avec, toutefois, une diminution de la collecte de mois en mois : le marasme de la Bourse, après son envolée de l'automne 1993 et du début 1994 y était pour quelque chose.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Le nickel au rendez-vous de la reprise

L'embellie générale dont jouit le petit monde des matières premières ne fait pas exception pour le nickel. Hier symbole d'une inéluctable dépression, le « métal du diable » est aujourd'hui celui de la reprise. Il y a quinze jours, il valait plus de 3 dollars la livre parce que les mineurs d'Inco, dans l'Ontario (Canada), menaçaient de se mettre en grève. Une renégociation concertée des salaires a balayé cette inquiétude et les prix sont retombés, cette semaine, à 2,94 dollars la livre. En septembre 1993, le mois le plus noir pour le nickel, il ne coûtait pas plus de 1,80 dollar la livre. *« A vrai dire, les prix actuels se situent encore en dessous du prix de revient pour la plupart des entreprises*, soulignent nombre d'industriels. *Mais les cours vont probablement se redresser encore. »*

Le groupe français Eramet-SLN, troisième producteur mondial de nickel, partage probablement cette foi puisqu'il vient d'inaugurer en Nouvelle-Calédonie un nouveau gisement à Nepoui-Kopeto. Investissement : 800 millions de francs.

Un regain d'optimisme, toutefois nuancé de prudence, se justifie par plusieurs facteurs fondamentaux. Les opérateurs assistent à une recrudescence de la demande en acier inoxydable, qui constitue 60 % de ses débouchés : industrie chimique, alimentaire et mécanique (1). L'Occident qui, l'année dernière, boudait quelque peu le nickel, semble revenu à de meilleures dispositions, fin de récession oblige.

PRODUITS	COURS DU 10-06
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 383 (+ 149) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 405 (+ 45) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 510 (+ 335) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	352 (+ 2,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	2 198 (+ 77) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 325 (– 37) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	338 (+ 8) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	273 (=) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	197,2 (– 1,1) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Juillet	16,56 (+ 0,37) Dollars/baril
Or (Londres)	383,50 (+ 2,5) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Théoriquement, la consommation mondiale pour 1993 s'établit à 795 000 tonnes tandis que la production est de 835 000 tonnes. En Occident, les données sont quelque peu différentes puisque la demande – 650 000 tonnes – excède l'offre – 559 000 tonnes. Mais ces estimations, intellectuellement satisfaisantes, doivent être manipulées avec précaution. Elles ne tiennent pas compte de l'éternelle interrogation que représente l'ancienne Union soviétique.

Les mystères de l'Oural

S'il cause moins d'inquiétude, l'Oural suscite toujours autant d'interrogations. *« Globalement, le poids de la Russie est plus faible*, affirme un opérateur, *mais les raisons de ce retrait sont obscures. »* Manifestement, la Communauté des Etats indépendants s'essouffle, ses stocks s'épuisent ; elle n'est plus en état de brader ses richesses comme elle ne se privait pas de le faire aux premières heures de l'éclatement. Mais les incertitudes pèsent à propos des chiffres émis par la délégation russe lors d'une réunion au mois de mai de l'International Study Group : la Russie affirme que ses exportations ont baissé en 1993 de 21 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 190 000 tonnes et qu'elles devraient diminuer encore dans les mêmes proportions en 1994.

Mais comme des analystes voyageurs observent un amoindrissement de la consommation locale parallèlement à la moindre production russe, le marché reste sceptique. Une chose est sûre, les ventes de l'Oural remplissent pour l'essentiel les entrepôts du LME (London Metal Exchange). Or 132 000 tonnes de marchandise – 131 946 tonnes pour être plus précis – représentent un tonnage important même si les choses s'améliorent : les stocks sont en constante baisse depuis le début de l'année. Ils étaient de 137 000 tonnes au mois de mars. Mais le marché ne se fie guère à la situation actuelle. Il se sent tributaire de l'évolution des stocks, donc des exportations russes, *« même si le haut de la vague est passé »*. De l'avis des opérateurs, elles peuvent brutalement augmenter pour des motifs tout aussi obscurs que ceux qui les ont fait diminuer.

Manifestement, les fonds d'investissement ne partagent pas les réserves des négociants. Ils tablent sur l'avenir du nickel comme sur l'ensemble des métaux non ferreux. Certains analystes affirment même que le poids des intervenants financiers est tel que ceux-ci diminuent par leur seule présence le tonnage des stocks ! *« Les fonds ont un éventail sur plusieurs matières premières* affirme un analyste du secteur *et les yeux rivés sur la reprise industrielle. »* Il ne reste plus à cette fameuse reprise qu'à éviter de jouer l'Arlésienne impatiemment attendue et jamais visible.

MARIE DE VARNEY

(1) De la citerne au wagon de transport en passant par les ascenseurs, l'inox est partout, car il est une garantie d'hygiène. En outre, il protège contre la corrosion.

ERRATUM. – Dans l'article consacré à la hausse du cours du café et intitulé « Le prix du petit noir en passe d'augmenter » (*le Monde* daté 22 et 23 mai), il était indiqué que *« contrairement au slogan publicitaire de la Maison du café, qui affirme contenir les prix au niveau du consommateur malgré le renchérissement de la matière première, le prix du café, tôt ou tard, augmentera sur les rayonnages des grandes surfaces »*. Pascal Jouanet, directeur général de Douwe Egberts France (Maison du café, Benenuts), nous écrit : *« Notre slogan publicitaire indique, bien au contraire, que le prix de l'Or de Maison du café va augmenter et que d'en expliquer les causes et les enjeux nous semble la moindre des choses* (...). *Dans la droite ligne de la communication de l'Or depuis son lancement début 1992, l'Or de Maison du Café s'est toujours astreint à une communication informative, simple, directe et sans fioritures sur son produit, ce qui exclut par nature le type de distorsions publicitaires douteuses que vous décrivez »*.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 3-6-94	Cours 10-6-94
Or fin (kilo en barre)	65 800	65 800
— (kilo en lingot)	66 750	65 800
Pièce française (20 fr.)	403	401
• Pièce française (10 fr.)	320	324
Pièce suisse (20 fr.)	404	404
Pièce latine (20 fr.)	401	402
• Pièce tunisienne (20 fr.)	395	400
Souverain	505	511
• Souverain Elizabeth II	502	508
• Demi-souverain	278	298
Pièce de 20 dollars	2 590	2 485
— 10 dollars	1 350	1 252,50
• — 5 dollars	700	790
— 50 pesos	2 610	2 625
• — 20 marks	450	487
— 10 florins	421	429
• — 5 roubles	300	281

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

CARNET

Naissances

Adeline et Stéphane
VANDENABEELE-DUMONT
ont la joie d'annoncer la naissance de

Faustine-Mary,

le 28 mai 1994, à 20 h 55.

11, rue de la Mairie,
Résidence Boileau,
92220 Bagneux.

Isabelle CAMPS
et
Denis SOTINEL
sont heureux de faire part de la naissance de

Leïla,

le 9 juin 1994, à Marmande.

Anniversaires de naissance

Evelyne,
Dominique, Anne,
Géraldine, Gabriel,
Fanny, Simon et Thomas,
souhaitent, en ce 12 juin 1994, un heureux anniversaire à

Claude.

– Dix-huit ans, déjà,

Zaza.

Maman.

Décès

– Mme Yvette Grorud,
son épouse,
M. et Mme Eirik Grorud,
Gilles, Thomas et Philip,
Mme Josette Giovampaoli,
M. Axel Grorud,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Grorud, Chapotot, Carleton, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. William GRORUD,
agrégé de philosophie,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 juin 1994.

Les obsèques auront lieu à Mollans-sur-Ouvèze (Drôme), le 13 juin 1994, à 11 heures.

– Mme Louise Effroy,
son épouse,
M. Jean-Louis Effroy,
M. et Mme François Bocquet,
ses enfants,
Juliette et Antoine Bocquet,
ses petits-enfants,
M. et Mme Pierre Effroy,
ses frère et belle-sœur,
M. et Mme Daniel Thuillier
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Baptiste Houessinon
et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques EFFROY,
agrégé de l'université,
docteur ès lettres,
inspecteur d'académie,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 10 juin 1994, dans sa soixante-cinquième année, à Saint-Cloud.

Priez pour lui.

Une messe sera célébrée le mardi 14 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Maclou de Pontoise, sa paroisse, suivie d'une bénédiction en l'église de Prémont (Aisne), à 15 h 30.

L'inhumation aura lieu le même jour dans le caveau de famille au cimetière de Beaurevoir (Aisne).

Réunion à l'église.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

52, rue de la Roche,
95300 Pontoise.

– Mme Denise Le Doux,
Mme Sylvie Moriceau,
Le lieutenant-colonel et Mme François Bonnieux,
Mme Andrée Berthet,
ont la très grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Caroline BONNIEUX,

leur petite-fille et fille,
survenu le 9 juin 1994, à Avignon, dans sa trente et unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 13 juin, à 14 heures, en l'église de Sorgues (Vaucluse).

29, rue de Poterie,
50700 Valognes.
230, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.
50, lotissement Camerone,
84700 Sorgues.

– Mme Odette Oberdœrffer,
son épouse,
Laurence,
sa fille,
Emmanuel et Valérie,
son fils et sa belle-fille,
Grégoire,
son petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel OBERDŒRFFER,
architecte DPLG,
architecte honoraire
de la Ville de Paris,

survenu le 6 juin 1994.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, en l'absence de son épouse, toujours hospitalisée.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue de la Voûte,
75012 Paris.
72, avenue du Docteur-Arnold-Netter,
75012 Paris.

– Le docteur Georges Wallon-Leducq,
son époux,
Christian-Marie Wallon-Leducq,
Sylvie Jacquemart,
Le docteur Ghislain Wallon-Leducq,
Michèle Robbens,
ses fils et belles-filles,
Grégory, Quentin, Aude,
Aurélie, Marlène,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 4 juin 1994, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, de

Jeanne WALLON-LEDUCQ,
née Roland.

L'incinération a eu lieu à Grammont (Hérault), le 6 juin, dans la plus stricte intimité, conformément à ses dernières volontés.

Ils vous demandent de vous souvenir de

Boris,

son fils,

décédé le 23 février 1993.

18, rue des Aigrettes,
34400 Lunel.

Messes anniversaires

– A l'occasion de la fête du bienheureux

Josémaria ESCRIVA,
fondateur de l'*Opus Dei*,

une concélébration eucharistique sera présidée par M. le cardinal Jean-Marie Lustiger, le jeudi 23 juin 1994, à 18 h 45, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

Bureau d'information de l'*Opus Dei*,
5, rue Dufrénoy,
75116 Paris.

Anniversaires

– En ce premier anniversaire de la disparition de

Marcel DAWED,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Le 13 juin 1944,

Marguerite FLAVIEN-BUFFARD,
chef de service de renseignements FTP,

arrêtée peu avant par des miliciens, s'écrasait au pied de l'immeuble de la milice, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

– Il y a un an, le 12 juin 1993,

Guy MARCHAND,
citoyen du monde,

nous quittait.

Nous continuons ce qui a été le sens de sa vie.

– Il y a treize ans disparaissait

Szlama PRESBURGER.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Communications diverses

– Sylvie chante Léo Ferré, lundi 11 juillet 1994, à 21 heures. Théâtre de Nesle, Paris-6e. Tél. : 46-34-61-04.

Conférences

Le Centre de la Kabbale de Paris
vous propose un séminaire exceptionnel le mardi 14 juin 1994, à 20 heures :

Les extraterrestres et la Kabbale

au Centre de la Kabbale, 20, passage Turquetil, Paris-11e. Renseignements : 43-56-01-38.

Le Centre de la Kabbale de Paris
vous propose une conférence le jeudi 16 juin 1994, à 20 heures :

Initiation à l'étude de la Kabbale

au Centre de la Kabbale, 20, passage Turquetil, Paris-11e. Renseignements : 43-56-01-38.

Soutenances de thèses

– M. Mohammed Aïouaz présentera le mercredi 15 juin 1994, à 9 h 30, dans la salle Corbin (bibliothèque), à la section des sciences religieuses, escalier E, 1er étage, de la Sorbonne, une thèse de doctorat intitulée : « Edition critique partielle, traduction et commentaire des Ma'ani Al-Akhbar. Commentaire des traditions prophétiques de Abu Bakr Ibn Abi Ishaq Al-Kalabadi ».

HISTOIRE

Le livre de référence sur la Milice est réédité

Le retour d'un historien oublié

Le voilà enfin réimprimé. Vingt-cinq ans après sa première publication, « Histoire de la Milice », le livre de référence sur la police supplétive du régime de Vichy, reparaît. Et avec lui son auteur oublié et si souvent pillé !

L'époque est négligente... Les recherches de Jacques Delperrié de Bayac ont étayé l'instruction du dossier judiciaire de Paul Touvier. Elles ont lesté bien des plaidoiries lors du procès de l'ancien chef milicien aux mois de mars et d'avril. Mais lors du défilé des historiens à la barre, il fallut se rendre à l'évidence : ni les parties civiles, ni le ministère public, ni la défense n'avaient songé à faire entendre sa voix parmi celles des historiens René Rémond, François Bédarida et Robert Paxton. Pis, il fut écarté des plateaux de télévision.

Or Delperrié de Bayac, écrivain ruiné, dépossédé de sa propriété de l'Yonne où batifolaient des daims, réside à Paris. Chaleureux et fragile, il ne fuit pas ses contemporains. Il raconte même volontiers les conditions de son enquête dans les années 60 alors que les historiens avaient du mal à admettre la responsabilité de Pétain dans les errements dramatiques du régime de Vichy.

Le plus simplement du monde, une petite annonce publiée dans l'hebdomadaire d'extrême droite *Rivarol* (*«Auteur cherche témoignages sur la Milice »*) lui avait permis de rencontrer Georges Rouchouze, un chef milicien kamikaze, et Jean-Pierre Lefèvre, milicien devenu Waffen SS avant de jouer les protecteurs de Touvier dans les années 80. Il restait à *« tirer la bobine »*. Son enquête le catapulta en Italie où il rencontra dans son refuge Francis Bout de l'An, l'un des patrons de la Milice. De même Delperrié de Bayac parvint-il à contacter René Bousquet, ancien secrétaire général de la police qui le reçut dans son bureau de la Banque d'Indochine. *« Ils espéraient encore que l'Histoire leur donnerait raison »*, observe-t-il.

Parallèlement à ces témoignages, Jacques Delperrié de Bayac obtint l'autorisation d'étudier les dossiers judiciaires de Joseph Darnand, chef de la Milice, et de Max Knipping, chef de la Milice dans la zone Nord, tous deux condamnés à mort et exécutés après la Libération. Pour la première fois, un journaliste-écrivain pouvait se plonger dans cette masse de procès-verbaux et de confessions. Ainsi prit forme, dans une pièce exiguë du Palais de justice de Paris, l'*Histoire de la Milice*.

On lui devait déjà une histoire des Brigades internationales et quelques romans publié chez Gallimard. Ce polygraphe invétéré, passé du statut d'agent commercial chez Citroën à celui de journaliste sous l'enseigne de l'hebdomadaire *Candide* puis du quotidien *Paris-Presse*, signait alors du pseudonyme de Lorrain Noël Kemski.

Criblé de dettes

Séduit dans sa jeunesse par l'extrême droite puis par la gauche révolutionnaire, inspiré par la Révolution française et la deuxième guerre mondiale – *« les deux périodes de l'Histoire de France où l'on peut observer les forces politiques à l'état pur »* – Delperrié de Bayac appartient aussi à une mouvance écologiste originale. C'est lui qui lâcha en mai 1968 quelques loups dans les Landes et les Alpes. Une tentative marquée par l'échec. Quelques battues eurent raison des mammifères carnivores...

« Je ne suis pas quelqu'un qui a pensé à sa carrière », souffle ce sexagénaire drapé dans un complet de flanelle grise. Certes ! Auteur reconnu et publié dans les années 60 et 70, le voilà criblé de dettes après un passage malencontreux au royaume des affaires. Ses droits d'auteur pour *les Brigades internationales* (six mille exemplaires), *Histoire de la Milice* ou son *Charlemagne* (environ trente mille exemplaires chacun) ne sont plus qu'un lointain souvenir.

Aussi survit-il à présent grâce aux allocations du RMI, isolé. Sans doute a-t-il eu le tort de ne pas s'intéresser suffisamment à l'Université et l'Université de ne pas faire appel à lui. Sans doute a-t-il écrit trop tôt des livres attendus plus tard...

LAURENT GREILSAMER

► ***Histoire de la Milice, 1918-1945*, de Jacques Delperrié de Bayac, Fayard, 698 p., 170 F. Cette réédition ne comporte aucun ajout par rapport au texte de 1969 excepté un index.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

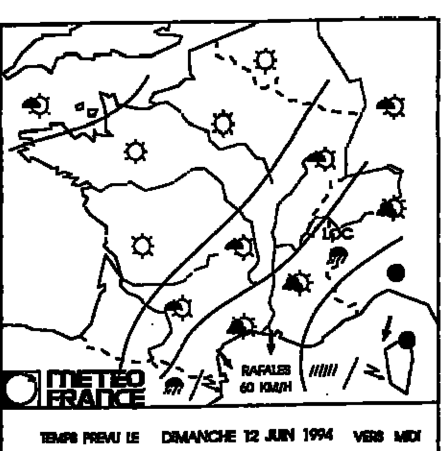
Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 12 JUIN 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

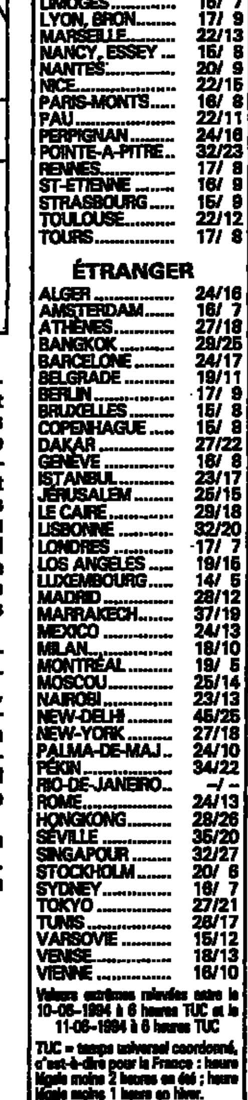
Ensoleillé – Très nuageux ou couvert – Averses – Pluie ou bruine – Orages – Brumes et brouillard – Neige – Sens de déplacement

Dimanche, assez ensoleillé à l'ouest, nuageux à l'est. – Le matin, les nuages seront abondants sur les côtes de la Manche. Des régions Nord jusqu'à l'Ile-de-France, la Bretagne et l'Aquitaine, malgré quelques passages nuageux, le temps sera bien ensoleillé. Du Nord-Est au Massif Central jusqu'aux Alpes du Nord, les nuages seront abondants. Dans la vallée du Rhône jusqu'au pourtour méditerranéen, le ciel sera voilé avec mistral et tramontane soufflant à 80 km/h. Des Alpes du Sud à la Corse, le temps sera couvert avec des ondées et parfois des orages.

L'après-midi, au nord d'une ligne Strasbourg-Toulouse, le soleil sera prédominant. Du Nord-Est au Massif Central jusqu'aux Alpes du Nord, les nuages et les éclaircies alterneront avec parfois une averse isolée. Des Alpes du Sud à la Corse, le ciel sera couvert avec des ondées orageuses. Sur le pourtour méditerranéen, mistral et tramontane faibliront à 60 km/h, mais le soleil sera au rendez-vous.

Les températures matinales iront de 6 à 9 degrés au Nord et de 8 à 10 degrés au Sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 18 à 20 degrés au Nord et 21 à 23 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



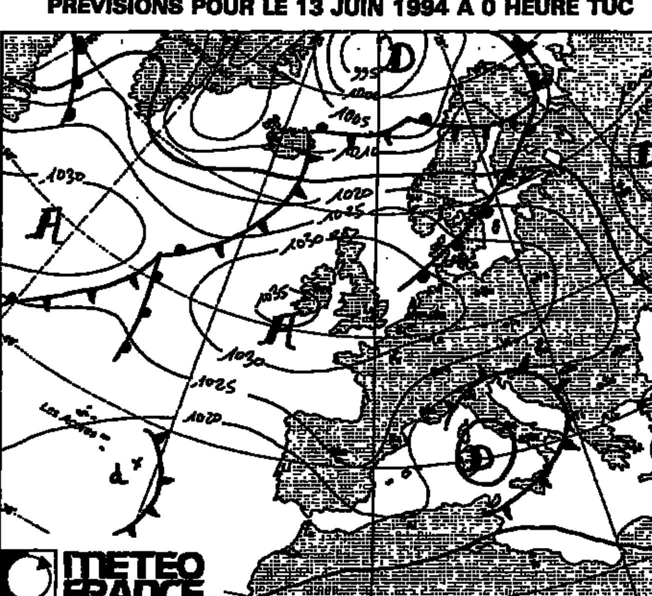
TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	25/15
BIARRITZ	19/12
BORDEAUX	22/12
BOURGES	17/ 7
BREST	15/ 9
CAEN	15/ 7
CHERBOURG	16/ 6
CLERMONT-FER.	17/ 8
DIJON	18/ 8
GRENOBLE	17/12
LILLE	15/ 6
LIMOGES	15/ 7
LYON, BRON	17/ 9
MARSEILLE	22/13
NANCY, ESSEY	15/ 8
NANTES	20/ 9
NICE	22/15
PARIS-MONTS	16/ 8
PAU	22/11
PERPIGNAN	24/16
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	17/ 8
ST-ETIENNE	16/ 9
STRASBOURG	15/ 9
TOULOUSE	22/12
TOURS	17/ 8
ÉTRANGER	
ALGER	24/16
AMSTERDAM	16/ 7
ATHÈNES	27/18
BANGKOK	29/25
BARCELONE	24/17
BELGRADE	19/11
BERLIN	17/ 9
BRUXELLES	15/ 8
COPENHAGUE	15/ 8
DAKAR	27/22
GENÈVE	18/ 8
ISTANBUL	23/17
JÉRUSALEM	25/15
LE CAIRE	29/18
LISBONNE	32/20
LONDRES	17/ 7
LOS ANGELES	19/15
LUXEMBOURG	14/ 5
MADRID	28/12
MARRAKECH	37/19
MEXICO	24/13
MILAN	18/10
MONTRÉAL	19/ 5
MOSCOU	25/14
NAIROBI	23/13
NEW-DELHI	46/25
NEW-YORK	27/18
PALMA-DE-MAJ.	24/10
PÉKIN	34/22
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	24/13
HONGKONG	28/26
SÉVILLE	35/20
SINGAPOUR	32/27
STOCKHOLM	20/ 6
SYDNEY	18/ 7
TOKYO	27/21
TUNIS	28/17
VARSOVIE	15/12
VENISE	18/13
VIENNE	16/10

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-06-1994 à 6 heures TUC et le 11-06-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JUIN 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6320

HORIZONTALEMENT

I. Son foyer n'est guère prisé. Marque figurant au dos d'un effet. – II. Point marqué par l'aiguille. Triste sire. – III. Son problème est donc d'être nulle en multiplication. Les cinq lettres vues sous un autre aspect. – IV. Pronom. Héros. Antique messagère. Pige. – V. Les vieux jours. D'un auxiliaire. Celui qui s'y asseyait trouvait un repos définitif. – VI. Participe. Peut trouver la fortune dans un lit à condition de ne pas s'y endormir. – VII. On le loue. Ont la tête dure. – VIII. Parfumeur provençal. Pieuses représentations. Enrichissent quand ils sont fauchés. – IX. Prise à la gorge (épelé). Farouchement volontaire. Pratique une certaine alternance. – X. Critère de méticulosité. Haute autorité culturelle. – XI. Unité étrangère. Conjonction. Fait pencher la balance du bon côté. Pronom. – XII. Tout ce qu'il y a d'ordinaire. Un roi. – XIII. Abri naturel. Nappe. Véhicule. – XIV. Caractérisent des articles de belles factures. Partie de la Prusse. – XV. Ordre militaire. Aura inévitablement plus à perdre qu'à gagner. Objet de séduction propre à faire des touches.

VERTICALEMENT

1. Petit versement en liquide. Conjonction. – 2. Jamais noire quand elle est ronde. Coule en France. – 3. Frémit à demi. Lui. Germain. – 4. Couverture chauffante. Possessif. Sa voix se fait entendre au sein de la famille. – 5. Force invincible. Eau. – 6. Restent temporairement fidèles au poste. – 7. Educateur de langues. Rivière de France. Adverbe. – 8. Concerné par une soustraction (épelé). Physicien. Interjection. Libre. – 9. C'est de l'hébreu ! Partisan de l'esclavage en général. Arriver à terme ou subrepticement. – 10. Se remonte difficilement quand on l'a cassé. Beaucoup de personnes ont trinqué pour elle. Partie de catalogue. – 11. Dégonflée par un coup de pompe. Rose ou Marguerite. – 12. Lac. Naturels de la vieille Amérique. Son cheval se hérisse devant l'obstacle. – 13. Pas honorée. Plus il est léger et moins on le supporte. Désinence verbale. – 14. Quartier d'Orléans. Fleuve. Poil. Prononcé par qui hésite à se prononcer. – 15. Qui ne prête pas à usure. Symbole.

Solution du problème n° 6319

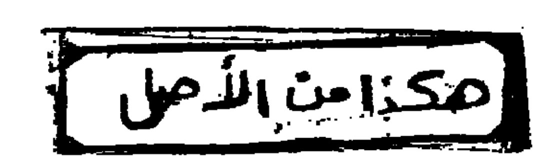
Horizontalement

I. Tournez ! – II. Nature. Te. – III. Sn. Ténu. – IV. Petitesse. – V. Esule. SO. – VI. CT. Riens. – VII. Thésée. Ga. – VIII. Ee. Nues. – IX. USA. Aa. Us. – X. Rings. Usé. – XI. Estampes.

Verticalement

1. Inspecteur. – 2. Anesthésie. – 3. TT. Tu. Ans. – 4. Outil. Si. GT. – 5. Uretère. Asa. – 6. Rêne. Iéna. – 7. Ussé. UP. – 8. Et. Songeuse. – 9. Zèle. Sasses.

GUY BROUTY



SAMEDI 11 JUIN

TF 1

13.15 Magazine : Reportages.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.10 Divertissement : Ciné gags (et à 17.25).
14.15 La Une est à vous.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries.
18.25 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Sébastien de Bergerac. Présenté par Patrick Sébastien.
22.30 Téléfilm : Sous l'œil du témoin. De Shuky Levy.
0.10 Magazine : Formule 1. Grand Prix du Canada de formule 1 à Montréal.
0.45 Série : Super-force.

FRANCE 2

13.25 Magazine : Géopolis. Europe, les p'tits nouveaux : Autriche, Finlande, Norvège, Suède.
14.15 Magazine : Animalia. L'Ecole de faune, à Garoua (Cameroun).
15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct d'Evry ; A 15.30, Terre de foot : spécial Coupe du monde.
17.40 Jeu : Des chiffres et des lettres. Finale de la 10e Coupe des clubs.
18.45 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Surprise sur prise. Les piégés : Macha Méril, Catherine Lara, Aldo Maccione, Laurent Boyer, le Doc, Fiona Gélin.
22.30 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des super-moyens : Frédéric Seillier (France)-Vincenzo Nardiello (Italie), en direct du Zénith à Toulon.
0.05 3 000 scénarios contre un virus.
0.10 Journal et Météo.
0.30 Magazine : La 25e Heure.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
15.55 Série : Matlock.
17.40 Magazine : Montagne.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Duchamp du signe*, de Marcel Duchamp.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.35 Tout le sport.
20.50 Téléfilm : 2 *bis*, rue de la Combine. D'Igaal Niddam.
22.30 ▶ Planète chaude. La Guerre des trophées, documentaire de Philippe Flandrin.
23.25 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Ruban rouge. Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Invité : Jean-Marc Barr. Thème : les problèmes de logement.
0.45 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... Bali (2e volet).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 14.00 —

13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Téléfilm : En direct du couloir de la mort. De Patrick Duncan.
15.25 Sport : Rugby. Afrique du Sud-Angleterre. Deuxième test-match de la tournée de l'équipe d'Angleterre, en direct de Pretoria.

— En clair jusqu'à 20.30 —

17.10 Décode pas Bunny.
18.05 Série animée : Léa et Gaspard.
18.15 Magazine : On fait le plein. Le plein de basket : finale NBA, résumé du match n° 2, Houston/New-York. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super. Invité : Patrick Bruel.
20.30 Téléfilm : Interceptor. De Michael Cohn.
22.00 Flash d'informations.
22.05 ▶ La Nuit de la provoc' et du mauvais goût (1re partie). Conçue par Gilles Verlant, Nicolas Boukrief, Jean-Pierre Dionnet et Philippe Vandel.
23.00 Cinéma : Polyester. ■ Film américain de John Waters (1981).
0.20 ▶ La Nuit de la provoc' et du mauvais goût (2e partie).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Magazine : Archimède. L'évolution en question (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Court métrage : Le Déménagement. D'Eric Sykes.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. La crise de Macédoine vue par la Macédoine (2e partie).
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et françaises de la semaine du 11 juin 1944.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : L'Homme des casernes. De Jacqueline Veuve.
21.55 Téléfilm : La Mort et la Boussole. D'Alex Cox.
22.55 Court métrage : La Jeune Fille et la Mort. De Michel Spinosa.
23.20 Magazine : Snark. Mothlight, de Stan Brakhage ; Philips Cavalcade, de George Pal ; Etude n° 7, d'Oskar Fischinger ; Ne t'arrête pas s'il te plaît, de Stéphanie Maxwell ; Portrobot, de Gerd Belz.
23.50 Série : Monthy Python's Flying Circus. De Ian McNaughton. Délires à l'anglaise (v.o.).
0.30 Musique : Jazz in the Night. Anthony Cox.
0.55 3 000 scénarios contre un virus.

M 6

13.55 Série : V.
15.00 Série : Soko, brigade des stups.
16.10 Série : Thunderbirds.
16.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 ▶ Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 3.00). Présenté par Emmanuel Chain. La guerre de l'info.
19.20 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte. 1894-1994, le centenaire du Paris-Rouen, première course automobile au monde.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Présenté par Eléonore de Galard.
20.50 Téléfilm : L'Humanoïde. De Philip Saville.
23.25 Six minutes première heure.
23.35 Concert : Dance Machine 3. Avec Fun Radio, au Palais omnisport de Paris-Bercy, la plus grande fête de la Dance Music.
1.35 Boulevard des clips (et à 6.30).

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Pascal Mourgue, designer.
20.45 Fiction. La Citroën écarlate, de Gregorio Manzur ; à 22.00, Nouvelle : De l'autre côté du mur, extrait de Souvenir d'un Européen, d'Hermann Hesse.
22.35 Musique : Opus. Le chant de l'argile. Avec Ivan Levasseur.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Serge, libraire.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (en direct de Versailles) : Hippolyte et Aricie, de Rameau, par les Musiciens du Louvre, dir. Marc Minkowski.
23.00 Ainsi la nuit. Par Anne-Marie Réby. Sonate pour violon et clavecin n° 2 en la majeur BWV 1015, de Bach ; Quatuor pour piano et cordes en la mineur op. 1, de Suk ; Grand duo concertant pour clarinette et piano en mi bémol majeur op. 48, de Weber.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi.

IMAGES

Commandos

NOUS avons été les témoins, vendredi soir, de deux miracles. Le premier s'est produit sur France 3. Nous avons vu s'entrouvrir, pour la première fois, devant les caméras de «Thalassa», les portes de la plus mystérieuse des cavernes sous-marines, celle du Commando Hubert. Nous avons enfilé nos palmes dans le sillage de ces invisibles nageurs de combat que la République dépêche partout où la raison d'Etat impose ces actions militaires que l'on qualifie de «spéciales» – terme générique permettant de ne pas trier entre celles qui relèvent de l'héroïsme et celles qui confinent aux basses œuvres.

Cette plongée a été instructive. Nous pouvons confirmer que ces marins d'élite ne font jamais de vagues (sauf quand leurs partenaires terrestres manquent de discrétion, comme ce fut le cas dans un certain port de Nouvelle-Zélande après le sabotage d'un certain bateau d'écologistes) et qu'ils ne coincent pas la bulle : ils sont partout et nulle part. Ce qui n'est pas forcément rassurant puisque cela signifie que nous sommes souvent en guerre sans le savoir. On nous a même confié qu'ils sont intervenus récemment au Yémen, en Somalie, au Liban, et qu'en ce moment certains nagent entre deux eaux quelque part en ex-Yougoslavie. Mais chut ! Secret défense.

Le second miracle, nous l'avons rencontré à Beyrouth, où Bernard Pivot touillait son «Bouillon de culture» dans le cadre d'une opération tout aussi «spéciale» mais moins martiale montée par France 2 et le gouvernement local.

La présence de Bernard Pivot en ce lieu eût été anodine si elle n'avait soudain attiré l'attention sur un fait sensationnel : un air de tranquillité flotte sur le Liban ! Si l'on se fie aux apparences, on n'y fait plus la guerre. Quel plaisir d'entendre à nouveau la divine Feyrouz chanter dans les ruines de Baalbeck ! C'était en effet un beau cadeau.

Mais le débat sur l'avenir de la langue française au Liban, qui justifiait ce «Bouillon de culture», méritait, en soi, le détour. Car il mettait en évidence la misère à laquelle sont réduits, à l'étranger, toutes celles et tous ceux qui aimeraient œuvrer à l'épanouissement de la francophonie mais se cognent aux murs de l'administration parisienne chaque fois qu'ils appellent à l'aide. Il n'y a plus qu'une chaîne de télévision d'expression française à Beyrouth et il s'agit d'une station privée, la C33, en situation précaire.

Heureusement, notre langue dispose d'un inconditionnel zélateur en la personne du volubile Michel Eddé, l'actuel ministre libanais de la culture, par ailleurs PDG de *l'Orient-le Jour*, l'un des plus anciens quotidiens d'expression française. Peu d'hommes se battent pour elle avec autant d'enthousiasme. Il s'est insurgé contre notre *« racornissement »*. On s'est dit bêtement que la France serait bien inspirée de mettre l'oxygène performant de ses nageurs de combat à la disposition pacifique de son propre ministre de la francophonie.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 12 JUIN

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Spécial Grand Prix de formule 1 du Canada à Montréal.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

19.35 *Sport : Formule 1.* Grand Prix du Canada, en direct de Montréal ; A 19.55, Départ de la course ; A 21.45, Le podium.
22.00 Soirée spéciale élections européennes. Avec la participation de RTL. Présenté par Patrick Poivre d'Arvor avec Gérard Carreyrou, Jean-Marc Sylvestre, Bruno Cortes et Jérôme Jaffré. Invités : Marie-Anne Isler-Béguin, Michel Rocard, Dominique Baudis, Francis Wurtz, Philippe de Villiers, Jean-Pierre Chevènement, Bernard Tapie, Jean-Marie Le Pen, Brice Lalonde (têtes de liste), Valéry Giscard d'Estaing, Jack Lang, Martine Aubry, Robert Hue, Alain Juppé, Nicolas Sarkozy ; Duplex de Marseille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Brest, Montpellier et Lyon ; A *23.00, Duplex avec Rome,* Berlin, Londres, Bruxelles, Madrid ; A 0.00, Table ronde des éditorialistes.
0.30 Téléfilm : J. J. Starbuck.
2.10 Journal et Météo.
2.15 Concert : Bach-Haydn. *Suite anglaise n° 3 BWV 808,* de Bach ; *Sonate n° 38,* de Haydn.
2.50 TF 1 nuit (et à 3.40, 4.15).
2.55 Feuilleton : Cités à la dérive (7e épisode).
3.50 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.20 Documentaire : Histoires naturelles.
4.50 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire des inventions.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
9.00 Emission israélite.
9.30 Le Liban retrouvé. Emission interreligieuse présentée par Claude Sérillon en direct de Beyrouth.
11.00 Messe. Célébrée dans la chapelle Notre-Dame-des-Minimes à Lyon (Rhône).
11.50 Magazine : Midi moins sept. Présenté par Noël Copin.

12.00 Magazine : L'Heure de vérité. Présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Joseph Rovan, organisateur de la rencontre Mitterrand-Khol, à Heidelberg.
12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous avec Serge Reggiani.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite). *L'Ecole des fans avec Carlos.*
17.15 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Le Voyage surprise de Pépito et Cristobal.
18.10 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal des courses, Journal et Météo.
20.30 Cinéma : Je sais rien, mais je dirai tout. ■ Film français de Pierre Richard (1973).
21.50 Soirée spéciale élections européennes. Emission interactive avec les résultats des douze capitales en direct. Invités : Michel Rocard, Bernard Tapie, Dominique Baudis, Jean-Marie Le Pen, Philippe de Villiers, Jean-Pierre Chevènement, Brice Lalonde ; A 22.00, Premières tendances ; A 22.45, Débat sur les évolutions politiques en vue de l'élection présidentielle.
23.25 Journal et Météo.
23.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine spéciale consacrée au Liban.
0.50 Documentaire : Des maisons pas bien closes.
1.35 Téléfilm : SOS otages.
3.05 Documentaire : Diamir.
3.55 24 heures d'info.
4.10 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).
4.40 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... Bali (2e volet, rediff.).
14.05 Série : La croisière s'amuse.
14.55 Magazine : Sports dimanche. A 15.05, Tiercé : Prix de Diane, en direct de Chantilly ; A 15.40, Athlétisme : Euro-meeting de Dijon.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel. Invités : Georges Pernoud, Guillaume Durand, Gérard Holtz, Sonia Dutois, Jean Roucas.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Evelyne Leclerc, Dave, Jean-Luc Lahaye, Frédéric François.
20.40 Série : Derrick. Un tout petit truand, de Helmut Ashley.
21.45 Spécial élections européennes. Présenté par Eric Cachert.
22.00 Série : Derrick. Une tendresse fugitive, de Helmut Ashley.
23.00 Spécial élections européennes. Débat animé par Gilles Leclerc avec Jimmy Goldsmith, Hélène Carrère d'Encausse, Aline Pailler, Bernard Kouchner. Liaisons directes avec Lille, Nancy, Nice, Toulouse, *Rennes, Limoges, Marseille,* Lyon. Club de la presse animé par Daniel Riot dans l'hémicycle du Parlement européen. Directs de Bruxelles, Rome, Bonn, Londres, Madrid ; Journal et Météo.
0.35 Cinéma : Vanina Vanini. ■■ Film italien de Roberto Rossellini (1961).
2.30 Musique : Cadran lunaire. *Vissi d'Arte,* et *Vale de Gérard,* airs extraits de *Tosca,* de Puccini, par Alessandra Marc, soprano, Dan Saunders, piano.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Léa et Gaspard.
8.35 Court métrage : Père et fils. De J.-D. Pillaut.
8.38 Surprises.
8.40 Cinéma : Le Baiser empoisonné. □ Film américain de Norman Rene (1992).
10.24 La Coccinelle de Gotlib.
10.25 *Cinéma : Une équipe* hors du commun. ■ Film américain de Penny Marshall (1992).
12.28 La Coccinelle de Gotlib.

— En clair jusqu'à 14.04 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.04 La Coccinelle de Gotlib.
14.05 Téléfilm : Le Crash du F 16. De Robert Markowitz.
15.45 Documentaire : Les Allumés... Les Sculpteurs de montagnes, de Yann Layma.
16.05 Surprises.
16.20 Documentaire : Audiard en toutes lettres. De Laurent Villeveille.
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 11. L'animation image par image, de Lise Romanoff et Steven Roche.
17.57 La Coccinelle de Gotlib.
18.00 Cinéma : Toxic Affair. □ Film français de Philomène Esposito (1992).
19.25 Court métrage : Poisson rouge. De Cédric Klapish.

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.28 Flash d'informations.
19.30 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.20 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi.
20.28 Flash d'informations. Elections européennes.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : Le Festin nu. ■■ Film britannico-canadien de David Cronenberg (1991).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Rétro Coupe du monde. Résumé de la saison 1993-1994 des championnats anglais, italien, espagnol et portugais. Golf : Open féminin d'Evian.
1.00 Sport : Basket-ball américain. 3e match de la finale de la NBA, en direct.

ARTE

— En clair jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Boxeur d'ombres. De Lars Becker (rediff.).
18.20 Documentaire : L'épicerie de ma mère. De Jean-Marie Barbe.
19.00 Série : Slapstick. Le thème : les communautés. Le film : Buster chez les Indiens, avec Buster Keaton.
19.30 Documentaire : A l'ombre de Pasternak. Peredelkino et ses écrivains, d'Andreas Christoph Schmidt.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : Andrzej Wajda. Soirée proposée par Hans-Peter Kochenraht et Alexander Bohr.
20.41 Documentaire : Andrzej Wajda, adieu à l'Histoire. De Frauke Hanck.
21.50 Cinéma : Chronique des évènements amoureux. ■■ Film polonais d'Andrzej Wajda (1986) (v.o.).
23.25 Résultats des élections européennes.
0.15 Documentaire : Signé Andrzej Wajda. D'Andrzej Brzozowski.
1.15 3 000 scénarios contre un virus (et à 0.30).

M 6

8.05 Magazine : Mes années clip.
8.30 Téléfilm : Nom de code JFK.
10.05 Magazine : Ciné 6.
10.30 Magazine : La Tête de l'emploi (et à 2.30). Le sport en entre*prise, éducateur sportif, sport* en étude.
11.05 Magazine : Turbo.
11.45 Série : Les Années coup de cœur.
12.10 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Le Fugitif.
14.40 Magazine : Culture rock. La saga de 1973 : la Beatlemania.
15.05 Magazine : Fréquenstar. Invités : Goldman-Fredericks-Jones.
16.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Schimanski.
18.55 Série : Aux frontières du réel.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Spécial élections européennes.
20.05 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.00).
20.40 Téléfilm : Meurtre à Marine Park. De Paul Wendkos.
22.30 Magazine : Culture pub (et à 5.35). Spécial talents. Stars et savonnettes ; Génération café-théâtre ; Les maîtres de la réclame ; Ridley Scott.
23.00 Téléfilm : Liaisons à domicile. De Raoul Chenille.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Fax'O (et à 5.10).
1.10 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.55 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Ars Acoustica série 2, par René Farabet.
22.25 Poésie sur parole. Les poètes de la Résistance.
23.00 Concert (enregistré le 11 février, au Théâtre de la Ville) : Musiques traditionnelles d'Ethiopie.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 8 juin à Radio-France) : musique du Népal.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb. Eugène Onéguine (extrait), de Tchaïkovski ; La Flûte enchantée (extrait), de Mozart ; Le Barbier de Séville (extrait), de Rossini ; Trois chants populaires hongrois, de Bartok ; Œuvres de Laguerney ; Orphée et Eurydice (extrait), de Gluck ; Pelléas et Mélisande (extrait), de Debussy.
22.30 Mille et une nuits.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Le Monde

Le cinquantième anniversaire du massacre perpétré par la division Das Reich

M. Mitterrand donne acte aux familles d'Oradour d'avoir pu se croire « abandonnées »

François Mitterrand et Edouard Balladur se sont rendus à Oradour-sur-Glane, vendredi 10 juin, à l'occasion du cinquantième anniversaire du massacre organisé par la division Das Reich dans ce petit village de la Haute-Vienne, où, le 10 juin 1944, six cent quarante-deux personnes avaient été tuées (*lire page 2 le récit de Jean-Marc Théolleyre*). Ils ont tous les deux lancé des appels à la solidarité et à l'unité nationale. Le président de la République et le premier ministre ont pris connaissance du projet du Centre de mémoire d'Oradour, qui ouvrira ses portes dans deux ans et proposera une réflexion sur la barbarie.

LIMOGES

de notre correspondant

François Mitterrand a levé la loi du silence. Pour la première fois, la commémoration du massacre n'a pas été muette. Le discours du président de la République avait pour but de réconcilier l'Etat et la communauté d'Oradour, de mettre, enfin, un terme à la rupture de 1953. Le président devait assumer le handicap légué par le jeune député Mitterrand qui, après la condamnation, le 12 janvier 1953, à Bordeaux, des treize « malgré nous » alsaciens impliqués dans le massacre, avait voté la loi d'amnistie. Les députés signataires furent cloués au pilori, jusqu'en 1965 leurs noms figurèrent sur des panneaux apposés aux entrées du village martyr.

François Mitterrand a su trouver les mots justes : « *Le crime d'Oradour dépasse tous les autres. (...) Ayant vécu moi-même ces moments, je comprends le désarroi des familles qui ont pu se croire, pendant des années, abandonnées. (...) Nous ressentons en cet instant, plus fortement que jamais, ce qui nous unit, et lorsque nous essayons à travers le monde, et d'abord en Europe, de construire une nouvelle amitié entre les peuples qui se sont déchirés, ce n'est pas simplement pour faire la part du rêve. C'est aussi et surtout parce que nous ne voulons pas que cela recommence. (...) L'entretien des haines, mais aussi les injustices sont générateurs de ce qui se passe ensuite, lorsque plus aucune loi n'entrave les instincts des hommes* », a déclaré le chef de l'Etat, en présence d'Edouard Balladur, du ministre de la culture, Jacques Toubon, et de celui des anciens combattants, Philippe Mestre.

Un message aux enfants d'aujourd'hui

La renaissance d'Oradour a été marquée par une persévérance exemplaire, a remarqué le président : « *De cet enfer*, a-t-il dit, *vous êtes remontés. Le nouvel Oradour signifie que tout peut être recommencé. Et vous avez confié ce message aux enfants d'aujourd'hui, en souvenir des enfants détruits.* » De son côté, M. Balladur a voulu lancer un « *message d'unité nationale* » : « *La vertu de ces commémorations (...) c'est de nous ramener à l'essentiel. Nous sommes les uns et les autres des Français, des hommes et des femmes, qui pour l'essentiel respectent les mêmes idéaux, ont les mêmes convictions, sont attachés aux mêmes principes.* » Le premier ministre a vu dans la « *renaissance d'un autre Oradour nécessairement différent de celui qui fut martyrisé et assassiné (...) un symbole pour notre pays tout entier. Il faut à la fois se souvenir et regarder l'avenir, cela n'est pas incompatible* ».

« *Il a fallu prendre sur soi* » pour parvenir à la réconciliation en Europe, a dit le premier ministre, « *tellement le souvenir était présent dans les mémoires. (...) Cet effort est méritoire. Nous ne devons plus jamais revoir ce que nous avons vu, ce que nous avons vécu et, pour ne plus jamais le revoir, il faut résolument essayer de travailler à nouveau ensemble, nous tous peuples d'Europe, pour que l'Europe cesse de connaître les guerres civiles qu'elle a connues deux fois en ce siècle* ».

Six cents enfants, de blanc vêtus, venus de Varsovie, Guernica, Villeneuve-d'Ascq, Tulle, Marzabotto et d'autres villes martyres, ont participé aux cérémonies. Des enfants d'Oradour et de Vénissieux ont réalisé une exposition inspirée par le massacre qu'ils ont appelée « Je t'écris pour la vie ». Le docteur Robert Lapuelle, maire d'Oradour, déclarait quelques jours avant la cérémonie : « *Nous avons réussi, parce que nous aurons la présence d'enfants. Ils montreront que nous avons pu faire renaître ce qu'on a voulu détruire, dans ce bourg qui n'en a pas eu pendant vingt ans.* »

Le Centre de mémoire d'Oradour, dont le projet a été dévoilé au président, proposera dans deux ans une réflexion sur la barbarie. Les ruines d'Oradour, conservées, ont perdu l'essentiel de leur signification pour les jeunes générations. En effet, 80 % des trois cent cinquante mille visiteurs annuels ne savent quasiment rien du nazisme. « *Il appartient aux générations prochaines de bâtir un monde où les Oradour ne seront plus possibles* », a fait remarquer M. Mitterrand, après avoir appelé les Français à « *s'entendre pour lutter contre toutes les formes d'intolérance, celles dont on s'accommode si facilement, à ce point qu'on finit par ne plus les voir et qui pourtant sont la vraie source d'où jaillit un jour l'abominable crime, car rien ne vient de rien* ».

Le président de la République se rendra, lundi 20 juin, à Orléans, pour présider les cérémonies du cinquantième anniversaire de l'assassinat de Jean Zay, ministre de l'éducation nationale du Front populaire en 1936, assassiné par des miliciens, le 20 juin 1944. – *(Intérim.)*

La fin de la réunion de Paris sur l'aide aux territoires autonomes

Les pays donateurs acceptent de financer la mise en place de l'administration palestinienne

Les pays bailleurs de fonds internationaux ont décidé à l'issue d'une réunion de deux jours qui s'est achevée vendredi 10 juin à Paris, de débloquer très rapidement 42 millions de dollars (240 millions de francs) supplémentaires pour permettre le démarrage effectif d'une administration palestinienne dans les territoires autonomes.

Yasser Arafat va pouvoir rejoindre « *très bientôt* » Jéricho, la capitale de l'autonomie palestinienne, a assuré Nabil Chaath, le président de la délégation palestinienne, vendredi à l'issue des deux journées de négociations qui ont permis de clarifier la situation financière de l'autonomie palestinienne.

Confrontés à un manque d'argent frais, les Palestiniens vont recevoir de la communauté internationale (Etats-Unis, Union européenne, Japon essentiellement) 42 millions de dollars supplémentaires, destinés à assurer une partie des frais de fonctionnement de l'administration qui se met en place – laborieusement (*le Monde* du 9 juin) – à Jéricho et dans la bande de Gaza. Ce résultat est « *meilleur que prévu* », a conclu M. Chaath qui a ajouté que l'argent allait permettre à l'autorité palestinienne « *de vivre par elle-même* ».

Outre les 42 millions, qui seront versés dès les prochains jours à la Banque mondiale et au fonds d'urgence appelé « Fonds Johan-Jorgen-Holst », du nom du ministre des affaires étrangères norvégien, aujourd'hui décédé, artisan du dialogue entre Israël et les Palestiniens, 30 millions supplémentaires restent à trouver pour « boucler » les besoins prévus en 1994. Le président de la délégation palestinienne a indiqué qu'une seconde conférence sera organisée également à Paris, les 10 et 11 juillet dans ce but. « *Je crois que les pays donateurs ont compris que le calendrier de l'aide est aussi important que son montant* », a dit M. Chaath.

Davantage de transparence

Deux raisons expliquent la lenteur de l'aide aux territoires autonomes. D'une part, les bailleurs de fonds reprochaient aux Palestiniens le manque de transparence dans l'utilisation des fonds. Des assurances – et le recours à des banques comme Morgan Stanley pour gérer les crédits – ont apaisé, semble-t-il, les craintes des pays donateurs.

Les bailleurs de fonds, de leur côté, ont sous-estimé les besoins en argent frais de l'autonomie palestinienne et choisi de privilégier les investissements à long terme (2,4 milliards de dollars ont été promis au cours des années à venir dont 720 millions pour 1994). C'était une erreur et elle est en passe d'être réparée grâce à l'accord des donateurs pour que 25 % des aides à l'investissement promises cette année servent en fait à couvrir des dépenses de fonctionnement. « *Il s'agit d'un investissement sur l'avenir* », a expliqué le président de la délégation palestinienne.

La clarification obtenue, les nouvelles autorités palestiniennes vont pouvoir prendre le relais de l'État juif et payer les fonctionnaires de Jéricho et de la bande de Gaza. En particulier, « *les salaires de la police palestinienne* [7 000 personnes environ] *sont assurés jusqu'à la fin août* », a assuré M. Chaath.

JEAN-PIERRE TUQUOI

L'ESSENTIEL

DATES

Le massacre d'Oradour-sur-Glane

Il y a cinquante ans, quatre jours après le débarquement des forces alliées, des SS de la division blindée « Das Reich », commettaient le massacre d'Oradour-sur-Glane, où six cent quarante-deux habitants trouvèrent ce 10 juin 1944 une mort atroce *(page 2)*.

INTERNATIONAL

La Chine minimise l'importance de son nouvel essai nucléaire

Plus qu'un défi aux Etats-Unis, l'essai nucléaire auquel a procédé Pékin, vendredi, traduit la volonté chinoise de mettre les bouchées doubles dans la poursuite d'un programme de dissuasion qui a 30 ans cette année, mais risque d'être figé, avant sa modernisation complète, par un éventuel traité d'interdiction des essais en 1996 *(page 4)*.

Yémen : le vice-président dénonce l'« ingérence » de l'Arabie saoudite

De passage à Paris, le vice-président yéménite Abdel Aziz Abdel Ghani est convaincu que « s'il n'y avait pas eu d'ingérence extérieure », la guerre n'aurait pas éclaté entre nordistes et sudistes qui auraient pu ainsi régler leurs différends par le dialogue *(page 5)*.

ÉCONOMIE

Pineau-Valencienne : scepticisme des actionnaires minoritaires belges

L'argumentaire de défense développé par Didier Pineau-Valencienne dans nos colonnes laisse sceptiques les actionnaires minoritaires de deux sous-holdings belges de Schneider *(page 15)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Les élections européennes

Le Monde publie dans ses éditions du 13 datées 14 juin les résultats des élections européennes, illustrés de cartes, analyses et commentaires concernant tous les départements, les villes de plus de 20 000 habitants, ainsi que ceux des autres pays de l'Union européenne.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde l'Économie » folioté de I à VIII *et un cahier « Radio-télévision »* folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 11 juin 1994 a été tiré à 460 021 exemplaires

Réconciliation et cohabitation pour le 14 juillet

Décidément, le défilé du 14 juillet, à Paris, sera cette année exceptionnel. Il y a quelques jours, le président de la République proposait d'y inviter des soldats de l'Eurocorps, parmi lesquels des soldats allemands. Vendredi 10 juin, le premier ministre a ajouté sa touche personnelle en faisant part de son désir que des « *résistants allemands* » soient présents lors du défilé des Champs-Elysées. Edouard Balladur a fait valoir que la fête nationale symboliserait, alors, « *la réconciliation voulue, la défense européenne et la commémoration de la résistance au nazisme et à la barbarie* ».

Le premier ministre, qui s'exprimait à Guéret (Creuse), au terme d'une réunion sur l'aménagement du territoire, a précisé qu'il n'avait « *pas été associé* » à l'initiative de François Mitterrand. « *Pour autant*, a-t-il ajouté, *je ne la désapprouve pas, même si je regrette qu'au préalable on n'ait pas pris la précaution de consulter un certain nombre d'associations de résistants, d'anciens combattants, de déportés* ». « *Je comprends que cette décision suscite l'émotion* », a poursuivi le chef du gouvernement avant de proposer de la compléter par son invitation à des résistants allemands.

Steven Spielberg investit dans les logiciels éducatifs

LOS ANGELES

correspondance

L'accord de participation financière et de collaboration artistique annoncé, jeudi 9 juin, à Los Angeles, par Steven Spielberg et la société Multimedia Knowledge Adventure (MKA) apparaît déjà comme le partenariat le plus prometteur entre Hollywood et les nouvelles industries interactives. Le réalisateur et producteur américain, dont on connaît la passion pour les technologies de pointe, analysait, depuis quelques mois, les logiciels éducatifs disponibles sur le marché. Il a finalement décidé d'investir dans MKA, une entreprise californienne fondée en 1991, qui a établi une solide réputation dans le domaine du programme éducatif sur CD-ROM grand public.

Des titres comme *Space Adventure, Dinosaur Adventure, The Discoverers, America Adventure, Body Adventure* (une exploration du corps humain qui a particulièrement impressionné Spielberg) proposent un apprentissage de l'espace, de l'histoire, de la géographie... sous forme d'explorations ludiques. « *Steven va nous permettre de concevoir des produits dotés de meilleurs scénarios, d'y ajouter des émotions, du spectacle*, explique Bill Gross, le président fondateur de Knowledge Adventure.

CLAUDINE MULARD

EN BREF

Elections européennes : appels au boycottage. – La municipalité de Montréal (Ardèche), qui compte 387 habitants, a décidé de ne pas ouvrir son unique bureau de vote, dimanche 12 juin, pour protester contre le non-remboursement de la TVA acquittée pour la construction de trois logements sociaux. D'autre part, une vingtaine de maires ardennais ont appelé les électeurs à s'abstenir de voter pour protester contre de récentes mesures visant, selon eux, à « *assassiner l'Argonne* ». La fronde est partie de la suppression de la perception de Monthois (388 habitants). Enfin, le parti communiste réunionnais, en dépit de ses vingt-trois candidats sur la liste du Rassemblement de l'Outre-Mer et des minorités conduite par Ernest Moutoussamy, a appelé les électeurs à « *boycotter* » les élections européennes pour « *protester contre le mépris* » exprimé par les grandes listes nationales à l'égard des Réunionnais.

BRÉSIL : le sort des Indiens Tapirapés du Mato-Grosso. – Les Indiens Tapirapés de la réserve d'Urubu-Branco, dans l'Etat du Mato-Grosso, sont menacés d'extinction en raison de l'exiguïté de leur territoire, selon un témoignage recueilli jeudi 9 juin à Paris. Les Tapirapés ont entrepris des démarches auprès des autorités fédérales pour retrouver une petite partie de leurs terres ancestrales, mais ils sont actuellement en butte aux hommes de main (les « pistoleiros ») des grands propriétaires qui les ont jadis spoliés. *Le Monde* avait consacré un reportage, en février 1975, sous la plume de Charles Vanhecke, à ces Indiens paisibles et heureux, établis près du fleuve Araguaia, qui avaient réussi à conserver leur mode de vie traditionnel. Ils sont désormais en danger, en raison de leur accroissement démographique

Le Monde

Environnement et libre-échange



Le GATT et l'Acte unique doivent intégrer un nouvel élément qui chamboule passablement les habitudes : la protection de l'environnement. Il a parfois bon dos lorsque des intérêts économiques sont en jeu.

page II

Guerre d'usure dans la lessive



Le lancement en Europe d'une nouvelle lessive « miracle », Skip power, a provoqué une féroce bataille juridico-médiatique entre Unilever et Procter & Gamble, les deux géants mondiaux des détergents.

page III

Lettre de Bruxelles : fin de règne



C'est dans une communauté de fin de parcours, accablée par son impuissance en Yougoslavie autant que par ses 18 millions de chômeurs, que le nouveau Parlement européen fera ses premiers pas.

page VII

L'ÉCONOMIE

BULLETIN

Chères familles

Faut-il aider la famille ? Question sacrilège en France, où l'on pare celle-ci de toutes les vertus : assurer la cohésion nationale, conforter la solidarité entre générations, protéger l'enfance, transmettre les valeur essentielles, etc. La nouvelle loi en discussion au Parlement ne rompt pas avec la tradition. Mais derrière ces flots rhétoriques on cherche en vain, encore une fois, la réponse aux mêmes questions : qui veut-on aider, pour quoi faire et comment ? Dès l'après-guerre, « âge d'or » de la politique familiale, on voulait déjà, par un supplément de salaire, à la fois protéger les couples contre l'« insécurité » que pouvait apporter la naissance d'enfants et lutter contre la « dépopulation »... Depuis les années 70, on a multiplié les prestations tous azimuts. Non seulement pour répondre aux besoins de telle ou telle catégorie socialement « intéressante » (femmes au foyer, mères isolées, etc.), mais aussi pour bien d'autres raisons : créer des filets de sécurité (les prestations familiales auraient empêché 800 000 personnes de tomber dans la pauvreté), soutenir une branche d'activité (*via* l'aide au logement), fournir du travail (par l'allocation de *garde d'enfant à domicile*) et, enfin, plus discrètement, dégonfler le chiffre des demandeurs d'emploi, directement ou non (l'allocation parentale d'éducation)...

Chaque loi ajoute, comme le projet actuel, une couche nouvelle à un système déjà opaque. Un coup pour les mères qui travaillent, un autre pour les mères au foyer, un peu de natalisme, une pincée pour les naissances multiples, une louche pour l'allègement des charges sociales des entreprises...

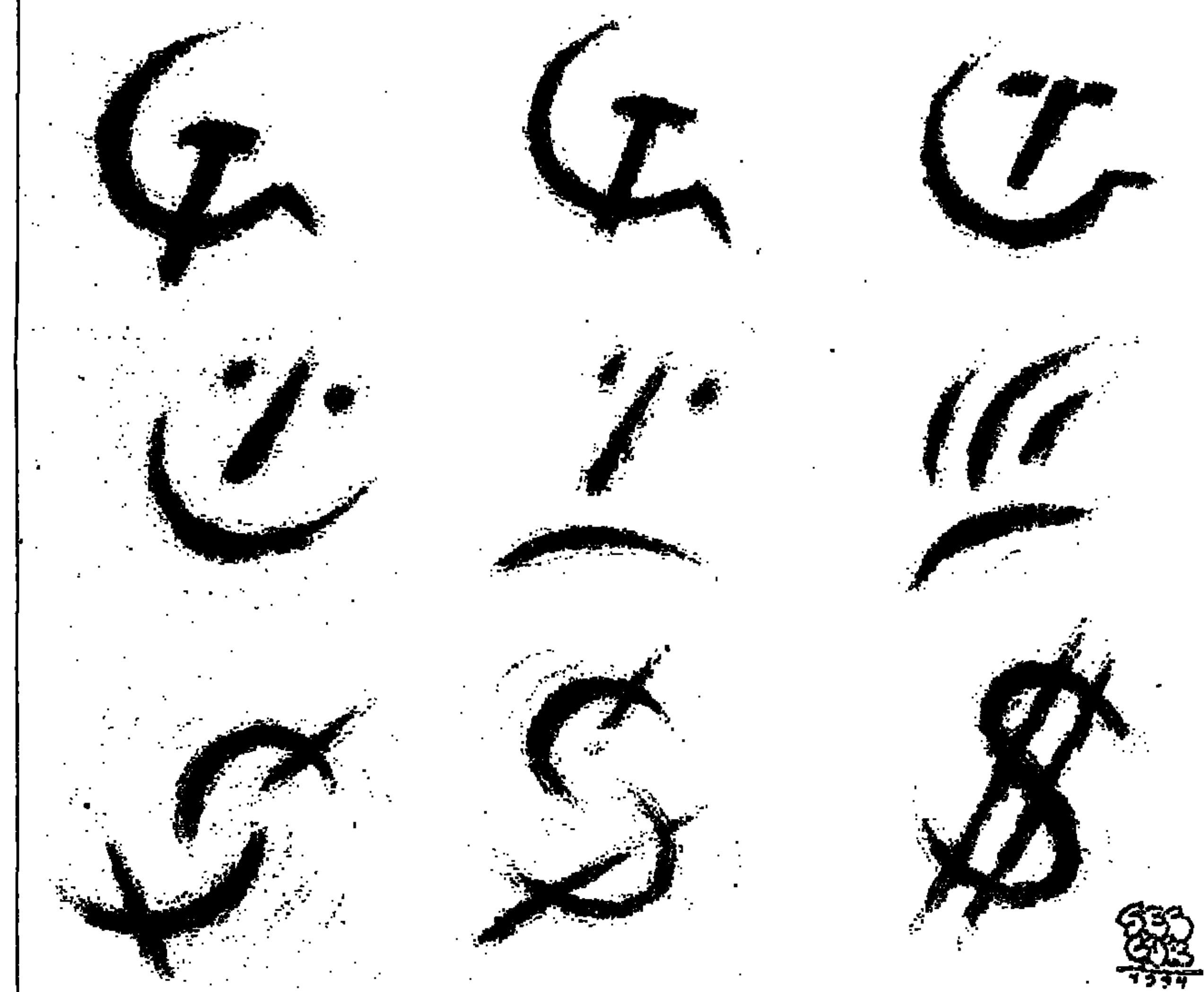
Avant de continuer la distribution, ne faudrait-il pas d'abord définir clairement un objectif prioritaire. Puis chercher à savoir à quels besoins sociaux on doit répondre, et par quels moyens ? Les familles ont-elles besoin d'un supplément de ressources, d'aides au logement, de facilités de garde des enfants, ou d'aménagements *de conditions de travail* ? Et, pour commencer, avant de prétendre offrir aux femmes une « allocation de libre choix », comme le demandait la majorité, ne peut-on d'abord leur demander ce qu'elles souhaitent ?

Guy Herzlich

DES ÉCONOMIES EN TRANSITION

A l'Est, la grande désillusion

Cinq ans après le grand tournant de 1989, les anciens communistes reviennent au pouvoir, par les urnes, dans la majorité des pays de l'Est. C'est que le choc du passage à l'économie de marché a été terrible pour des populations qui rêvaient d'abondance : chômage, inflation, baisse du niveau de vie et des avantages sociaux, insécurité. Certains pays, Pologne en tête, semblent toutefois émerger de la dépression.



Lire pages IV et V les articles de Sophie Gherardi et Alain Puchaud ainsi que le point de vue de Benoît Parisot.

A-CÔTÉS

Référendum pour l'écu

A quoi ressemblera la monnaie unique européenne ? Tel est l'enjeu de la « compétition graphique pour l'écu » lancée depuis un an...

AVEC un peu de chance la monnaie unique, l'écu, sera dans le portefeuille de tout citoyen de l'Union européenne (UE) à la fin du siècle. Mais ce symbole concret de l'intégration de l'Europe devient une affaire abstraite, compréhensible des seuls spécialistes quand on lit les passages du traité du Maastricht consacrés à l'instauration de la monnaie unique.

Faire en sorte que les Européens se sentent concernés par l'écu est le but de Sylvia Bourdon. Cette ancienne actrice a lancé dans les douze Etats membres ainsi que dans les quatre pays désireux d'adhérer à l'UE à partir de 1995 (l'Autriche, la Norvège, la Suède et la Finlande) un référendum populaire privé intitulé « Compétition graphique pour l'écu ». La méthode est simple. *« Je demande aux Européens de dire par voie de démocratie directe à quoi notre monnaie unique doit ressembler. »* La conviction qui motive *cette quadragénaire, fille* d'un père français et d'une mère allemande, née dans l'après-guerre, n'est pas plus compliquée : *« Des gens qui utilisent la même monnaie ne se font pas la guerre »*...

La préparation du référendum commence en avril 1993. Du toit de l'Arche de la Défense, un concours de projets – de billets et de pièces – est lancé. Un jury de designers européens, dont le Français Philippe Starck, se réunit à Paris en novembre 1993 pour retenir dix projets de billets et neuf projets de pièces sur la centaine de propositions.

Wolfgang Proissl

Lire la suite page VI

Le désarroi du marché mondial des capitaux

Trop d'ordinateurs, pas assez de matière grise

Remontée brutale des taux d'intérêt à long terme il y a un mois, faiblesse du dollar, une fois de plus le marché mondial des capitaux manifeste de clairs signes de dysfonctionnement. Les « spéculateurs » constituent des boucs émissaires faciles, mais, la myopie des opérateurs a d'autres causes plus profondes : la faiblesse de l'analyse économique et l'incapacité des marchés à financer les déficits publics.

par OLIVIER DAVANNE (*)

LA méfiance traditionnelle de l'opinion publique française vis-à-vis des marchés financiers, fruit d'une histoire riche en crises financières, ne peut qu'être renforcée par ce qui se passe depuis le début de l'année sur plusieurs compartiments du marché mondial des capitaux.

En premier lieu, dans la quasi-totalité des pays, le prix des obligations a fortement baissé, dans des marchés très nerveux et volatils. Qui dit baisse du prix des obligations, dit hausse des taux d'intérêt. Depuis la fin de 1993, les taux d'intérêt à long terme allemands ont fortement progressé (de 5,54 % à près de 7 %). La hausse a encore été plus forte en France (de 5,63 % à 7,30 %) ou, pis encore, au Royaume-Uni (de 6,18 % à 8,30 %).

Cette forte remontée des taux nominaux, alors que l'inflation continue à ralentir, a conduit les taux réels à des niveaux très élevés, particulièrement au Royaume-Uni et en France, en dépit des bénéfices supposés en termes de coût du crédit de l'indépendance accordée à notre banque centrale (taux longs réels supérieurs à 5,5 % en France et au Royaume-Uni).

Dans un contexte d'inflation très faible et de chômage très élevé, il est difficile de justifier des taux d'intérêt réels aussi prohibitifs. De fait, très peu d'économistes ont prévu un tel renversement de tendance sur les marchés obligataires européens *(voir graphique page VII)*.

Les obligations ne sont pas les seuls actifs financiers à avoir aujourd'hui un comportement qui semble défier le sens commun. Sur le marché des changes, il n'est pas facile d'expliquer pourquoi le dollar reste si faible alors même que la croissance américaine est très soutenue. Les taux d'intérêt à court terme montent aux Etats-Unis quand ils baissent en Europe et au Japon : une telle situation devrait attirer les capitaux aux Etats-Unis et faire monter la devise américaine.

Lire la suite page VII

(*) Responsable du suivi de l'économie française pour la banque d'affaires Goldman Sachs.

MODE D'EMPLOI

ENVIRONNEMENT

Le commerce international perturbé

La protection de l'environnement a jeté le trouble dans le libre jeu de la concurrence. Timidement, un nouveau droit se fait jour.

NI dans les premiers accords du GATT, en 1947, ni dans le traité de Rome établissant les règles du marché commun européen, il n'est un instant question d'environnement. Depuis un demi-siècle, les échanges internationaux se font donc suivant des règles qui ignorent pratiquement la protection de l'environnement. Aujourd'hui encore, malgré la prise de conscience écologique observée à travers le monde, les accords de libre-échange qui réglementent le commerce international font la part belle à la liberté et non à la protection. Car qui dit protection (de son environnement) suggère instantanément le soupçon de protectionnisme.

La France refuse-t-elle en août 1992 de recevoir des déchets allemands, on l'accuse aussitôt d'entrave au libre échange des biens et services prévu au sein de l'Union européenne. Si la France cherche effectivement à protéger son environnement en refusant de devenir *« la poubelle de l'Allemagne »*, elle s'efforce surtout de se prémunir contre une concurrence qu'elle juge déloyale : les déchets allemands font prime dans les décharges françaises, puisque les exportateurs acceptent de payer des tarifs bien supérieurs à ceux appliqués en France. De sorte que les sites de décharges, déjà difficiles à trouver, se remplissent au détriment des municipalités françaises bien en peine de suivre l'envol des prix.

BOITES • La France cherche aussi à protéger ses récupérateurs de papier qui voient déferler sur l'Hexagone des vieux papiers gratuits, voire payants, puisque leur incinération ou leur mise en décharge est pratiquement interdite en Allemagne. La protection de l'environnement en Allemagne joue contre l'environnement – et l'économie – en France.

Lors du colloque organisé le 20 mai au ministère de l'environnement (1), le représentant de la commission européenne, Ludwig Kramer, a cité d'autres conflits écologico-économiques survenus au sein des Douze. Par exemple, la décision du Luxembourg – acceptée – d'interdire l'accès de l'avion *Concorde* sur son territoire. En revanche, le projet grec d'interdire l'importation de voitures diesel en Grèce a été rejeté, au motif que la mesure envisagée était disproportionnée par rapport à l'objectif visé (lutter contre la pollution de l'air à Athènes).

C'est pour la même raison que Bruxelles a refusé l'interdiction par l'Irlande de l'importation des boîtes de bière. La Commission accepte les entorses au libre-échange pour motif écologique (l'interdiction de toute boisson en boîte au Danemark), mais elle refuse le protectionnisme déguisé (protéger la bière irlandaise).



Des conflits du même ordre ont surgi outre-Atlantique. Une loi américaine pour la protection des mammifères marins interdit la pêche au thon avec des filets qui prennent aussi les dauphins. Cette loi, qui ne s'applique évidemment qu'aux pêcheurs américains, a poussé le gouvernement de Washington à interdire, pour ne pas fausser la concurrence, l'importation de thon des pays qui pratiquent la pêche au filet (Mexique, Colombie, Venezuela) et même des pays clients intermédiaires (Costa-Rica, Italie, Japon, Espagne). En 1990, le Mexique a porté plainte auprès des instances du GATT pour entrave à la libre concurrence et il a gagné. Car on n'accepte pas le droit d'ingérence écologique chez un tiers, mais seulement la protection de son environnement *intra muros*. A ce titre, le refus d'importer des bois tropicaux est considéré comme illégal.

FILET • Ce qui n'a pas empêché les autorités américaines d'interdire l'importation de crevettes de Guyane française en 1992, du Surinam en 1993, pays où les pêcheurs attrapent en même temps les tortues marines. Depuis, les Etats-Unis ont dressé une liste de pays autorisés à exporter leurs crevettes sur le marché américain : ceux qui utilisent un système permettant à la tortue de s'échapper du filet.

« La concurrence n'est pas l'absence de règles. C'est au contraire la sophistication des règles du jeu », a rappelé Gilles Martin, président de la Société française pour le droit de l'environnement. Le GATT et l'Acte unique européen, aujourd'hui, doivent intégrer un nouvel élément qui s'impose à tous et chamboule passablement les habitudes : la protection de l'environnement. Il a quelquefois bon dos, lorsque des intérêts économiques anciens sont en jeu.

Roger Cans

(1) « Protection de l'environnement, libre circulation des biens et droit de la concurrence », organisé par la Société française pour le droit de l'environnement, qui publiera les actes du colloque (université Robert-Schuman, 1, place d'Athènes, BP 66, 67045 Strasbourg Cedex).

HUMEUR • Par Josée Doyère

Blanc

Bon. Unilever s'est planté avec son Skip Power, accusé d'user le linge beaucoup trop. Et c'est son concurrent direct (l'américain Procter & Gamble) qui lui a fait mordre la poussière *(lire page III)*. C'est bien dommage pour Unilever, mais pour l'utilisateur lambda que je suis, que vous êtes, tout *ça* (le coût de l'opération pour Unilever, sa perte d'image de marque, les efforts de recherche supplémentaires qu'il va devoir faire), c'est une tempête... dans un lave-linge.

Ce qui m'ahurit, c'est le silence des organisations de consommateurs (françaises) sur ce problème. Qu'une multinationale puisse se permettre de lancer à grands frais de publicité un produit insuffisamment mis au point sans que les défenseurs naturels du consommateur que sont les associations réagissent, ne serait-ce que par un communiqué... c'est incroyable. Souvenons-nous de l'action qu'elles avaient menée contre les additifs alimentaires et les colorants... Elles avaient gagné, et l'obligation d'aligner sur les étiquettes une série de E 000 en avait sérieusement réduit le nombre.

Aujourd'hui, nous sommes devenus regardants, près de nos sous, et l'idée qu'on va devoir racheter plus vite que prévu tee-shirts, chemises, jeans, draps, serviettes de toilette et de table, torchons, sous prétexte qu'on a fait confiance à une nouvelle lessive, a de quoi nous mettre en fureur. Pourtant, elles sont nombreuses, nos associations. Trop nombreuses, peut-être. Et passablement fauchées. Quant aux essais comparatifs, ils sont longs et coûteux, et aucune organisation n'a les moyens d'en faire autant qu'elle le souhaiterait. Au reste, les produits nouveaux (alimentaires ou non, produits nettoyants ou appareils) arrivent à une telle cadence sur le marché qu'il faudrait, pour chaque spécialité, refaire les essais tous les six mois. Que reste-t-il pour nous informer... sur les lessives, puisqu'il s'agit de lessive, aujourd'hui ? La publicité.

Et la publicité pour les lessives, le téléspectateur moyen que je suis en a plutôt assez : les épaisses taches de chocolat, de jaune d'œuf, de sang, de fruit rouge et leur disparition programmée, que le linge soit noué, entassé ou soigneusement préparé, les démonstrations pseudo-scientifiques sur le nouvel agent blanchissant qui va chercher la saleté au plus profond des fibres ne m'intéressent pas du tout. Et les nouveaux produits (deux actions, triple action, liquide, superconcentré, rechargeable, écologique, etc.), il y en a vraiment trop pour que je sois convaincue que chaque fois les services de recherche ont découvert un principe vraiment nouveau : ça se saurait si les vraies découvertes des services de recherche étaient aussi fréquentes...

En attendant, je n'ai, personnellement, qu'un conseil à vous donner, né de l'expérience : quelle que soit la lessive que vous employez, mettez dans votre machine la dose la plus petite possible. Les doses indiquées sont le plus souvent les doses maximales, parce que plus vite vous aurez épuisé votre baril, plus vite vous en achèterez un autre. ■

LA COTE DES MOTS

Initier

La reconnaissance et le respect que l'on doit accorder – en particulier ce cinquantenaire de l'opération « Overlord » – aux Anglais et aux Américains qui vinrent combattre en France ne sauraient interdire toute critique à l'égard du franglais...

En dépit de l'aval donné par quelques dictionnaires aux acceptions anglo-saxonnes attribuées au verbe *initier*, nous ne ratifions pas cette extension de sens inutile. Pourquoi recourir sans cesse à ce verbe, alors qu'il existe une pléthore d'autres verbes parfaitement adaptés aux différentes significations ?

Au lieu de parler de *« dossiers sensibles initiés par son prédécesseur au ministère »*, d'*« Assises de la transformation sociale initiées par le parti... »*, d'économiste *« qui initie une théorie »*, de gouvernement *« qui initie une action d'envergure »*, de publicitaires *« qui initient une campagne en faveur des produits fermiers »*, etc., pourquoi ne pas utiliser des termes variés et au sens plus précis ? Reprenons, dans l'ordre : *« dossiers sensibles établis (ou constitués) »*, «Assises [...] organisées à *l'initiative de... »*, *« qui émet* (ou *conçoit*) *une théorie »*, *« qui propose* (ou *entreprend*, ou *met en œuvre*, etc.) une *action »*, *« qui lancent une campagne »*...

Initier, en revanche, sera employé en ses acceptions classiques, licites : « apprendre à quelqu'un les rudiments d'une science ou d'une technique », « révéler à quelqu'un des faits en principe tenus secrets, connus d'un certain nombre ... d'initiés ». Et l'on a vu tout récemment sur FR 3, dans *le Rosier de Mme Husson*, de Jean Boyer, que la comtesse de Blonville « initiait » Isidore (Bourvil) !

Jean-Pierre Colignon

LIVRE

Pathologie sociale

Cri d'alarme de Philippe Saint Marc : la société occidentale se dégrade parce que le « tout-économique » broie l'homme et son environnement

L'ÉCONOMIE BARBARE
de Philippe Saint Marc
éd. Frison-Roche, 492 pages, 135 F.

PHILIPPE SAINT MARC est horrifié. La « douce France » file un très mauvais coton et l'Occident ne va guère mieux. Tous les clignotants de ce que l'on appelle *« les indicateurs sociaux »* virent au rouge. Ce n'est pas la première fois que l'on nous parle des maladies de civilisation. Déjà Oswald Spengler... en 1918, puis l'école de Francfort et chez nous Georges Friedmann, Bertrand de Jouvenel, Jacques Ellul, qui vient de disparaître. L'énorme travail de notre auteur a ceci de particulier : en bon conseiller à la Cour des comptes qu'il est, il aime les chiffres, et leur accumulation est impressionnante.

Une phrase de son ouvrage est à méditer : *« Imaginons demain une France où il n'y ait plus que 200 000 chômeurs, où la criminalité soit réduite des quatre cinquièmes, les hospitalisations pour troubles psychiatriques des deux tiers, les suicides des jeunes diminuent de moitié, la drogue disparaisse : n'aurions nous pas l'impression d'une merveilleuse embellie humaine... ? C'était cependant la France des années 1960. »*

Pourquoi cette dégradation ? *« L'homme est malade de son environnement »*, répond notre auteur. Mais il entend ce mot dans son sens le plus large, comme *« un ensemble indissociable qui compose le cadre de vie »* dans lequel nous sommes immergés. Philippe Saint Marc avait déjà beaucoup exploré les phénomènes de pollution physique dans son livre *Socialisation de la nature* (1) et souligné les progrès de l'inégalité écologique dans un autre : *Progrès ou déclin de l'homme ?* (2).

Cette fois, il embrasse un champ encore plus large en parlant des carences de l'environnement social, traitant de la *pénurie de l'affection*, du fait notamment de la montée de la solitude, de la multiplication des divorces, de la chute des mariages, de l'exode rural massif de l'impact du chômage sur la santé, du vide spirituel.

Sur ce dernier point, nous lisons : *« Notre société est emportée par les dynamiques simultanées et liées du matérialisme, de l'individualisme et de l'ultra-libéralisme. »* Il n'hésite pas à étudier l'impact de l'immoralité sur la santé publique, ce dont on lui sait gré. Trop de commentateurs ont peur qu'on les accuse de prêcher l'« ordre moral », paravent social de toutes les hypocrisies. Qu'on parle d'éthique ou de morale, peu importe, la réalité est là : les valeurs d'amarres se dérobent au grand dam de la société.

BARBARIE • Philippe Saint Marc aime les poupées russes. Si la *« barbarie »* se répand, c'est parce que l'environnement se déglingue et, s'il est malade, c'est la faute de l'économie. La nouvelle idole est devenue l'argent qui induit un mauvais type de développement. Le paradoxe est qu'une société d'abondance réduit sa dimension spirituelle. Déjà Albert Tevoedjere, forte personnalité du Bénin, avait osé écrire *« La pauvreté, richesse des nations. »*

Dans sa chasse aux idoles, Philippe Saint Marc va parfois trop loin lorsqu'il y inclut le « franc fort ». Sans doute, une sublimation de la monnaie (du type de celle de la livre sterling après la première guerre mondiale) est très vicieuse, mais l'idée qu'il y a un choix à faire entre le chômage et l'inflation nous paraît pernicieuse. L'histoire économique a prouvé que l'Allemagne, avant la réunification, avait su, avec une monnaie forte se prémunir contre un chômage important. De même, la *« stagflation »* a existé après le choc pétrolier.

Quant à Keynes, héros de notre auteur, il a certes eu le mérite de prôner une politique de plein-emploi, mais de là à penser qu'il est seul responsable de la croissance d'après guerre, il y a une marge. Les « trente glorieuses » sont beaucoup plus le fruit des *« cinq affreuses »* de la guerre et des nécessités de la reconstruction qui ont poussé en avant les économies européennes. Et Ludwig Erhard, père du « miracle » allemand, n'était pas à vrai dire keynésien.

Bravo à notre auteur pour son chapitre sur la tyrannie de l'ultra-libéralisme, mais, là aussi, il faut parfois apporter un bémol. Milton Friedman disait récemment : *« On dit que le capitalisme a gagné en Europe de l'Est. Peut-être, mais aux Etats-Unis et en France, le socialisme progresse* (3) *»*.

Philippe Saint Marc doit bien *in fine* en venir aux remèdes qu'il propose. Dans *« l'économie écologique »*, ce n'est pas le *taux* de croissance qui est traumatisant (comme le pensait le club de Rome), mais son *type*. La lutte pour le développement massif des emplois non marchands, pour la baisse des taux d'intérêt et du coût des charges sociales est recommandée par notre auteur à l'instar de nombreux experts. Plus rare est l'accent mis sur une *« politique écologique de la santé »* en s'attaquant aux causes de la maladie et de l'accident et non seulement à ses conséquences. La stratégie économique devra tendre à la multiplication des biens immatériels, pense-t-il, et à un protectionnisme européen tempéré, notamment pour des raisons sociales.

De l'économie écologique, on devrait passer à l'humanisme écologique, à l'élan spirituel de chacun, à la propulsion (mais par qui ?) d'une réforme morale, bref à un changement de société. C'est la partie la plus courageuse mais la plus floue de l'ouvrage. Pouvait-il en être autrement ? L'essentiel reste : Philippe Saint Marc mène le bon combat en consacrant son *opus magnum* à prouver que *« l'économie barbare »* provoque la faillite de la société.

Pierre Drouin

(1) Stock, 1971.
(2) Stock, 1978.
(3) Selon Guy Sorman, *Le Capital, suite et fins*, Payard.

NOTE DE LECTURE

L'ECONOMIE BRITANNIQUE DE 1873 A NOS JOURS
de Richard Farnetti
Armand Colin, 272 pages, 140 F.

L'ÉCONOMIE DU ROYAUME-UNI ET DES ETATS-UNIS DEPUIS LA FIN DES ANNEES 70
de Martine Azuelos
PUF, 330 pages, 148 F.

Parmi les nombreux ouvrages récemment consacrés à l'économie britannique, celui de Richard Farnetti se distingue assurément par un anti-thatchérisme violent. Malgré certains jugements excessifs ou intempestifs, il s'agit d'un travail bien documenté, quelquefois érudit, solidement charpenté.

L'histoire économique du Royaume-Uni s'y ordonne autour de l'évolution originale de son secteur financier, décrite dans un grand détail. Une première phase voit la puissance de la finance britannique servir le développement économique. Puis vient la phase de la concurrence entre Londres et New-York, entre la livre et le dollar, marquée par la fameuse décision de 1925 de rétablissement de la parité-or, que l'auteur analyse avec beaucoup de finesse. Enfin, la phase actuelle connaît une explosion des marchés financiers, que l'auteur juge sévèrement en raison de ses conséquences sur le secteur manufacturier et les inégalités sociales.

C'est à travers une comparaison systématique avec les Etats-Unis que Martine Azuelos apprécie l'évolution de l'économie britannique. Sans forcer les comparaisons, elle analyse successivement les aspects doctrinaux (la « révolution libérale »), les politiques économiques, le fonctionnement du marché du travail dans les deux pays. Comme Richard Farnetti, elle conclut sur la désindustrialisation et les inégalités, qui lui semblent expliquer autant les désarrois de John Major que l'élection du président Clinton.

J.-M. Ch.

Erratum. – L'omission de deux lignes a rendu incompréhensible un passage de la note de lecture consacrée dans « le Monde-l'Economie » du 7 juin au livre de Paul Sabourin, *l'Etat-nation face aux Europes* (PUF). Il fallait lire : *« Après la chute du mur de Berlin, la renaissance* des nations de l'autre Europe, soumises jadis à la férule *de l'URSS »* (et non *« la renaissance de l'URSS »*).

AGENDA

MARDI 14 JUIN. Aveyron. 28e congrès du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) à Rodez (jusqu'au 16 juin).

MERCREDI 15 JUIN. Paris. « Réussir l'avenir : les entreprises dans le monde de demain », Forum du 75e anniversaire de la Chambre de commerce internationale, au Sénat.

JEUDI 16 JUIN. Paris. Réunion du Conseil de politique monétaire.
Paris. Assemblée nationale : discussion du projet de loi sur les diverses dispositions d'ordre économique et financier.
Luxembourg. Réunion des ministres de l'Union européenne chargés du grand marché.
Compiègne. « L'Asie, c'est possible : des PME témoignent », sommet franco-asiatique organisé par la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (jusqu'au 17 juin).
Paris. Assemblée générale de la Fédération nationale des agents immobiliers et mandataires (FNAIM) Immobilier Paris-Ile-de-France.

VENDREDI 17 JUIN. Italie. Assemblée générale du Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) à Cernobbio (jusqu'au 17 juin).

LUNDI 20 JUIN. Paris. « 1994 : espoir économique et inquiétude sociale », thème du séminaire de politique économique organisé par Sciences-Po Formation (jusqu'au 21 juin).

BRAS DE FER ENTRE UNILEVER ET PROCTER & GAMBLE

Guerre d'usure dans la lessive

Le lancement en Europe par Unilever d'un nouveau détergent « miracle » a suscité une énorme bataille juridico-médiatique entre le groupe néerlandais et son concurrent américain, Procter & Gamble. Enjeu : un marché de 55 milliards de francs

AMSTERDAM
de notre correspondant

LA gaffe. Le faux pas. Celui qui hante les cauchemars de ces managers qui risquent leur chemise sur le lancement d'un nouveau produit. Cette erreur d'appréciation qui deviendra, selon le professeur Holzauer, spécialiste du marketing aux Pays-Bas, *« un classique dans l'histoire des fiascos industriels »* vient d'être commis par Unilever. Deux mois à peine après avoir introduit en Europe une miraculeuse et novatrice poudre à laver le linge, la branche détergents de la multinationale anglo-néerlandaise est confrontée à une attaque en règle de la part de sa rivale américaine, Procter & Gamble (P&G).

Skip Power en France, Omo Power aux Pays-Bas, Persil Power en Grande-Bretagne : la poudre révolutionnaire censée, selon la campagne de publicité, venir à bout des taches les plus rebelles à basse température serait en fait un produit dangereux pour nos chers vêtements, à un point tel qu'après une douzaine de lavages entre 60 et 90 degrés les cotonnages perdraient environ la moitié de leur résistance. Résultat, les caleçons et autres chemises nettoyés avec la poudre à laver dernier cri se transformeraient rapidement en haillons décolorés !

REVANCHE • L'introduction par Unilever de son nouveau produit dans les étalages semblait pourtant avoir annoncé l'heure de la revanche. La firme, qui avait perdu sa suprématie sur ce marché qui pèse 55 milliards de francs en Europe, pensait bien être sur le point de reconquérir sa première place raflée par Procter & Gamble et son produit vedette, Ariel.

La famille des Power est le fer de lance d'une *« nouvelle technologie du lavage »*, affirmait Bert Beij, directeur technique chez Unilever. La poudre présente en effet un nouveau composant, contenant du manganèse, qui accélère et renforce le pouvoir des agents nettoyants. Les taches disparaîtraient donc plus facilement, notamment – élément fondamental – à plus basse température, d'où un gain supplémentaire en énergie, donnant au produit un label *« doux pour l'environnement »* non négligeable en ces temps de conscience écologique. Finis les auréoles et les lavages à eau très chaude, bienvenue aux économies d'énergie !

Dès le lancement du « produit miracle », Procter engage la contre-attaque. Selon des tests réalisés dans les laboratoires maison, Skip Power endommagerait les textiles. Unilever ne s'en laisse pas conter et clame son intention de traîner le concurrent indélicat devant les tribunaux. Le 30 avril, la menace est mise à exécution.

Coup de théâtre début juin : Unilever fait marche arrière et reconnaît que *« dans des situations extrêmes »,* son produit révolutionnaire peut abîmer le linge plus que de coutume. C'est qu'entre ces deux dates la multinationale a reçu ce que certains considèrent comme *« un coup de couteau dans le dos »*. Une expérience réalisée par le laboratoire indépendant néerlandais TNO à la demande de Procter & Gamble fait apparaître *« des dommages inacceptables pour le linge lavé avec Skip Power »*. Les tests indiquent



clairement que le coton passé en machine avec la nouvelle poudre réduit de moitié la solidité du textile. Le même vêtement lavé avec Ariel ou avec la génération Skip précédente, Skip Micro Plus, ne perd que 10 % de sa résistance. Explication du TNO : même après rinçage, les éléments actifs du manganèse restent sur les fibres et contribuent à leur usure accélérée.

Unilever affirme que la composition de son produit rend superflu tout lavage à haute température. Or les tests faisant apparaître l'usure extrême ont été réalisés à haute température, entre 60 et 90 degrés. Les mêmes tissus lavés à 40 degrés avec la nouvelle poudre laissent également apparaître une usure supérieure à la normale, mais le contraste est moins important, indique le TNO : *« Après vingt-quatre nettoyages, la résistance des fibres textiles diminue de 6 %. Avec d'autres lessives, la baisse est d'environ 1 %. »*

PHOTOS • Le siège de la multinationale à Rotterdam a beau clamer que son produit offre toutes les garanties de sécurité pour le linge, qu'il a été testé pendant deux ans auprès d'un millier de consommateurs *« sans problèmes notables, ce qui est fondamental »*, la puissante Association des consommateurs néerlandais déconseille aux ménagères d'en faire usage. De son côté, Procter & Gamble porte un coup supplémentaire en diffusant auprès des médias des photos comparatives choquantes, tels ces deux caleçons, l'un, comme lacéré, lavé avec le produit Unilever, l'autre, plus que présentable, nettoyé avec Ariel.

Au passage, Procter démontre une nouvelle fois sa supériorité sur le plan de la propagande et sa capacité à contourner les écueils juridiques néerlandais. *« Si la firme américaine avait affiché les photos sous forme de publicité, la charge de la preuve lui aurait incombé. En passant par le biais des médias, c'est à Unilever de prouver, en cas de procès, que les allégations de son concurrent sont fausses »*, remarque Gerrit-Jan Ribbink van Geerlink, avocat spécialisé dans le domaine publicitaire.

Sous la pression conjuguée de P&G et du regroupement des consommateurs, Unilever se trouvait devant une alternative douloureuse : soit retirer au plus vite son produit et reconnaître, même implicitement, qu'il présente de graves défauts, soit s'entêter, et risquer d'endommager l'image de ses autres produits nettoyants, notamment les classiques Omo et Skip à la réputation en béton. Après bien des hésitations, la firme a opté pour une difficile voie médiane : le produit n'est pas retiré de la vente – un accord avec la plus grande chaîne de supermarchés impliquant la prise en charge par Unilever d'éventuelles demandes de dommages et intérêts a sans doute joué un rôle important dans cette décision –, mais une version « adaptée » sera mise en vente dans les semaines à venir... Reculade ? *« Processus normal d'amélioration constante d'un produit de grande diffusion, comme il sied à une multinationale »*, affirme Tom Gordijn, porte-parole d'Unilever.

AVENIR • Au-delà de la mésaventure d'un produit désormais contesté, reste une question fondamentale : quelles seront les conséquences pour le groupe ? Unilever a investi, au bas mot, 1,5 milliard de francs dans l'affaire : 900 millions pour la production, et 600 millions (certains avancent le chiffre de 1,5 milliard) pour le marketing en Europe. On comprend que le retrait pur et simple du produit laisserait un grand trou dans les caisses.

En outre, Skip Power et ses équivalents représentent la première génération de *« la technologie d'avenir du nettoyage »*, martèle Bert Beij : c'est donc en grande partie le développement de la branche à moyen terme qui est en jeu. Tout comme Perrier avant elle, la multinationale sait ce qu'il en coûte de redorer une image pâlie par un incident de ce type : en 1980, elle avait été contrainte de retirer de la vente certains plats cuisinés de la marque Iglo. L'opération s'était chiffrée par plusieurs millions de florins de pertes directes, auxquels sont venus s'ajouter quelques dizaines de millions de manque à gagner du fait de la défiance des consommateurs.

Enfin, l'affaire Skip Power a ébranlé la confiance du marché boursier en une société réputée pour ses performances. Aux premiers jours de juin, le titre a encaissé une forte baisse avant de se rétablir sous quarante-huit heures. « *Normal*, estime Yvonne Strijkers, analyste chez Mees Pierson, *même si l'image d'Unilever a souffert, les investisseurs ont appliqué un raisonnement à contre-pied : le titre baisse ? Ca ne durera pas, c'est le moment d'acheter.* »

L'incident est donc trop récent pour en tirer définitivement les conséquences. D'autres sociétés avant Unilever (Coca-Cola, Procter & Gamble avec Vizir Liquide) ont prouvé qu'à condition d'avoir le dos solide – c'est le cas – il est largement possible de se remettre d'un fiasco. Au bout du compte, acteurs et observateurs s'entendent sur ce dogme : l'avenir d'un produit – controversé ou non – est dans les mains des consommateurs...

Alain Franco

Deux mastodontes

Sixième multinationale européenne, Unilever est actif aussi bien dans l'agroalimentaire que dans les produits de soins corporels et d'entretien, avec des marques comme : Lipton, Boursin, Lux, Rexona, Cif, Skip, Omo, Elizabeth Arden, etc. En 1993, son chiffre d'affaires a atteint 240 milliards de francs (pour un bénéfice net de 11 milliards), dont 56 milliards pour la branche détergents.Les analystes estiment que les poudres à laver représentent entre 25 et 30 % de ce chiffre : plus de 8 milliards pour le marché européen, 3 milliards pour l'Amérique du Nord et 4 milliards pour le reste du monde. Selon Yvonne Strijkers, de chez Mees Pierson, le montant des ventes de sa nouvelle poudre en Europe atteindrait environ 300 millions de francs.

Au milieu du siècle dernier, William Procter et James Gamble lançaient les bougies Star Candles. Au fil des ans, le groupe ne cessera de croître et étendra ses activités de la lessive à l'entretien en passant par le papier, la pharmacie, l'alimentation et les boissons, avec des marques comme Tide, Ariel, Monsieur Propre, Pampers, Vicks et Max Factor.

Ce géant américain des produits de grande consommation a vu son chiffre d'affaires dépasser les 179 milliards de francs l'an dernier pour un bénéfice tombé à 1,6 milliard de francs en raison d'importantes provisions pour restructuration. Au cours de l'été 1993, le groupe a annoncé son intention de réduire de 12 % ses effectifs (actuellement 106 000 personnes), et de fermer 30 usines dans le monde sur 147.

A. F. et D. G.

L'INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE A CINQUANTE ANS

Un illustre méconnu

L'IFP, créé en 1944 pour soutenir la reconstruction, est le quatrième déposant français de brevets et le deuxième mondial dans sa spécialité

A chacun ses anniversaires. Alors que les chefs d'Etat célébraient avec faste le cinquantenaire du débarquement L'Institut français du pétrole, soufflait plus modestement ses bougies devant un parterre d'invités étrangers. Pour marquer son demi-siècle d'existence, cet organisme de recherche saluait la millième unité industrielle fonctionnant selon un de ses procédés. Cette licence vendue au raffineur japonais Idemitsu Kôsan a doublement valeur de symbole : elle confirme la présence technologique française dans une Asie en pleine expansion, et elle renforce la vocation internationale de cette entreprise beaucoup plus connue hors des frontières que dans l'Hexagone.

Fondé en 1944 sous la forme d'un « établissement professionnel » sans but lucratif, l'IFP est un organisme public au service de l'industrie des hydrocarbures auquel a été confié une triple mission d'intérêt général : recherche et développement, formation – au travers de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs –, information et documentation. En l'espace de cinquante ans, l'IFP et ses 1 780 salariés ont ainsi accompagné les mutations de l'industrie pétrolière qui schématiquement a traversé trois phases : la reconstruction (1944-1954), l'expansion (1954-1974) et le redéploiement (1974-1994).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, tous les efforts se tournent vers la reconstitution d'une industrie nationale du raffinage et de la pétrochimie soutenue par la découverte de gisements d'hydrocarbures en Aquitaine et au Sahara. Après 1954, le pétrole devient la principale source d'approvisionnement du pays et, pour conforter leurs réserves, les entreprises se lancent dans l'exploration des fonds marins.

Le premier choc pétrolier de 1973 et la flambée des cours du baril amènent la France à se tourner vers d'autres sources d'énergie – comme le nucléaire – et les compagnies pétrolières à explorer des zones « politiquement sûres », – c'est-à-dire hors de l'OPEP –, mais techniquement plus difficiles et plus coûteuses.

Aujourd'hui, le balancier est reparti dans l'autre sens, et la tendance affichée est claire : trouver des gisements qui soient rentables malgré les faibles prix du baril. *« Dans ce contexte, l'objectif n'est plus de produire plus, à tout prix, mais de s'appuyer sur des technologies très performantes pour ramener les coûts de production dans la limite des pétroles conventionnels classiques, soit environ 12 dollars le baril »*, rappelait Pierre Jacquard, directeur général de l'IFP, au mois de décembre 1993. *« Nous faisons de la recherche appliquée, ce n'est pas une clause de style »*, affirme Lucien Montadert, responsable de la direction de l'exploration-gisements. *« Les revirements sont importants, le jour où, en raison des prix élevés du pétrole, les grandes compagnies n'ont plus été intéressées par l'exploration des grands fonds marins, l'IFP a supprimé le bateau qu'elle possédait et qui parcourait les océans. »*

SISMIQUE • L'une des grandes révolutions technologiques actuelles est la sismique 3D, une vision en trois dimensions qui permet d'installer les puits avec une plus grande chance de succès. Sachant que le coût d'un forage représente 50 à 60 % du prix de l'exploration, maximiser les chances de réussite et éviter les puits secs est aujourd'hui primordial. *« L'évolution du potentiel pétrolier et l'imagerie du sous-sol sont devenues les sujets les plus stratégiques des entreprises »*, explique Lucien Montadert.

Ces multiples recherches conduisent l'IFP à être le quatrième déposant français de brevets derrière le CEA, Thomson et Peugeot. Au niveau mondial, l'Institut est le deuxième bailleur de licences en matière de raffinage, pétrochimie et environnement, loin derrière cependant le leader américain UOP (Universal Oil Products), près de cinq fois plus gros avec 250 millions de dollars de chiffre d'affaires. Ses pays de prédilections sont les Etats-Unis (100 licences), le Japon (75) qui dépassent la France (74). La priorité donnée à l'international apparaît aussi dans la formation. *« L'aspect franco-français du départ a disparu »*, insiste Daniel Godot, directeur de l'école. *« Sur les 220 élèves ingénieurs, 40 % sont des étrangers dont 25 % des Européens. »*

Parallèlement à ce déploiement international, l'IFP a créé tout un réseau de participation dans le secteur para-pétrolier. A travers la société Isis – dont sont également actionnaires Elf Aquitaine et la BNP –, l'IFP détient des participations dans un bon quart des entreprises du parapétrolier (Coflexip, Technip,...) qui représentent globalement 10 milliards de francs sur les 40 milliards de chiffre d'affaires de cette profession. *« La nécessité d'assurer notre indépendance énergétique nous a conduits à avoir un secteur parapétrolier important »*, raconte Daniel Morel, directeur central. *« Le même souci de mission d'intérêt général nous amène à nous intéresser au développement des PME-PMI pour améliorer la situation économique du pays en termes d'emplois. »* A la base de cette politique, lancée voilà six ans, un constat : les procédés et les connaissances développés peuvent servir à de petites entreprises n'ayant pas les moyens de mener elles-mêmes une recherche. *« On met à leur disposition notre savoir-faire. »* Au cours de cette période près de mille contacts ont été noués, trois cents ont été poursuivis et approfondis et cent cinquante ont débouché sur des partenariats. Les PME concernées n'opèrent pas toutes dans le pétrole : certaines techniques peuvent intéresser d'autres branches comme la parfumerie pour le craquage des molécules. Un moyen, peut-être, de sortir enfin de l'anonymat.

Dominique Gallois

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S A
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

PERSPECTIVES

LES ÉCONOMIES DE L'EST EN TRANSITION

La grande désillusion

Les anciens communistes reviennent au pouvoir. Ce n'est pas une restauration mais l'effet d'un désenchantement : stabilisation et privatisations ne suffisent pas à reconstruire une économie

CINQ ans après avoir été chassés ignominieusement du pouvoir, les anciens communistes l'ont reconquis par les urnes dans la plupart des ex-démocraties populaires. Leurs partis ont changé de nom, mais ils dirigent désormais le gouvernement en Pologne, en Hongrie, en Slovaquie, en Roumanie ; en Bulgarie, ils le soutiennent sans y participer. Il n'y a guère qu'en République tchèque et en Albanie qu'ils représentent l'opposition.

Ce retour, pourtant, n'est pas une restauration. Aucun des ex-communistes n'a pour programme la reconstruction du système antérieur. Même ceux qui en ont la nostalgie admettent que sa désagrégation est irréversible, parce que c'était une construction close, incompatible avec le système occidental et dépérissant à son contact, un peu comme l'empire inca au contact des conquistadors espagnols. Mais force est de constater que les premiers gouvernements de la transition démocratique se sont « grillés » en un temps record, et que les anciens communistes représentaient partout la seule alternance disponible.

Le bilan économique et social du postcommunisme a en effet de quoi faire sombrer n'importe quel gouvernement se présentant devant des électeurs. Des baisses du produit intérieur brut comprises entre 15 % et 30 % depuis 1989, des salaires réels amputés de 10 % à 40 %, un chômage passé de rien à 10 % ou 15 % (voire beaucoup plus dans certaines zones), des retraites laminées par l'inflation. Ces calamités arrivaient après dix ans d'affaiblissement économique préalable au changement de régime.

> **On s'habitue vite à la normalité. Il est plus difficile de se faire à un bouleversement total des repères.**

Les citoyens de l'Est en ont été d'autant plus choqués qu'ils avaient rêvé d'accéder, en quelque sorte de plein droit, à la société d'abondance dont bénéficiaient les autres peuples d'Europe. Leur désillusion se comprend.

« NORMAL » • Certes, dans l'autre plateau de la balance, les gains ne sont pas négligeables : la liberté, au sens de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'affranchissement de la tutelle russe. En somme un début de « normalité ». *« Tout ce que nous voulons, c'est un système normal »*, disaient naguère les gens des pays de l'Est, et ils entendaient par là le droit de voyager, d'entreprendre, de posséder, de commercer, de réussir des examens et d'être promu sans appartenir au Parti communiste, de trouver en bas de chez soi, sans faire la queue, les marchandises et les services élémentaires.

On s'habitue vite à la normalité. Il est plus difficile de se faire à un bouleversement total des repères : l'incertitude après la sécurité, la désunion politique après le monolithisme, l'enrichissement insolent de quelqu-uns après l'égalitarisme affiché du passé...

Les pays de l'Est n'en sont pas tous au même point. D'abord parce qu'ils ne partaient pas du même point, ensuite parce qu'ils ont des atouts et des handicaps spécifiques *(lire page V)*. La Pologne est un pays vaste et peuplé, avec une identité nationale forte, une société civile structurée ; ayant lancé la première la transition, le 1er janvier 1990, elle a bénéficié, dans l'enthousiasme des débuts, d'aides et d'investissements occidentaux conséquents, mais a aussi essuyé les plâtres. Le menu de la « thérapie de choc » était le suivant : ouverture brutale de l'économie, libération des prix, suppression des subventions, privatisation, réorientation des exportations vers l'Ouest, le tout associé à une politique monétaire et budgétaire restrictive.

Les Polonais ont constaté les premiers les effets de la purge : dès la première année, une chute de 10 % du PIB et près de 500 % d'inflation. Même si les statistiques sont sujettes à caution (elles sous-estiment les activités privées et les services), le choc et la surprise ont été grands, à en juger par les sérieux remous sociaux et politiques qu'a connus le pays. La Pologne a renoué avant les autres avec la croissance, mais son expérience a autant servi de repoussoir que de modèle.

TROMPEUR • *« Les plans d'ajustement structurel du FMI ont été plaqués un peu partout les deux premières années, sans tenir compte des conditions des différents pays »*, explique Bernard Chavance, maître de conférences à l'université Paris-VII, spécialiste de l'économie des pays de l'Est. Pour lui, des erreurs sans doute évitables ont été commises et ont contribué à déclencher *« une dépression économique sans précédent en temps de paix »*. Première erreur, *« en se focalisant sur la Pologne, avec son risque d'hyperinflation, on a donné la priorité à la stabilisation sur tout le reste. Deuxième erreur, on a pensé que la privatisation résoudrait d'elle-même les problèmes. Tous les gouvernements de la transition ont annoncé la privatisation totale en trois ou cinq ans. C'était totalement irréaliste. On a oublié le facteur temps »*.

> **Quelles économies, quelles sociétés sortiront des soubresauts de la transition ? Beaucoup dépendra de la qualité du développement.**

L'exemple de la RDA a aussi été trompeur, d'une autre manière que celui de la Pologne. La restructuration de l'appareil industriel est-allemand, accompagnée d'une surévaluation monétaire manifeste, a été d'une grande brutalité. Mais il y avait derrière, pour en alléger les effets, les énormes ressources allemandes en argent (des centaines de milliards de deutschemarks), en organisation et en savoir-faire. Aucun autre Etat ne pouvait prétendre à une telle générosité. Sans être du tout négligeable, l'aide occidentale aux pays de l'Est n'était pas à la hauteur des besoins.

Quelles économies, quelles sociétés sortiront des soubresauts de la transition ? Beaucoup dépendra de la qualité du développement : productif, ou purement commercial, voire spéculatif ? Bernard Chavance cite à ce propos l'exemple de la désindustrialisation : *« Certains disent que c'est une chance, dans la mesure où il s'agissait d'industries vieillies, très polluantes. Mais, en y regardant de près, on s'aperçoit que ce sont souvent les industries légères qui s'effondrent. Il y a un risque de restructuration perverse. »* Les gouvernements postcommunistes ont partagé avec leurs conseillers occidentaux une croyance naïve en la capacité du marché à résoudre tous les problèmes. Les gens de l'Est ont réagi aussi vite qu'on pouvait humainement l'espérer, avec la débrouillardise à laquelle le système précédent les avait exercés. Mais la course entre décomposition et recomposition est loin d'être terminée.

Sophie Gherardi

Point de vue

Etat, banques, industrie : qui paiera ?

L'un des problèmes clés de la transition est l'accumulation des dettes des entreprises, entre elles et auprès des banques. Comment assainir cette situation financière intenable sans sacrifier l'appareil productif ? La Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont fait des choix différents.

par BENOÎT PARISOT (*)

DEPUIS environ deux ans, les enjeux en Europe de l'Est se déplacent de la sphère macroéconomique à la sphère microéconomique : au fur et à mesure que la stabilisation progresse, c'est la restructuration des banques et de l'industrie qui devient cruciale.

Dans la première phase de la transition ont eu lieu des évolutions microéconomiques « spontanées », en fait dues aux changements radicaux de législation et de politique économique. Une offre nouvelle privée a été créée par des entrepreneurs locaux, d'abord dans le commerce puis dans toutes sortes de services, et de façon plus limitée dans l'industrie. Des investissements étrangers de type *greenfield investment*, c'est-à-dire par création d'usines neuves, ont également eu lieu. Enfin, les entreprises anciennes, privatisées ou non, ont commencé à se restructurer, autrement dit à se concentrer sur la production de biens correspondant à une demande réelle et solvable, en améliorant les coûts et la qualité, et à se retirer de certaines de leurs productions traditionnelles.

Ces restructurations ont classiquement tendance à se traduire par des suppressions d'emplois, de telle sorte que le taux de chômage, malgré la peine sociale qu'il représente, est devenu un indicateur (approximatif) d'intensité de la restructuration industrielle ; le taux de chômage dépasse depuis 1992 les 10 % partout en Europe de l'Est sauf en République tchèque et dans l'ex-URSS.

Ces évolutions « spontanées » ont eu tendance à conforter dans un premier temps la foi quasi illimitée dans le marché qu'avaient la plupart des dirigeants des pays en transition. En gros, il suffisait de maintenir un cadre macroéconomique favorable et de privatiser les entreprises le plus rapidement possible pour que l'adaptation microéconomique ait lieu. Ces responsables ont cependant très vite déchanté : il est apparu, à partir de fin 1991 dans le cas des pays les plus avancés dans la transition, que le plus gros de l'ajustement micro-économique restait à faire, qu'il serait bien plus difficile et douloureux que prévu, et que l'Etat devrait s'en mêler.

Inadaptation

Comment cette insuffisance de l'ajustement microéconomique spontané s'est-elle manifestée ? Il est apparu dans tous les pays en transition qu'un grand nombre d'entreprises faisaient des pertes importantes, qui étaient pour partie financées par non-paiement des fournisseurs, ce qu'on appelle parfois crédit interentreprises, et surtout par le secteur bancaire. En économie de marché, ni les fournisseurs ni les banques ne financent évidemment des entreprises en perte sans qu'un retour rapide de ces dernières à la rentabilité soit esquissé ; à défaut d'une telle perspective, l'entreprise est mise en règlement judiciaire. Pourquoi ce comportement, qui est celui de tous les fournisseurs et banquiers du monde, ne s'appliquait-il pas, ou insuffisamment, en Europe de l'Est ? Plusieurs facteurs jouaient de façon convergente : l'inadaptation totale des textes sur le règlement judiciaire, la réticence des dirigeants d'entreprise à de telles solutions et, dans certains cas, leur pouvoir de pression, le maintien dans le secteur public des banques commerciales et l'ambiguïté de leurs objectifs de gestion, enfin et surtout la croyance généralisée que l'Etat finirait, d'une façon ou d'une autre, par éponger les pertes.

Cet espoir était conforté par des mesures partielles de désendettement d'entreprises et surtout de banques de la part de l'Etat, qui ont eu lieu, selon différentes modalités, dans tous les pays d'Europe centrale dès la fin 1990. De plus, facteur important, cet espoir d'un renflouement par l'Etat ne manquait pas de justifications dans le cas des dettes héritées du passé. La plupart des entreprises qui existaient dès avant le début de la transition ont en effet un bilan très déséquilibré, avec des fonds propres faibles (voire parfois virtuellement négatifs), une fois appliquées des normes comptables rigoureuses. Ce manque de capital, qui est l'une des caractéristiques des économies est-européennes, est la conséquence directe de la mauvaise allocation des ressources pendant la période communiste.

Quel que soit le poids respectif de ces facteurs, l'essentiel est d'endiguer les pertes. En effet, celles-ci ne peuvent se poursuivre longtemps sans affaiblir gravement l'économie. D'abord parce que l'investissement est largement sacrifié dans ces entreprises. Ensuite parce que, lorsque ces pertes sont financées par non-paiement des fournisseurs, les difficultés se transmettent à d'autres entreprises. Enfin, lorsque les pertes sont financées par crédit bancaire, ce sont les banques qui sont atteintes, ce qui a des conséquences très graves. Dans les cas extrêmes (comme certaines banques hongroises en 1993), les fonds propres mis aux normes occidentales sont négatifs : la confiance extérieure et intérieure risque d'être atteinte. Plus généralement, les banques ayant de gros problèmes de créances douteuses ont tendance à faire payer plus cher le crédit à leurs autres clients, en particulier privés, ce qui dissuade l'investissement.

Que faire pour endiguer ces pertes qui affaiblissent l'économie ? Avant de passer brièvement en revue ce qui a lieu dans trois des pays en transition, on peut formuler quelques principes d'action, dérivés à la fois des expériences récentes et de la logique économique :

– dans le cas des très grandes entreprises de l'industrie lourde, seul l'Etat possède la légitimité pour fixer le sort de milliers de salariés. C'est donc le gouvernement qui doit prendre la responsabilité de la restructuration, imposer le cas échéant la fermeture d'unités industrielles condamnées, et éventuellement accorder une recapitalisation ou un désendettement correspondant à des dettes héritées de la période passée ;

– dans le cas d'entreprises de moindre taille, le processus doit être décentralisé, et les firmes placées face à leurs créanciers, notamment les banques. La responsabilité, essentielle, de l'Etat est de créer un cadre juridique adéquat : non seulement une loi bien adaptée sur les règlements judiciaires et les liquidations, mais encore un cadre de négociations entre débiteurs et banques permettant d'éviter autant que possible la liquidation, à l'aide d'outils comme les conversions de créances en actifs *(debt-equity swaps)* ;

– l'Etat doit enfin recapitaliser les banques de façon à rendre leur bilan acceptable. Mais il est essentiel que ce soit, dans ce cas comme dans celui de recapitalisation d'entreprises, pour solde de tout compte : la croyance des banquiers et chefs d'entreprise que l'Etat pourrait continuer à prendre en charge des dettes correspondant à de nouvelles pertes doit être brisée net. Les pays les plus avancés dans la transition ont-ils réussi cette rupture ?

Ratage

Le cas de la Hongrie, tout d'abord, est un peu décevant. Ce pays était en 1992 le plus avancé dans la restructuration microéconomique. Les investisseurs étrangers, qui ont investi en Hongrie plus que dans tout autre pays en transition, contribuaient fortement à ce processus en restructurant les sociétés rachetées. Le gouvernement a pris dès 1991 la responsabilité de fermer des unités industrielles condamnées, dans l'aluminium et l'acier (Ozd) notamment. Enfin et surtout, la Hongrie a mis en vigueur la première une loi sur les faillites (avril 1992). Les procédures de règlement judiciaire ont concerné environ le sixième des entreprises, ce qui a permis de réduire significativement les arriérés dans l'économie. Cependant, la loi telle qu'elle a été appliquée en 1992 était imparfaite et les tribunaux ont vite été débordés, si bien que trop d'entreprises ont été liquidées, tandis que dans les autres cas les plans de restructuration manquaient de sérieux (1).

Le ratage le plus important a concerné la recapitalisation des banques. Etant donné la faiblesse catastrophique de leurs bilans, le gouvernement s'est résolu fin 1992 à les aider. Ce plan, très insuffisant, ne consistait pas à recapitaliser les banques mais à reprendre un partie de leurs mauvaises créances, choisies qui plus est par le gouvernement ; il a ainsi été interprété comme un signal que l'Etat allait continuer à renflouer banques et entreprises (2), ce qui allait à l'encontre du but recherché. De fait, le gouvernement a décidé dès juin 1993 d'un deuxième plan de recapitalisation, plus ambitieux, notamment par les montants alloués aux banques, mais dont le succès en termes de normalisation des comportements microéconomiques paraît encore incertain.

Le cas de la République tchèque est très différent. L'Etat a certes, et dès fin 1990, renfloué les banques en les déchargeant d'une part importante de leurs créances douteuses. En revanche, il s'est refusé à hâter d'autorité la restructuration d'entreprises très mal en point et a longtemps différé la mise en œuvre d'une loi sur les faillites. Ainsi les crédits interentreprises et les financements bancaires de pertes d'entreprises sont-ils dans l'ensemble plus importants qu'en Hongrie ou en Pologne. En revanche, et fort logiquement, le taux de chômage y est beaucoup plus bas (3,5 % fin 1992 !). Aujourd'hui, la loi sur les faillites existe, même si elle est rarement appliquée jusqu'au bout (600 procédures, mais 2 cas de liquidation de petites entreprises signalés début 1994). Les fonds qui représentent les petits actionnaires des entreprises privatisées par la méthode des coupons apprennent progressivement leur métier, poussant aux restructurations. En résumé, le modèle tchèque est en apparence le plus libéral, car laissant aux actionnaires privés représentés par les fonds la responsabilité de l'ajustement microéconomique ; il est en réalité le plus soucieux d'éviter les licenciements, et le moins orthodoxe, car il ne coupe pas court au financement par les banques d'entreprises déficitaires : au total la restructuration est plus lente qu'ailleurs en Europe centrale. En Pologne enfin les évolutions micro-économiques ont été dès le départ particulièrement vives. La création d'entreprises est sans doute la plus vigoureuse à l'Est, à tel point que le secteur privé a dépassé les 50 % du PIB dès 1993. Par ailleurs, le taux de chômage élevé a attesté dès 1991 un processus rapide de restructuration « spontanée ». Les faiblesses du processus étaient d'une part les mines et l'industrie lourde, qui sont importantes et continuent à faire des pertes importantes, d'autre part le retard pris par le principal programme de grandes privatisations (ce qui n'a pas empêché de nombreuses privatisations d'entreprises, vendues à des managers locaux ou à des entreprises étrangères).

L'étape sans doute décisive dans la restructuration microéconomique est la loi de mars 1993 de recapitalisation des entreprises, qui trace un cadre juridique pour les relations entre les banques et leurs mauvais débiteurs. Elle s'est accompagnée d'une forte pression du gouvernement sur les dirigeants des banques. Ceux-ci devaient, avant une date définie, passer en revue tous leurs mauvais débiteurs détenus majoritairement par l'Etat et, selon les cas, soit mettre en place un plan de restructuration, avec le cas échéant rééchelonnement de dettes et/ou conversion de créances en actifs, soit opter pour la liquidation dans les cas vraiment désespérés. En mai 1994, les trois quarts des cas avaient été traités, avec un tiers des conciliations débouchant sur un règlement judiciaire (3). Le cas le plus spectaculaire est celui des chantiers navals de Gdynia, dont la dette de 1,3 milliard de francs a été transformée en fonds propres à hauteur de 99 %. Le bilan définitif de cette loi sur les relations entre les banques et les entreprises et la restructuration microéconomique ne pourra avoir lieu que dans quelques mois, mais il semble d'ores et déjà que la Pologne a fait en la matière les progrès les plus importants.

(1) *Cf.* l'étude de l'OCDE sur la Hongrie, 1993.

(2) *Cf.* Jérôme Sgard (CEPII), *Bank Consolidation and Financial Intermediation during Transition* (à paraître).

(3) *Cf. Business Central Europe*, mai 1994.

(*) Economiste, Banque Indosuez

هكذا من الأصل

LES ÉCONOMIES DE L'EST EN TRANSITION

Pas de vrais gagnants

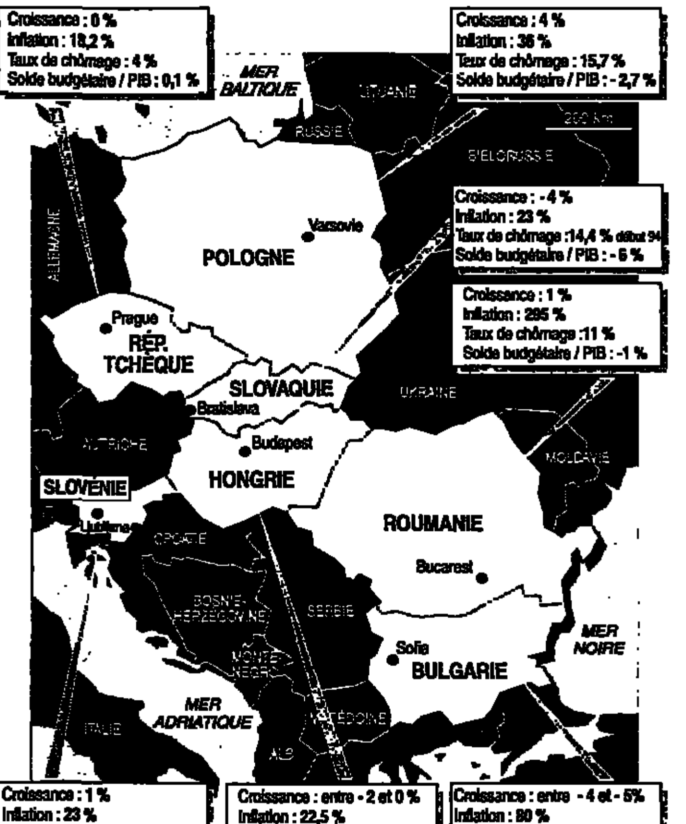
Chute de la production, inflation à deux, voire à trois chiffres, envolée du chômage, tous les pays de l'ancien bloc communiste ont payé un lourd tribut à la transition. Certains s'en tirent moins mal que d'autres...

LES populations d'Europe centrale et orientale supportent de plus en plus mal le coût social élevé de la transition vers l'économie de marché. Elles l'ont montré lors des élections législatives qui se sont déroulées l'an dernier en Pologne et récemment en Hongrie (*le Monde* du 31 mai), en accordant leur confiance aux anciens communistes. Pourtant ces deux pays sont, avec la République tchèque et la Slovénie, ceux qui réussissent le mieux – en tout cas le moins mal – leur transition, entamée il y a quatre ans. Et le fossé a tendance à se creuser entre ce groupe de pays et les autres (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Albanie).

Il est difficile de connaître précisément la situation économique de cette zone. Les statistiques varient d'une source à l'autre. Les bouleversements ont été si importants que les services chargés de collecter les informations ont beaucoup de mal à le faire. Toujours est-il que les chiffres publiés apparaissent impressionnants : chute importante des produits intérieurs bruts (PIB), inflation à deux, voire à trois chiffres, hausse sensible du chômage. Autant de résultats qui ont apporté de l'eau au moulin des anciens communistes hongrois ou polonais pour dénoncer les politiques des gouvernements en place. Cela ne signifie pas que, revenus au pouvoir, ils vont arrêter le cours des réformes. Bien au contraire, les futurs dirigeants hongrois ont promis *« sang, sueur et larmes »* à leurs compatriotes.

Les différents gouvernements n'ont pas le choix. Ils doivent poursuivre les réformes structurelles s'ils veulent bénéficier de l'aide de la communauté internationale.

Les différents gouvernements n'ont pas le choix. Ils doivent poursuivre les réformes structurelles s'ils veulent bénéficier de l'aide financière de la communauté internationale pour en alléger le coût. Cette aide peut prendre différentes formes : réduction de la dette extérieure, prêts en tous genres, mais aussi investissements directs étrangers. Or ces investissements se dirigent en priorité vers les pays les plus performants. En d'autres termes, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovénie. Ce qui ne fait qu'accentuer le fossé entre ces pays et les autres. Comme le fait remarquer Peter Kraljic, directeur général du bureau parisien de McKinsey, on risque de substituer une barrière dollar à l'ancien rideau de fer.



Sources : ambassades de France dans ces pays et FMI (année 1993)

Jusqu'à présent, la transition s'est effectuée dans une certaine anarchie. La volonté de rompre avec le passé a entraîné un démantèlement brutal des anciens mécanismes.

Dans l'ensemble, les pays d'Europe de l'Est sont confrontés à des problèmes de financement tant extérieur qu'intérieur. Hormis en République tchèque, les balances des paiements courants restent déficitaires tout comme les budgets nationaux. Outre la réduction de ces déficits et la lutte contre l'inflation, la tâche essentielle des gouvernements au cours des dix prochaines années va consister à favoriser les investissements. Et pour les financer, à promouvoir l'épargne qui a beaucoup de mal à se former. Il est nécessaire également que ces Etats se dotent au plus vite d'un système fiscal et juridique moderne avec une administration efficace.

Jusqu'à présent, la transition s'est effectuée dans une certaine anarchie. La volonté de rompre avec le passé a entraîné un démantèlement brutal des anciens mécanismes alors que la mise en place de ceux d'une économie de marché prend du temps. Les salaires ont été souvent libéralisés trop tôt entraînant des hausses supérieures à celle de la productivité. D'où une perte de compétitivité et une hausse du chômage. Celui-ci, inexistant sous le régime communiste, va continuer de croître également du fait des privatisations. Les pouvoirs publics ont laissé, en effet, aux nouveaux gestionnaires, le soin de restructurer les entreprises privatisées.

Au-delà de mesures concrètes (liberté des prix, ouverture sur l'extérieur, privatisations...), il faudra du temps pour que les mentalités s'adaptent aux nouvelles conditions du marché. Les dirigeants de l'ancien régime sont toujours aux commandes. Et une nouvelle classe d'entrepreneurs émerge à peine. Une des erreurs des hommes politiques a été de faire croire à leurs compatriotes que l'Union européenne allait être leur planche de salut. Or, cela n'a pas été le cas. Le message est clair : *« Aide-toi, et le ciel t'aidera »*.

Alain Puchaud

République tchèque

« La consolidation macroéconomique tchèque est indéniablement un succès. Deux éléments y ont très largement contribué : l'absence de graves séquelles de l'ère communiste dans les domaines budgétaire et monétaire et le voisinage de l'Allemagne et de l'Autriche dont l'économie était en expansion au début de la transition », indiquait l'OCDE dans son dernier rapport sur la République tchèque.

Celle-ci est assurément le pays qui réussit le mieux sa transition vers l'économie de marché. Certes, la croissance a été nulle l'année dernière mais le chômage reste peu élevé, comparé aux économies voisines (4 % de la population active). L'inflation qui était de 18,2 % en 1993 devrait retomber, cette année, selon les prévisions, autour de 10 %. Et, fait unique à l'Est, le budget tchèque a été légèrement excédentaire l'an dernier tout comme le commerce extérieur.

Les privatisations sont aujourd'hui au centre de l'actualité économique. Le gouvernement a lancé récemment une seconde vague par vente de coupons au terme de laquelle la part du privé dans l'économie s'élèvera à près de 80 %. Mais ces privatisations devraient entraîner une hausse du chômage (6,5 % à 7 % en fin d'année), l'Etat ayant laissé à la charge des nouveaux gestionnaires le soin de restructurer les entreprises.

Bulgarie

Avec le retard pris dans la mise en place des réformes en raison de problèmes politiques – le processus de transition n'a vraiment débuté qu'au début de 1991 –, la situation économique bulgare ne se redresse que lentement. Et ce, grâce notamment au secteur privé dont la part dans le PIB s'élevait, en 1993, à 25 % contre 18 % en 1992. La baisse du PIB a été ralentie l'année dernière : entre – 4 et – 5 % après – 11,7 % en 1991 et – 7,7 % en 1992. L'inflation devrait être ramenée de 80 % en 1993 à 65 % cette année et le taux de chômage officiel est de 16 %. Quant au déficit budgétaire, il est estimé entre 8% et 10 % du PIB.

Un des problèmes majeurs de la Bulgarie est le poids de sa dette extérieure estimée à 13 milliards de dollars dont 80 % dus aux banques. Mais elle a obtenu, en novembre 1993, une réduction de 50 % de sa dette privée de la part de ses créanciers réunis au sein du Club de Londres. Et un troisième accord de rééchelonnement avec ses créanciers publics a suivi en avril 1994. Réintégrée dans la communauté financière internationale, la Bulgarie va bénéficier de nouveaux prêts pour financer son programme d'ajustement économique.

Pour l'instant, les réformes (privatisations, restructuration du système bancaire) sont menées avec beaucoup de lenteur et dépendent largement d'un contexte politique incertain.

Pologne

La Pologne a été l'an dernier le champion de la croissance avec une hausse du PIB de 4 %. L'inflation a été ramenée de 586 % en 1990 à 36 % en 1993. Depuis le début de l'année, le taux cumulé est de 7 %. Le point noir, comme dans les économies voisines, reste le chômage : il touche aujourd'hui 15,7 % de la population active et, selon les estimations, ce taux pourrait monter à 18 % en fin d'année. Ces chiffres élevés suscitent le mécontentement populaire qui se manifeste aussi contre la volonté du gouvernement de limiter les hausses de salaires dans la fonction publique afin de contenir l'inflation.

Le déficit budgétaire a été, quant à lui, fortement réduit : il représentait 2,7 % du PIB en 1993 contre 6,5 % l'année précédente. Cette baisse a été obtenue sous la pression du FMI et des créanciers publics et privés avec qui la Pologne a signé des accords de réduction de sa dette extérieure estimée à 48 milliards de dollars.

Aujourd'hui, elle doit faire face à une dégradation de ses comptes courants alors même que ses réserves de changes augmentent (3,9 milliards de dollars en 1992, 5,1 milliards en avril 1994). Le déficit de la balance commerciale s'élevait, en 1993, à 2,2 milliards de dollars, selon la Banque nationale de Pologne, ou à 4,5 milliards, selon d'autres sources administratives. Afin de le réduire, le gouvernement essaie de limiter les importations et de favoriser les exportations grâce à des mesures fiscales. Des traités d'association ont été signés avec les autres membres du groupe de Visegrad (République tchèque, Slovaquie et Hongrie) et l'Union européenne.

Un programme de privatisation de masse va être engagé, qui concerne 400 grosses entreprises. Le secteur privé réalise, aujourd'hui, 55 % de la production et emploie 60 % de la population active.

Slovénie

Des anciennes Républiques de l'ex-Yougoslavie, la Slovénie est une des seules à disposer (après la courte «guerre d'indépendance » de l'été 1991) d'un environnement politique favorable pour réussir sa transition vers l'économie de marché. Et la politique de stabilisation commence à porter ses fruits puisqu'après une chute de 9,3 % en 1991 et de 6 % en 1992, le PIB slovène a progressé l'an dernier de 1 %. Plusieurs facteurs ont joué en sa faveur : sa faible population (2 millions d'habitants), l'influence culturelle autrichienne ainsi que les investissements étrangers.

Le retour à la croissance – entre + 1% et + 2 % cette année – dépend largement des exportations qui représentaient l'an dernier plus de la moitié du PIB. Il *s'accompagne d'une baisse sensible du* taux d'inflation : + 93 % en 1991, + 23 % en 1993 et une prévision de 18 % cette année. En revanche, la situation de l'emploi se dégrade : le taux de chômage était de 11,6 % en 1991 et atteindrait 18 % cette année.

Slovaquie

Indépendante depuis le 1er janvier 1993, la Slovaquie a durement vécu la séparation avec la République tchèque. Le PIB a diminué de 4 % en 1993 après une baisse de 7 % en 1992. Le déficit budgétaire atteignait 6 % du PIB l'année dernière ; le gouvernement souhaite le ramener à 4 % cette année. L'inflation, après une poussée en 1993 – 23 % contre 12 % en 1992 – pourrait se situer autour de 15 % à la fin de l'année. Le taux de chômage est stable à 14,4 % depuis trois mois. Le déficit commercial, enfin, égal à 26 milliards de couronnes slovaques en 1993 (4,6 milliards de francs) pourrait passer sous la barre des 20 milliards en 1994.

Après le commerce de détail, c'est au tour de l'industrie d'être privatisée. Une première vague de privatisations a déjà eu lieu l'année dernière et le gouvernement lance actuellement la seconde. Les Slovaques, grâce à la distribution de bons, pourront ainsi se porter acquéreurs d'un tiers des entreprises concernées, le reste étant vendu aux enchères ou de gré à gré. Cette opération devrait entraîner une hausse du chômage.

Sur le plan monétaire, enfin, le gouvernement conduit une politique assez dure qui vise à contenir l'inflation et à maintenir le cours de la couronne.

Roumanie

1993 a été pour la Roumanie une année de stabilisation : le PIB a augmenté de 1 % après trois ans de baisse. On assiste aujourd'hui à un redémarrage aussi bien dans l'industrie (+1,3 %) que dans l'agriculture (+ 12,4 %). Ce retour de la croissance s'est accompagné d'un net ralentissement de l'inflation qui, depuis le début de l'année, est tombé à 6 % par mois contre 12 % au second semestre de 1993. Sur l'ensemble de l'année dernière, les prix ont augmenté de 295 %. Si le déficit budgétaire a été moins important que prévu en 1993 – 1 % du PIB – grâce à des recettes fiscales plus élevées (la TVA a été introduite en juillet 1993) et à une baisse des subventions de l'Etat, il devrait osciller entre 3,3 % et 3,6 % du PIB cette année.

Le chômage avoisine les 11 % mais augmentera dans les prochains mois. Le processus de privatisation sera accéléré cette année. Sur le plan monétaire, les autorités ont réussi à peu près à égaliser le cours officiel du leu avec celui du marché parallèle. Ce qui était une des revendications du FMI qui, au vu des résultats encourageants, a donné son accord, le 11 mai 1994, pour une aide financière à Bucarest. Au total, la Roumanie devrait recevoir, dans les dix-huit prochains mois, une aide globale (FMI, Banque mondiale, pays du G24...) de 1,5 milliard de dollars.

Hongrie

De tous les pays est-européens, la Hongrie a été la première, en 1968, à emprunter la voie de la libéralisation avec le nouveau mécanisme économique. Son PIB, après une forte contraction ces dernières années (– 4,5 % en 1992), aurait légèrement baissé voire stagné l'an dernier.

Le secteur industriel repart alors que l'agriculture traverse une crise importante en raison de mauvaises récoltes et de difficultés nées de la réforme agraire. Le programme de privatisations est largement entamé et l'économie s'est ouverte sur l'extérieur. Le chômage touche 12 % de la population active.

La Hongrie doit faire face, depuis l'année dernière, à une détérioration de ses comptes courants due, entre autres, à la récession qui frappe les économies occidentales. Comme la monnaie nationale, le forint, apparaît surévaluée, les autorités monétaires la dévaluent régulièrement à petites doses.

La contrainte budgétaire, de son côté, reste forte, le déficit public, quoique stabilisé, atteignant encore 7 % du PIB. La dette extérieure reste élevée (24 milliards de dollars) mais les autorités privilégient l'accroissement des réserves de changes estimées à 7 milliards de dollars.

Critères

Comment les pays de l'Est vont-ils « s'en tirer » ? Deux spécialistes de longue date des économies socialistes, Anita Tiraspolsky et Gérard Wild, ont tenté de mesurer aussi objectivement que possible les handicaps et les atouts de chacun. L'hypothèse de départ de leur ouvrage, *Economies de l'Est en transition : critères de comparaison* (1), est que le processus de transformation est très largement influencé par l'héritage des décennies de régime communiste. Il faut donc connaître au moins ce passé là. Nos auteurs ont construit une grille d'analyse originale à l'aide d'une batterie de critères socio-politiques et économiques (internes et externes).

Fondés sur un maximum d'indicateurs chiffrés comparables, ces critères ont été affectés d'une note de 1 à 7 (1 étant le plus favorable dans l'optique de la transition, 7 le moins favorable). Il y a des critères simples, comme la dette en dollars par habitant (la Hongrie avec 1 874 est la plus *mal placée, note 7 ; la Roumanie, avec* 0, est première note 1). Mais d'autres sont plus complexes : l'augmentation de l'épargne des ménages (1980-1989) donnait une indication sur le risque d'inflation après libération des prix. De fait, la Pologne, avec une hausse de 16 % (au lieu de 1,6 % à 2,3 % pour les autres), était candidate naturelle à l'hyperinflation.

Le « qualitatif » (nombre de réformes tentées dans l'ancien système, ouverture aux hommes et aux idées) côtoie le « quantitatif » (production d'acier, infrastructures routières, parc de logement).

La présentation critique par les auteurs des 52 indicateurs retenus est passionnante et permet de mieux comprendre la diversité initiale de ces pays. On aboutit ainsi à un classement « motivé » : la Tchécoslovaquie (le livre date d'avant la partition) et la Hongrie sont les mieux placées dans la course au changement ; l'ex-URSS et la Roumanie sont en fin de peloton ; la Pologne et la Bulgarie sont dans une position plus floue.

Hongrie : les auteurs soulignent *« son engagement ancien dans la réforme et donc dans l'adoption de comportements nouveaux. Ses structures industrielles sont favorables : peu d'industries lourdes, des industries manufacturières exportatrices »*.

Tchécoslovaquie : ses principaux atouts ses sont *« infrastructures et sa puissance dans les industries manufacturières. A cela s'ajoutent des indicateurs de dette favorables »*.

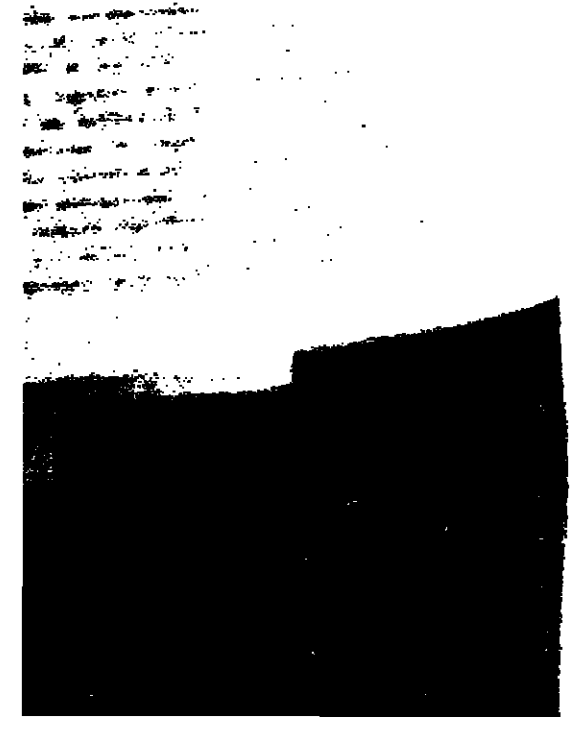
Pologne : les critères socio-historiques sont favorables : *« long apprentissage, homogénéité. Mais elle dispose d'autres atouts : industries manufacturières exportatrices, infrastructures productives relativement développées, moindre dépendance à l'égard du Comecon »*. Ses handicaps : *« poids des industries lourdes, importance des emplois peu productifs, déséquilibres financiers »*.

Bulgarie : *« au titre des atouts, il faut noter le faible poids des industries lourdes et des déséquilibres internes peu prononcés. Mais ses dépendances et ses déséquilibres externes la désavantagent, de même qu'une expérience limitée des réformes »*.

Roumanie : *« Pour la plupart des indicateurs sociaux (niveaux d'apprentissage, de consommation, d'infrastructures non productives) elle est au dernier rang. Ce sont les indicateurs externes qui constituent son principal atout »*.

S. Gh.

(1) Masson, 1992.



Point de vue

Français, si vous saviez... ce que les Allemands pensent de l'Europe

Il faut relire l'arrêt rendu le 12 octobre 1993 par la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe (*le Monde* du 28 décembre 1993). On y découvre que la Cour anticipe déjà que le calendrier de l'Union ne sera pas respecté, mais qu'elle entend néanmoins veiller à ce qu'on ne change pas un iota aux règlements les plus monétaristes du traité de Maastricht.

par PHILIPPE SIMONNOT

AVANT de voter le 12 juin, les Français seraient avisés de réfléchir à quelle Europe ils participent, plutôt que de se laisser obnubiler par les habituelles querelles franco-françaises. Depuis que le traité de Maastricht a été ratifié par référendum, c'est l'occasion pour eux de faire le point sur le projet qu'ils ont approuvé il y a deux ans à une faible majorité. Non qu'ils puissent remettre en question le traité. Ce qui est signé est signé. Mais au moins peuvent-ils se demander si l'Europe qui est en train de se faire correspond à l'image qu'ils s'en faisaient ou qu'ils s'en font encore.

L'Allemagne, principal partenaire de la France dans cette « grande affaire », élève modèle de l'Europe, nous offre à ce propos un « miroir » intéressant. Il ne s'agit pas de futiles et fugitifs sondages d'opinion dont nos voisins d'outre-Rhin sont beaucoup moins friands que nous. Le « miroir » en question est l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande, sise à Karlsruhe, rendu le 12 octobre 1993. Ce texte de 85 pages, d'une lecture ardue, donne tort à ceux qui, en Allemagne, estimaient que le traité de Maastricht était contraire à la Constitution allemande, mais les arguments utilisés méritent d'être regardés de près, car ils dessinent avec une précision pointilliste l'idée que les juges constitutionnels allemands se font de l'Europe. Trois surprises, en fait, attendent le lecteur français.

Première surprise : à lire l'arrêt, les Français se sont faits beaucoup d'illusions sur l'« automatisme » de la troisième phase de l'Union monétaire – le passage à la monnaie unique –, qui avait été présenté comme une grande victoire de la diplomatie française : au plus tard en 1999, l'Allemagne ne pourrait se dérober à fondre le mark dans l'écu (European Currency Unit). Ce qui devait en principe rassurer les Français était justement ce qui effrayait les Allemands.

Abîme

Pour répondre à leurs inquiétudes, l'arrêt de la Cour constitutionnelle se contente de citer la loi du 21 décembre 1992, votée par le Bundestag pour modifier la loi fondamentale allemande en sorte de pouvoir ratifier le traité de Maastricht. Lisons avec elle : *« Il y aura lieu, lors du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, de procéder à une interprétation stricte et rigoureuse des critères de stabilité. (...) La future monnaie européenne doit être et rester aussi stable que le deutschemark. Le Bundestag s'opposera à toute tentative visant à assouplir les critères de stabilité dont il a été convenu à Maastricht. (...) Le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire exige également une évaluation par le Bundestag. Le gouvernement fédéral a dès lors besoin (...) du vote d'approbation du Bundestag. »*

En fait d'« automatisme » on fait mieux. A l'automne 1992, les Français ont approuvé le traité une fois pour toutes : ils ne pouvaient mettre dans leur vote ni réserve ni condition du fait de la procédure référendaire. Et si en effet, selon l'article 88-4 de la Constitution réformée, le gouvernement français, doit « soumettre » au Parlement les propositions d'actes communautaires relatives à la monnaie unique en tant qu'ils comportent des dispositions de nature législative, il n'a point besoin juridiquement de son approbation.

On mesure ici l'abîme qui sépare la démocratie référendaire française, qui tend à signer des chèques en blanc sur le plan international, de la démocratie allemande où le Bundestag se réserve, fort légitimement, le droit de veiller scrupuleusement et selon ses propres critères à la bonne exécution du traité de Maastricht... On voit mal les députés français juger des critères de stabilité permettant de passer à la monnaie unique. Par avance, les députés allemands se sont attribué ce pouvoir. Comme le dit la Cour constitutionnelle elle-même dans son arrêt, avec un sens prononcé de la litote, *« il résulte de tout ce qui précède que le Bundestag doit conserver des attributions et compétences d'une importance substantielle »*.

Deuxième surprise : l'interprétation que la Cour constitutionnelle donne du passage crucial à la monnaie unique. *« La date d'entrée dans la troisième phase de l'Union,* écrit-elle, *doit être davantage considérée comme un objectif à atteindre que comme un terme juridiquement contraignant... La fixation d'objectifs de calendrier vise plutôt, selon une tradition communautaire bien établie, à stimuler et à accélérer le développement de l'intégration qu'à le réaliser à tout prix dans les délais. »*

Mais si la date ultime fixée par le traité (1999) ne doit pas être prise au sérieux, par contre les fameux « critères de convergence » sont fondus une fois pour toutes dans l'airain. *« Sans préjudice des marges d'appréciation, d'évaluation et de prévision qui appartiennent au Conseil* (des ministres de l'Union), estime la Cour de Karsruhe, *le texte du traité ne l'autorise pas à s'écarter de la base de décision que constituent les recommandations prévues (...) et partant des critères de convergence définis (par le traité) et précisés dans le protocole sur les critères de convergence. »* Cela garantit suffisamment que, sans approbation allemande – et partant, sans la participation déterminante du Bundestag –, les critères de convergence ne peuvent être « assouplis ».

Et d'enfoncer le clou : *« Il résulte en définitive de ce qui précède que la République fédérale d'Allemagne ne se soumet pas, par la ratification du traité d'Union, à un « automatisme » insaisissable, désormais incontrôlable dans son fonctionnement propre, conduisant à une union monétaire ; le traité ouvre la voie à une poursuite progressive de l'intégration de la Communauté de droit européenne, cette voie étant soumise à chaque nouvelle étape soit à des conditions que le Parlement peut actuellement prévoir, soit à une nouvelle approbation du gouvernement fédéral, que le Parlement peut influencer. »*

Prérogatives

Bref, la Cour suprême allemande confirme pleinement à la fois les prérogatives « substantielles » du Bundestag et, si l'on peut dire, la « constitutionnalité » de la stabilité monétaire. Et par conséquent, par avance, elle s'arroge le droit, si elle en était saisie, de juger de la conformité de l'évolution de l'économie européenne en regard de cette « constitutionnalité » monétaire. Imagine-t-on notre Conseil constitutionnel s'adjuger de telles compétences ? A vrai dire, dans aucun pays démocratique, les juges ne disposent de pouvoirs aussi grands.

Pourtant la Cour de Karlsruhe le dit et le répète : *« Si l'Union monétaire devait ne pas être en mesure de faire progresser de façon continue la stabilité existant lors de l'entrée dans la troisième phase, dans le sens de la mission de stabilisation découlant du traité, elle s'écarterait de la conception ayant présidé à celle-ci. »* Sous-entendu : alors, l'Allemagne serait fondée en droit à refuser purement et simplement le passage à la troisième phase. L'asymétrie avec la France est ici flagrante, asymétrie qui indique où est le pouvoir en cas d'urgence, c'est-à-dire où est la véritable souveraineté si l'on en croit le grand théoricien allemand du droit, Carl Schmitt.

Troisième surprise : la manière dont la Cour constitutionnelle justifie l'indépendance de la future banque centrale européenne. *« Le fait de confier l'exercice à titre autonome de la plupart des attributions de politique monétaire à une banque centrale indépendante,* explique-t-elle, *libère certaines prérogatives de souveraineté nationale de la responsabilité parlementaire nationale ou supranationale directe pour soustraire les questions monétaires à l'emprise des milieux intéressés et des élus politiques intéressés à une réélection. »* Autrement dit, écartons la gestion de la monnaie des « milieux intéressés » (qui sont-ils donc ?) et gardons-nous de la confier à des élus du peuple, car leurs soucis électoraux les rendent incapables de le faire convenablement.

Ne serait-ce pas là une atteinte aux principes démocratiques ? La Cour prend soin d'argumenter sur ce point : *« Cette modification du principe de démocratie au service de la garantie de la confiance placée dans une monnaie peut se justifier car elle tient compte de la particularité – expérimentée dans le cadre de l'ordre juridique allemand et ayant également fait ses preuves du point de vue scientifique – qui fait qu'une banque centrale indépendante est davantage en mesure de garantir la valeur de l'argent (...) que des institutions détentrices de souveraineté qui, pour leur part, sont largement dépendantes, dans leurs possibilités et moyens d'action, de la masse monétaire et de la valeur de l'argent et sont tributaires de l'approbation rapide des forces politiques. »*

Anticipation

La Cour suprême allemande ne fait que se répéter, mais il arrive ici que les juges, comme chaque fois qu'ils sortent de leur domaine de compétence, disent des sottises. Non, il n'est pas prouvé scientifiquement qu'une banque centrale, fût-elle pleinement indépendante, soit une meilleure garantie pour la valeur de l'argent que des institutions souveraines, pour la simple raison qu'il n'existe pas de preuve scientifique en ce domaine.

En résumé, si les Français, par le traité de Maastricht, avaient cru ou croyaient encore apprivoiser le mark et lier l'Allemagne, qu'ils se détrompent. La Cour suprême, si elle anticipe déjà que le calendrier de l'Union ne sera pas respecté, veillera à ce qu'il ne soit pas changé un iota aux règlements les plus monétaristes du traité. Le droit au travail étant inscrit dans la Constitution française, on aurait pu imaginer de ce côté-ci du Rhin une «inconstitutionnalité » du chômage, surtout au niveau mortifère qu'il atteint aujourd'hui. Rien de tel. Lors de son face-à-face avec Philippe Séguin pendant la campagne référendaire de l'automne 1992, le chef de l'Etat s'est contenté, avec le flou artistique qui caractérise sa geste médiatique, de nier la lettre et l'esprit du traité quant à l'indépendance de la Banque centrale européenne. Et le Bundestag et la Cour suprême allemande ont depuis rivé les clous. Qui s'en soucie en France ? Et même, qui le sait ?

Référendum pour l'écu

Suite de la page I

Après les experts, Sylvia Bourdon consulte en ce moment ceux qui ont souvent l'impression de ne pas avoir leur mot à dire dans la construction européenne : les citoyens. Le coup d'envoi est donné le 4 mai 1994 à Strasbourg sous le haut-patronage d'Egon Klepsch, président du Parlement européen sortant. Pour toucher le plus grand nombre possible des 346 millions d'habitants de l'UE – plus les 26 millions des quatre pays futurs adhérents –, elle demande à la presse européenne d'imprimer (gratuitement) les projets d'écu sous forme d'encart publicitaire. *« Je me suis surtout adressée aux magazines de télévision, parce qu'ils ont généralement un tirage très élevé et qu'ils touchent des gens de tous les bords »*, affirme-t-elle.

Sylvia Bourdon croit pouvoir toucher 175 millions de lecteurs dans les seize pays concernés et espère que les réponses seront nombreuses.



En France, *Télé 7 jours* – du 11 au 17 juin – et l'hebdomadaire économique *le Revenu français*, paru le 3 juin, ont imprimé les dix propositions de billets sélectionnées, présentés recto et verso, avec cet avis aux lecteurs : *« A vous de décider quelle œuvre d'art vous désirez avoir dans votre porte-monnaie. Votez pour donner du talent a l'écu. »* Le vote s'effectue en inscrivant le numéro du billet préféré sur un coupon à découper qui doit être envoyé aux rédactions, où le tri sera fait.

Ailleurs en Europe, d'autres journaux ont déjà suivi ou vont suivre l'appel de l'infatigable promotrice de l'écu. Même au Danemark, pays où la majorité des électeurs avait d'abord rejeté le traité de Maastricht avant d'avaliser une version allégée sans monnaie unique, le magazine *Se og hor* participe au concours avec une illustration qui ne manque pas de sel. C'est l'ancien ministre des affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen, négociateur de la dérogation du Danemark à l'Union monétaire, qui, sur une grande photo en couleurs, invite les lecteurs à envoyer leur vote. Les seules exceptions sont la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche, où Sylvia Bourdon n'a pas encore trouvé d'appui dans la presse pour son référendum. En Allemagne, toutefois, elle compte sur un prochain passage à la chaîne de télévision publique ZDF pour débloquer la situation.

Tout compte fait, Sylvia Bourdon croit pouvoir toucher 175 millions de lecteurs dans les 16 pays concernés et espère que les réponses seront nombreuses. *« Si l'on avait payé les pages de publicité, ça nous aurait coûté environ 30 millions de francs »*, estime-t-elle. Ce qui aurait été impossible à financer. Car l'association Compétition graphique pour l'écu n'a disposé depuis 1991, pour couvrir ses frais de fonctionnement, que d'environ 1,3 million de francs, versés par les gouvernements français successifs, la Commission européenne, le Parlement européen et la fédération des cartes de paiement Europay international. C'est l'invraisemblance de son entreprise qui étonne et séduit les nombreuses personnalités qui apportent aujourd'hui leur soutien à Sylvia Bourdon. René Monory, Simone Veil et Roland Dumas figurent, parmi d'autres, dans son comité d'honneur. Las, les banques centrales, d'abord intéressées, se sont vite rétractées !

JALOUSIE. Au départ, la plupart des banques centrales européennes avaient en effet soutenu l'initiative de Sylvia Bourdon. Ainsi le 17 mai 1991, Karl Otto Pöhl, à l'époque président de la Banque fédérale allemande, l'encourageait en écrivant : *« J'espère que votre initiative aboutira à un succès. »* Même attitude chez Jacques de Larosière, alors gouverneur de la Banque de France, dans sa lettre du 30 mai 1991 : *« Sans pouvoir me prononcer à ce stade sur votre projet, je ne peux que saluer les initiatives qui, comme la vôtre, sont entreprises en faveur de la promotion de l'écu comme monnaie européenne. »*

Mais les banquiers centraux, jaloux de leur rôle de gardiens de monnaies, ont repris leurs distances quand le référendum sur l'écu a pris forme. Hans Tietmeyer, l'actuel président de la Bundesbank, a ainsi souligné, dans une lettre du 22 octobre 1993, que *« d'après le traité de Maastricht, la préparation et la conception d'un billet de banque européen sont reservées au futur Institut monétaire européen, et, plus tard, à la Banque centrale européenne. (...) Nous estimons qu'une discussion sur la place publique sur la conception des billets et des pièces européens est prématurée et négative pour le sujet en question »*.

Pour ne pas être en reste, l'actuel gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a expliqué, dans une lettre du 8 novembre 1993 : *« La conception d'un billet de banque doit, certes, tenir compte d'un certain nombre de critères artistiques mais aussi de multiples contraintes techniques voire politiques qui peuvent conduire à modifier très sensiblement l'aspect de la vignette d'artiste d'origine, fût-elle plébiscitée par le public. »* Bref : quoi que disent les citoyens, les deux banques centrales se dissocient désormais du référendum.

Une attitude que le Néerlandais Bouke Beumer, président de la Commission économique et monétaire du Parlement européen sortant, juge fort regrettable. *« Le référendum de Sylvia Bourdon est une formidable occasion pour impliquer les citoyens dans le débat sur la monnaie unique et pour concrétiser une discussion souvent trop abstraite. Les banques centrales allemande et française auraient pu soutenir cette initiative, d'autant plus qu'il n'y a aucune obligation pour elles d'accepter le résultat du référendum et d'en faire le véritable billet de l'écu. »*

“Le référendum est une formidable occasion pour impliquer les citoyens dans le débat sur la monnaie unique.”

Le baron Alexandre Lamfalussy, président de l'Institut monétaire européen (IME) à Francfort, la future Banque centrale européenne, affirme ne pas encore avoir une opinion sur l'initiative de Sylvia Bourdon, faute de connaissance détaillée du projet. D'ici peu, néanmoins, il devrait pouvoir trancher. Car l'imperturbable promotrice de l'écu compte lui soumettre les projets de billets et de pièces sortis vainqueurs du scrutin populaire au plus tard début 1995. *« Ensuite il faudra que la future banque centrale européenne tienne compte de ce résultat de démocratie directe. Sinon, le fossé entre les dirigeants et les citoyens européens sera vraiment insurmontable. »*

Wolfgang Proissl

OPINIONS

LETTRE DE BRUXELLES

Fin de règne



par Philippe Lemaitre

IL est sombre le paysage dans lequel le Parlement européen qui sortira des urnes dimanche s'apprête à faire ses premiers pas. Celui d'une Communauté de fin de règne, de fin de parcours, accablée par son impuissance en Yougoslavie autant que par ses dix-huit millions de chômeurs, privée de direction.

François Mitterrand quittera l'Elysée en mai prochain et, à suivre la campagne électorale qui s'achève, les convictions européennes des prétendants à sa succession ne rassurent qu'à moitié quant à leur volonté, ou à leur capacité, de garder le cap. L'avenir politique d'Helmut Kohl, de Felipe Gonzalez, ces autres grands leaders, est aléatoire. Silvio Berlusconi et les nostalgies équivoques de ses ministres post-fascistes inquiètent.

Jacques Delors, l'architecte du « grand marché » et du programme d'Union économique et monétaire (UEM), est toujours sur la brèche, mais ébranlé par les critiques qu'attire inévitablement un pouvoir de dix ans. Son mandat vient à expiration à la fin de l'année, et le passage de relais intervient alors que le débat sur l'avenir politique et institutionnel de l'Union qui va s'engager dans la perspective de la conférence intergouvernementale de 1996 pourrait remettre en cause les pouvoirs de la Commission.

Bref, le désenchantement actuel, fruit de la crise, est aggravé par l'incertitude. Pour progresser, l'Europe, comme chacun sait, doit rechercher davantage de démocratie et de transparence, il lui faut se rapprocher du citoyen, faire preuve de pédagogie, ne pas heurter les sensibilités nationales, etc. Mais elle a surtout besoin de projets mobilisateurs. Or elle en est désespérément dépourvue et, en France, ce n'est certainement pas le filet d'eau tiède (mêlé, à l'occasion, à de désolantes contre-vérités) servi ces dernières semaines par Michel Rocard et Dominique Baudis qui contribuera à effacer cette impression néfaste.

Le président de la Commission avait ressenti la nécessité d'occuper le terrain avec résolution pendant cette période douloureuse. On peut considérer le traité de Maastricht comme un bon traité, tout en admettant que la perspective, lointaine, d'une monnaie unique et celle, encore plus problématique, d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ne suffisent pas pour rendre crédible une construction européenne incapable de sauver les emplois.

Sa réponse, le joker de sa dernière partie bruxelloise, fut le « Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi », réclamé par les Douze, en plein désarroi, lors du conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement) de Copenhague en juin 1992, présenté, en décembre dernier, au conseil européen de Bruxelles, qui en a approuvé, non sans arrière-pensées, les principales orientations.

« Pourquoi ce Livre blanc ? Une seule raison. Elle tient en un mot : le chômage. » Aujourd'hui, la phrase orgueilleuse – comme si la « bête » allait être vaincue – qui ouvrait ce document soigné, réfléchi, intelligent, nous laisse sur notre faim, tant les résultats de l'opération semblent condamnés à rester en deçà des espoirs de ses promoteurs. A leur décharge, c'était, d'entrée de jeu, une démarche hasardeuse car inhabituelle dans sa méthode et pouvant prêter le flanc à la critique dans ses aspects les plus opérationnels.

S'agissant ainsi des actions à mener sur le marché du travail, l'idée était de susciter une réflexion collective, de s'entendre sur des orientations qu'il aurait fallu mettre en œuvre, ensuite, au niveau national, chacun de son côté. Les gouvernements, pourtant supposés partisans convaincus de la subsidiarité, n'ont pas apprécié une méthode aussi démultipliée et, faute de belles et bonnes décisions à la clé, n'ont rien fait.

PEUT-ON espérer, par exemple, qu'à Essen l'accord puisse se faire sur l'allègement des charges pesant sur les salaires les moins qualifiés par création d'une taxe sur l'énergie et les émissions d'oxyde de carbone (CO_2) ? Rien n'est moins sûr. Il est de même peu probable que les Etats membres voudront se prêter un tant soit peu sérieusement au débat que leur proposera bientôt la Commission sur les « gisements d'emploi » jusque-là inexploités, et notamment sur la manière de développer des emplois de proximité. L'idée, là encore, serait d'adopter des directives d'orientation destinées à inspirer l'action de chacun des Douze.

Côté opérationnel, Jacques Delors, contré depuis dix ans par les gouvernements « libéraux », lorsqu'il s'est efforcé de promouvoir une ébauche de politique industrielle, est revenu à la charge en tentant de sensibiliser gouvernements et chefs d'entreprise à la nécessité, pour l'Union, de ne pas manquer le coche de la révolution technologique en cours en matière de communications. L'accueil des industriels a été positif, réclamant une démonopolisation accélérée, un encadrement réglementaire nouveau et un coup de pouce pour hâter la mise en place de réseaux télématiques par les services publics, le tout afin d'élargir la demande et de permettre, grâce à des baisses de prix, le décollage de ces nouvelles technologies. Reste à voir si les bonnes dispositions ainsi manifestées seront suivies d'effets.

L'idée de développer avec hardiesse des réseaux transeuropéens de transports et d'énergie procédait également de la volonté de renforcer la compétitivité de nos entreprises et, par la même occasion, de donner un coup de pouce à l'activité. Elle n'a jamais emballé les Allemands, les Anglais et quelques autres, mais ils ont laissé faire, se contentant de freiner, en faisant valoir en particulier qu'il est difficile de demander à chacun des Etats membres de mettre au pot des sommes importantes alors que, par ailleurs, Bruxelles les invite à faire un effort pour réduire des déficits publics excessifs. L'orthodoxie l'a emporté. Une dizaine de projets (dont notre cher TGV-Est et la ligne TGV et transport combiné Lyon-Turin) seront financés, mis en œuvre au cours des cinq à dix années à venir, de manière quelque peu accélérée par rapport aux calendriers initialement envisagés, mais il est à craindre qu'on en reste là.

Le Livre blanc ne sera pas cette version européenne du New Deal qu'on a fait parfois miroiter. Faute d'accord sur les moyens à mettre en œuvre, l'intégration économique marque le pas, même si l'amélioration conjoncturelle en cours permet d'espérer un climat plus propice. Compte tenu de l'expérience passée, et des pesanteurs qui affecteront la nouvelle Assemblée comme elles l'ont fait pour celles qui l'ont précédée, il n'y aucune raison de croire que le nouveau Parlement aura la détermination nécessaire pour secouer cette torpeur. Il apparaît de plus en plus que le renouveau ne peut venir que d'une relance politique ; et, compte tenu de la configuration actuelle, celle-ci peut-elle avoir une autre origine qu'une initiative franco-allemande ? L'espoir est qu'il ne soit pas nécessaire, à cause des échéances électorales, d'attendre le printemps 1995.

Le désarroi du marché mondial des capitaux

Trop d'ordinateurs, pas assez de matière grise

Suite de la page II

De fait, au début de cette année, la quasi-totalité des économistes étaient réunis par la conviction que le dollar ne pouvait que s'apprécier *(voir graphique)*. Il n'en a rien été. Pis, la faiblesse du dollar a menacé certains jours de se transformer en chute libre, et, début mai, les banques centrales ont dû intervenir massivement sur le marché des changes pour stabiliser la devise américaine.

Il est usuel, surtout en France, d'accuser les spéculateurs d'être responsables de cette instabilité financière. Il y aurait des niveaux de cours justifiés par les fameux « fondamentaux économiques », mais la horde des spéculateurs, anglo-saxons de préférence, conduirait au désordre et aux crises financières. Cette vision des choses paraît doublement erronée.

Gestionnaires prudents

D'une part, les plus gros intervenants sur les marchés ne sont pas les spéculateurs apatrides que certains imaginent, mais des gestionnaires prudents ayant par exemple en charge les placements à long terme de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. D'autre part, et ceci peut surprendre, la majorité des vrais spéculateurs – notamment parmi les fameux « hedge funds » américains – accordent une très grande attention aux « fondamentaux économiques ». Leurs stratégies sont souvent *rééquilibrantes*, en ce sens qu'ils cherchent à vendre les marchés jugés surévalués et à acheter les marchés sous-évalués.

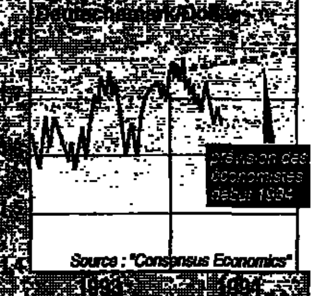
Ma conviction, c'est que les principaux responsables de l'instabilité financière ne sont pas aujourd'hui les spéculateurs, mais les déficits publics et les déséquilibres de balance des paiements et, avec des circonstances atténuantes, la communauté des économistes, plus apte à expliquer le passé qu'à prévoir l'avenir... Commençons par ces derniers.

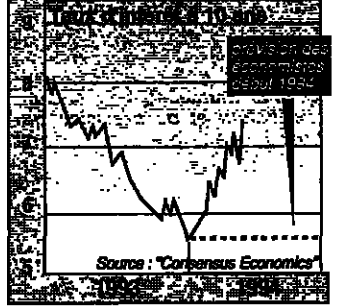
Les crises de marché se produisent quand, lassés des erreurs d'analyse des experts, les investisseurs perdent confiance en leurs prévisions et laissent les cours atteindre des valeurs extrêmes sans chercher à stabiliser le marché par des achats et des ventes. Les taux d'intérêt réels ne seraient pas aujourd'hui aussi élevés si les économistes, qui jugent généralement très attrayants les cours actuels, parvenaient à convaincre des investisseurs de saisir cette opportunité d'acheter des obligations à bon compte.

Quand les marchés se méfient des prévisions des économistes, ils perdent une force de rappel essentielle. Les cours des actifs financiers peuvent alors devenir extrêmement volatils. Souvenons-nous du dollar il y a dix ans. A partir de 1981, *la quasi-totalité des économistes* prévoyaient une baisse du dollar et celui-ci ne cessait pourtant de s'apprécier. Dans le courant de 1984, les investisseurs se sont lassés d'accumuler les pertes en suivant le conseil des économistes. Ils ont cessé de croire à la thèse de la baisse, le sentiment devenant : « Si la devise américaine est si forte, il doit bien y avoir une raison... » Le dollar a perdu toute force de rappel et a fini par atteindre au début de 1985 des niveaux absolument intenables à moyen terme (plus de 10 francs) (1).

On peut craindre aujourd'hui la situation symétrique. Que se passera-t-il si les marchés perdent à nouveau confiance dans les prévisions des experts et décident de vendre massivement les dollars qu'ils ont accumulés au cours des dernières années en pensant à l'origine réaliser un bon investissement ?

Comment se fait-il que les économistes perdent ainsi régulièrement la confiance des marchés ? De nombreux éléments d'explication peuvent être avancés, mais un facteur essentiel me semble être la préoccupante faiblesse des réflexions menées en matière d'analyse et de tarification des risques. La prime de risque que supporte un actif financier est un des déterminants essentiels de sa valeur d'équilibre (2), pourtant peu d'économistes s'efforcent de les mesurer et encore moins de les prévoir.





Perte de confiance

Les primes de risque n'ont aucune raison d'être stables, elles dépendent de la situation politique, de la nature des chocs qui menacent l'économie et surtout de l'offre des différentes catégories de titres. Quand l'offre s'accroît, le titre concerné doit offrir un rendement plus important pour convaincre les investisseurs d'absorber cette offre supplémentaire dans leur portefeuille.

Prenons l'exemple du dollar : pour financer un endettement extérieur considérable, les Etats-Unis doivent offrir aux investisseurs étrangers un rendement attractif. Dans différentes publications récentes, Goldman Sachs a estimé à environ 2,5 % par an la prime de risque qu'exigent les investisseurs internationaux pour acheter des titres américains de préférence à des titres allemands. Cette prime de risque, qui à notre avis explique pour une bonne part la faiblesse actuelle du dollar, est apparue au cours des trois dernières années. Elle continue à croître, compte tenu du déficit structurel de la balance des paiements américaine. A elle seule, la prime de risque qui affecte les actifs en dollars peut, d'après nos calculs, justifier une sous-évaluation de plus de 15 % de la devise américaine.

La plupart des crises de marché s'expliquent par un changement de prime de risque imparfaitement pris en compte par les économistes. Ceux-ci se trompent alors systématiquement sur le comportement du marché et perdent ainsi progressivement la confiance des investisseurs. Ce processus de perte de confiance est en cours en ce qui concerne le dollar et pourrait conduire, s'il se poursuit, à un affaiblissement sensible de la devise américaine au cours des prochains mois. Dans les économies industrialisées, les circuits de financement sont sophistiqués et très coûteux. La visite d'une salle de marchés, encombrée de terminaux informatiques, est toujours impressionnante, que ce soit à New-York, Londres ou Paris. En France, les agents non financiers doivent régler environ 300 milliards de francs (4 % du PIB) pour les services des institutions financières. Pourtant, les sommes dépensées en crédit d'étude pour analyser finement l'offre et la demande des différents actifs financiers, et leurs risques relatifs, sont extraordinairement modestes.

Combien d'économistes travaillent aujourd'hui sur les conséquences à moyen terme des déficits publics considérables que l'on observe en Europe ? Qui cherche à quantifier ce que cette offre massive de titres publics entraînera comme hausse des taux d'intérêt à long terme ? Compte tenu de l'importance du sujet, les ressources qui y sont consacrées dans quelques centres de recherche ou organisations internationales apparaissent dérisoires.

Carences

On peut trouver plusieurs raisons à cet état de fait. Tout d'abord, malheureusement, les économistes universitaires préfèrent souvent traiter de questions purement théoriques – certains diraient du sexe des anges ! –, plutôt que de s'attaquer à des questions concrètes qui ont des implications pour le bon fonctionnement de nos économies. Sur un autre plan, il est surprenant de voir la faible place accordée à la lutte contre le chômage ou à la transition des pays de l'Est vers l'économie de marché dans les plus prestigieuses revues économiques américaines.

On pourrait cependant s'attendre à ce que les grandes banques mondiales suppléent aux carences de l'université et investissent des sommes considérables dans la recherche économique appliquée aux marchés. C'est rarement le cas. Les raisons en sont multiples. Disons simplement que la recherche économique est un cas classique de bien public : tout le monde en bénéficie, mais personne n'a intérêt à la financer seul.

Les moyens mobilisés dans les grandes organisations économiques internationales – OCDE, FMI – pour analyser le mode de financement de l'économie mondiale et ses éventuels déséquilibres apparaissent largement insuffisants. L'étude des conséquences des privatisations, des déséquilibres de balance des paiements ou de l'explosion des dettes publiques devrait être absolument prioritaire. Ce dont a probablement besoin le marché mondial des capitaux, ce n'est probablement pas de plus de régulations ou de plus d'ordinateurs, mais de plus de matière grise ! Mais les experts ne sont pas les seuls responsables de l'instabilité du marché mondial des capitaux. Trop confiants peut-être en la grande sophistication apparente des intermédiaires financiers, qui cache en fait la redoutable incapacité des mar*chés à tarifier correctement les* risques, les gouvernements n'hésitent pas à soumettre les marchés de taux d'intérêt et de taux de change à des chocs de grande ampleur. La capacité des investisseurs à financer les déséquilibres financiers est supposée presque sans limite : en 1993, le besoin de financement des administrations publiques des pays européens a atteint près de 7 % du PIB. Avec un déficit d'environ 3 % du PIB, les Etats-Unis sont plus prudents, contrairement à ce qui est souvent imaginé, mais la faiblesse de l'épargne intérieure oblige l'économie américaine à s'endetter massivement à l'étranger.

En matière d'efficacité, le marché mondial des capitaux a tendance à faire illusion : les chromes d'une Rolls-Royce cachent mal le châssis d'une 2 CV. Le pilote, économiste de formation, est aux trois quarts aveugle. Mais les gouvernements souhaitent parfois rouler à 200 kilomètres/heure. L'instabilité actuelle des marchés, qui contraint souvent les banques centrales à intervenir pour les stabiliser, illustre les risques d'une telle situation. En attendant que d'hypothétiques progrès de la *science économique accroissent* l'efficacité des marchés, il est probablement nécessaire de continuer à agir pour réduire les déséquilibres de balance de paiements et de finances publiques qui contribuent à l'instabilité du système financier mondial.

Olivier Davanne

(1) Voir « La dynamique des taux de change », *Economie et Statistique*, octobre 1990.

(2) Pour illustrer la sensibilité des marchés, imaginons que la prime de risque supportée par les actions relativement aux obligations, de l'ordre de 400 points de base, augmente de 100 points de base : en principe, cela doit entraîner une forte baisse du cours des actions, celle-ci pouvant atteindre près de 15 %.

CONJONCTURE

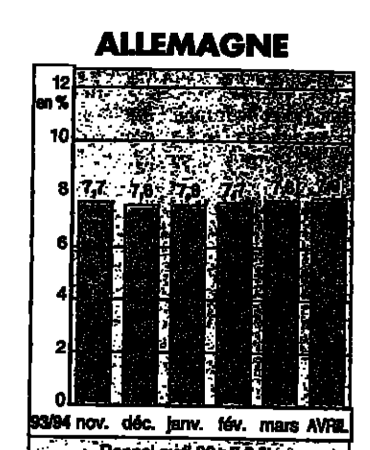
INDICATEUR • L'emploi

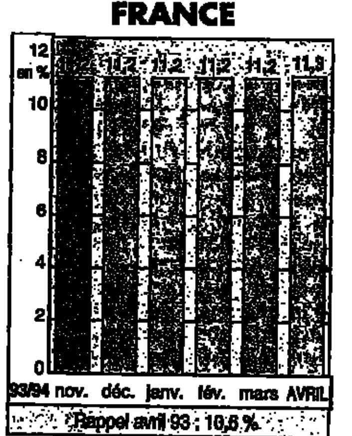
Progression britannique

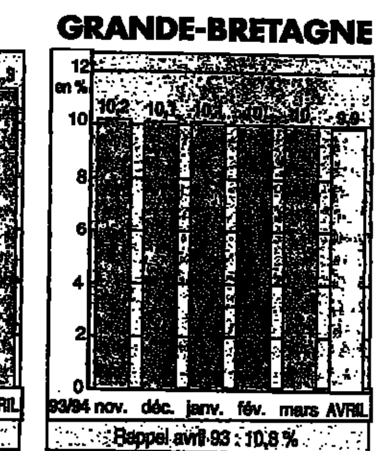
L'ACTIVITÉ reste ferme au Royaume-Uni. Au premier trimestre 1994, la production industrielle évoluait sur une tendance proche de 4 % l'an. Le produit intérieur brut, en hausse de 0,7 % par rapport au dernier trimestre de 1993, progressait, lui, à un rythme de 2,6 % l'an.

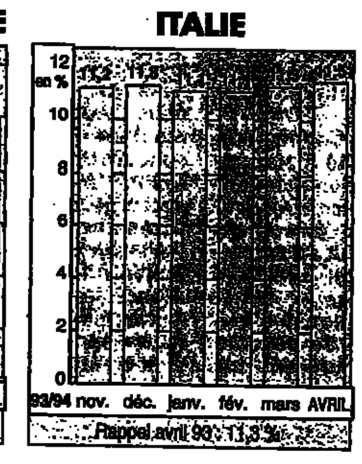
L'investissement redémarre progressivement tandis que la consommation des ménages s'est nettement ressaisie au cours des derniers trimestres : en avril, le volume des ventes au détail était supérieur de 4,4 % à son niveau de l'an dernier. L'emploi, de même, s'améliore fortement depuis quelques trimestres : 280 000 postes ont été créés l'an dernier, malgré des pertes persistantes dans l'industrie (35 000). Depuis la sortie de récession, durant l'hiver 1992, le taux de chômage s'est replié de plus d'un demi-point. En avril, la proportion de personnes à la recherche d'un emploi repassait sous la barre des 10 % de la population active, un niveau inférieur de plus d'un demi-point à la moyenne de l'Union européenne. Chez les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage a baissé d'un point en un an : redescendu à 15,1 % aujourd'hui, il demeure significativement inférieur à la moyenne des Douze (20,6 % en avril).

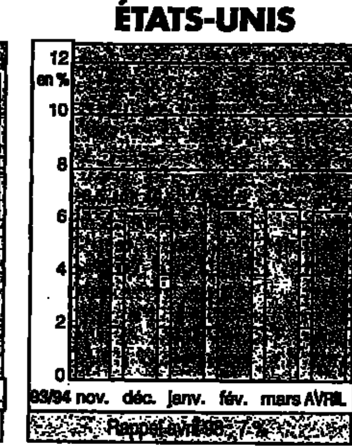
A l'image de cette amélioration du marché de l'emploi, le ralentissement des salaires a récemment pris fin. Dans l'industrie, la hausse annuelle des rémunérations s'établit à 4 %, entraînant des gains de pouvoir d'achat d'environ 1,5 %. Ce n'est pas, néanmoins, sans conséquences sur l'évolution des prix. Dans un contexte de faibles gains de productivité, les coûts unitaires des entreprises ont à nouveau tendance à progresser, augmentant dès lors à un rythme proche de 3 % l'an, peu compatible avec l'absence de tensions sur les prix de production futurs.

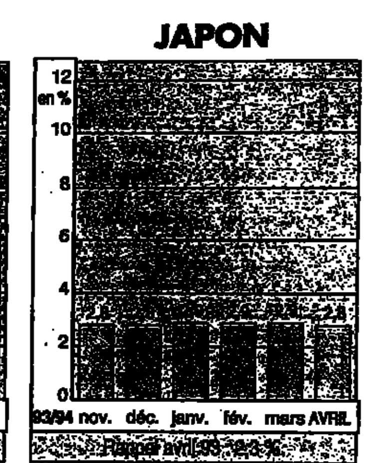












Taux de chômage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon : sources nationales).

L'ÉCONOMIE MONDIALE

Incertitudes persistantes

LE propos est aujourd'hui convenu : il existe une inquiétante déconnexion entre le réel et le financier. Comment comprendre sinon cette baisse spectaculaire des cours boursiers, alors même que, pour la première fois depuis plusieurs années, la croissance est peut-être partout au rendez-vous ?

Conclure pour autant à une séparation entre la sphère réelle et la sphère financière est peut-être un peu rapide. Car les marchés financiers ne sont pas sensibles seulement aux perspectives conjoncturelles. L'incertitude que celles-ci recèlent, les risques dont elles sont assorties, peuvent les préoccuper tout autant. Or rarement l'incertitude aura été aussi générale. Les économies américaine, japonaise, européenne sont, chacune à sa manière, en train de négocier un virage. Et l'on ne pourra dire avant plusieurs mois dans quelle mesure chacune y est effectivement parvenue. D'où une conjonction d'interrogations qui expliquent pour une part au moins le flottement des marchés.

Les Etats-Unis sont-ils au bord d'une dérive inflationniste ? La croissance, modérée, de l'activité au premier trimestre – 3 % venant après 7 % au dernier trimestre de 1993 – est loin d'avoir totalement rassuré. La rigueur de l'hiver, le tremblement de terre californien ont, en effet, affecté la production de plusieurs secteurs.

La faiblesse toute relative du premier chiffre de 1994 masque donc sûrement – au moins en partie – la vigueur réelle de la croissance américaine. Le report d'activité aidant, celle-ci devrait être sensiblement plus forte ce trimestre, avec, bien sûr, dès lors, le risque d'un emballement au fil des mois. Le nombre des créations d'emplois depuis ce début d'année – près d'un million et demi en cinq mois – semble constituer pour beaucoup le signe certain d'un tel emballement.

D'où les poussées des taux longs qui ont ponctué chaque mois la publication de ces chiffres. Pourtant, cette vague de créations d'emplois est, dans une large mesure, le sillage des hausses de production qui ont eu lieu au cours des derniers mois. La remise à niveau effectuée, le rythme de ces créations devrait ralentir. La hausse du coût des crédits hypothécaires, très sensible depuis la fin de 1993, freinera quelque peu les mises en chantier de nouveaux logements. La croissance américaine aujourd'hui très vive ralentirait donc assez au second semestre pour écarter le risque d'un dérapage inflationniste. Tel est en tout cas l'espoir de la Réserve fédérale. Rien aujourd'hui ne permet de dire qu'il sera déçu.

La situation conjoncturelle de l'économie japonaise est à l'exact opposé de celle des Etats-Unis. Le problème là-bas n'est pas d'obtenir une décélération de la croissance mais, au contraire, d'assurer son accélération. Les chiffres relativement favorables observés pour le premier trimestre de 1994 ne suffisent pas à rassurer, en effet. L'an passé, fin d'année fiscale aidant, on a cru, au vu des résultats du premier trimestre, que la reprise était là. Or la croissance n'a pas atteint 1 %... ce qui au Japon correspond à une récession.

En ira-t-il de même cette année ? Pour beaucoup, les ajustements auxquels l'économie japonaise doit procéder pour résorber les excès des années 1980 ne sont pas encore achevés. Le stock de capital, les effectifs sont encore trop importants. En permanence, le risque d'un dérapage déflationniste menace donc. L'instabilité politique – le budget 1994 n'a toujours pas été voté – et la menace permanente d'une appréciation du yen ne font que l'aggraver encore.

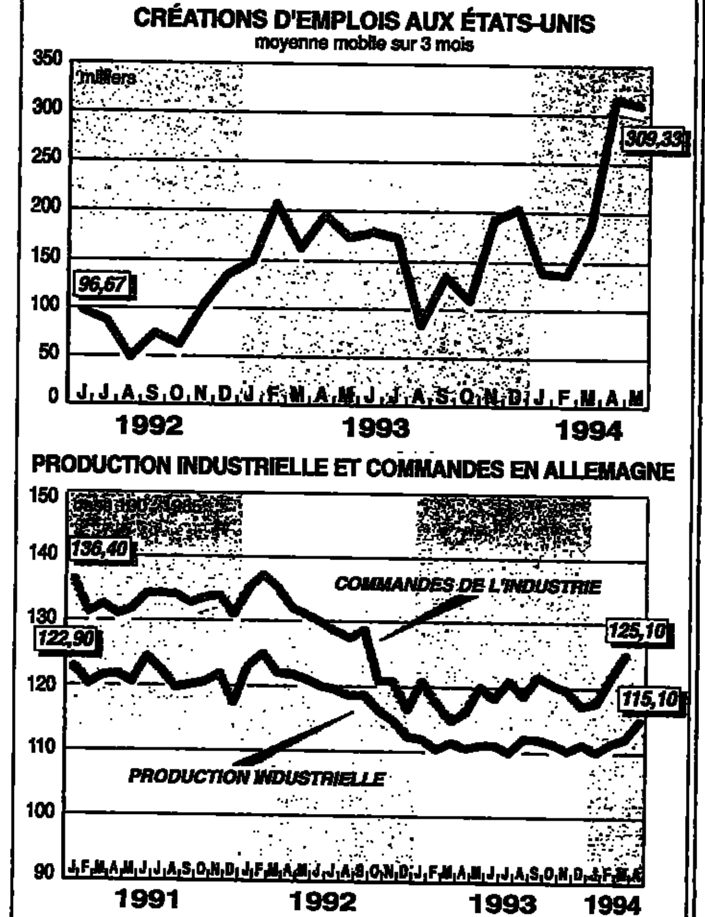
Face à ce danger, les autorités font preuve d'une grande prudence. Certes, elles continuent d'espérer pour 1994 une croissance supérieure à 2 %. Mais elles prennent très au sérieux les risques d'une spirale récessive et sont prêtes à tout pour éviter la poursuite de la stagnation. D'abord bien sûr en maintenant un important déficit budgétaire, mais éventuellement aussi en baissant encore les taux d'intérêt.

La conjoncture européenne fait naître des incertitudes d'un autre ordre. Plus de crainte de déflation. Après la très forte récession de 1993, ce début d'année semble partout confirmer le rebond de l'activité, certains pays du nord de l'Europe donnant même les signes d'un redémarrage assez vif. La publication la semaine dernière d'un chiffre de production industrielle en forte hausse pour l'Allemagne semble même donner raison à ceux qui croient en une reprise européenne forte et rapide. Le point de vue qui dominait, il y a seulement quelques mois, notamment sur les marchés financiers, est donc pris à contre-pied.

Les choses sont loin pourtant d'être acquises. La reprise actuelle, en France et en Allemagne notamment, tient largement à l'arrêt, voire l'inversion, des courants de déstockage – ils avaient atteint l'an passé une ampleur jamais vue – ainsi qu'au dynamisme des marchés extra-européens.

Il ne faudrait pas pour autant sous-estimer l'importance des facteurs dépressifs qui subsistent. Dans plusieurs pays du continent, la consommation des ménages continue d'être apathique. La stagnation des ventes au détail en témoigne. Et la hausse intempestive des taux longs qui vient de se produire ne peut que ralentir les achats de logements comme d'ailleurs la reprise de l'investissement des entreprises. Partout, enfin, l'impératif du retour à l'équilibre budgétaire pèsera longtemps encore sur la conjoncture. Il est dès lors pour le moins prématuré de dire que l'actuelle phase de baisse des taux courts est terminée. Ici aussi pour quelques mois encore, l'incertitude domine.

Anton Brender
Groupe CPR



LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Eclaircissements

CONSCIENTES des effets dangereux d'un excès d'incertitude sur le cours de l'économie, les autorités monétaires et financières ont tenté, avec un succès inégal, de fournir des balises aux anticipations des marchés. Dans le domaine de la politique monétaire américaine, l'horizon semble s'être éclairci. Devant l'incompréhension suscitée par sa première hausse, le 4 février dernier, la Réserve fédérale a tenté de donner plus de lisibilité à sa politique.

En trois décennies, la politique monétaire américaine a connu en effet trois « périodes » profondément différentes. Les années 1960 ont été marquées par des taux courts réels fluctuant peu et compris entre 1 % et 2 %. Les années 1970 ont vu ces mêmes taux fluctuer fortement autour d'une valeur moyenne proche de... – 3 %. Quant aux années 1980, elles auront vu le niveau des taux courts réels tomber, presque régulièrement, de 6 % à 0. Comment dans ces conditions savoir où va conduire le processus engagé début février ? En laissant entendre, après une hausse de 125 points de base, que le niveau des Fed Funds, jusque-là délibérément expansionniste, était désormais proche de la neutralité, la banque centrale américaine a donné un repère qui manquait cruellement.

Si la banque centrale américaine est ainsi parvenue à améliorer sa « communication », il n'en a malheureusement pas été de même de la Bundesbank. Celle-ci avait su signaler habilement, au début de l'année, son intention de poursuivre la baisse de ses taux. Elle a voulu, après avoir fait passer en à peine plus de trois mois son taux d'escompte de 6 % à 4,5 %, annoncer un ralentissement du rythme de ses baisses. Beaucoup ont compris toutefois que la décrue des taux était désormais terminée, voire, euphorie sur la conjoncture économique oblige, que leur remontée était prochaine... D'où une nouvelle pression, à la baisse sur les marchés obligataires européens et à la hausse du mark face au dollar.

Malgré ce doute sur l'évolution des taux allemands, c'est sans doute sur le front des changes qu'un certain nombre de messages sont passés. La menace d'une hausse incontrôlable du yen face au dollar, lourde de dangers pour la reprise au Japon mais aussi pour le financement par les institutions financières japonaises du déficit courant américain, a forcé les autorités américaines à expliciter leur position. Après plusieurs mois de déclarations ambiguës, elles ont affirmé ne pas souhaiter mener une politique du dollar faible. Affirmations confirmées, sur le terrain, par des interventions concertées des banques centrales. Ainsi, au fil des semaines, certains des facteurs de la tourmente financière des derniers mois disparaissent...

A. B.

SECTEUR • Les sociétés de Bourse

Renversement de tendance

APRÈS trois ans de marasme, les sociétés de Bourse commencent-elles à voir le bout du tunnel ? Selon l'Association française des sociétés de Bourse (AFSB), les 44 sociétés en activité au 31 décembre 1993 ont enregistré un bénéfice net global de 1,010 milliard de francs. Un résultat d'autant plus satisfaisant qu'il marque un complet renversement de tendance par rapport à la période 1990-1992, trois années au cours desquelles elles avaient perdu au total 1,962 milliard de francs, chiffre qui inclut les pertes enregistrées par des sociétés de Bourse ayant depuis cessé toute activité.

Successeurs des agents de change, ces sociétés, sont seules habilitées à exercer le métier d'intermédiaire sur le marché des actions de la Bourse de Paris. Mais, adossées le plus souvent à de grandes compagnies bancaires ou d'assurances, depuis la déréglementation de 1988, elles proposent aussi d'autres produits de gestion de portefeuille : SICAV, fonds communs de placement, produits d'assurance-vie. Ainsi leur champ d'action s'est considérablement élargi.

La remontée enregistrée depuis 1993 est venue après une période difficile, caractérisée par une baisse des volumes de transactions sur les actions (tombés de 661 milliards de francs en 1990 à 637 milliards en 1991 et 642 en 1992), qui a entraîné la disparition ou la mise en sommeil de plusieurs sociétés : de 1988 à 1993, leur nombre est tombé de 61 à 44. L'informatisation s'est combinée à cette baisse de volume et aux cessations consécutives d'activité. Résultat : les effectifs ont fondu, passant de 6 600 salariés en 1988 à 4 100 l'an dernier, tandis que le personnel se renouvelait (57 % des salariés ont moins de cinq ans d'ancienneté) et que son niveau de qualification progressait, les cadres représentant désormais 43 % des effectifs contre 26 % en 1990.

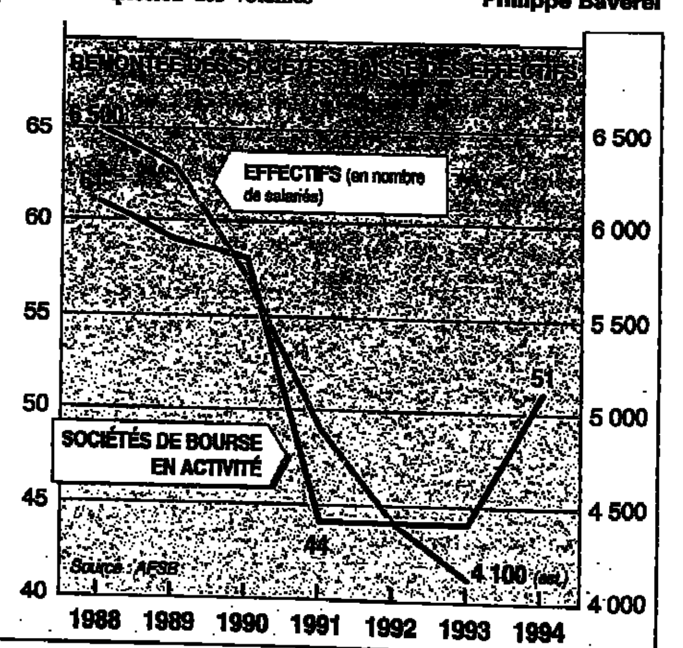
Mais, au cours des derniers mois, la vague des privatisations et la baisse des taux d'intérêt en Europe se sont conjuguées, provoquant une explosion des volumes de transactions sur les actions, remontés à 957 milliards en 1993. Avec cette reprise, les sociétés de Bourse touchent aujourd'hui les dividendes des restructurations très dures qu'elles ont opérées au cours des années précédentes.

Et 1994 s'annonce sous de bons auspices. L'optimisme paraît régner dans la profession. *« Si les huit autres mois de 1994 sont aussi bons que les quatre premiers, on devrait dépasser le milliard de francs de résultat global »*, déclarait Alain Ferri, président de l'AFSB, à *la Tribune-Desfossés*, début mai. Et il ajoutait : *« Les sociétés de Bourse devraient embaucher cette année. »* Depuis le début de l'année, déjà, sept sociétés ont repris leur activité.

N'y a-t-il pas d'incertitude, pourtant ? Le volume mensuel des transactions sur actions françaises qui avait atteint 125 milliards de francs en janvier et février est tombé à 109 milliards en mars, 72 milliards en avril, pour se relever à 87 milliards en mai. Mais la tendance n'inquiète pas outre-mesure les sociétés de Bourse : *« Le courtage sur les actions effectué en janvier 1994 est le meilleur que nous ayons jamais réalisé, alors que le montant de ces courtages ne cesse de diminuer avec les institutionnels. Si les mois d'avril et mai sont moins bons, c'est tout simplement qu'on revient à quelque chose de plus normal, si tant est qu'il existe une norme en la matière »*, explique Sylvain Ferri, directeur central de la société de Bourse Ferri, qui revendique une augmentation de chiffre d'affaires de 53 % au cours des quatre premiers mois de 1994, par rapport à la même période de 1993.

Optimisme partagé chez Cholet-Dupont, où l'on prédit qu'*« au vu des performances du premier trimestre les résultats de l'année 1994 seront au moins équivalents à ceux de 1993 »*. Pour le second semestre, les mêmes parient sur *« une forte remontée des marchés obligataires européens en septembre qui entraînera mécaniquement une reprise du marché des actions »*. *Wait and see...*

Philippe Baverel



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

